

# PROJET DE PARC NATIONAL DE LA CÔTE-DE-CHARLEVOIX

## ENTRE FLEUVE ET MONTAGNE

ÉTAT DES CONNAISSANCES

2026

## **Équipe de réalisation**

### **Rédaction et collaboration**

Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP)	Jean-François Beaulieu, Geneviève Brunet, Marie-Pier Denis, Joannie Ferland, Charlee Paradis, Jolyane Roberge, Joany Suazo, Isabelle Tessier et Joanie Tremblay
Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq)	Annie Moisan et Eve Murray
Autres (retraitées)	Sylvie Desjardins et Linda St-Michel

### **Cartographie et géomatique**

Dominique Richard	MELCCFP
Jessika Boulet	Sépaq

### **Coordination et rédaction**

Cette publication a été réalisée par la Direction principale des parcs nationaux du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP). Elle a été produite par la Direction des communications du MELCCFP.

### **Renseignements**

Téléphone : 418 521-3830  
1 800 561-1616 (sans frais)  
Formulaire : [www.environnement.gouv.qc.ca/formulaires/reenseignements.asp](http://www.environnement.gouv.qc.ca/formulaires/reenseignements.asp)  
Internet : [www.environnement.gouv.qc.ca](http://www.environnement.gouv.qc.ca)

Photos : MELCCFP

Dépôt légal – 2026  
Bibliothèque et Archives nationales du Québec  
ISBN 978-2-555-03683-3 (PDF)

Tous droits réservés pour tous les pays.  
© Gouvernement du Québec – 2026

# Table des matières

Avant-propos	ix
1.Introduction	1
2.Historique du projet de parc national	3
3.Le cadre régional	4
3.1. La situation géographique du territoire à l'étude	4
3.2. La région naturelle	4
3.3. Le portrait socio-économique	7
3.4. L'offre touristique	13
3.5. Les aires protégées	18
4.Le portrait physique	23
4.1. Le climat	23
4.2. Les changements climatiques	25
4.3. La géologie	26
4.4. La géomorphologie	32
4.5. Les pentes et le relief	42
4.6. Les paysages	42
4.7. Le drainage des sols	44
4.8. Les réseaux hydrographiques	45
4.9. Les milieux côtiers et marins	50
4.10. La qualité du ciel étoilé	51
5.Le portrait biologique : écosystèmes, flore et mycètes	53
5.1. Les écosystèmes forestiers	53
5.2. Les écosystèmes humides et aquatiques	63
5.3. La flore	70
5.4. La proximité avec le milieu marin	71
6.Le portrait biologique – La faune	72
6.1. Les invertébrés	72

6.2. Les poissons	72
6.3. Les amphibiens et les reptiles	73
6.4. Les oiseaux	74
6.5. Les mammifères	75
6.6. Les espèces d'intérêt particulier	76
6.7. La proximité avec le milieu marin	78
<b>7.Le portrait culturel</b>	<b>81</b>
7.1. La période préhistorique	81
7.2. La période historique	82
7.3. Sites archéologiques	83
7.4. Valeur patrimoniale	84
7.5. La toponymie	86
<b>8.Le portrait de l'utilisation du territoire à l'étude</b>	<b>88</b>
8.1. La tenure	88
8.2. L'exploitation forestière	88
8.3. L'exploration minière	88
8.4. Les barrages	89
8.5. Les droits d'utilisation	89
8.6. Les lignes de transport d'énergie	89
8.7. La pêche, la chasse et le piégeage	90
8.8. Les chemins d'accès	92
8.9. Les installations et les équipements	94
8.10. Les sentiers pédestres	95
<b>9.Conclusion</b>	<b>100</b>
<b>Références bibliographiques</b>	<b>102</b>
<b>Annexes</b>	<b>110</b>

## Liste des cartes

CARTE 1. LE RÉSEAU DES PARCS NATIONAUX DU QUÉBEC.....	X
CARTE 2. LE TERRITOIRE À L'ÉTUDE ET LES LIMITES ADMINISTRATIVES .....	2
CARTE 3. LES PARCS NATIONAUX ET LES RÉGIONS NATURELLES .....	6
CARTE 4. LES AIRES PROTÉGÉES .....	21
CARTE 5. LES RÉGIONS NATURELLES ET LES AIRES PROTÉGÉES.....	22
CARTE 6. LES PROVINCES GÉOLOGIQUES.....	28
CARTE 7. LES FORMATIONS GÉOLOGIQUES ET LES FAILLES .....	31
CARTE 8. LES DÉPÔTS DE SURFACE .....	34
CARTE 9. LES PENTES.....	46
CARTE 10. L'ÉTAGEMENT DU RELIEF .....	47
CARTE 11. LE DRAINAGE .....	48
CARTE 12. LES BASSINS HYDROGRAPHIQUES .....	49
CARTE 13. LA QUALITÉ DU CIEL ÉTOILÉ.....	52
CARTE 14. LES TERRITOIRES DE RÉFÉRENCE .....	58
CARTE 15. LES INTERVENTIONS ET LES PERTURBATIONS DU TERRITOIRE FORESTIER .....	59
CARTE 16. LES CLASSES D'ÂGE DES PEUPEMENTS FORESTIERS .....	60
CARTE 17. LES TYPES DE COUVERTS DU TERRITOIRE FORESTIER.....	61
CARTE 18. LES ESSENCES FORESTIÈRES DOMINANTES .....	62
CARTE 19. LES MILIEUX HUMIDES ET AQUATIQUES DU SECTEUR CÔTIER.....	68
CARTE 20. LES MILIEUX HUMIDES ET AQUATIQUES DU SECTEUR DES PALISSADES .....	69
CARTE 21. LES ESPÈCES FAUNIQUES D'INTÉRÊT RÉPERTORIÉES AU CDPNQ .....	80
CARTE 22. LES POTENTIELS ARCHÉOLOGIQUES ET LES SITES CONNUS .....	85
CARTE 23. LA TENURE DES TERRES .....	98
CARTE 24. L'OCCUPATION ACTUELLE DU TERRITOIRE .....	99

## Liste des tableaux

TABLEAU 1. SOLDE MIGRATOIRE .....	11
TABLEAU 2. EMPLOIS PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ.....	12
TABLEAU 3. VITALITÉ ÉCONOMIQUE .....	13
TABLEAU 4. ATTRAITS TOURISTIQUES DANS LA ZONE DE PROXIMITÉ .....	14
TABLEAU 5. CATÉGORIES D'ATTRAITS SELON LES MUNICIPALITÉS DE LA ZONE PÉRIPHÉRIQUE .....	15
TABLEAU 6. RÉSUMÉ DES CONDITIONS CLIMATIQUES .....	23
TABLEAU 7. LE BOUCLIER CANADIEN DANS L'ÉCHELLE DES TEMPS GÉOLOGIQUES .....	27
TABLEAU 8. POURCENTAGE DE LA SUPERFICIE OCCUPÉE PAR LES DIFFÉRENTS DÉPÔTS DE SURFACE DU TERRITOIRE À L'ÉTUDE.....	33
TABLEAU 9. POURCENTAGE DE LA SUPERFICIE OCCUPÉE PAR LES DIFFÉRENTES CLASSES DE PENTE DU TERRITOIRE À L'ÉTUDE .....	42
TABLEAU 10. POURCENTAGE DE LA SUPERFICIE OCCUPÉE PAR LES DIFFÉRENTES CLASSES DE DRAINAGE DU TERRITOIRE À L'ÉTUDE.....	45
TABLEAU 11. COMPARAISONS RÉGIONALES DES RATIOS DE LUMIÈRE ARTIFICIELLE / NATURELLE.....	51
TABLEAU 12. SUPERFICIE ET PROPORTION DU TERRITOIRE AYANT FAIT L'OBJET D'UNE PERTURBATION NATURELLE OU ANTHROPIQUE.....	54
TABLEAU 13. SUPERFICIE ET POURCENTAGE COUVERT PAR LES PEUPELEMENTS DE DIFFÉRENTES CLASSES D'ÂGE .....	55
TABLEAU 14. SUPERFICIE ET POURCENTAGE COUVERT PAR LES DIFFÉRENTS TYPES DE COUVERTS .....	56
TABLEAU 15. SUPERFICIE ET POURCENTAGE COUVERT PAR LES ESSENCES DOMINANTES DES GROUPEMENTS FORESTIERS.....	56
TABLEAU 16. ESPÈCES FORESTIÈRES « COMMERCIALES » PRÉSENTES SUR LE TERRITOIRE À L'ÉTUDE.....	57
TABLEAU 17. DESCRIPTION DES DIFFÉRENTES CLASSES DES ÉCOSYSTÈMES HUMIDES .....	63
TABLEAU 18. MILIEUX HUMIDES DU SECTEUR CÔTIER.....	65
TABLEAU 19. MILIEUX HUMIDES DU SECTEUR DES PALISSADES .....	66
TABLEAU 20. ESPÈCES À STATUT PRÉCAIRE OBSERVÉES OU SUSCEPTIBLES D'ÊTRE OBSERVÉES DANS LE TERRITOIRE À L'ÉTUDE.....	76
TABLEAU 21. NOMBRE D'ANIMAUX PRÉLEVÉS (DÉCLARÉS AU MELCCFP) .....	92

## Liste des figures

FIGURE 1. ILLUSTRATION DES ZONES DE PROXIMITÉ ET PÉRIPHÉRIQUE.....	7
FIGURE 2. RÉPARTITION DE LA POPULATION PAR ÂGE (2023).....	8
FIGURE 3. RÉPARTITION DE LA POPULATION PAR MUNICIPALITÉ DE LA ZONE PÉRIPHÉRIQUE (2023) .....	8
FIGURE 4. REVENU MÉDIAN PAR MÉNAGE (2021) – COMPARATIF PAR MUNICIPALITÉ ET ENSEMBLE DU QUÉBEC .....	9
FIGURE 5. PART DE MÉNAGES EN SITUATION DE FAIBLE REVENU (2021).....	9
FIGURE 6. PLUS HAUT NIVEAU DE DIPLÔME ATTEINT, POPULATION DE 25 À 64 ANS (2021).....	10
FIGURE 7. TAUX D’ACTIVITÉ ET TAUX DE CHÔMAGE (2023) .....	11
FIGURE 8. PROVENANCE DES TOURISTES DANS LES RÉGIONS DE CHARLEVOIX (2017) .....	16
FIGURE 9. RÉPARTITION DES EMPLACEMENTS OCCUPÉS, SELON LES CATÉGORIES D’OCCUPANTS (2023).....	17
FIGURE 10. TERRITOIRE D’ACTION DE LA RÉGION DE BIOSPHERE DE CHARLEVOIX .....	20
FIGURE 11. TEMPÉRATURE ET PRÉCIPITATIONS POUR LES NORMALES CLIMATIQUES DE 1981 À 2010 À SAINT-SIMÉON.....	24
FIGURE 12. TEMPÉRATURE ET PRÉCIPITATIONS POUR LES NORMALES CLIMATIQUES DE 1981 À 2010 À PETIT-SAGUENAY.....	24
FIGURE 13. ÉTENDUE DE LA MER DE GOLDTHWAIT.....	32
FIGURE 14. MORAINES DE SAINT-NARCISSE DANS LE SECTEUR DES PALISSADES.....	35
FIGURE 15. MORAINES DE SAINT-NARCISSE DANS LE SECTEUR DE LA CÔTE – AU SUD DE LA BAIE DES ROCHERS .....	35
FIGURE 16. MORAINES DE SAINT-NARCISSE DANS LE SECTEUR DE LA CÔTE – AU NORD DE LA BAIE DES ROCHERS .....	36
FIGURE 17. COUPE HYPOTHÉTIQUE ILLUSTRANT LE TRAVAIL D’ÉROSION GLACIAIRE EN TRAVERS DE LA VALLÉE DE LA RIVIÈRE NOIRE.....	37
FIGURE 18. ESKER DANS LE SECTEUR DES PALISSADES .....	38
FIGURE 19. COUPES ILLUSTRANT LA FORMATION DU LAC À JEAN .....	39
FIGURE 20. TERRASSES MARINES DANS LE SECTEUR DE LA BAIE DES ROCHERS .....	41
FIGURE 21. MÉLANGE DES EAUX DE L’ESTUAIRE MARITIME DANS L’ESTUAIRE MOYEN .....	50
FIGURE 22. MILIEUX HUMIDES DANS LE SECTEUR CÔTIER .....	64
FIGURE 23. MODÈLES D’ÉCOULEMENT DE LA RIVIÈRE NOIRE .....	67
FIGURE 24. SENTIERS DU PARC MUNICIPAL DE LA BAIE-DES-ROCHERS.....	96

## Liste des annexes

ANNEXE 1. OFFRE TOURISTIQUE D'AGRÉMENT – HÉBERGEMENT.....	110
ANNEXE 2. LISTE DES ESPÈCES DE LA FLORE VASCULAIRE DU TERRITOIRE À L'ÉTUDE.....	115
ANNEXE 3. LISTE DES ESPÈCES DE LA FLORE INVASCULAIRE (BRYOPHYTES ET LICHENS) DU TERRITOIRE À L'ÉTUDE .....	130
ANNEXE 4. LISTE DES ESPÈCES DE MYCÈTES DU TERRITOIRE À L'ÉTUDE .....	131
ANNEXE 5. LISTE DES ESPÈCES DE POISSONS DU TERRITOIRE À L'ÉTUDE .....	132
ANNEXE 6. LISTE DES ESPÈCES D'AMPHIBIENS ET DE REPTILES DU TERRITOIRE À L'ÉTUDE.....	134
ANNEXE 7. LISTE DES ESPÈCES D'OISEAUX DU TERRITOIRE À L'ÉTUDE .....	135
ANNEXE 8. LISTE DES ESPÈCES DE MAMMIFÈRES DU TERRITOIRE À L'ÉTUDE.....	143
ANNEXE 9. LISTE DES ESPÈCES D'ARTHROPODES (MOLLUSQUES, CRUSTACÉS ET INSECTES) DU TERRITOIRE À L'ÉTUDE .....	146

## Avant-propos

En vertu de la Loi sur les parcs (chapitre P-9), les parcs nationaux du Québec sont des aires protégées « dont l'objectif prioritaire est d'assurer la conservation et la protection permanente de territoires représentatifs des régions naturelles du Québec ou des sites naturels à caractère exceptionnel, notamment en raison de leur diversité biologique, tout en les rendant accessibles au public pour des fins d'éducation et de récréation extensive<sup>1</sup> ». La Politique sur les parcs nationaux publiée en 2018 énonce la vision suivante pour ce type de parc : « Par la beauté de leurs paysages et la richesse du patrimoine naturel et culturel qu'ils renferment, les parcs nationaux constituent une vitrine exceptionnelle pour le Québec et ses régions. Propices à l'émerveillement, au ressourcement et à la découverte, ces territoires invitent les citoyens à se rapprocher de la nature. Forts de la mobilisation de l'ensemble de la société, les parcs nationaux du Québec contribuent à l'essor des collectivités et protègent à perpétuité un héritage naturel collectif qui fait la fierté des Québécoises et Québécois » (ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, 2018).

Les parcs nationaux du Québec, dans leur grande majorité, représentent des aires protégées de la catégorie II selon les critères reconnus par l'Union internationale pour la conservation de la nature. Ils répondent ainsi à la définition de « vastes aires naturelles ou quasi naturelles mises en réserve pour protéger des processus écologiques de grande échelle et pour fournir des occasions de visites de nature spirituelle, scientifique, éducative et récréative, dans le respect de l'environnement et de la culture des communautés locales<sup>2</sup> ».

Les parcs nationaux sont établis sur les terres du domaine de l'État (donc des terres publiques). Ces territoires sont soustraits à l'exploitation forestière, minière et énergétique, et le passage d'oléoducs et de nouvelles lignes de transport d'énergie y est interdit. La pratique de la chasse et du piégeage y est également interdite. Dans le territoire d'application des conventions en milieu nordique, les bénéficiaires de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois et de la Convention du Nord-Est québécois ont toutefois un droit d'exploitation de la faune sauvage sous réserve du principe de conservation prévu dans ces conventions.

Le projet de parc national de la Côte-de-Charlevoix s'ajouterait au réseau des parcs nationaux du Québec. À ce jour, le réseau compte 28 parcs nationaux et 1 parc marin (carte 1). D'ailleurs, le projet de parc national partage une limite commune avec le parc marin du Saguenay–Saint-Laurent.

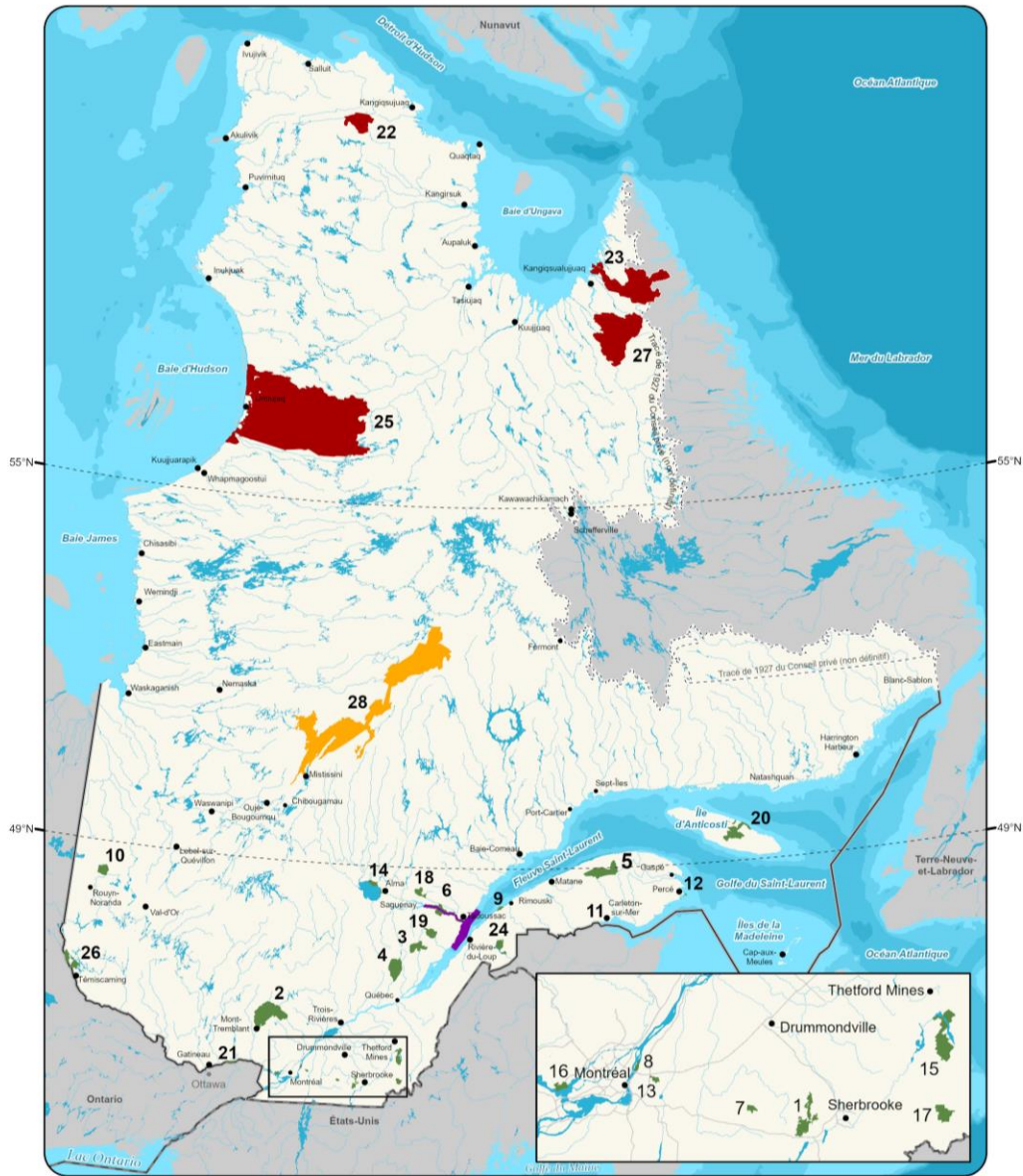
Le présent document fait état des connaissances du territoire visé par le projet de parc national de la Côte-de-Charlevoix. Il regroupe l'information de base nécessaire pour définir les orientations de gestion du futur parc national, pour proposer un zonage et pour élaborer un concept d'aménagement permettant la pratique d'activités récréatives extensives.

---

<sup>1</sup> Type de récréation caractérisé par une faible densité d'utilisation du territoire et par l'exigence d'équipements peu élaborés et d'aménagements légers, associés à des conditions de pratique peu dommageables au milieu naturel.

<sup>2</sup> Les deux parcs nationaux de l'Île-Bonaventure-et-du-Rocher-Percé et de Miguasha ne sont pas comptabilisés parmi les aires de la catégorie II. Ils sont plutôt comptabilisés dans la catégorie III, puisqu'ils sont gérés principalement dans le but de préserver des éléments naturels particuliers.

Carte 1. Le réseau des parcs nationaux du Québec



**Parc national - exploité par la SÉPAQ**

- 1 du Mont-Orford
- 2 du Mont-Tremblant
- 3 des Grands-Jardins
- 4 de la Jacques-Cartier
- 5 de la Gaspésie
- 6 du Fjord-du-Saguenay
- 7 de la Yamaska
- 8 des Îles-de-Boucherville
- 9 du Bic
- 10 d'Aiguebelle
- 11 de Miguasha
- 12 de l'Île-Bonaventure-et-du-Rocher-Percé

**Parc national - exploité par Parc Nunavik**

- 13 du Mont-Saint-Bruno
- 14 de la Pointe-Taillon
- 15 de Frontenac d'Oka
- 16 du Mont-Mégantic
- 17 des Monts-Valin
- 18 des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie
- 19 d'Anticosti
- 20 de Plaisance
- 21 du Lac-Témiscouata
- 22 d'Opémican

**Parc national - exploité par la Nation crie de Mistissini**

- 22 des Pingualuit
- 23 Kuururjuaq
- 25 Tursujuq
- 27 Ullitaniujalik
- 28 Nibiischii

**Parc marin - exploité conjointement par la SÉPAQ et Parcs Canada**

du Saguenay-Saint-Laurent

Les numéros indiquent l'ordre général de création des différents parcs nationaux en vertu de la Loi sur les parcs.



Environnement,  
Lutte contre  
les changements  
climatiques,  
Faune et Parcs  
**Québec**

© Gouvernement du Québec, avril 2026

# 1. Introduction

La région de Charlevoix se distingue par la beauté de ses paysages, ses panoramas spectaculaires sur le fleuve Saint-Laurent, la présence de nombreux lacs et cours d'eau, ainsi que ses villages pittoresques nichés à flanc de collines. L'imposante chaîne de montagnes des Laurentides complète ce décor exceptionnel, où la mer et la montagne se rencontrent pour offrir un cadre unique.

C'est dans cette région que le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (Ministère ou MELCCFP) envisage la création du parc national de la Côte-de-Charlevoix. Ce projet vise à protéger un échantillon représentatif de la région naturelle de la côte de Charlevoix, tout en assurant l'accès à certaines des dernières terres publiques de la région en bordure du Saint-Laurent.

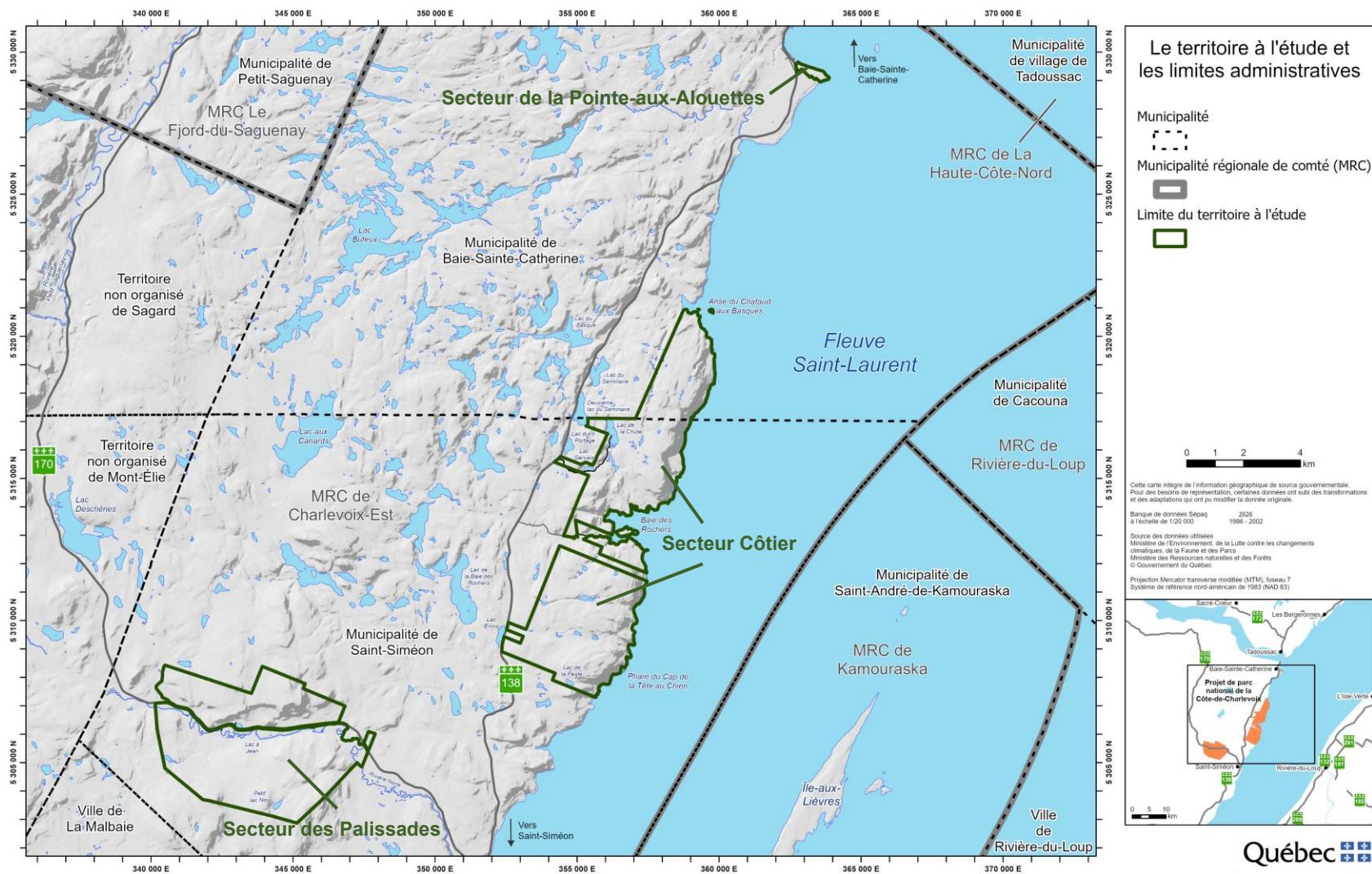
Le territoire à l'étude de ce futur parc national est divisé en trois secteurs distincts, chacun présentant des caractéristiques naturelles et culturelles d'intérêt (Carte 2).

Le **secteur Côtier** comprend les terres publiques situées le long de la côte de l'estuaire moyen du Saint-Laurent, entre le cap de la Tête au Chien et l'anse du Chafaud aux Basques. Il comprend notamment le territoire autour de la baie des Rochers, un endroit remarquable tant par son paysage que par sa biodiversité. Cette baie et les côtes qui la bordent abritent une faune aviaire et marine diversifiée, incluant des espèces en situation précaire. La présence de l'ancien four basque, aux abords de l'anse du Chafaud aux Basques, témoigne de la fréquentation historique par les baleiniers basques et confère une valeur patrimoniale à ce secteur.

Le **secteur des Palissades** est dominé par une impressionnante paroi rocheuse de 400 m de hauteur qui s'étend sur près de quatre kilomètres et ceinturant la vallée de la rivière Noire. Les méandres de cette rivière, témoin du passage des glaciers, y ajoutent un caractère singulier. Les talus d'éboulis au pied de la falaise sont l'habitat pour plusieurs espèces floristiques rares pour la région, dont deux espèces floristiques désignées vulnérables à la récolte au Québec (sanguinaire du Canada et matteucie fougère-à-l'autruche). Le territoire comprend également une diversité d'essences forestières.

Le **secteur de la Pointe-aux-Alouettes**, au confluent du Saint-Laurent et de la rivière Saguenay, revêt une importance historique majeure. C'est à cet endroit que les Français auraient convenu, en 1603, la « Grande Alliance » avec trois nations algonquiennes : les Innus, les Anichinabés et les Wolastoqiyik. Cette alliance a marqué le début de la colonisation française en Amérique du Nord et constitue un jalon important de l'histoire de la Nouvelle-France. Ce secteur comprend également les bâtiments datant de la fin des années 1800 de l'ancien village de Saint-Firmin, un site patrimonial cité par la municipalité de Baie-Sainte-Catherine en 2008 en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel (chapitre P-9.002). Par ailleurs, le botryche pâle, une espèce floristique susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable au Québec, est présente dans ce secteur. L'hirondelle de rivage, une espèce pour laquelle le Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec (CDPNQ) attribue un statut de « candidate et désignée menacée au Canada, y niche dans le talus sablonneux.

**Carte 2. Le territoire à l'étude et les limites administratives**



## 2. Historique du projet de parc national

En 1996, dans le cadre de la planification du réseau des parcs nationaux du Québec, le ministère responsable des parcs nationaux a repéré des sites potentiels dans certaines régions naturelles du sud du Québec qui n'étaient pas encore représentées dans le réseau. Deux secteurs ont alors été retenus dans la région de Charlevoix comme étant représentatifs de la région naturelle de la côte de Charlevoix : le secteur Côtier situé de part et d'autre de la baie des Rochers et celui des Palissades (Lepage, 1996).

En 2007, le Ministère et la municipalité régionale de comté (MRC) de Charlevoix-Est ont entamé des discussions sur la possibilité de créer un parc national avec les secteurs visés. En 2008, la MRC adoptait une résolution demandant au Ministère d'évaluer la possibilité de créer un parc national avec le territoire à l'étude et de lui accorder le plus tôt possible un statut de réserve de biodiversité projetée. Ce soutien s'est élargi en 2009, alors que chacune des six municipalités de la région de Charlevoix a adopté des résolutions similaires. En 2010, la Conférence régionale des élus de la Capitale-Nationale a également appuyé le projet.

De 2011 à 2013, le Ministère a réalisé des études et des inventaires pour connaître les composantes écologiques, humaines et culturelles du territoire à l'étude. En 2012, il a mis sur pied un groupe de travail composé d'élus, de représentants des communautés autochtones et d'organismes régionaux. En août 2014, le gouvernement a créé la réserve de biodiversité projetée de la Côte-de-Charlevoix pour protéger le territoire de manière transitoire, en attendant de lui accorder un statut permanent de protection, soit celui de parc national.

En 2015, dans un contexte de retour à l'équilibre budgétaire, le ministre responsable des parcs nationaux a suspendu le projet. La MRC de Charlevoix-Est a ensuite adopté plusieurs résolutions demandant sa relance.

En 2018, à la demande de la MRC de Charlevoix-Est, le Ministère a fait l'acquisition du site de la Pointe-aux-Alouettes, compte tenu de sa valeur historique et naturelle. La gestion du site a alors été confiée à la MRC, dans le cadre d'une convention de gestion territoriale convenue avec le ministère des Ressources naturelles et des Forêts.

En 2022, le gouvernement s'est engagé à améliorer l'accès à la nature pour les Québécois, notamment par la création du parc national de la Côte-de-Charlevoix, relançant officiellement le projet. Cet engagement a été réaffirmé par le premier ministre et par le ministre responsable des parcs nationaux en 2024.

En 2023, à la demande de la MRC de Charlevoix-Est, le Ministère a inclus le site de la Pointe-aux-Alouettes dans le projet de parc national.

À partir de 2024, le gouvernement a procédé à quelques acquisitions de terrains, de gré à gré, pour consolider la protection des milieux naturels et pour permettre l'accès au territoire.

Entre 2022 et 2026, le ministère a procédé à de nombreuses consultations de la population et des organisations visées par le projet. Il a également arpenté le territoire dans l'objectif de bonifier l'état des connaissances et de proposer un concept d'aménagement qui cadre avec les attentes du milieu et les contraintes physiques du territoire, tout en assurant la protection des milieux sensibles.

## 3. Le cadre régional

### 3.1. La situation géographique du territoire à l'étude

Le territoire à l'étude du projet de parc national de la Côte-de-Charlevoix se situe dans la région administrative de la Capitale-Nationale, à environ 190 km de la Communauté métropolitaine de Québec, et à environ 90 km de Baie-Saint-Paul et 50 km de La Malbaie, deux pôles touristiques majeurs de la région de Charlevoix. Le secteur le plus à l'ouest du territoire à l'étude se situe à près de 4 km du traversier qui mène à Tadoussac, une destination très prisée par les touristes internationaux.

Ce territoire fait partie de la MRC de Charlevoix-Est, au sein des municipalités de Saint-Siméon et de Baie-Sainte-Catherine. Il couvre une superficie de près de 67 km<sup>2</sup> et se divise en trois secteurs : le secteur Côtier, le secteur des Palissades et le secteur de la Pointe-aux-Alouettes (carte 2).

#### **Le secteur Côtier**

Situé dans la municipalité de Saint-Siméon, ce secteur s'étend de part et d'autre de la baie des Rochers sur une longueur d'environ 15 km, entre le phare du Cap-de-la-Tête-au-Chien et l'anse du Chafaud aux Basques. Il couvre une superficie d'environ 34 km<sup>2</sup>. Il comprend les terres publiques qui longent la côte du fleuve, incluant les îles et les îlots. Sa limite terrestre suit les lots privés bordant la route 138, tandis que sa limite fluviale correspond à la ligne des hautes eaux ordinaires du fleuve Saint-Laurent, qui marque également la limite du parc marin du Saguenay–Saint-Laurent.

#### **Le secteur des Palissades**

Également situé dans la municipalité de Saint-Siméon, à environ 10 km du noyau villageois, ce secteur correspond en grande partie à l'ancien centre éducatif forestier des Palissades. Il couvre une superficie d'environ 33 km<sup>2</sup>. La route 170, qui traverse le territoire en suivant la rive sud de la rivière Noire, est exclue des limites du projet de parc national.

#### **Le secteur de la Pointe-aux-Alouettes**

Ce secteur est situé dans la municipalité de Baie-Sainte-Catherine. Il forme une pointe géographique s'avancant dans le fleuve Saint-Laurent. Il couvre une superficie d'environ 0,3 km<sup>2</sup>. Sa limite est définie d'un côté par la ligne des hautes eaux du fleuve et, de l'autre, par les lots privés et la route 138.

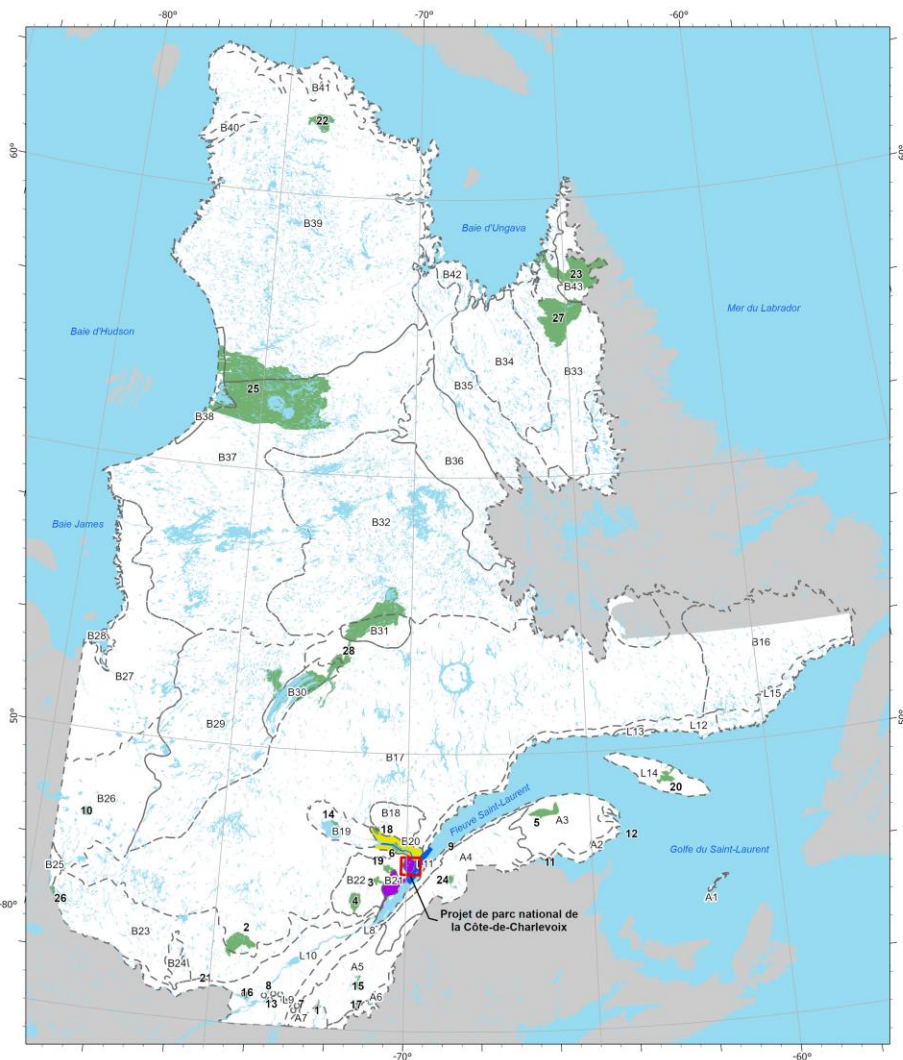
### 3.2. La région naturelle

En 1986, le ministère des Loisirs, de la Chasse et de la Pêche (MLCP), alors responsable des parcs nationaux, a établi un cadre de planification du réseau des parcs nationaux du Québec. Ce cadre divisait le territoire du Québec en 43 régions naturelles présentant des caractéristiques physiques homogènes. Conformément à la Politique sur les parcs de 1982, l'objectif initial était d'établir au moins un parc national par région naturelle. Bien que cet objectif ait depuis été modifié pour tenir compte des nouvelles orientations en matière d'aires protégées, les régions naturelles demeurent un outil pour évaluer la pertinence d'un projet de parc national.

Les secteurs Côtier et des Palissades se trouvent en partie dans la région naturelle B21 « La côte de Charlevoix » (carte 3). Cette région naturelle longe l'estuaire du Saint-Laurent et forme la bordure méridionale du Bouclier laurentien, s'étendant de la Petite-Rivière-Saint-François à Baie-Sainte-Catherine. Le paysage, marqué par des escarpements côtiers et des vallées profondes, a été façonné par l'action des glaciers. L'altitude moyenne de ces hauts plateaux est de 400 m, tandis que le mont des Éboulements, point central de la région, culmine à 770 m.

Le secteur de la Pointe-aux-Alouettes se trouve dans la région naturelle B20 « Le Fjord du Saguenay ». Cette région naturelle comprend le fjord du Saguenay, qui s'étend des monts Valin jusqu'à l'estuaire (Tremblay, non daté). La formation de la vallée du Saguenay résulte de deux phénomènes géologiques majeurs : d'une part l'érosion glaciaire survenue au cours du Quaternaire, il y a environ 1 million d'années, et d'autre part, la présence de deux failles parallèles à la vallée, soit celles de la rivière Sainte-Marguerite et du lac Kénogami (Tremblay, non daté). Le fjord, avec ses falaises escarpées et les caps rocheux, est sans conteste l'élément marquant du paysage de cette région naturelle. Cette région naturelle comprend aussi la terrasse marine à l'embouchure du Saguenay, qui englobe à la fois la pointe aux Alouettes et le secteur des dunes de Tadoussac.

### Carte 3. Les parcs nationaux et les régions naturelles



### Les parcs nationaux québécois et les régions naturelles

#### Région naturelle

- A1. LES ÎLES-DE-LA-MADELEINE
- A2. LE VERSANT DE LA BAIE DES CHALEURS
- A3. LE MASSIF GASPÉSIEN
- A4. LES MONTS NOTRE-DAME
- A5. LES CHAÎNONS DE L'ESTRIE, DE LA BEAUCHE ET DE BELLECHASSE
- A6. LES MONTAGNES FRONTALIÈRES
- A7. LES MONTS SUTTON
- B16. LE PLATEAU DU PETIT MÉCATINA
- B17. LES LAURENTIDES BORÉALES
- B18. LE MASSIF DU MONT VALIN
- B19. LES BASSES-TERRES DU SAGUENAY—LAC-SAINT-JEAN
- B20. LE FJORD DU SAGUENAY
- B21. LA CÔTE DE CHARLEVOIX**
- B22. LE MASSIF DES LAURENTIDES DU NORD DE QUÉBEC
- B23. LES LAURENTIDES MÉRIDIIONALES
- B24. LA VALLÉE DE LA GATINEAU
- B25. LES BASSES-TERRES DU TÉMISCAMINGUE
- B26. LA CEINTURE ARGILEUSE DE L'ABITIBI
- B27. LES BASSES-TERRES DE LA BAIE JAMES
- B28. LES ÎLES ET MARAIS DE LA BAIE JAMES
- B29. LE PLATEAU DE LA RUPERT
- B30. LE LAC MISTASSINI
- B31. LES MONTS OTISH
- B32. LE PLATEAU LACUSTRE CENTRAL
- B33. LE PLATEAU DE LA GEORGE
- B34. LA PLAINE DE LA RIVIÈRE À LA BALEINE
- B35. LA FOSSE DU LABRADOR
- B36. LE PLATEAU DE LA CANIAPISCAU
- B37. LE PLATEAU HUDSONIEN
- B38. LES CUESTAS HUDSONIENNES
- B39. LE PLATEAU DE L'UNGAVA
- B40. LES MONTS DE PUVIRNITUQ
- B41. LA CÔTE À FJORDS DU DÉTROIT D'HUDSON
- B42. LA CÔTE DE LA BAIE D'UNGAVA
- B43. LES CONTREFORTS DES MONTS TORNGAT
- L8. LES BASSES-TERRES APPALACHIENNES
- L9. LES COLLINES MONTRÉGIENNES
- L10. LES BASSES-TERRES DU SAINT-LAURENT
- L11. LE LITTORAL SUD DE L'ESTUAIRE
- L12. LA PLAINE CÔTIÈRE DE LA HAUTE-CÔTE-NORD ET DE LA MOYENNE-CÔTE-NORD
- L13. LES CUESTAS DE LA CÔTE-NORD
- L14. L'ÎLE D'ANTICOSTI
- L15. LA CÔTE ROUCHEUSE DE LA BASSE-CÔTE-NORD

#### Parc national

- 1. MONT-ORFORD, DU
- 2. MONT-TREMBLANT, DU
- 3. GRANDS-JARDINS, DES
- 4. JACQUES-CARTIER, DE LA
- 5. GASPÉSIE, DE LA
- 6. FJORD-DU-SAGUENAY, DU
- 7. YAMASKA, DE LA
- 8. ÎLES-DE-BOUCHERVILLE, DES
- 9. BIC, DU
- 10. AIGUELLE, D'
- 11. MIGUASHA, DE
- 12. ÎLE-BONAVENTURE-ET-DU-ROCHER-PERCÉ, DE L'
- 13. MONT-SAINT-BRUNO, DU
- 14. POINTE-TAILLON, DE LA
- 15. FRONTENAC, DE
- 16. OKA, D'
- 17. MONT-MÉGANTIC, DU
- 18. MONTS-VALIN, DES
- 19. HAUTES-GORGES-DE-LA-RIVIÈRE-MALBAIE, DES
- 20. ANTICOSTI, D'
- 21. PLAISANCE, DE
- 22. PINGUALUIT, DES
- 23. KUURUJUAQ
- 24. LAC-TÉMISCOUATA, DU
- 25. TURSUIJUQ
- 26. OPÉMIKAN, D'
- 27. ULITTANUJALIK
- 28. NIBISCHII

#### Parc marin

SAGUENAY-SAINTE-LAURENT, DU



Cette carte intègre de l'information géographique de source gouvernementale. Pour des besoins de représentation, certaines données ont subi des transformations et des adaptations qui ont pu modifier la donnée originale.

Banque de données Ségpaq 2024  
à l'échelle de 1:20 000 1986 - 2002

Source des données utilisées  
Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs  
Ministère des Ressources naturelles et des Forêts  
© Gouvernement du Québec

Projection cartographique conforme de Lambert du Québec EPSG: 32198  
Système de référence nord-américain de 1983 (NAD 83)



### 3.3. Le portrait socio-économique

Les données présentées dans cette section ont été produites par Raymond Chabot Grant Thornton (RCGT, 2024) dans le cadre d'un mandat octroyé pour le Ministère. Aux fins de l'analyse, les indicateurs socio-économiques sont présentés selon trois zones (figure 1). La **zone de proximité** comprend les municipalités de Saint-Siméon et de Baie-Sainte-Catherine. La **zone périphérique** représente approximativement le territoire se situant à un rayon de 40 km à vol d'oiseau à partir du secteur Côtier<sup>3</sup>. À des fins de disponibilité des données, cette zone inclut l'ensemble de la MRC de Charlevoix-Est, ainsi que les municipalités de Sacré-Cœur et de Tadoussac, dans la région de la Côte-Nord. Finalement, la **zone excentrée** couvre l'ensemble du territoire québécois. Elle sert de point de comparaison à l'échelle provinciale.



Inspiré de RCGT, 2024.

**Figure 1. Illustration des zones de proximité et périphérique**

#### 3.3.1. Démographie

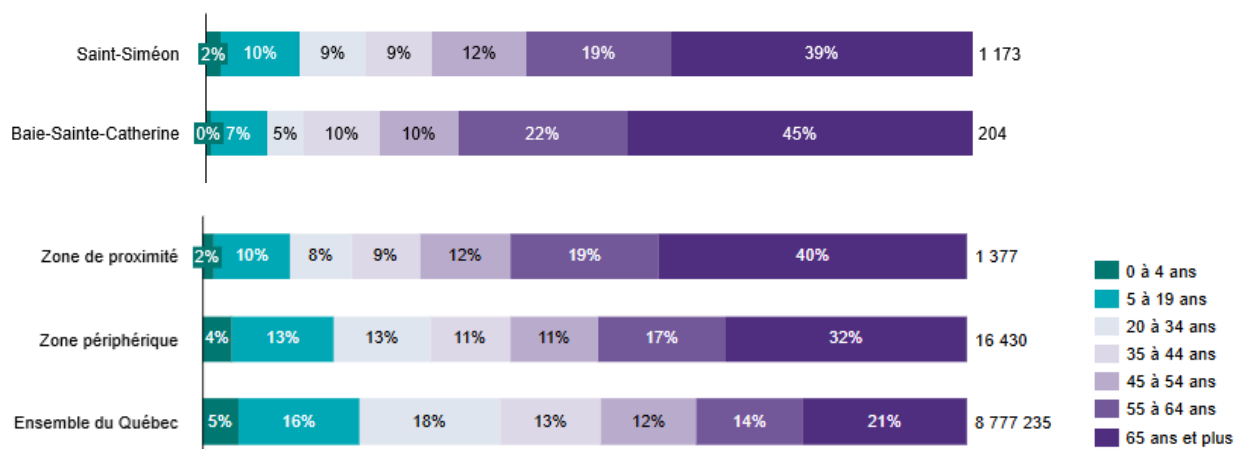
La population de la zone de proximité comptait 1377 personnes en 2023 (Figure 2), ce qui représente une baisse de plus de 2 % par rapport à 2018. Selon les projections, la population pourrait diminuer de 10 % d'ici 2033. En comparaison, le Québec compte plus de 8,7 millions d'habitants et a connu une croissance de 4 % entre 2018 et 2023 et celle-ci devrait croître de 8 % au cours des dix prochaines années. Les deux municipalités occupent une superficie similaire et ont une densité globale de 2,6 habitants/km<sup>2</sup>. La population de Saint-Siméon compte pour 85 % des habitants de cette zone, soit 4,1 habitants/km<sup>2</sup>. La densité pour Baie-Sainte-Catherine est de 0,8 habitant/km<sup>2</sup>.

---

<sup>3</sup> Cette distance se base sur les définitions des excursionnistes et des touristes qui impliquent un déplacement à plus de 40 km du domicile principal. En deçà de cette distance, la clientèle est considérée comme régionale.

L'Office québécois de la langue française (2025a) définit un excursionniste comme étant une personne en déplacement d'affaires ou de loisir à une distance supérieure à 80 km de son domicile habituel, pour une durée inférieure à 24 heures, consommant des services ou des produits touristiques.

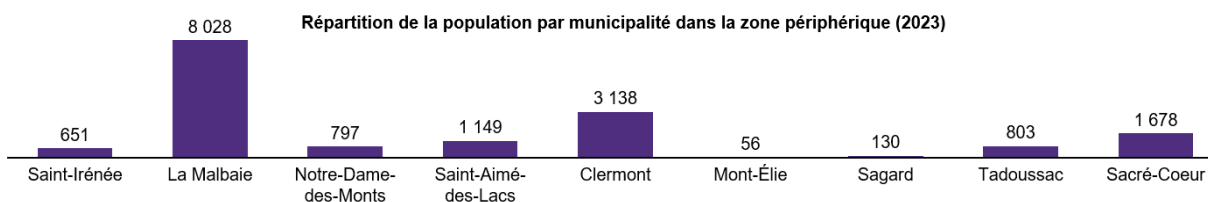
La population de la zone de proximité est nettement plus âgée (40 % de la population est âgés de 65 ans et plus) que la moyenne du Québec (21 % pour ce groupe d'âge). La situation est encore plus marquée dans la municipalité de Baie-Sainte-Catherine (45 %) (Figure 2). Les jeunes de 19 ans et moins comptent pour 10,2 % de la population de la zone de proximité, alors qu'ils comptent pour 21 % de la population québécoise. L'âge médian au Québec est de 43,4 ans, alors qu'il est de 60,5 ans dans la zone de proximité.



Extrait de RCGT, 2024.

**Figure 2. Répartition de la population par âge (2023)**

La zone périphérique compte environ 16 400 habitants, en excluant les résidents de la zone de proximité (Figure 3). La ville de La Malbaie est la plus peuplée, avec 49 % de la population de la zone. Dans les cinq dernières années, la population de la zone périphérique est restée stable. Dans les dix prochaines années, elle devrait toutefois décroître d'environ 7 %. La population est globalement plus jeune que dans la zone de proximité, avec un âge médian de 54,8 ans, mais demeure plus âgée que dans l'ensemble de la province.



Extrait de RCGT, 2024.

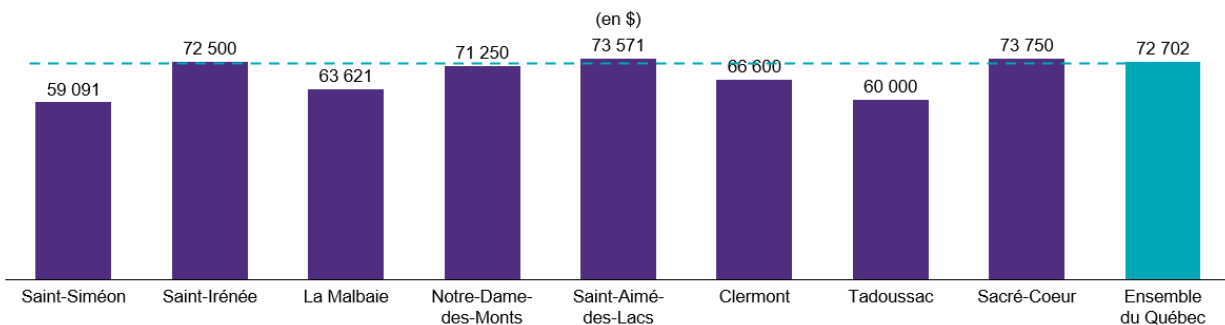
**Figure 3. Répartition de la population par municipalité de la zone périphérique (2023)**

### 3.3.2. Premières Nations

Selon le recensement de 2021 (Statistique Canada, 2021), 180 personnes de la MRC de Charlevoix-Est s'identifient à titre de membres des Premières Nations. Seules 20 d'entre elles avaient le statut d'Indien inscrit ou d'Indien des traités aux termes de la Loi sur les Indiens (L.R.C. (1985), ch. I-5).

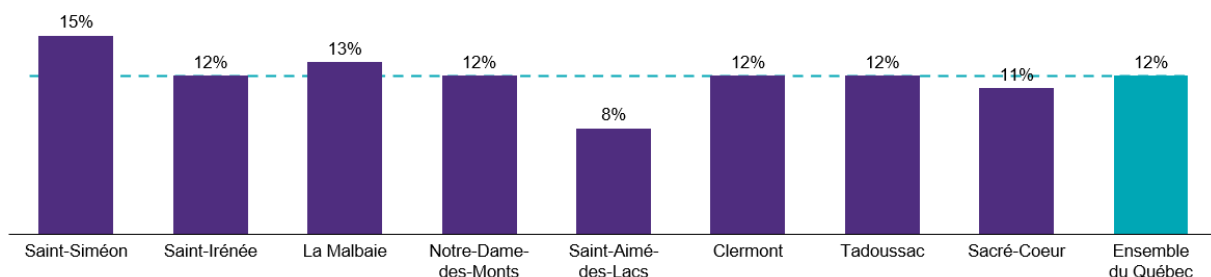
### 3.3.3. Revenus

Le revenu médian par ménage à Saint-Siméon est d'un peu plus de 59 000 \$ (donnée non disponible pour Baie-Sainte-Catherine). Ce résultat est inférieur à ce qui est observé dans la zone périphérique et dans l'ensemble du Québec (Figure 4). La proportion de ménages en situation de faible revenu, fondé sur les seuils de faible revenu après impôt, s'établit à 15 % pour Saint-Siméon, alors qu'elle est de 12 % dans la zone périphérique et dans l'ensemble du Québec (Figure 5).



Extrait de RCGT, 2024.

**Figure 4. Revenu médian par ménage (2021) – comparatif par municipalité et ensemble du Québec**



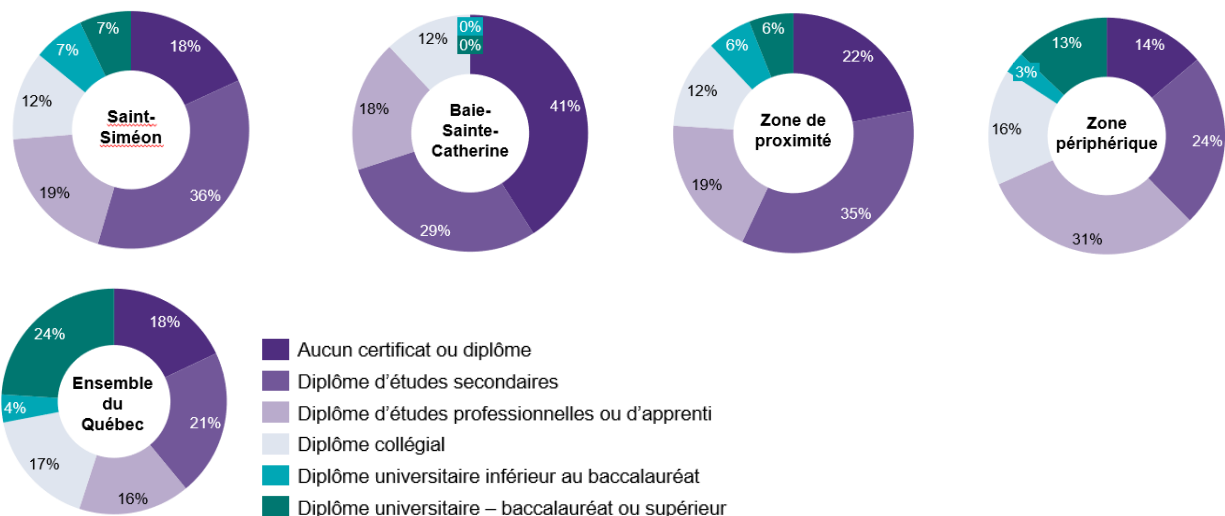
Extrait de RCGT, 2024.

**Figure 5. Part de ménages en situation de faible revenu (2021)**

### 3.3.4. Éducation

Dans la zone de proximité, 35 % des personnes âgées entre 25 et 64 ans détiennent un diplôme d'études secondaires, 19 % détiennent un diplôme d'études professionnelles ou d'apprenti et 12 % un diplôme collégial (Figure 6). Près du quart ne détiennent aucun certificat ou diplôme (22 %). Le taux de diplomation universitaire (équivalant au baccalauréat ou supérieur) est de 6 %. Il est plus élevé à Saint-Siméon qu'à Baie-Sainte-Catherine.

Cette situation diffère de celle de la zone périphérique, et encore plus de celle de l'ensemble du Québec (Figure 6). La zone périphérique compte une proportion plus élevée de personnes ayant obtenu un diplôme d'études professionnelles (31 %), ainsi que de personnes ayant obtenu un diplôme collégial (16 %) ou universitaire (13 %). Ces niveaux de scolarité demeurent toutefois inférieurs à ceux de l'ensemble du Québec où 45 % de la population détient un diplôme collégial ou universitaire.



Extrait de RCGT, 2024.

**Figure 6. Plus haut niveau de diplôme atteint, population de 25 à 64 ans (2021)**

### 3.3.5. Immigration

Une quinzaine de personnes issues de l'immigration résident dans la zone de proximité. Les immigrants représentent un faible pourcentage de la zone de proximité (1 %) et de la zone périphérique (1 %), nettement en deçà de la moyenne provinciale (15 %).

### 3.3.6. Mobilité

Il y a peu de mobilité au sein de la zone de proximité. Lors du dernier recensement (2021), sur l'ensemble des résidents, 5 % étaient arrivés d'une autre municipalité au Québec dans la dernière année. En comptant les cinq années précédentes (2016-2021), c'est 21 % de la population qui s'était déplacée en provenance d'une autre municipalité.

Le solde migratoire interrégional est un indicateur de mobilité de la population. Il s'agit de la différence entre le nombre de résidents qui se sont établis sur un territoire et ceux qui l'ont quitté. La donnée est uniquement disponible par MRC et ne permet donc pas de faire les analyses par zone. Selon les données de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ), le solde migratoire était positif dans la MRC de Charlevoix-Est en 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022 (tableau 1).

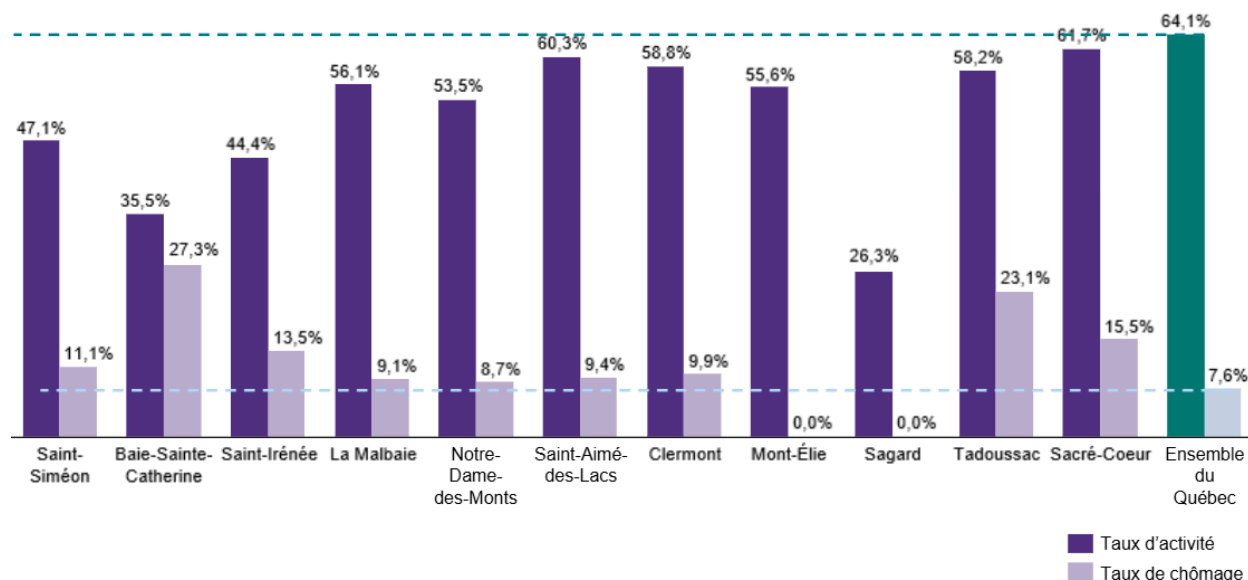
**Tableau 1. Solde migratoire**

Solde migratoire (en nombre de personnes)					
	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
MRC de Charlevoix-Est	- 51	- 41	107	274	194
MRC de Charlevoix	41	67	149	169	133
<b>Région de la Capitale-Nationale</b>	<b>1 521</b>	<b>1 917</b>	<b>1 367</b>	<b>796</b>	<b>2 558</b>
MRC de la Haute-Côte-Nord	- 120	- 30	19	21	- 25
<b>Région de la Côte-Nord</b>	<b>- 905</b>	<b>- 619</b>	<b>- 214</b>	<b>- 250</b>	<b>- 336</b>

Extrait de RCGT, 2024.

### 3.3.7. Emploi

En 2021, le taux de chômage moyen dans la zone de proximité se situait à 12,9 %, au-dessus de la moyenne québécoise de 7,6 % et de celle de la zone périphérique de 10,9 %. Le taux de chômage dans le secteur de Saint-Siméon est moins élevé que pour Baie-Sainte-Catherine (Figure 7). Le taux de la population active<sup>4</sup> dans la zone de proximité (45,4 %) est inférieur à celui de la zone périphérique (56,7 %) et de l'ensemble du Québec (64,1 %), ce qui s'explique entre autres par la population plus âgée.



Extrait de RCGT, 2024.

**Figure 7. Taux d'activité et taux de chômage (2023)**

<sup>4</sup> L'Office québécois de la langue française (2025b) définit la population active comme étant la main-d'œuvre disponible.

### 3.3.8. Industries

Le secteur du transport et de l'entreposage, ainsi que ceux du commerce de détail et de la santé et des services sociaux sont ceux qui emploient le plus grand nombre de personnes dans la zone de proximité (Tableau 2). Les secteurs d'activité diffèrent toutefois entre les municipalités de Saint-Siméon et de Baie-Sainte-Catherine. La zone de proximité compte nettement plus d'emplois dans le secteur manufacturier que ce qui est observé dans la zone périphérique et dans l'ensemble du Québec, et elle ne compte aucun emploi dans les services professionnels, scientifiques et techniques, qui occupent une place importante au Québec.

**Tableau 2. Emplois par secteur d'activité**

Saint-Siméon	Baie-Sainte-Catherine	Zone de proximité	Zone périphérique	Ensemble du Québec
Santé et services sociaux	Transport et entreposage	Transport et entreposage	Santé et services sociaux	Santé et services sociaux
14 %	45 %	16 %	16 %	14 %
Hébergement et restauration	Commerce de détail	Commerce de détail	Commerce de détail	Commerce de détail
14 %	18 %	13 %	14 %	12 %
Construction	-	Santé et services sociaux	Hébergement et restauration	Fabrication
13 %	-	13 %	11 %	10 %
Commerce de détail	-	Hébergement et restauration	Fabrication	Services professionnels, scientifiques et techniques
12 %	-	13 %	10 %	8 %
Transport et entreposage	-	Construction	Construction	Services éducatifs
12 %	-	12 %	9 %	8 %

Extrait de RCGT, 2024.

### 3.3.9. Vitalité économique

L'indice de vitalité économique permet de comparer la performance des localités et des MRC par rapport aux autres territoires de la province. L'indice prend en considération des paramètres comme le revenu médian, le taux de travailleurs et le taux de croissance de la population. Il permet de positionner les municipalités par rapport à la moyenne québécoise établie à 0. Ainsi, un indice négatif indique une vitalité moins élevée que celle du reste de la province.

La quasi-totalité des municipalités des zones de proximité et périphérique présentent un indice négatif (Tableau 3). Le résultat est inférieur dans les municipalités de la zone de proximité. Pour la majorité des municipalités, l'indice de vitalité a diminué entre 2018 et 2022.

**Tableau 3. Vitalité économique**

	MRC ou municipalité	Indice de vitalité économique 2018	Indice de vitalité économique 2020	Indice de vitalité économique 2022	Positionnement 2022 (rang et quintile)
<b>Zone de proximité</b>	Saint-Siméon	-10,4163	-13,5660	-8,2632	1 022 (5 <sup>e</sup> quintile)
	Baie-Sainte-Catherine	-12,3049	-20,2082	-24,0792	1 140 (5 <sup>e</sup> quintile)
	MRC de Charlevoix-Est	-7,5749	-8,3772	-4,9392	81 (4 <sup>e</sup> quintile)
<b>Zone périphérique</b>	Saint-Irénée	0,8949	0,5853	0,6244	531 (3 <sup>e</sup> quintile)
	La Malbaie	-4,9894	-4,9974	-1,5188	704 (4 <sup>e</sup> quintile)
	Notre-Dame-des-Monts	-2,0456	-1,4801	1,0443	490 (3 <sup>e</sup> quintile)
	Saint-Aimé-des-Lacs	3,1963	0,1814	1,7055	442 (2 <sup>e</sup> quintile)
	Clermont	-0,3777	-2,5608	-0,5837	627 (3 <sup>e</sup> quintile)
	Mont-Élie	-11,0120	-9,8145	ND	ND
	Sagard	-6,6953	-9,6229	-18,4105	1 131 (5 <sup>e</sup> quintile)
	Tadoussac	-2,5507	-4,1312	-2,9316	808 (4 <sup>e</sup> quintile)
	Sacré-Cœur	-0,5413	-1,3053	-0,5439	626 (3 <sup>e</sup> quintile)

Extrait de RCGT, 2024 et source (données de 2022) : ISQ, 2025.

### 3.4. L'offre touristique

Le Tableau 4 présente certains attraits touristiques de la zone de proximité gérés par un organisme ou une entreprise. La plupart sont des attraits liés à des activités de plein air et sont saisonniers.

La zone périphérique compte 57 attraits (en excluant les attraits de la zone de proximité). Ceux-ci sont principalement situés à La Malbaie et à Tadoussac (Tableau 5). En excluant les événements, qui sont ponctuels, 62 % des attraits sont saisonniers. Sur le plan de la culture, la zone périphérique compte une salle de spectacle, trois galeries d'art, un jardin, six musées ou sites historiques et un observatoire. Parmi les principaux lieux, mentionnons le Domaine Forget, le Musée de Charlevoix, le Centre d'interprétation des mammifères marins, ainsi que les observatoires astronomique et de l'Astroblème de Charlevoix.

Les trois parcs nationaux de la région de Charlevoix offrent une diversité d'activités et de services en milieu naturel. Aussi, grâce à des partenariats avec le milieu, il est possible de découvrir le parc marin du Saguenay–Saint-Laurent à partir des rives de Charlevoix. Le quai de la baie des Rochers fait d'ailleurs partie du réseau Découverte du parc marin.

La zone de proximité comprend deux services de traversier. Un se trouve à Saint-Siméon et relie Rivière-du-Loup en 65 minutes. Le bateau a une capacité de 356 passagers et de 100 véhicules. Il est en activité de la mi-avril jusqu'au début de janvier et propose de deux à quatre trajets par jour. L'accès est payant. L'autre traversier se trouve à Baie-Sainte-Catherine et relie Tadoussac. La traversée est d'environ 20 minutes et permet de relier la route 138 qui est coupée par le fjord du Saguenay. Le traversier est en activité toute l'année et pendant toute la journée (fréquence variable selon les heures), et l'accès est gratuit.

**Tableau 4. Attractions touristiques dans la zone de proximité**

Établissement	Type d'attrait	Lieu	Saison touristique
<b>Culture</b>			
Poterie de Port-au-Persil	Centre ou galerie d'art	Saint-Siméon	Saisonnier
Centre d'interprétation et d'observation de Pointe-Noire	Musée ou site historique	Baie-Sainte-Catherine	Saisonnier
<b>Événement ou festival</b>			
Au cœur des arts de Saint-Siméon	Festival	Saint-Siméon	Juillet
<b>Tourisme gourmand</b>			
Ferme Bourdages tradition	Ferme agrotouristique	Saint-Siméon	Annuel
<b>Nature</b>			
Parc municipal de la Baie-des-Rochers*	Parc régional ou municipal	Saint-Siméon	Saisonnier
Sentier de l'Orignac**	Piste ou sentier	Saint-Siméon	Annuel
La Route bleue	Piste ou sentier	Saint-Siméon / Baie-Sainte-Catherine	Saisonnier
Croisière aux baleines – Lounge VIP Saint-Laurent	Croisière	Baie-Sainte-Catherine	Saisonnier
Croisières aux baleines et Fjord	Croisière	Baie-Sainte-Catherine	Saisonnier
Palissades de Charlevoix*	Entreprise de tourisme d'aventure	Saint-Siméon	Saisonnier
Bosco Charlevoix	Entreprise de tourisme d'aventure	Saint-Siméon	Annuel
Öbois Charlevoix	Piste ou sentier	Saint-Siméon	Annuel
ZEC Buteux–Bas-Saguenay	Chasse et pêche	Saint-Siméon / Baie-Sainte-Catherine	Saisonnier
Domaine chasse et pêche Gaudias Foster inc.	Chasse et pêche	Saint-Siméon	Saisonnier
Pouvoirie des lacs Roger et Faucille inc.	Chasse et pêche	Baie-Sainte-Catherine	Saisonnier
Pouvoirie Humanité	Sentier, pêche	Baie-Sainte-Catherine	Saisonnier
Pouvoirie Baie-Sainte-Catherine	Sentier, chasse, pêche interprétation de la nature, vélo	Baie-Sainte-Catherine	Saisonnier
Club Basque	Chasse et pêche	Baie-Sainte-Catherine	Saisonnier

Source : RCGT, 2024.

\* Établissements faisant partie du territoire à l'étude du projet de parc national de la Côte-de-Charlevoix.

\*\* Ce sentier est en partie dans le territoire à l'étude du projet de parc national.

**Tableau 5. Catégories d'attraits selon les municipalités de la zone périphérique**

	Clermont	La Malbaie	Saint-Aimé-des-Lacs	Saint-Irénée	Sacré-Cœur	Tadoussac
Culture	0	6	0	2	0	4
Événements	1	3	2	1	0	3
Plein air	1	6	5	0	2	9
Tourisme gourmand	2	4	0	0	1	1
Divertissement	0	5	0	0	0	0

Note : les municipalités qui ne figurent pas dans le tableau ne comptent pas d'attraits.  
Extrait de RCGT, 2024.

### Offre touristique d'agrément-hébergement

La zone de proximité bénéficie d'une offre d'hébergement touristique composée de 79 établissements variés, majoritairement des résidences de tourisme. Parmi les autres établissements, la majorité ne sont pas ouverts à l'année. Le détail des établissements est présenté à l'**Annexe 1**.

### Performance touristique des parcs nationaux à proximité

Le parc national des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie a généré en 2022-2023 près de 197 000 jours-visites<sup>5</sup>. Il a connu une croissance importante de son achalandage depuis sa création en 2000. En 2023-2024, près de 14 800 nuitées de camping ont été occupées (taux d'occupation de 63 %), ainsi que 2 720 nuitées en chalet (taux d'occupation de 76 %). Ce parc national a une clientèle diversifiée. Environ le tiers des visiteurs sont âgés de plus de 55 ans et 44 % ont entre 35 et 54 ans. De plus, 24 % des visiteurs sont accompagnés d'enfants. Le tiers des visiteurs (33 %) proviennent de la grande région de Montréal, alors que 28 % proviennent de la grande région de Québec.

Le parc national des Grands-Jardins a généré en 2022-2023 près de 180 000 jours-visites. Il a également connu une croissance régulière de son achalandage, mais celle-ci s'est fortement accélérée dans les dernières années. En 2023-2024, près de 9 900 nuitées de camping ont été occupées (taux d'occupation de 67 %), ainsi que 1800 nuitées en chalet (taux d'occupation de 83 %). Ce parc national attire surtout des visiteurs de 35 à 54 ans (45 %), et ceux de plus de 55 ans (33 %). Parmi eux, 23 % viennent accompagnés d'enfants. Les visiteurs proviennent en grande partie (35 %) de la grande région de Québec et de la région métropolitaine de Montréal (29 %).

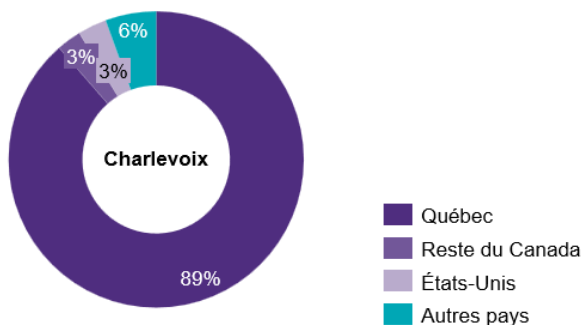
Le parc national du Fjord-du-Saguenay a généré en 2022-2023 plus de 214 000 jours-visites. La croissance de sa fréquentation a été continue depuis 2014-2015. En 2023-2024, près de 11 300 nuitées de camping ont été occupées (taux d'occupation de 58 %), ainsi que 400 nuitées en chalet (taux d'occupation de 90 %). Ce parc national accueille surtout des visiteurs de 35 à 54 ans (41 %) et de plus de 55 ans (33 %). Un peu plus du quart (27 %) viennent accompagnés d'enfants. Il s'agit du parc national qui accueille le plus de visiteurs hors Québec (19 %) parmi les parcs nationaux à proximité. Les autres visiteurs viennent surtout de la région métropolitaine de Montréal (36 %) et de la grande région de Québec (28 %).

---

<sup>5</sup> La Sépaq définit l'expression « jour-visite » comme une journée de visite par une personne, peu importe son âge. Cela signifie que chaque présence d'une personne dans un établissement de la Sépaq pendant une journée compte pour un jour-visite. De plus, une nuitée est équivalente à deux jours-visites par personne. Ce mode de calcul permet de quantifier l'utilisation des installations de la Sépaq en tenant compte à la fois des visites journalières et des séjours avec hébergement.

## Performance touristique régionale

Les dernières données disponibles concernant le nombre de touristes sur le territoire de Charlevoix remontent à 2017 (RCGT, 2024). À ce moment, la région de Charlevoix avait accueilli environ 666 000 touristes. Bien que les données n'aient pas été mises à jour depuis, Raymond Chabot Grant Thornton (2024) émet l'hypothèse que le nombre de visiteurs pourrait avoir suivi la même croissance que le nombre d'unités d'hébergement occupées. Dans ce contexte, la région de Charlevoix pourrait avoir attiré près de 725 000 visiteurs en 2023. La région accueille surtout des touristes en provenance du Québec.



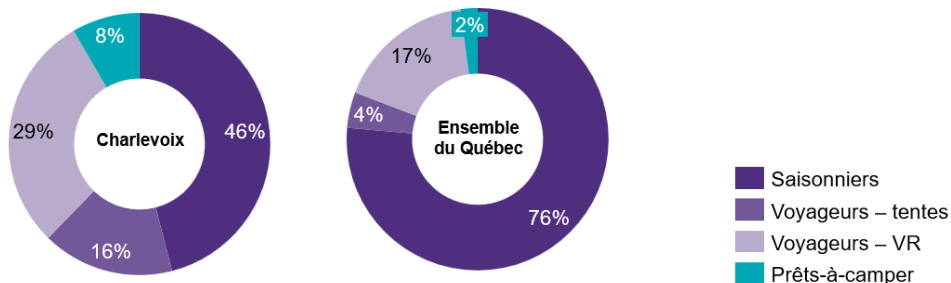
Tiré de RCGT, 2024, source : Tourisme au Québec en bref, 2017.

**Figure 8. Provenance des touristes dans les régions de Charlevoix (2017)**

Depuis 2017, la performance de l'hébergement dans la région de Charlevoix est en croissance (RCGT, 2024). Dans les sept dernières années, le nombre total d'unités disponibles a augmenté de 3 %, alors que le nombre d'unités louées a augmenté de 7 %. Le taux d'occupation moyen pour 2023 dans Charlevoix est de 52 %, ce qui est légèrement en deçà de la moyenne provinciale, en excluant les villes de Montréal et de Québec (55 %).

En 2023, le taux d'occupation dans les campings de Charlevoix (60 %) était inférieur au taux observé dans l'ensemble de la province (75 %). Historiquement, les taux d'occupation des campings dans cette région sont sous la moyenne provinciale. Par ailleurs, les emplacements de prêts-à-camper performant bien (70 %), alors que leur taux d'occupation était de 52 % dans l'ensemble de la province pour 2023.

Dans Charlevoix, 46 % des emplacements loués le sont par des campeurs saisonniers. Cette proportion est nettement moins élevée que dans l'ensemble du Québec (76 %). Les campeurs de passage qui utilisent des véhicules récréatifs occupent 29 % des emplacements. Cette proportion est beaucoup plus élevée que dans le reste de la province (17 %). Notons aussi que la part de voyageurs en tente est beaucoup plus élevée dans Charlevoix que dans la moyenne du Québec, avec respectivement 16 % et 4 %.



Extrait de RCGT, 2024.

**Figure 9. Répartition des emplacements occupés, selon les catégories d'occupants (2023)**

Selon une enquête réalisée pour Tourisme Charlevoix (2023) auprès de 104 visiteurs ayant fréquenté des attractions et lieux dans la région de Charlevoix :

- La majorité des visiteurs ont un diplôme universitaire (58 %). Ils ont généralement un revenu de ménage élevé (43 % disposent d'un revenu de plus de 100 000 \$). La majorité sont en couple et sans enfant à la maison (53 %). Ils proviennent principalement du Québec (88 %), particulièrement des régions de Montréal (14 %) et de la Montérégie (14 %);
- La majorité des visiteurs (93 %) ont effectué au moins une nuitée dans la région. Ils y ont en moyenne effectué un séjour de 3,5 nuitées. Pour 38 % d'entre eux, le voyage implique aussi la visite d'une autre région – principalement Québec (69 %), la Côte-Nord (26 %) ou le Saguenay–Lac-Saint-Jean (15 %);
- Leurs principales raisons pour visiter Charlevoix sont la visite d'attractions naturels (49 %), la visite d'une région qu'ils connaissent déjà bien (45 %), le désir de se reposer (42 %), la pratique d'un sport ou d'une activité (30 %) et le fait de profiter du terroir et de la gastronomie de la région (22 %). La majorité (81 %) avaient déjà visité la région dans le passé;
- Les principales activités pratiquées étaient : visite d'un restaurant ou d'une table gastronomique (76 %), randonnée pédestre (74 %), magasinage (46 %), observation de la faune et de la flore (57 %), visite d'une route ou d'un circuit touristique (55 %), visite de producteurs du terroir (47 %), visite culturelle (59 %) et visite d'un parc ou d'un jardin (50 %). Parmi les activités hivernales, la raquette ou la marche hivernale a été l'activité principale (50 %), suivie de la motoneige (13 %) et du ski ou de la planche à neige (38 %).

Tourisme Côte-Nord et Charlevoix ont fait réaliser un sondage à l'été 2022 auprès des personnes qui fréquentaient les traversiers pour accéder à la région (Tadoussac, Les Escoumins et Baie-Comeau) (Callosum, 2022). Voici certains résultats qui concernent spécifiquement la région de Charlevoix :

- Les visiteurs sont majoritairement des travailleurs (70 %), qui ont un diplôme universitaire (55 %) et des revenus de ménage élevés (environ 104 000 \$). Ils proviennent principalement du Québec (58 %) et de la France (18 %). Ils voyageaient principalement en couple (47 %) ou en famille (36 %);
- Environ la moitié des touristes de la Côte-Nord interrogés ont aussi visité la région de Charlevoix. En moyenne, ils ont visité 2,4 régions lors de leur séjour. Les deux autres régions les plus populaires étaient Québec et le Saguenay–Lac-Saint-Jean;
- Peu de visiteurs sont des excursionnistes (déplacement d'une journée), soit 8 %. Leur séjour total moyen était de 2,5 nuitées;
- Les visiteurs ont séjourné surtout dans les hôtels (45 %) ou les campings (21 %). La location de chalet ou de maison est également fréquente (16 %);

- La beauté des paysages a été la principale raison de visiter la région de Charlevoix (72 %), suivie par la pratique d'activités de plein air (45 %) et l'appréciation de la région qu'ils ont déjà visitée (40 %);
- Parmi les activités les plus pratiquées, notons la randonnée pédestre (51 %), circuler sur les routes panoramiques (50 %) et l'observation de la faune (44 %).

### 3.5. Les aires protégées

#### 3.5.1. La protection du territoire à l'étude

La création du parc national de la Côte-de-Charlevoix permettrait d'assurer la protection permanente d'un territoire dont une partie est protégée par le statut transitoire de réserve de biodiversité projetée<sup>6</sup>. Cette réserve de biodiversité projetée a été créée en 1996, en vertu de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel (chapitre C-61.1), dans l'attente d'un statut permanent de parc national. Conformément à l'article 64 de la Loi modifiant la Loi sur la conservation du patrimoine naturel et d'autres dispositions (2021, chapitre 1), ce statut transitoire prendrait fin dès que le territoire serait désigné comme parc national.

#### 3.5.2. Les aires protégées environnantes

Au 31 mars 2025, la région de la Capitale-Nationale compte 284 aires protégées terrestres couvrant 2459 km<sup>2</sup>, soit à peu près 12,5 % du territoire terrestre et d'eau douce (MELCCFP, 2025i). Elle compte également 1285 km<sup>2</sup> d'aires marines protégées. Les parcs nationaux constituent 50 % de la superficie terrestre protégée de cette région administrative.

#### Parcs nationaux existants et projetés

Seulement 0,1 % de la région naturelle de la côte de Charlevoix est occupée par un parc national, soit une infime portion du parc national des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie. Ce parc se situe à environ 25 km à vol d'oiseau du secteur des Palissades (carte 5). Un autre parc national, celui du Fjord-du-Saguenay, est à un peu plus de 2 km à vol d'oiseau de la pointe aux Alouettes. Ces deux parcs nationaux sont exploités par la Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq) en application avec l'article 5.1 de la Loi sur les parcs (chapitre P-9). De plus, le projet de parc national des Dunes-de-Tadoussac, qui a fait l'objet d'une audience publique du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement en 2024, se situe à 7 km à vol d'oiseau de la pointe aux Alouettes. À sa création, il serait aussi exploité par la Sépaq.

#### Écosystèmes forestiers exceptionnels

Quatre écosystèmes forestiers exceptionnels reconnus comme forêts rares se trouvent à proximité du territoire à l'étude (carte 4). Ces aires protégées sont désignées en vertu de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (chapitre A-18.1) et relèvent du ministre des Ressources naturelles et des Forêts. La Forêt rare de la Montagne-de-l'Ours protège une chênaie rouge à pin blanc. Le chêne rouge est une espèce qui se trouve rarement à ces latitudes. La Forêt rare de la Montagne-à-McLeod, la Forêt rare du Lac-aux-Canards et la Forêt rare du Lac-du-Port-aux-Quilles protègent chacune une pinède à pin rouge sur roc. Ce type d'écosystème est maintenant très rare dans l'est du Québec, alors qu'il se trouve davantage dans le sud-ouest du Québec (Outaouais et Témiscamingue).

#### Refuges biologiques

Neuf refuges biologiques se trouvent dans un rayon d'environ 10 km autour du territoire à l'étude (carte 4). Les refuges biologiques sont aussi désignés en vertu de la Loi sur l'aménagement durable du territoire

---

<sup>6</sup> Le secteur de la pointe aux Alouettes n'est pas inclus dans la réserve de biodiversité projetée.

forestier et sont sous la responsabilité du ministère des Ressources naturelles et des Forêts. Le refuge biologique 03351R023 superpose en partie le territoire à l'étude dans le secteur des Palissades.

### **Aires marines autour du territoire à l'étude**

Plusieurs aires protégées contiguës au territoire à l'étude se trouvent dans le milieu marin (carte 4). C'est le cas du parc marin du Saguenay–Saint-Laurent créé en 1998 dans le but de rehausser, au profit des générations actuelles et futures, le niveau de protection des écosystèmes d'une partie représentative du fjord du Saguenay et de l'estuaire du Saint-Laurent, tout en favorisant son utilisation à des fins éducatives, récréatives et scientifiques (Environnement Canada et ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec, 2010). La protection du béluga et de son habitat a été un facteur déterminant dans sa création. Le parc marin a été créé en vertu de lois spécifiques des gouvernements du Québec et du Canada (Loi sur le parc marin du Saguenay–Saint-Laurent, chapitre P-8.1 et L.C. 1997, ch. 37). Il couvre 1 245 km<sup>2</sup>, incluant la colonne d'eau et les fonds marins, mais excluant les îles. Il s'étend jusqu'à la ligne des hautes eaux (Environnement Canada et ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec, 2010). Le gouvernement du Québec a confié à la Sépaq le mandat de codirection du parc marin, qu'elle exerce en collaboration avec l'Agence Parcs Canada. En mars 2025, les gouvernements du Québec et du Canada ont confirmé leur volonté commune d'agrandir le parc marin du Saguenay–Saint-Laurent à près de 4500 km<sup>2</sup>, protégeant ainsi l'entièreté de l'habitat essentiel du béluga ainsi que la biodiversité et les écosystèmes d'une partie de l'estuaire du Saint-Laurent.

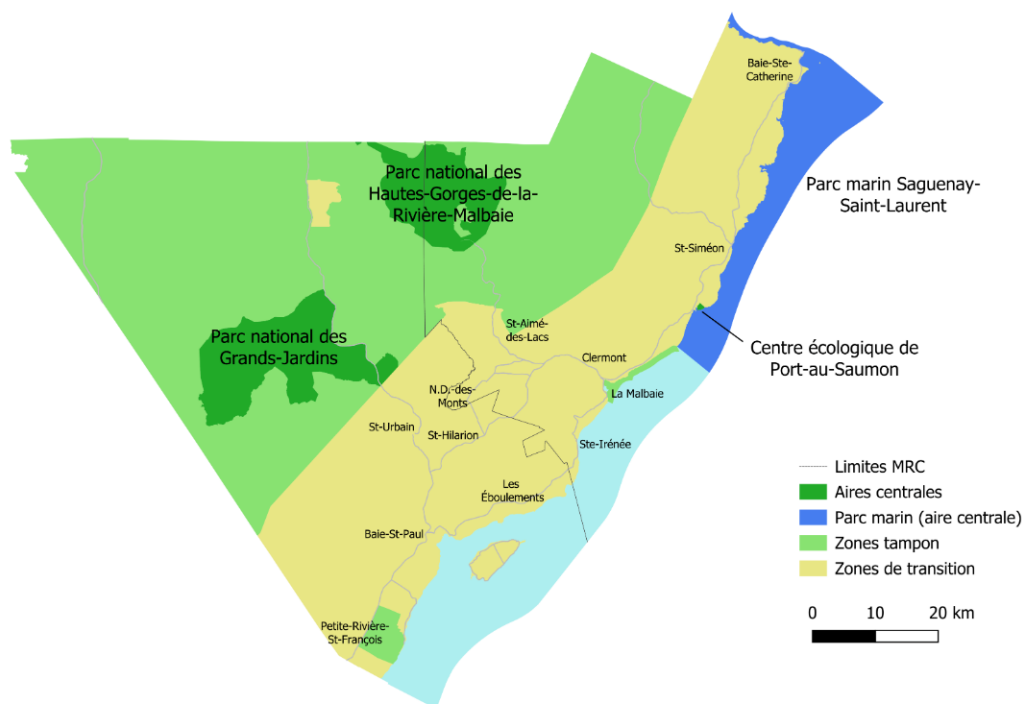
Superposées au parc marin, les aires de concentration d'oiseaux aquatiques sont des aires protégées reconnues au titre d'habitat faunique. Ces aires se définissent comme un marais, une plaine inondable, une zone intertidale, un herbier aquatique ou une bande d'au moins 25 ha fréquenté par des oies, des bernaches ou des canards lors de la nidification ou de la migration. Pour être reconnus comme aires de concentration d'oiseaux aquatiques, ces sites doivent dénombrer au moins 50 oiseaux/km de rivage ou 1,5 oiseau/ha. Cinq aires de concentration d'oiseaux aquatiques jouxtent le territoire à l'étude, soit celles de la pointe à Pierre, de la baie des Rochers, de l'anse du Chafaud aux Basques, de la pointe au Bouleau et de la baie Sainte-Catherine. À proximité se trouvent également les aires de concentration d'oiseaux aquatiques de la Pointe aux Quilles, de la Grande Crique, de la Batture aux Alouettes, de la Grande Batture aux Alouettes et de l'Îlet aux Alouettes.

### **Autres aires protégées visibles depuis le territoire à l'étude**

Depuis le secteur Côtier, il est possible d'observer la réserve de biodiversité projetée de l'Île-aux-Lièvres et la réserve nationale de faune des Îles-de-l'Estuaire (île Blanche). Depuis la pointe aux Alouettes, il est possible d'observer le refuge faunique de l'Îlet-aux-Alouettes (statut d'aire protégée désigné en vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (chapitre C-61.1)).

### 3.5.3. Mesure de protection complémentaire

Bien qu'elle ne soit pas inscrite au Registre des aires protégées, la région de biosphère de Charlevoix<sup>7</sup> est un site désigné en 1988 par l'UNESCO pour promouvoir un développement durable basé sur les efforts combinés des communautés locales et du monde scientifique. Les réserves de la biosphère ont pour objectif de concilier la conservation de la diversité naturelle et culturelle avec le développement économique et social. La région de biosphère de Charlevoix couvre environ 4570 km<sup>2</sup> et comprend le territoire des MRC de Charlevoix et de Charlevoix-Est.



Extrait de Région de biosphère de Charlevoix, 2024.

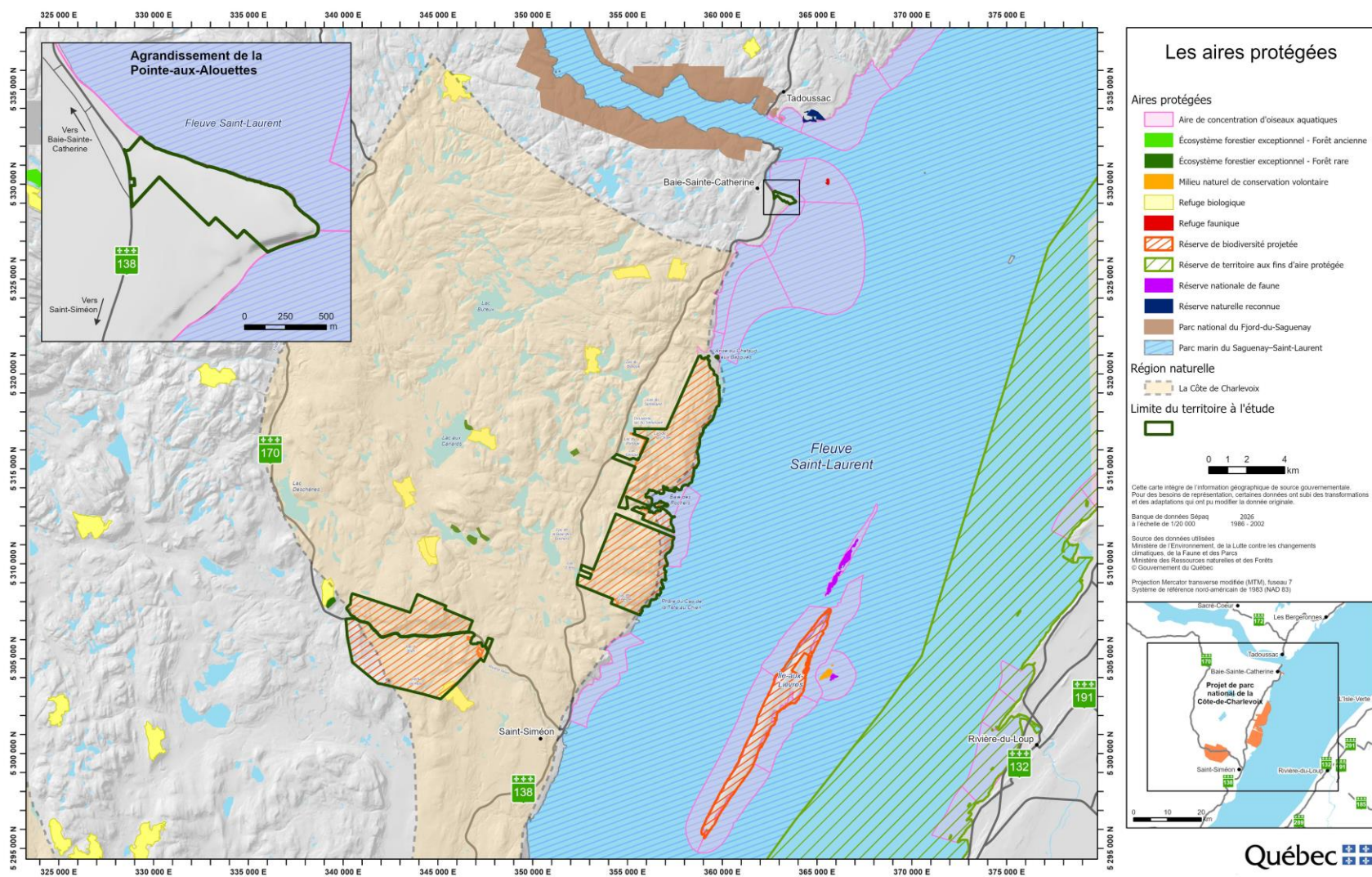
**Figure 10. Territoire d'action de la région de biosphère de Charlevoix**

Le territoire de la région de biosphère de Charlevoix, comme toutes les régions de biosphère, se compose de trois zones interdépendantes visant à remplir trois fonctions liées, qui sont complémentaires et se renforcent mutuellement :

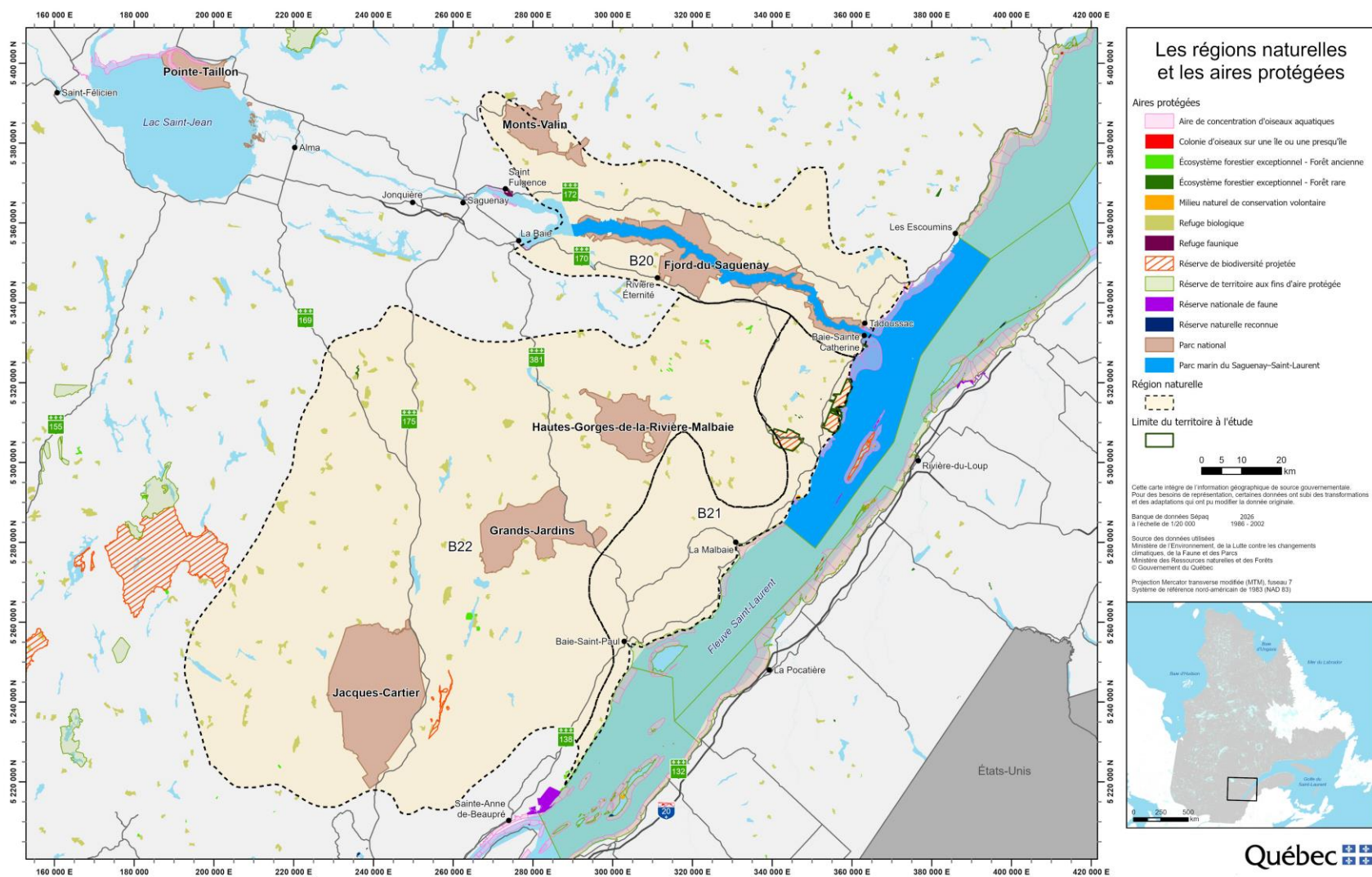
- Les aires centrales comprennent des zones strictement protégées qui contribuent à la conservation des paysages, des écosystèmes, des espèces et de la variation génétique.
- Les zones tampons jouxtent les aires centrales et sont utilisées pour des activités compatibles avec des pratiques écologiquement viables susceptibles de renforcer la recherche, le suivi, la formation et l'éducation scientifiques.
- Les zones de transition sont les zones où les communautés encouragent des activités économiques et humaines qui sont durables sur le plan à la fois socioculturel et écologique.

<sup>7</sup> Nommée réserve mondiale de biosphère à sa création, la région de Charlevoix est devenue région de biosphère en 2023 afin de mieux refléter sa réalité.

## Carte 4. Les aires protégées



Carte 5. Les régions naturelles et les aires protégées



## 4. Le portrait physique

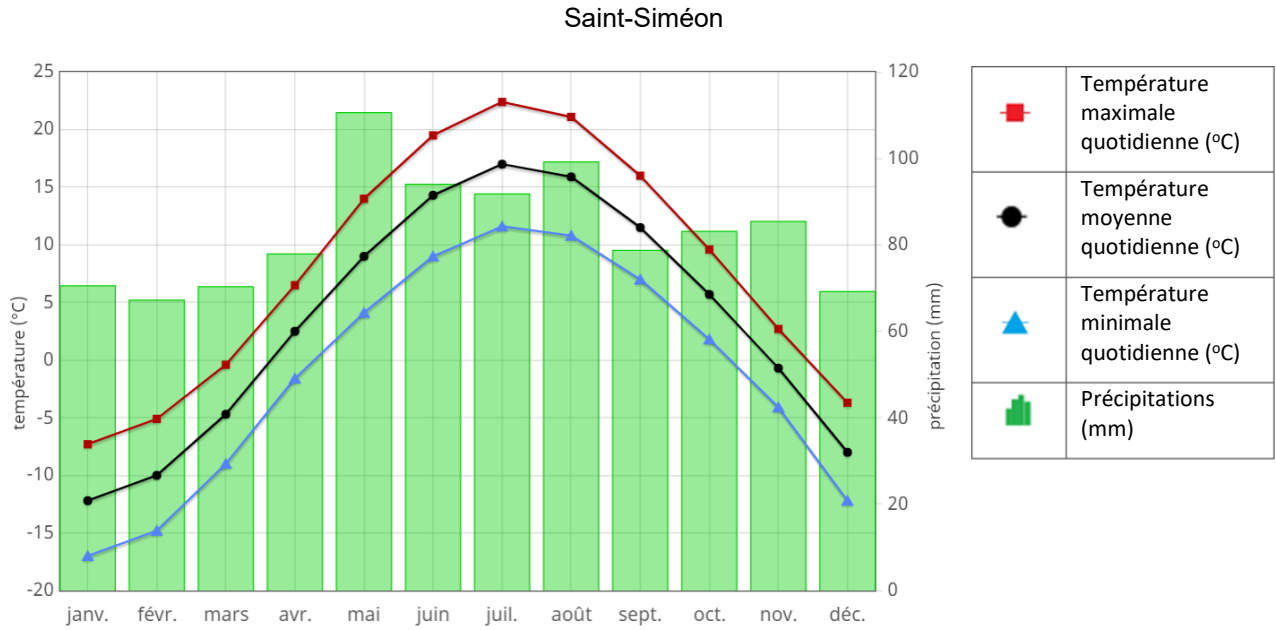
### 4.1. Le climat

La proximité de l'estuaire du Saint-Laurent joue un rôle majeur dans la détermination du climat du territoire à l'étude. Le tableau 6 ainsi que les figures 11 et 12 présentent les données observées aux deux stations météorologiques situées à proximité du territoire à l'étude. Ces deux stations sont suivies par le MELCCFP (2025a). Une est située à Saint-Siméon et donne un aperçu du climat observé le long de la côte. L'autre est située à Petit-Saguenay et reflète le climat qui prédomine à l'intérieur des terres.

**Tableau 6. Résumé des conditions climatiques**

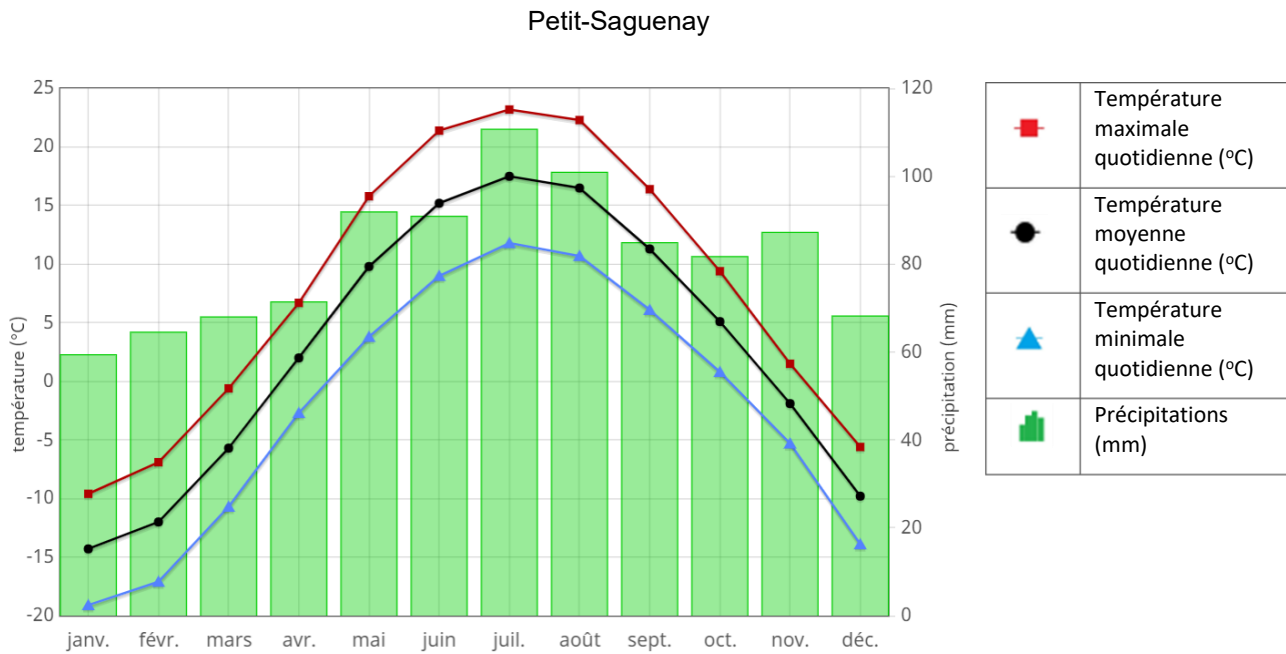
	Stations météorologiques		
	Saint-Siméon	Petit-Saguenay	Québec (aéroport int. Jean-Lesage)
<b>Position</b>			
Latitude	47° 49' 25"	48° 11' 20"	46° 52' 0"
Longitude	-69° 53' 27"	-70° 2' 47"	-71° 15' 38"
Altitude (m)	15 m	130 m	114 m
<b>Éléments climatiques</b>			
Température moyenne annuelle (C)	3,5	3,1	4,7
Température moyenne de janvier (C)	-11,8	-14,1	-12,1
Température moyenne de juillet (C)	17,2	17,8	19,6
Chutes annuelles de neige (cm)	271,2	327,4	304,8
Précipitations de pluie (mm)	766,9	709,8	982,8
Précipitations annuelles totales (mm)	1 035,4	1 040,6	1 287,6

Source : MELCCFP, Normales climatiques du Québec 1981-2010 (MELCCFP, 2025a).



Source : MELCCFP, 2025a.

**Figure 11. Température et précipitations pour les normales climatiques de 1981 à 2010 à Saint-Siméon**



Source : MELCCFP, 2025a.

**Figure 12. Température et précipitations pour les normales climatiques de 1981 à 2010 à Petit-Saguenay**

## 4.2. Les changements climatiques

Les écosystèmes du territoire à l'étude sont susceptibles d'être affectés par les changements climatiques. Une étude menée par Paque et ses collaborateurs (2018) sur les risques et les opportunités liés aux changements climatiques pour le secteur touristique des régions de Québec et de Charlevoix met en lumière plusieurs tendances climatiques à venir, ainsi que leurs répercussions potentielles sur la région de Charlevoix. Selon cette étude, les tendances climatiques futures (2041-2070) qui pourraient être observées sont les suivantes :

- Augmentation des températures, particulièrement en hiver (ex.: +4,4 °C en janvier au mont Grand-Fonds);
- Moins de froids intenses en janvier et février;
- Diminution du nombre de jours avec des températures maximales inférieures à -5 °C;
- Diminution des précipitations sous forme de neige dans les basses altitudes;
- Augmentation des périodes de redoux en mars et novembre;
- Augmentation des précipitations totales aux intersaisons (environ 20 mm pour Charlevoix);
- Augmentation de la fréquence et de l'intensité des événements hydrométéorologiques extrêmes;
- Augmentation de la durée de la saison chaude (prolongation d'environ 20 à 25 jours liée à l'augmentation des températures en septembre);
- Augmentation du nombre de jours de canicule (ex.: +1,4 jour à La Malbaie).

Ces changements climatiques auront des effets sur la biodiversité et sur les écosystèmes. En effet, la température et les précipitations jouent des rôles déterminants dans la viabilité de la biodiversité et dans l'équilibre des écosystèmes, puisqu'elles influencent, notamment, la dynamique de répartition des espèces sur le territoire et les ressources hydriques. Des conséquences pourraient également s'observer dans les activités touristiques, tant dans l'offre d'activités que dans leur pratique. Certains des changements soulevés dans l'étude de Paque et ses collaborateurs qui pourraient être observés dans le futur sur le territoire à l'étude sont décrits ci-dessous.

### **Migration des espèces fauniques et floristiques**

Les changements climatiques à l'échelle du Québec présenteront des conditions plus favorables à l'arrivée de nouvelles espèces venant du sud, mais aussi un climat moins propice à d'autres espèces indigènes qui n'auront pas la capacité de suivre le rythme de ces changements. Les aires de répartition de plusieurs espèces pourraient ainsi se déplacer vers le nord. L'augmentation des températures et une saison de croissance allongée favoriseraient l'arrivée et la prolifération d'espèces exotiques envahissantes, comme la berce du Caucase, la renouée du Japon et le roseau commun. Pour le moment, ces espèces se trouvent plutôt dans le sud du Québec. L'augmentation des températures pourrait étendre leur migration vers les régions plus au nord, pouvant ainsi déstabiliser la biodiversité de la forêt boréale de Charlevoix.

### **Migration des espèces vectrices de maladies**

La migration de certaines espèces vers le nord pourrait entraîner l'introduction de maladies dans certaines régions, comme la maladie de Lyme. Cette maladie présente un risque pour les personnes qui pratiquent des activités récréatives, dont la randonnée pédestre. Le fleuve et le relief montagneux de Charlevoix sont actuellement des barrières physiques à l'étalement de la souris à patte blanche, principale espèce hôte de la tique porteuse de la maladie de Lyme. Toutefois, les tiques infectées peuvent également être importées par des animaux, comme le cerf de Virginie, ou encore des oiseaux migrants. D'ici 2050, la région de Charlevoix pourrait être épargnée de la propagation de la tique grâce à son relief, mais son littoral avec un relief bas et plat dans certains secteurs pourrait la rendre vulnérable.

### **Répercussions sur les ressources hydriques et événements extrêmes**

Les ressources hydriques seront particulièrement vulnérables aux effets des changements climatiques, que ce soit par la variabilité accrue des épisodes de pluies plus abondantes, par la sévérité des étages des cours d'eau, par l'augmentation des crues et des inondations pendant certaines périodes de l'année et par l'augmentation des températures de l'eau. Tous ces éléments auront des répercussions sur les

écosystèmes du territoire à l'étude, mais aussi sur les opérations du futur parc national, tant sur l'approvisionnement en eau, le maintien des infrastructures que sur l'offre des activités.

À l'échelle du Québec, les projections climatiques prévoient que, d'ici 2050, les périodes d'étiages seront plus sévères en été, ce qui augmenterait la pression sur l'approvisionnement en eau, sur les écosystèmes aquatiques et sur diverses activités récréatives (ex. : activités nautiques). Les crues seront aussi plus intenses à l'été et à l'automne, ce qui favoriserait l'érosion des berges, les inondations subites, le lessivage des sols, ainsi que le rejet d'eaux usées par surverse, causant ainsi une diminution de la qualité de l'eau. Il y aura également des augmentations de précipitations en hiver et au printemps et une augmentation des événements extrêmes de précipitations. Ces pluies torrentielles peuvent avoir des conséquences sur le territoire des parcs nationaux, dont l'érosion des sentiers et le bris d'infrastructures, nécessitant des entretiens et des dépenses supplémentaires pour la gestion et la mise en valeur de ces territoires.

### **Érosion côtière**

L'élévation du niveau de la mer, la réduction des glaces marines et l'intensification des tempêtes, accentuées par les changements climatiques, exposent le littoral à un recul du trait de côte et à des modifications des écosystèmes côtiers (ex. : marais de l'estuaire). Par son emplacement et la structure de son sol, le secteur de la Pointe-aux-Alouettes est particulièrement vulnérable à l'érosion côtière. Cela pourrait représenter des risques pour les bâtiments et les infrastructures en place et avoir des répercussions sur le paysage et la configuration du littoral. D'ailleurs, des glissements de terrain sont déjà observés à plusieurs endroits autour de la pointe. Un recul du littoral y est aussi observé par endroits (Système intégré de gestion de l'environnement côtier, 2025).

### **Répercussions sur les activités touristiques**

Les changements climatiques anticipés pourraient transformer l'offre touristique et la fréquentation du territoire pour la pratique d'activités saisonnières. Certaines activités sont plus à risque en raison, notamment, de leur emplacement (ex. : littoral) et de leur dépendance à l'environnement (ex. : activités hivernales).

Les changements climatiques entraîneront des défis sur l'offre d'activités récréotouristiques, notamment sur le plan de la sécurité, du développement, de la planification et de l'aménagement. Il devient essentiel d'intégrer les risques climatiques dans l'aménagement des territoires pour réduire leur vulnérabilité et renforcer leur résilience.

## **4.3. La géologie**

Le territoire à l'étude se situe dans la partie sud du Bouclier canadien, un grand ensemble géologique composé de roches très anciennes datant du Précambrien (entre 4,3 milliards et 540 millions d'années au Québec, Tableau 7). Environ 90 % du territoire québécois repose sur ce Bouclier (carte 6).

Le territoire à l'étude se trouve dans la province géologique de Grenville, un sous-ensemble du Bouclier qui s'étend des Grands Lacs au Labrador (Bleeker et coll., 2014 ; ministère des Ressources naturelles et des Forêts, 2018). Le Grenville se trouve entre la province du Supérieur au nord et celle des Appalaches au sud. Les roches qui composent cette province ont entre 2500 et 950 millions d'années (Ma). Sa formation remonte à environ 1,5 milliard d'années (Ga), lors d'une collision entre deux continents. Ce choc tectonique provoque le soulèvement des roches et l'érection d'une imposante chaîne de montagnes dont l'altitude était comparable à celle de l'Himalaya (ministère des Ressources naturelles et des Forêts, 2018). La province de Grenville se joignait alors à celle du Supérieur pour former le Bouclier canadien. Au fil du temps, cette imposante masse rocheuse s'est fortement érodée et les vestiges de cette ancienne chaîne sont aujourd'hui connus sous le nom des Laurentides (Landry et Mercier, 1992).

La collision continentale à l'origine de la chaîne grenvillienne, ou l'orogénèse grenvillienne, a généré une chaleur intense et des pressions énormes, entraînant un plissement et une métamorphose des roches. Les roches grenvilliennes se distinguent par la complexité des déformations structurales et le haut degré de métamorphisme.

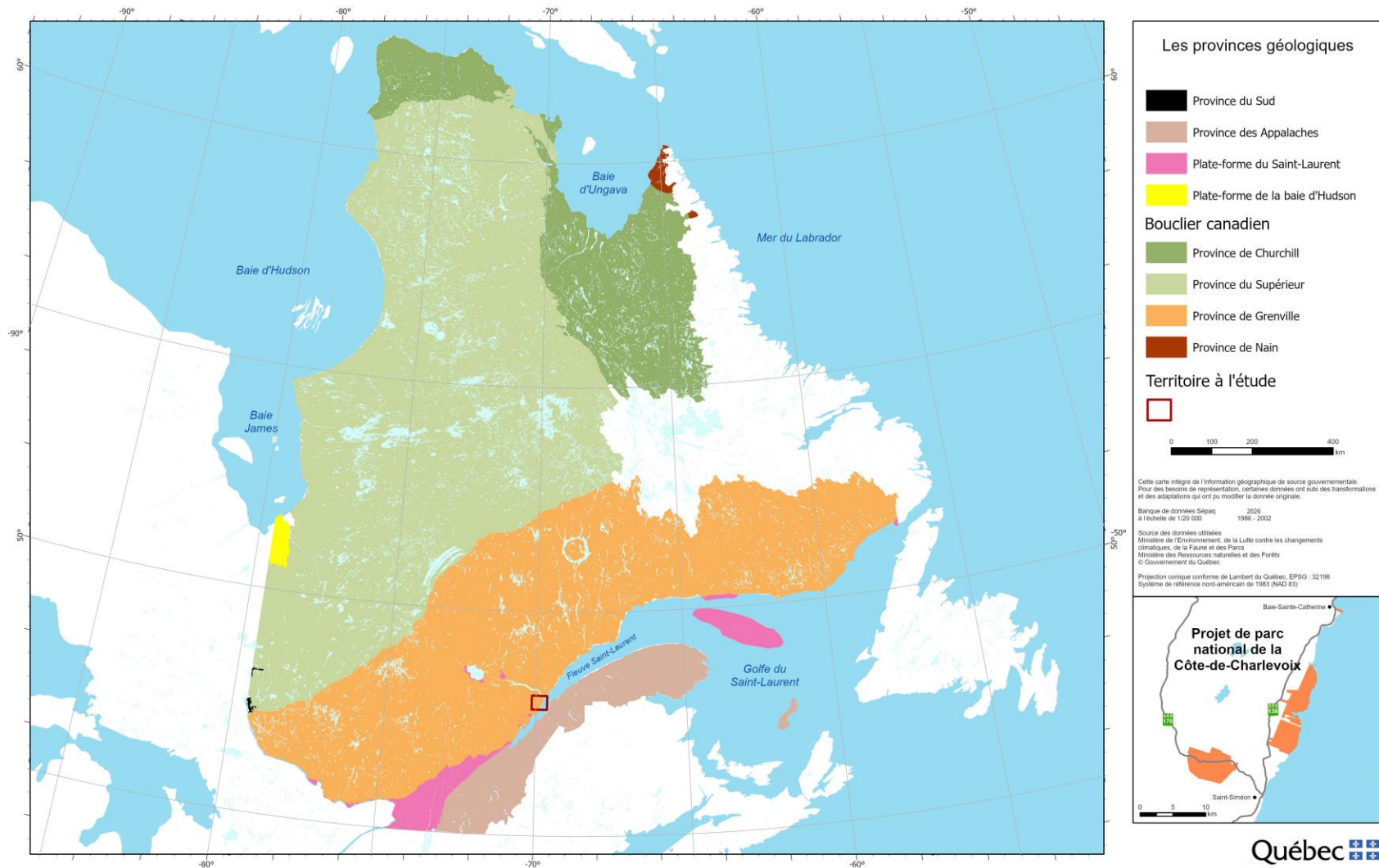
**Tableau 7. Le Bouclier canadien dans l'échelle des temps géologiques**

Ères	Périodes	Âge absolu (Ma)	Évènement
Cénozoïque	Quaternaire	Holocène	0,010 Formation du complexe morainique de Saint-Narcisse Fonte des glaciers Périodes interglaciaires
		Pléistocène	1,6 Début des glaciations
	Tertiaire	66,4	
Mésozoïque	Crétacé	144	
	Jurassique	208	
	Trias	245	
Paléozoïque	Permien	286	
	Carbonifère	360	
	Dévonien	408	Astroblème de Charlevoix
	Silurien	438	
	Ordovicien	505	Début de la formation des Appalaches
	Cambrien	544	
Précambrien	Néoprotérozoïque	600	Rift du Saint-Laurent Fragmentation du mégacontinent Rodina Ouverture de l'océan Iapetus
		1 000	Granite du lac Deschênes Formation du mégacontinent Rodina
	Mésoprotérozoïque	1 500	Complexe de Tadoussac Groupe de Saint-Siméon Orogenèse grenvillienne
	Paléoprotérozoïque	2 500	
	Archéen	4 030	Formation de la province géologique du Supérieur

Le mégacontinent s'est fissuré à nouveau entre -700 et -550 Ma, donnant naissance à un nouvel océan en expansion : Iapetus (Robert et coll., 2021). Le rift du Saint-Laurent se serait formé à cette époque, à la fin du Précambrien. Les eaux océaniques ont alors inondé une large bande de la province de Grenville, où se sont déposés par la suite des sédiments en eau peu profonde (sables, boues et calcaires). Avec le temps, ces sédiments se sont compactés pour former des roches sédimentaires, ajoutant une nouvelle couche à l'histoire géologique du territoire.

Les roches sédimentaires ont ensuite subi des transformations chimiques et physiques qui les ont profondément modifiées, au point de devenir des roches métamorphiques, très différentes de leur état d'origine. Au fil de la longue histoire géologique, qui s'est achevée il y a plus d'un milliard d'années, des couches de roches sédimentaires ont ainsi été métamorphosées, restructurées, plissées et faillées. Ces couches, initialement bien superposées, ont été brassées et mélangées par les mouvements de la croûte terrestre. L'érosion, agissant sur des millions d'années, a ensuite mis à nu ces formations complexes. C'est ce mélange de roches métamorphiques, aux structures variées et aux origines multiples, qui est observé aujourd'hui à la surface du territoire à l'étude.

**Carte 6. Les provinces géologiques**



#### 4.3.1. Les unités géologiques du territoire à l'étude

Rondot (1989) a utilisé la nomenclature des unités de roches sédimentaires, telles que les termes « groupe » et « formation », pour décrire les unités géologiques qui affleurent dans le territoire à l'étude : la suite intrusive de Tadoussac, le groupe de Saint-Siméon et le granite du lac Deschênes (carte 7).

##### **Suite intrusive de Tadoussac**

Cette unité géologique est considérée comme étant la base du socle rocheux sur laquelle reposent les autres unités géologiques du territoire à l'étude. La suite intrusive de Tadoussac se serait formée il y a environ 1,5 Ga  $\pm$  6 Ma (Géoparc de Charlevoix, 2024). Elle est présente le long du Saint-Laurent, des Éboulements jusqu'au-delà du fjord du Saguenay. Dans le secteur à l'étude, cette formation rocheuse est observable de l'anse à Boudin jusqu'au sud de la baie des Rochers.

La suite intrusive de Tadoussac est principalement composée de gneiss granitique gris à rose à biotite (Rondot, 1989). Par endroit, des migmatites sont observables, résultant du processus de fusion partielle des roches métamorphiques. Il est aussi possible d'y observer des gneiss à hornblende (Géoparc de Charlevoix, 2024).

Le long de la côte de Charlevoix, des gneiss à hornblende et des amphibolites sont également visibles par endroits. Ces roches sombres témoignent d'un métamorphisme intense et localisé.

Les amphibolites sont des roches métamorphiques riches en amphiboles, une famille de minéraux silicatés contenant du fer, du calcium ou du magnésium. Ces minéraux se forment généralement dans des contextes de haute pression et de température, typiques des environnements métamorphiques ou magmatiques.

Localement, un contact net est observé entre ces roches sombres et celles plus claires du complexe de Tadoussac, notamment les gneiss granitiques gris pâle. Ce contraste visuel met en évidence la diversité géologique du secteur et les processus métamorphiques complexes qui ont façonné le socle rocheux de la région.

##### **Groupe de Saint-Siméon**

Surmontant les roches de la suite intrusive de Tadoussac, les roches du groupe de Saint-Siméon sont présentes le long de la côte de Charlevoix et sur le versant sud de la vallée de la rivière Noire. Par endroits, ces formations forment de longues bandes étroites et continues, sous forme de plis synclinaux, enchâssées au cœur des vastes étendues de migmatites de la suite intrusive de Tadoussac, secteur du lac à Mailloux (Rondot, 1989).

Le groupe de Saint-Siméon se subdivise en trois formations volcano-sédimentaires. La formation de Saint-Paul-du-Nord repose sur les roches de la suite intrusive de Tadoussac, suivie par la formation du Moulin-à-Baude, alors que la formation de Port-aux-Quilles constitue la partie supérieure de l'ensemble.

La formation de Saint-Paul-du-Nord se trouve dans le secteur des Palissades. Elle est composée de plusieurs types de roches, soit du paragneiss (roches métamorphiques issues de sédiments), des conglomérats (roches contenant des fragments arrondis) et des gneiss quartzo-feldspathiques (roches riches en quartz et feldspath). Ces roches ont souvent été modifiées par la chaleur et la pression (migmatites), et présentent des plis et des déformations. Les chercheurs pensent que cette formation est surtout composée de roches sédimentaires transformées, provenant de matériaux détritiques (sable ou graviers peu transformés), avec quelques couches d'amphibolite, possiblement d'origine volcanique. La limite supérieure de la formation de Saint-Paul-du-Nord est marquée par la présence de roches volcaniques, comme l'andésite basaltique et le basalte, appartenant à la formation du Moulin-à-Baude (Géoparc de Charlevoix, 2024).

La formation de Moulin-à-Baude se caractérise par une alternance d'amphibolites et de gneiss à hornblende, ainsi que de gneiss à biotite à grains fins. Ces roches sont les plus abondantes dans le territoire à l'étude, suivies par celles de la suite intrusive de Tadoussac, sur lesquelles elles reposent par endroits. Dans le territoire à l'étude, ces formations rocheuses s'observent surtout à l'est de la baie des Rochers, le long de la côte de Charlevoix, de même qu'au sud de la rivière Noire. Dans le secteur des Palissades, le gneiss à hornblende s'observe avec des alternances d'amphibolites. Cette formation serait d'origine volcanique, puisqu'on y trouve des basaltes coussinés (roches volcaniques formées sous l'eau) et des veines d'épidosite (minéral typique des zones volcaniques sous-marines) (Géoparc de Charlevoix, 2024).

La formation de Port-aux-Quilles est principalement composée de quartzites, de gneiss quartzeux et de leptynites (gneiss à grains très fins). Elle est observée dans la partie nord-ouest du territoire à l'étude et s'étend du lac de Port-aux-Quilles au lac aux Pins, ainsi que dans la partie nord-est entre la rivière aux Canards et Baie-Sainte-Catherine (Géoparc de Charlevoix, 2024).

### **Granite du lac Deschênes**

Dans le secteur des Palissades, la formation de Port-aux-Quilles est bordée par le granite du lac Deschênes, nommé d'après le lac situé au nord dans un massif granitique. Ce granite se présente sous deux formes, soit un gneiss granitique œillée (migmatite) contenant du grenat ou une roche granitique massive caractérisée par la présence de gros cristaux roses de feldspath visibles à l'œil nu (phénocristaux) (Rondot, 1989). La majeure partie du secteur des Palissades est constituée de granite du lac Deschênes (Géoparc de Charlevoix, 2024).

#### **4.3.2. Les failles**

Deux failles majeures influencent la géologie du territoire à l'étude, soit la faille du Saint-Laurent et celles qui sont associées au graben du Saguenay.

La faille du Saint-Laurent est la plus visible dans le territoire à l'étude. Elle résulte de la surcharge exercée par les nappes appalachiennes sur la croûte terrestre, provoquant une série de failles d'effondrement. Ces dernières marquent le contact entre les roches précambriennes du Bouclier canadien et celles de la plateforme du Saint-Laurent. La faille du Saint-Laurent est de direction nord-est et elle longe la rive nord du fleuve, du cap Tourmente aux Grandes-Bergeronnes, en passant par la côte de Charlevoix. Sa pente est forte, comme en témoignent les escarpements de la côte (Lajoie, 1981; Rondot, 1979).

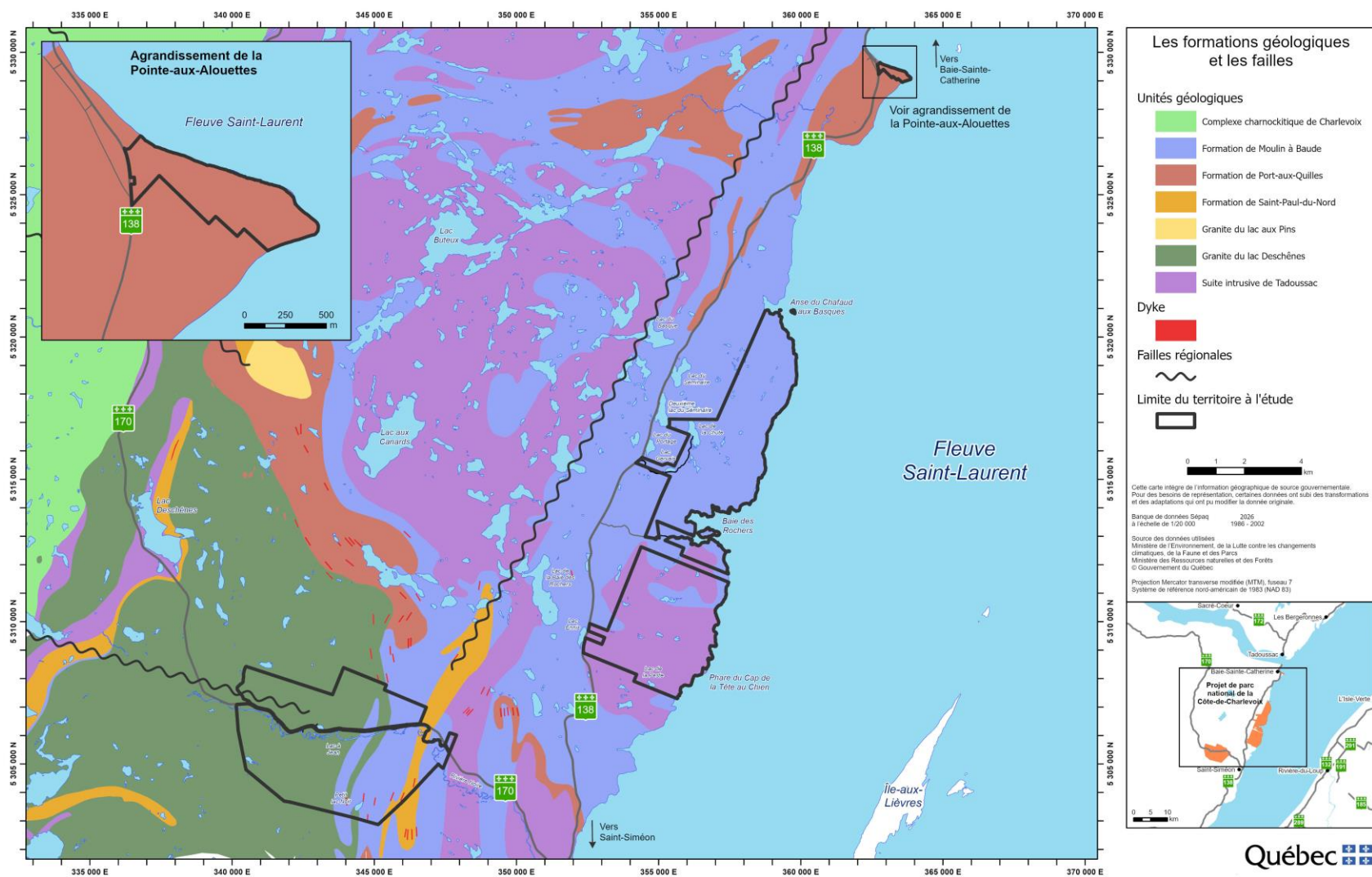
Le fjord du Saguenay provient d'un système de failles formées il y a environ 550 Ma et qui s'appelle le graben du Saguenay. Ces failles présentent majoritairement une orientation est-sud-est. Un système de failles secondaires, orientées est-ouest, se serait également créé il y a environ 450 Ma et expliquerait la formation de la rivière Noire et de la baie des Rochers.

#### **4.3.3. Les géosites**

L'Union internationale des sciences géologiques désigne un « géosite » comme un espace qui permet d'observer des éléments et des phénomènes géologiques intéressants pour la compréhension de la géologie. Selon le Géoparc de Charlevoix (2024), le territoire à l'étude comprend trois géosites potentiels :

1. Le perrier des Palissades : accumulation de blocs de roches au pied des falaises des Palissades, formée par les cycles de gel et de dégel qui fragmentent les parois rocheuses.
2. Les méandres de la rivière Noire : illustrent la dynamique d'une rivière en terrain plat qui peut se voir à partir d'un sentier pédestre du secteur des Palissades.
3. La pointe aux Alouettes : présente des terrasses marines et des dépôts glacio-marins. Des blocs de roches carbonatés contenant des stromatolites peuvent également être observés sur la plage, transportés depuis le lac Albanel lors de la dernière glaciation.

Carte 7. Les formations géologiques et les failles



#### 4.4. La géomorphologie

Au cours des deux derniers millions d'années, la Terre a connu plusieurs périodes de refroidissement climatique majeures qui ont profondément transformé le paysage. Ces épisodes glaciaires ont donné naissance à d'immenses inlandsis – des calottes glaciaires continentales – qui ont recouvert une grande partie de l'Amérique du Nord.

La dernière glaciation, dite du Wisconsinien, a débuté il y a environ 80 000 ans et s'est terminée il y a environ 6 500 ans. Durant sa phase maximale, entre 23 000 à 10 000 ans, un immense glacier, appelé l'inlandsis Laurentien, recouvrait entièrement le territoire du Québec. Au plus fort de la période glaciaire (environ 18 000 ans), son épaisseur atteignait entre 3200 m et 4000 m selon les régions (Landry et Mercier, 1992).

La progression de cette masse de glace a raboté le sol sous-jacent, transportant sur de longues distances de grandes quantités de matériaux variés (sable, gravier, cailloux et blocs) sous les glaciers, ainsi qu'à l'intérieur et à leur surface. Avec le réchauffement climatique amorcé à la fin du Wisconsinien, l'inlandsis a commencé à fondre, provoquant une série de transformations majeures du paysage (Landry et Mercier, 1992).

Le poids colossal du glacier a enfoncé temporairement la croûte terrestre. Lors du retrait du glacier, la mer a envahi cette dépression et a créé des mers et des lacs postglaciaires. Les mers postglaciaires de Champlain, de Goldthwait et de Laflamme ont recouvert une bonne partie du Québec méridional entre 12 000 ans et 9 000 ans avant aujourd'hui.

Le retrait de l'inlandsis a également entraîné un relâchement de la pression sur la croûte terrestre. Il s'ensuivit une lente remontée isostatique occasionnant une régression de la mer jusqu'à ses niveaux actuels. Le fleuve Saint-Laurent et le lac Saint-Jean occupent aujourd'hui le fond des bassins de ces anciennes mers.



Tiré de M. Parent et S. Occhietti, 1999.

**Figure 13. Étendue de la mer de Goldthwait**

#### 4.4.1. Les dépôts de surface du territoire à l'étude

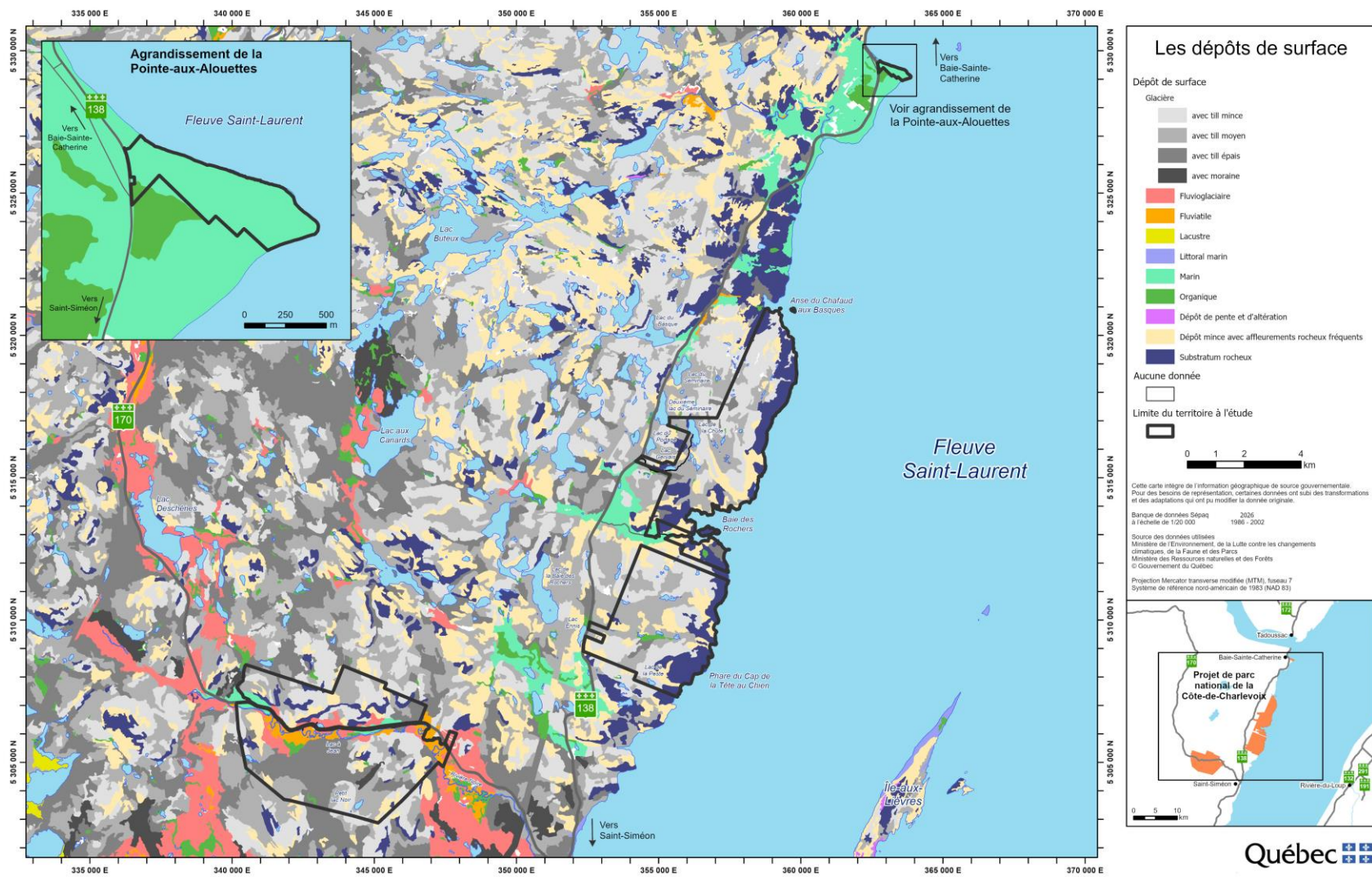
Quatre principaux types de dépôts de surface sont présents dans le territoire à l'étude (Tableau 8). Les dépôts glaciaires, laissés par le passage des glaciers, dominent dans le territoire. Les dépôts fluvioglaciaires, résultant de l'action de l'eau de fonte des glaciers, sont aussi bien représentés dans la vallée de la rivière Noire et le long de la côte du Fleuve. Les dépôts marins, déposés par la mer de Goldthwait à la suite de la fonte du glacier, se trouvent dans les vallées de la rivière Noire et de la baie des Rochers. Finalement, les dépôts fluviatiles, mis en place dans le fond et sur les rives des cours d'eau, sont bien visibles, notamment dans le fond de la vallée de la rivière Noire où les nombreux méandres témoignent de l'activité fluviale récente. Les dépôts de surface peuvent être minces, voire même absents, sur plus du tiers du territoire du secteur Côtier.

**Tableau 8. Pourcentage de la superficie occupée par les différents dépôts de surface du territoire à l'étude**

Type de dépôt de surface	Secteur		
	Côtier	Palissades	Pointe-aux-Alouettes
	(%)		
Glaciaire			
- Till mince	3	20	-
- Till moyen	31	22	-
- Till épais	24	24	-
- Moraine	-	1	-
Fluvioglaciaire	-	7	-
Fluviatile	-	5	-
Marin	1	3	98
Organique	1	1	2
Dépôt mince avec affleurements rocheux fréquents	16	9	-
Substrat rocheux	22	7	-
Aucune donnée	2	2	-

Source : Système d'information écoforestier du ministère des Ressources naturelles et de la Faune, 4<sup>e</sup> inventaire écoforestier.

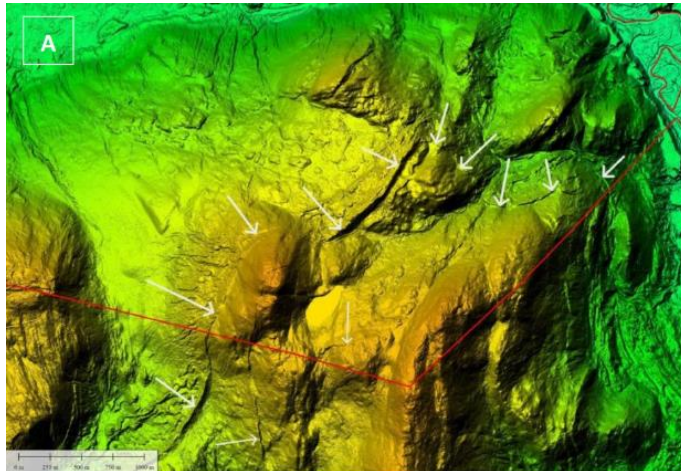
Carte 8. Les dépôts de surface



#### 4.4.2. Les éléments géomorphologiques d'intérêt

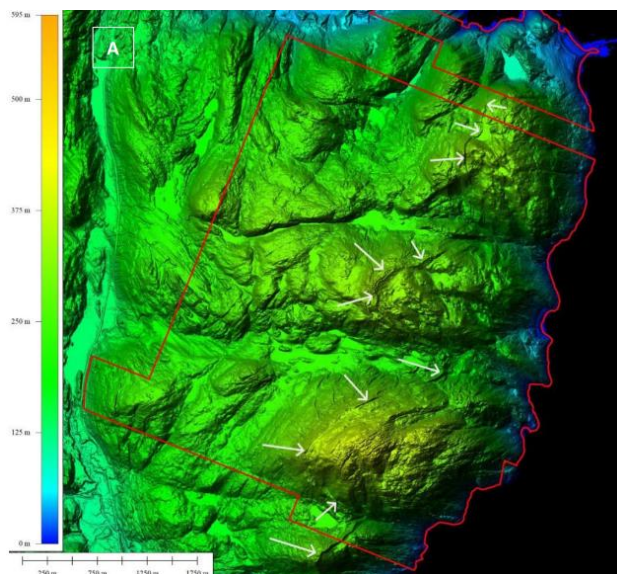
##### La moraine de Saint-Narcisse

Cette moraine frontale s'est formée lorsque la masse de glace provenant de la rive nord du Saint-Laurent a de nouveau avancé dans la mer de Champlain (à l'ouest de Québec) et dans la mer de Goldthwait (à l'est de Québec) (Landry et Mercier, 1992). Elle s'étend sur environ 600 km, de l'Outaouais jusqu'à l'anse du Chafaud aux Basques, ce qui en fait l'un des plus vastes complexes morainiques du Québec (Rondot, 1974, et Géoparc de Charlevoix, 2024). Des « lambeaux » discontinus de moraines, de faibles étendues, sont également observables dans les secteurs des Palissades et de la côte (figures 14, 15 et 16).



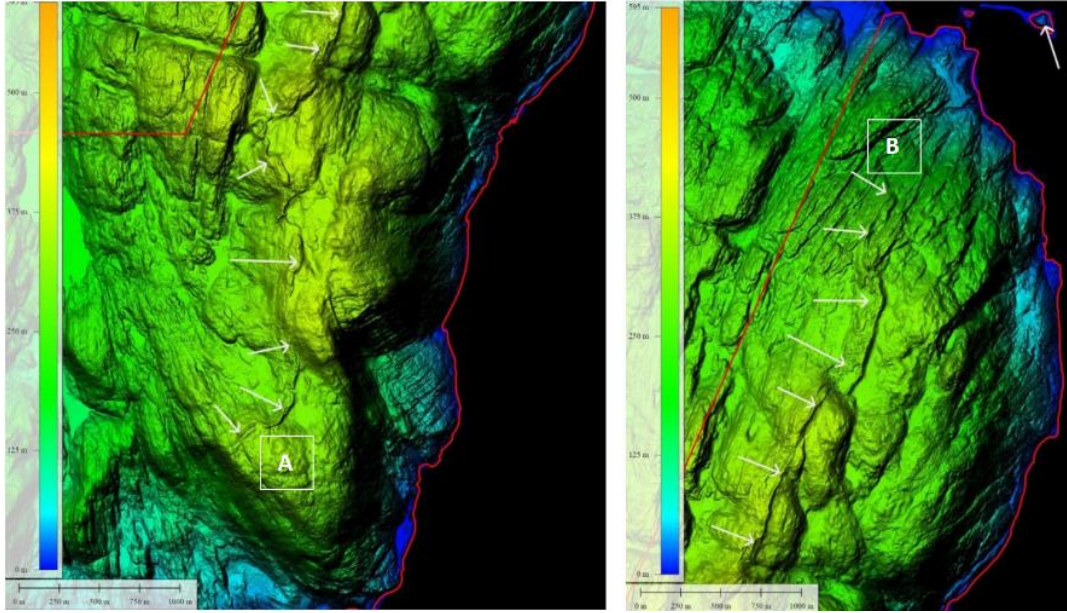
Les flèches indiquent quelques-unes des marges glaciaires du complexe morainique de Saint-Narcisse. La moraine la plus imposante atteint 20 m de haut sur plus de 1000 m de long (extrait de Géoparc, 2024).

**Figure 14. Moraine de Saint-Narcisse dans le secteur des Palissades**



Les flèches indiquent le tracé des moraines de Saint-Narcisse quasi continues sur 9 km et de 6 à 10 m de hauteur (extrait de Géoparc, 2024).

**Figure 15. Moraines de Saint-Narcisse dans le secteur de la côte – au sud de la baie des Rochers**



Les flèches indiquent le tracé continu des moraines de Saint-Narcisse sur plus de 6 km, entre 320 m d'altitude depuis la baie des Rochers (A) et 230 m d'altitude au-dessus de l'anse du Chafaud aux Basques. L'îlet dans l'anse du Chafaud aux Basques, interprété comme un kame, est dans le prolongement de ces moraines (extrait de Géoparc, 2024).

**Figure 16. Moraines de Saint-Narcisse dans le secteur de la côte – au nord de la baie des Rochers**

### Le kame de l'anse du Chafaud aux Basques

Selon Dionne (1996), l'île située au centre de l'anse du Chafaud aux Basques pourrait être un kame, c'est-à-dire une butte formée par l'accumulation de sédiments dans les dépressions d'un glacier stagnant. La fonte subséquente de la glace aurait laissé sur le terrain des buttes isolées aux formes variées (Landry et Mercier, 1992). Le sommet de l'île aurait ensuite été érodé lors de la submersion par la mer de Goldthwait, ce qui expliquerait sa forme aplanie, ainsi que la présence d'un replat en contrebas.



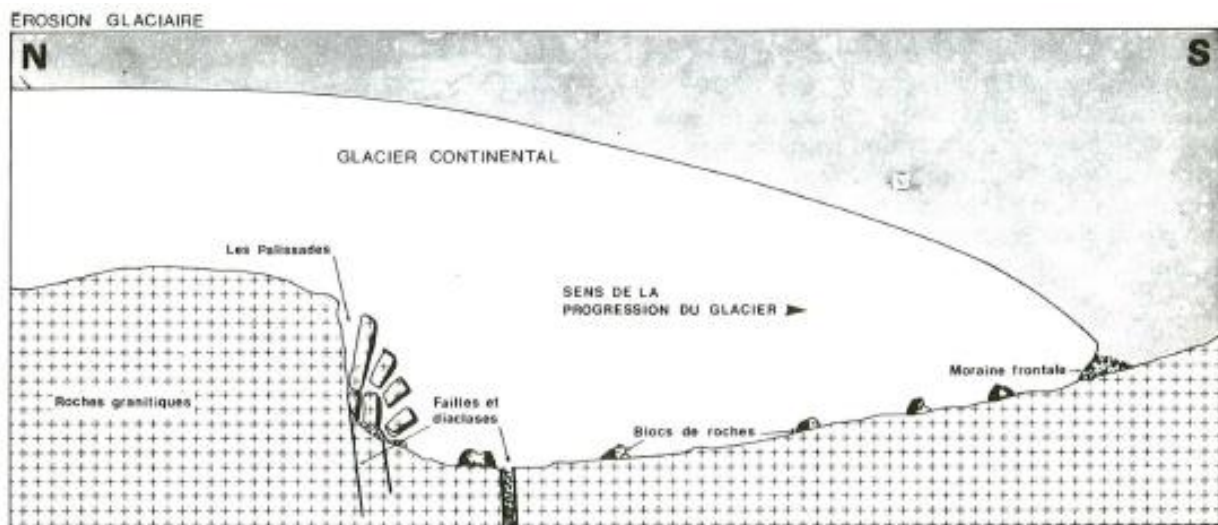
Si la nature du dépôt correspond bien à la définition d'un kame, l'interprétation de l'événement glaciaire associé à cette forme suscite un questionnement. Selon Dionne et Occhietti (1996), il pourrait s'agir d'un fragment de moraine frontale, rattaché soit à une langue glaciaire localisée dans le Saguenay, soit au front de l'inlandsis Laurentidien qui aurait atteint l'estuaire lors de la période de Saint-Narcisse. L'origine de l'île pourrait également être liée aux dépôts de till de la pointe du Diamicton (au nord de l'anse du Chafaud aux Basques) ou encore aux dépôts sableux de la pointe aux Alouettes, mis en place par les différents épisodes marins du quaternaire.

### La vallée de la rivière Noire

La vallée de la rivière Noire doit son origine à une faille ancienne de l'écorce terrestre, survenue bien avant les dernières glaciations. Ce type de faille s'accompagne souvent d'un ensemble de cassures parallèles, appelées diaclases. Les spécialistes attribuent la formation de la vallée de la rivière Noire à ce système de diaclases (Rondot, 1979).

Cependant, le relief actuel de la vallée ne résulte pas uniquement de phénomènes tectoniques. Un observateur situé au sommet du plateau des Palissades, regardant vers le sud-ouest, constaterait que le flanc sud de la vallée présente une pente douce, tandis que le flanc nord est escarpé. Pourtant, les types de roches de part et d'autre de la rivière sont similaires.

Cette asymétrie est attribuée à l'action glaciaire (Rondot, 1979). En effet, des blocs se seraient détachés de la falaise nord et auraient été entraînés vers le sud-est, provoquant une forte érosion du flanc sud de la vallée et le rendant ainsi moins escarpé (Figure 17).

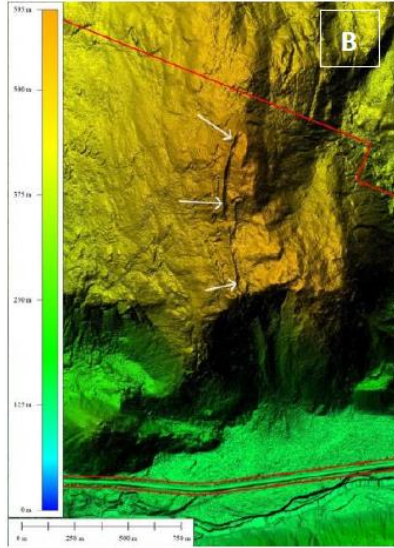


Extrait de Rondot, 1979.

**Figure 17. Coupe hypothétique illustrant le travail d'érosion glaciaire en travers de la vallée de la rivière Noire**

### Les eskers

Toujours dans le secteur des Palissades, un esker orienté nord-sud traverse les sommets au-dessus des parois dominant la vallée de la rivière Noire, sur une distance d'environ 600 m (Géoparc, 2024). Des sections d'esker serpentent également à travers la vallée et au pied des parois rocheuses. Cette formation fluvioglaciaire se présente sous la forme d'une crête allongée, rectiligne ou sinueuse. Les eskers se forment dans des tunnels sous-glaciaires, où des rivières s'écoulaient sous la glace. Lorsque le glacier fond, les sédiments déposés par ces rivières (principalement du sable, du gravier et des galets) restent en place, formant ainsi ces crêtes caractéristiques.



Les flèches indiquent la localisation de l'esker au nord de la falaise dans le secteur des Palissades (extrait de Géoparc, 2024).

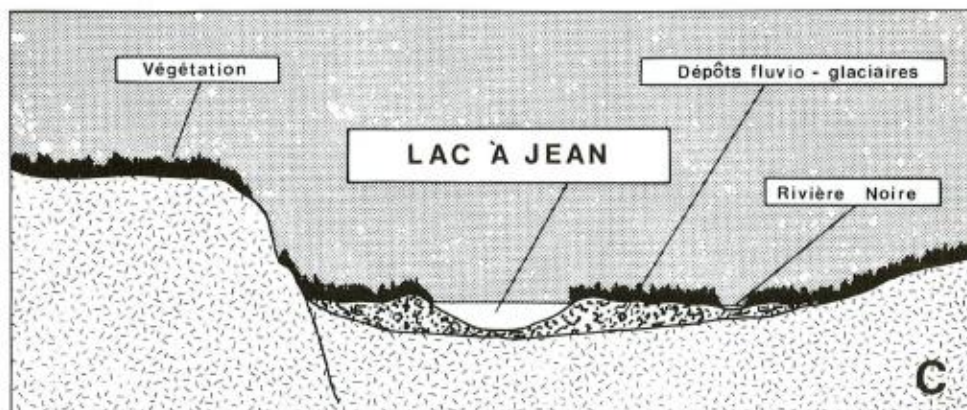
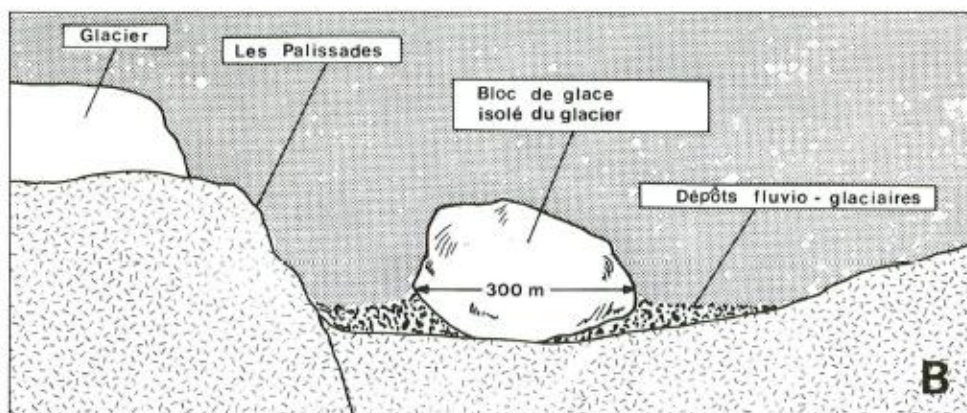
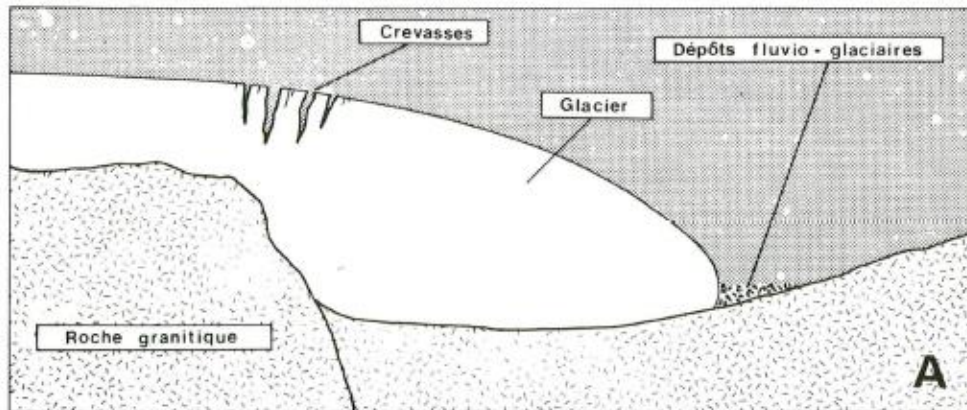
**Figure 18. Esker dans le secteur des Palissades**

### Le kettle du lac à Jean

Situé au pied des parois rocheuses des Palissades, le lac à Jean témoigne aussi de la présence passée des glaciers dans le secteur. D'une profondeur de près de 30 m, ce lac est d'origine fluvioglaciaire. Il se serait formé à la suite de la fonte des glaciers, lorsqu'un bloc de glace de grande dimension est demeuré en place suffisamment longtemps pour que des sédiments fluvioglaciaires – un mélange hétérogène de gros cailloux et de sable – s'accumulent autour de lui, limitant ainsi l'écoulement des eaux de fonte. Avec le temps, ce bloc a fini par fondre, laissant place à un lac circulaire appelé aussi « kettle ».

Deux autres petits kettles, de 30 à 40 m de diamètre, sont également présents à proximité du lac à Jean.





- A — Le glacier se crevasse au cours de sa retraite.  
 B — Le glacier se dissipe aux points de crevasse.  
 C — La glace a disparu.

Extrait de Rondot, 1979.

**Figure 19. Coupes illustrant la formation du lac à Jean**

## Les talus d'éboulis

Un phénomène géomorphologique contemporain aux dernières glaciations s'observe au pied des falaises des Palissades, soit la gélifraction. Ce processus, influencé par la lithologie locale, engendre la formation de talus d'éboulis et d'abris sous roche. Il s'explique par l'infiltration de l'eau dans les fractures de la paroi rocheuse. En gelant, cette eau provoque la dislocation des roches dont la composition minérale est sensible aux cycles de gel. Les épisodes successifs de gel et de dégel entraînent le détachement de blocs, parfois de grande taille, qui glissent ensuite sur les dépôts glaciaires sous-jacents.

Ce qui distingue ceux-ci des blocs erratiques transportés par les glaciers est la nature de leurs surfaces. Les blocs issus de la gélifraction présentent des faces lisses et nettes, témoignant d'une cassure directe dans la roche. En revanche, les blocs erratiques ont des formes plus arrondies, résultat du transport et du frottement prolongé dans la masse glaciaire.



## La dolomie à stromatolite

La batture de la pointe aux Alouettes est parsemée de blocs glaciaires, dont la majorité sont des gneiss. Ces blocs sont constamment déplacés par les glaces flottantes, puis s'échouent sur les hauts-fonds et les battures. Quelques-uns de ces blocs sont des dolomies à stromatolites qui proviennent d'affleurements situés à plus de 400 km au nord-ouest, près du lac Mistassini. Selon Dionne (1986), ces blocs auraient été transportés sur cette distance par les glaciers.



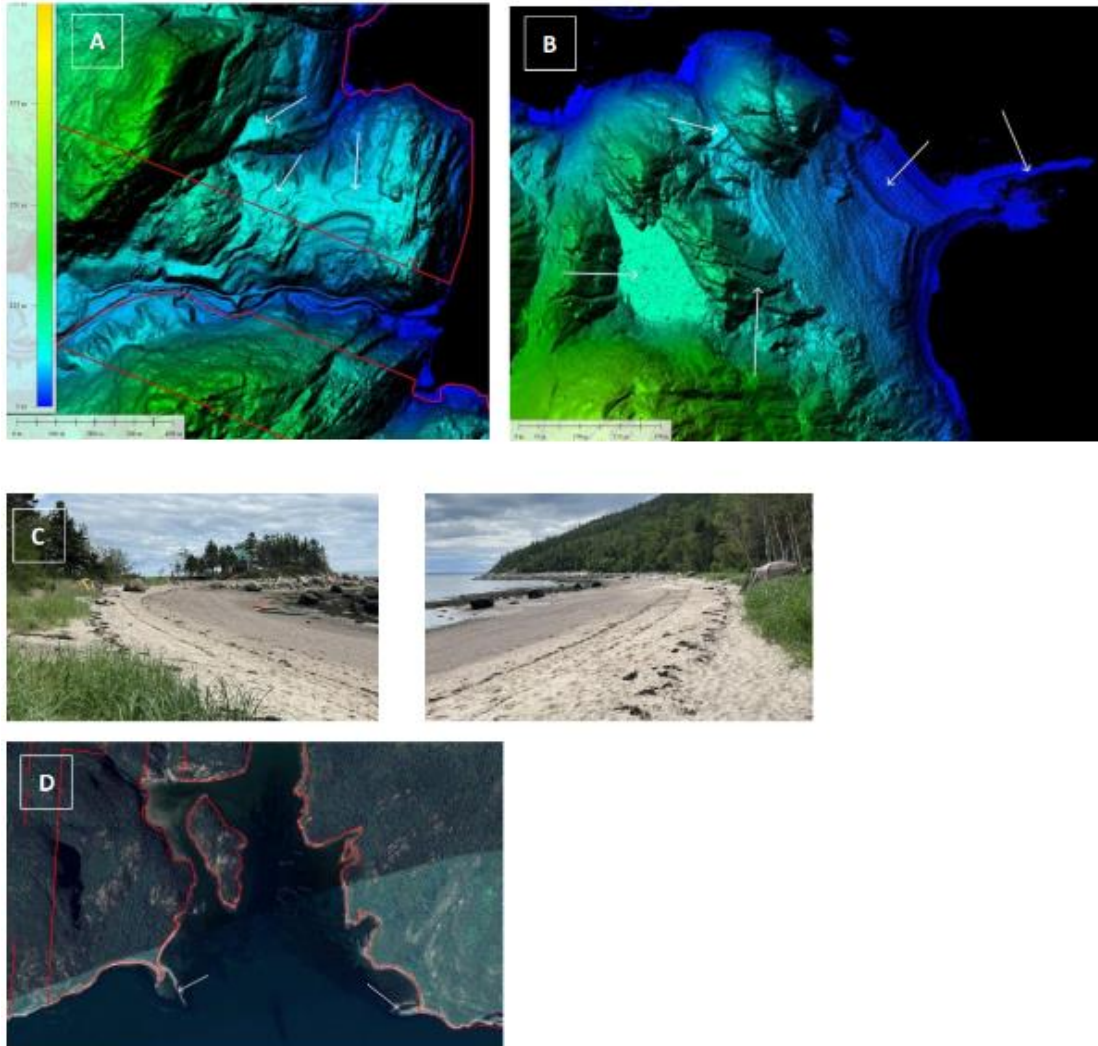
Les stromatolites sont des structures rocheuses formées par l'activité de micro-organismes, principalement des cyanobactéries. Elles représentent la plus ancienne forme de vie fossilisée connue sur Terre, avec des traces remontant à plus de 3,5 Ga.

## Les terrasses marines

Le secteur de la Pointe-aux-Alouettes est composé exclusivement de quatre niveaux de terrasses marines, situées à des altitudes de 37, 27, 15 et 5 m. Ces terrasses, constituées de sable et de gravier, représentent les vestiges d'un vaste delta glaciomarin formé à l'embouchure du Saguenay, comme le révèle la stratigraphie observée dans les falaises (Géoparc, 2024).

Ces anciennes terrasses marines peuvent être observées jusqu'à la baie des Rochers (Rondot, 1989, et Miller, 1973), notamment sur les plages de l'anse de Sable et de l'anse à Germain (Géoparc, 2024) (figure 20). Ailleurs le long de la côte, les traces de ces terrasses sont moins visibles, car les versants abrupts marquant la limite sud du Bouclier canadien n'ont pas permis de retenir les dépôts meubles laissés par la mer de Goldthwait.





#### Baie des Rochers

- A. MNT - Ouest de la baie. Lambeaux de 3 terrasses marines étagées (flèches) entre 60 et 50 m d'altitude.
- B. MNT - Sud-est de la baie. Terrasses marines étagées (flèches à l'est) entre 57 et 7 m d'altitude, sur environ 400 m de côte. Elles sont dominées par un petit versant rocheux sculpté de mégacannelures (flèche au centre) orientées vers le sud-est. Le replat de 2 ha vers 94 m d'altitude (flèche à gauche) pourrait être comblé de dépôts glaciomarins et de tourbe.
- C. Photos 2022 du littoral au pied des anciennes terrasses marines. Noter les nombreux blocs glaciels éparpillés sur la pointe et sur les estrans.
- D. Image verticale (Google Earth) montrant les deux accumulations littorales (flèches) au débouché de la baie sur l'estuaire du Saint-Laurent. Elles sont le prolongement de l'anse de sable et de l'anse à Germain.

Extrait de Géoparc, 2024.

**Figure 20. Terrasses marines dans le secteur de la baie des Rochers**

## 4.5. Les pentes et le relief

Le secteur Côtier et celui des Palissades présentent majoritairement des pentes variant de modérées à abruptes (tableau 9 et carte 9). En revanche, le secteur de la Pointe-aux-Alouettes se distingue par un terrain plat, entouré d'une pente abrupte.

**Tableau 9. Pourcentage de la superficie occupée par les différentes classes de pente du territoire à l'étude**

Classes de pente	Secteur		
	Côtier	Palissades (%)	Pointe-aux-Alouettes
Nulle (0 % à 3 %)	1	10	65
Faible (3 % à 8 %)	4	6	-
Douce (8 % à 15 %)	13	15	-
Modérée (15 % à 30 %)	48	50	-
Forte (30 % à 40 %)	2	3	-
Abrupte (40 % et plus)	29	15	35
Sommets inaccessibles	0	-	-
Aucune donnée	2	2	-

Source : Système d'information écoforestier du ministère des Ressources naturelles et de la Faune, 4<sup>e</sup> inventaire écoforestier.

Le relief du territoire à l'étude est varié et offre une diversité de points de vue. Son amplitude est impressionnante par endroits, notamment en bordure de la côte. Le territoire présente de vastes terrasses, des vallées encaissées ainsi que des secteurs montagneux ponctués de plateaux et de lacs. Les montagnes, caractéristiques de la région, dominent constamment l'arrière-plan du paysage.

## 4.6. Les paysages

Chacun des secteurs présente des paysages distincts, soit le littoral escarpé de la côte de Charlevoix, le plateau des Laurentides méridionales des Palissades et le plateau des terrasses marines de la pointe aux Alouettes.

### Le littoral escarpé de la côte de Charlevoix

Cette première unité de paysage se trouve dans l'axe du fleuve Saint-Laurent et s'étend sur plus de 15 km, entre l'anse à Boudin et l'anse du Chafaud aux Basques, et couvre une largeur d'environ 2 à 3 km. L'escarpement qui borde la rive nord de l'estuaire du Saint-Laurent correspond à la limite sud-est du Bouclier canadien. Il est composé de montagnes dont l'altitude varie de 150 à 400 m.

Ce paysage se distingue par ses pentes abruptes plongeant dans le fleuve, ainsi que par la présence de nombreuses anses et baies qui découpent le rivage. Onze anses, dont l'anse du Chafaud aux Basques et la baie des Rochers, épousent les rives du littoral. Ce paysage est complété par une série d'îles, d'îlets et d'écueils.



La vallée de la rivière de la baie des Rochers représente la principale entaille de cette portion côtière. Orientée perpendiculairement au fleuve Saint-Laurent, elle est bordée de versants escarpés atteignant des pentes de plus de 30 %, visibles de part et d'autre de la rivière. La présence de chutes et de cascades



dans la rivière dénote là aussi les profondes cassures du sol.

Les zones planes sont rares, mis à part quelques endroits sur le sommet du plateau côtier et une zone relativement plane à l'est de la baie des Rochers (carte 10). En général, les zones peu inclinées (moins de 8 %) se trouvent principalement au sommet des collines, qui se démarquent nettement dans le paysage.

Les panoramas observables depuis ce secteur se distinguent par les imposants escarpements de la côte

de Charlevoix. Le visiteur peut y contempler, entre autres, les courants marins ainsi que le passage de divers mammifères marins. D'autres points de vue offrent une ouverture privilégiée sur le plateau des Laurentides méridionales, où l'horizon entremêle crêtes arrondies et vallées parcourues de rivières, et où s'étendent, à perte de vue, des forêts mêlant essences feuillues et résineuses.

### **Le plateau des Laurentides méridionales**

Bordé au nord et au nord-ouest par les hauts massifs des Laurentides et par le littoral escarpé au sud, le plateau des Laurentides se distingue par ses paysages de forêts denses et de reliefs accidentés. Les hautes collines, entrecoupées par la vallée de la rivière Noire, révèlent par endroits d'imposantes falaises escarpées, particulièrement dans le secteur des Palissades.

La rivière Noire sillonne une ancienne faille profondément creusée par le passage des glaciers, évoluant à travers les dépôts fluviatiles laissés par leur fonte. Ce processus a façonné une vallée aux versants abrupts. Le cours de la rivière est ponctué de méandres et de cascades, avant de se jeter dans l'estuaire du Saint-Laurent. Le fond de la vallée présente un relief plutôt plat, avec des pentes inférieures à 8 % sur une largeur pouvant atteindre près d'un kilomètre. Toutefois, en amont, la rivière Noire s'encaisse davantage, sillonnant de près les falaises.

Les escarpements rocheux des Palissades, ces hautes murailles fissurées de granite et de gneiss granitique, dominant le paysage. Ils peuvent atteindre plus de 300 mètres de hauteur. Au pied de ces falaises s'étendent d'imposants talus d'éboulis, pouvant s'élever jusqu'à 150 m de hauteur et présenter des pentes abruptes.



Le plateau des Palissades est le secteur le plus élevé du territoire à l'étude (carte 10). À son sommet, le plateau nord présente une longue crête rocheuse suffisamment plane pour y circuler à pied, offrant des panoramas sur l'ensemble de la vallée. Plusieurs sommets dépassent 400 m d'altitude. La montagne de la rivière Noire (220 m) et le Buton (260 m) sont facilement accessibles et repérables dans le paysage. Au sud de la rivière Noire, plusieurs sommets atteignent plus de 300 m, dont la montagne aux Américains (380 m), ainsi que trois sommets de plus de 500 m. Le point culminant du territoire à l'étude, la montagne des Taillis, s'élève à près de 600 m. Depuis son sommet, elle offre une vue panoramique sur l'estuaire du Saint-Laurent et les environs.

Les méandres de la rivière Noire, de même que la paroi rocheuse, structurent le paysage de ce secteur. Ces éléments se laissent découvrir depuis divers points de vue, offrant une pluralité de perspectives. Depuis certains sommets, il est également possible d'observer les crêtes et vallées laurentiennes qui se déploient vers l'horizon avant de s'effacer dans l'immensité du fleuve.

### **Le littoral et la batture de la Pointe-aux-Alouettes**

Le site de la Pointe-aux-Alouettes se trouve sur un plateau sablonneux qui correspond aux terrasses marines laissées par les glaciers il y a plus de 10 000 ans. Les vestiges de ces terrasses marines sont observables de la baie des Rochers jusqu'aux dunes de Tadoussac. Les pentes sur le plateau sont nulles. Le plateau se termine toutefois de façon abrupte avec son contact avec l'embouchure du fjord dans le fleuve. Ces pentes, fortement soumises à l'érosion, mettent en lumière les dépôts glaciaires témoin de l'histoire géomorphologique de ce territoire.



Les paysages observables depuis la Pointe-aux-Alouettes conjuguent notamment les battures, l'estuaire moyen, l'entrée du Fjord et les terrasses marines de Tadoussac. Le visiteur peut y contempler les variations de courants marins, la circulation des navires, les migrations d'oiseaux de même que la présence de bâtiments historiques.

## **4.7. Le drainage des sols**

Près du quart du territoire du secteur Côtier présente un drainage rapide à excessif (Tableau 10 et carte 11). Ces types de drainages sont principalement observés sur les affleurements rocheux et les fortes pentes longeant la côte, ainsi que dans la baie des Rochers. Les sommets de ce secteur, où le till est peu épais, bénéficient d'un bon drainage. En revanche, les versants vers l'intérieur des terres, où le till est plus épais, présentent un drainage modéré. Les zones de drainage mauvais se trouvent le long des plans d'eau, souvent sujets à des inondations causées par des barrages de castors.

Dans le secteur des Palissades, les affleurements rocheux, les falaises et les talus d'éboulis sont caractérisés par un drainage d'excessif à rapide. Les sommets et les pentes entourant les falaises des Palissades présentent majoritairement un bon drainage. À l'opposé, les versants de l'autre côté de la rivière Noire comprennent plus de drainage modéré, associé à la présence de till plus épais. Les zones de drainage très mauvais, mauvais et imparfait se trouvent le long de la rivière Noire, où sont observés des dépôts organiques, marins et alluviaux anciens.

Enfin, le secteur de la Pointe-aux-Alouettes est caractérisé surtout par un drainage modéré.

**Tableau 10. Pourcentage de la superficie occupée par les différentes classes de drainage du territoire à l'étude**

Classes de drainage	Secteur		
	Côtier	Palissades	Pointe-aux-Alouettes
		(%)	
Excessif	12	6	-
Rapide	13	4	-
Bon	37	38	-
Modéré	34	43	98
Imparfait	0	5	0
Mauvais	1	3	2
Très mauvais	0	0	-
Aucune donnée	2	2	-

Source : Système d'information écoforestier du ministère des Ressources naturelles et de la Faune, 4<sup>e</sup> inventaire écoforestier.

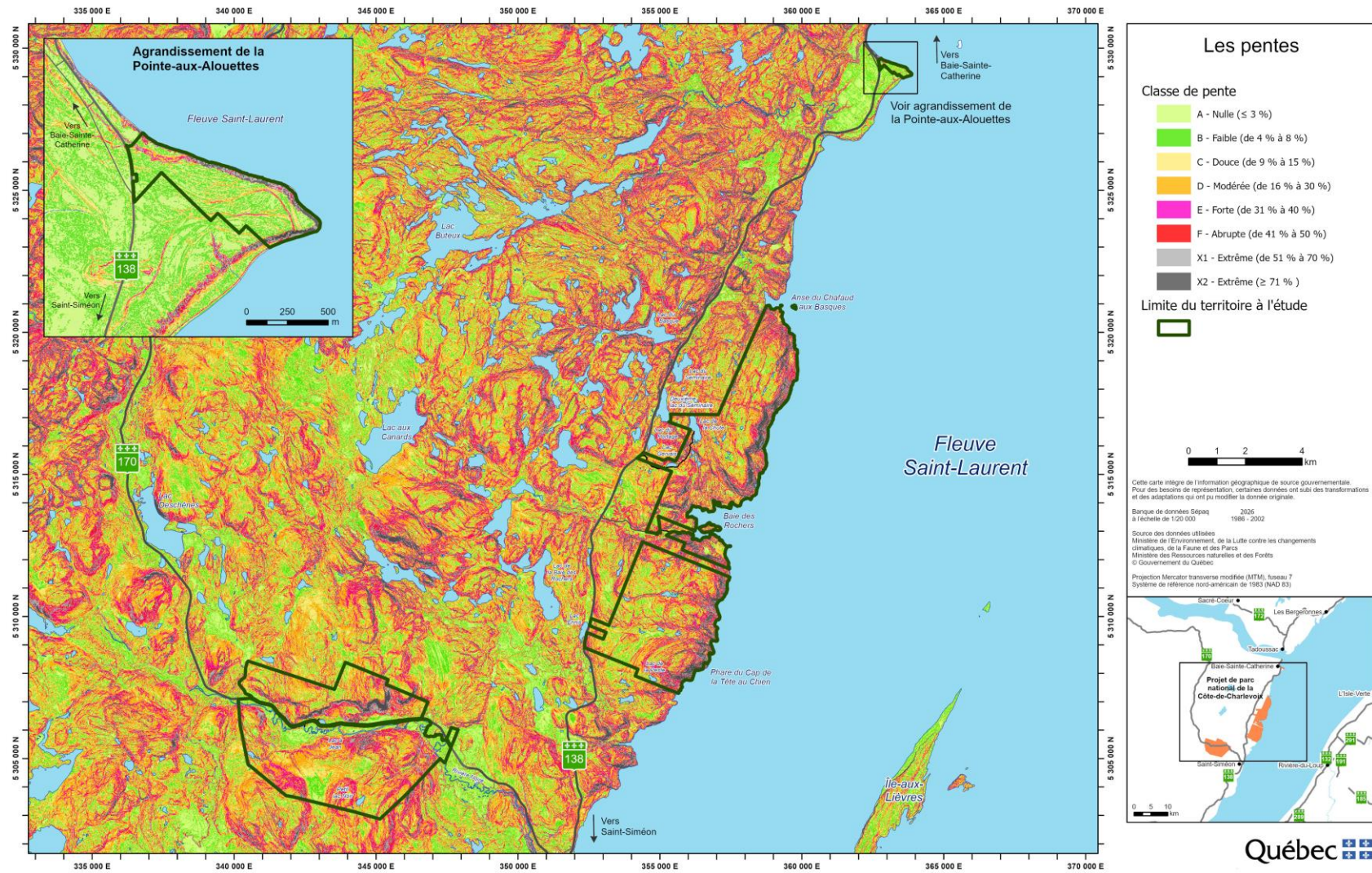
#### 4.8. Les réseaux hydrographiques

La majeure partie du secteur Côtier se draine dans le fleuve Saint-Laurent (carte 12). L'intérieur de la côte se draine dans les bassins versants des rivières du Port aux Quilles (5,3 %), de la Baie des Rochers (4,6 %) et du Basque (4,2 %). La rivière du Port aux Quilles, un petit cours d'eau à forte pente, se jette dans le fleuve au sud du secteur Côtier. Elle reçoit les eaux du lac de la Peste. La rivière de la Baie des Rochers coule au centre du secteur Côtier et se jette dans la baie du même nom. Elle est alimentée par le lac Gervais au nord et le lac à Joseph-Tremblay au sud. La portion du territoire comprise dans le bassin de la rivière du Basque ne comprend aucun cours d'eau d'importance. Le lac de la Chute et les Étangs de la Chute se déversent dans le ruisseau à Jean-Gousse, qui se jette à son tour dans la baie des Rochers. Le bassin versant de ce cours d'eau se trouve presque entièrement dans le territoire à l'étude (94 %).

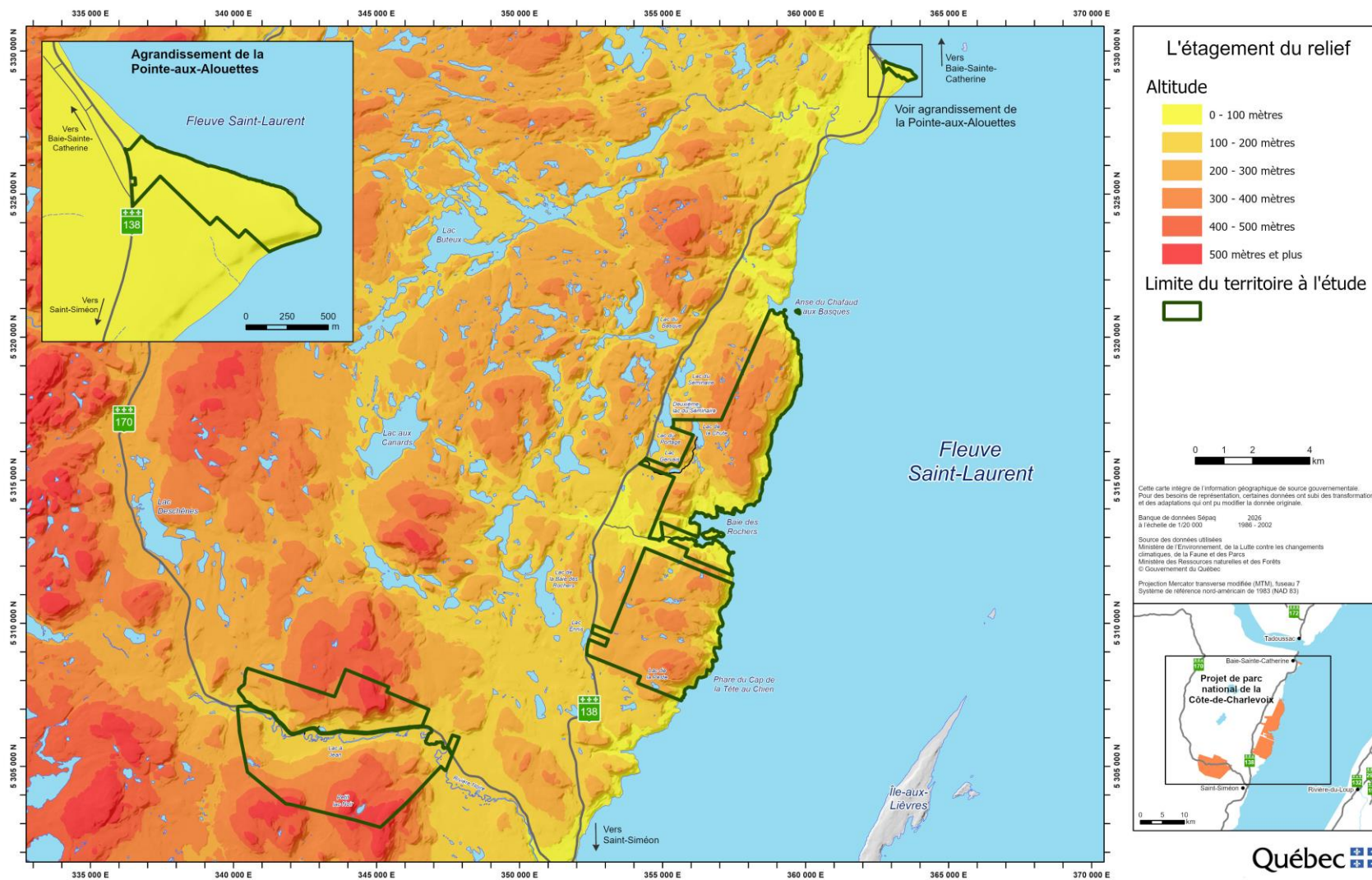
La majeure partie du secteur des Palissades est comprise dans le bassin versant de la rivière Noire. Le territoire à l'étude occupe 9,3 % de la superficie de ce bassin versant, soit 27 km<sup>2</sup>. La rivière Noire se jette dans le fleuve à la hauteur du cœur villageois de Saint-Siméon. Trois petits lacs situés dans le territoire à l'étude (à Jean, Élisabeth et Petit lac Noir) se drainent dans cette rivière. Une petite section du territoire à l'étude, dans sa partie sud (0,7 %), est comprise dans le bassin de la rivière du Port au Saumon.

L'entièreté du secteur de la Pointe-aux-Alouettes se draine par écoulement direct des précipitations vers le fleuve Saint-Laurent. Aucun cours d'eau ou lac n'est présent dans ce secteur.

## Carte 9. Les pentes



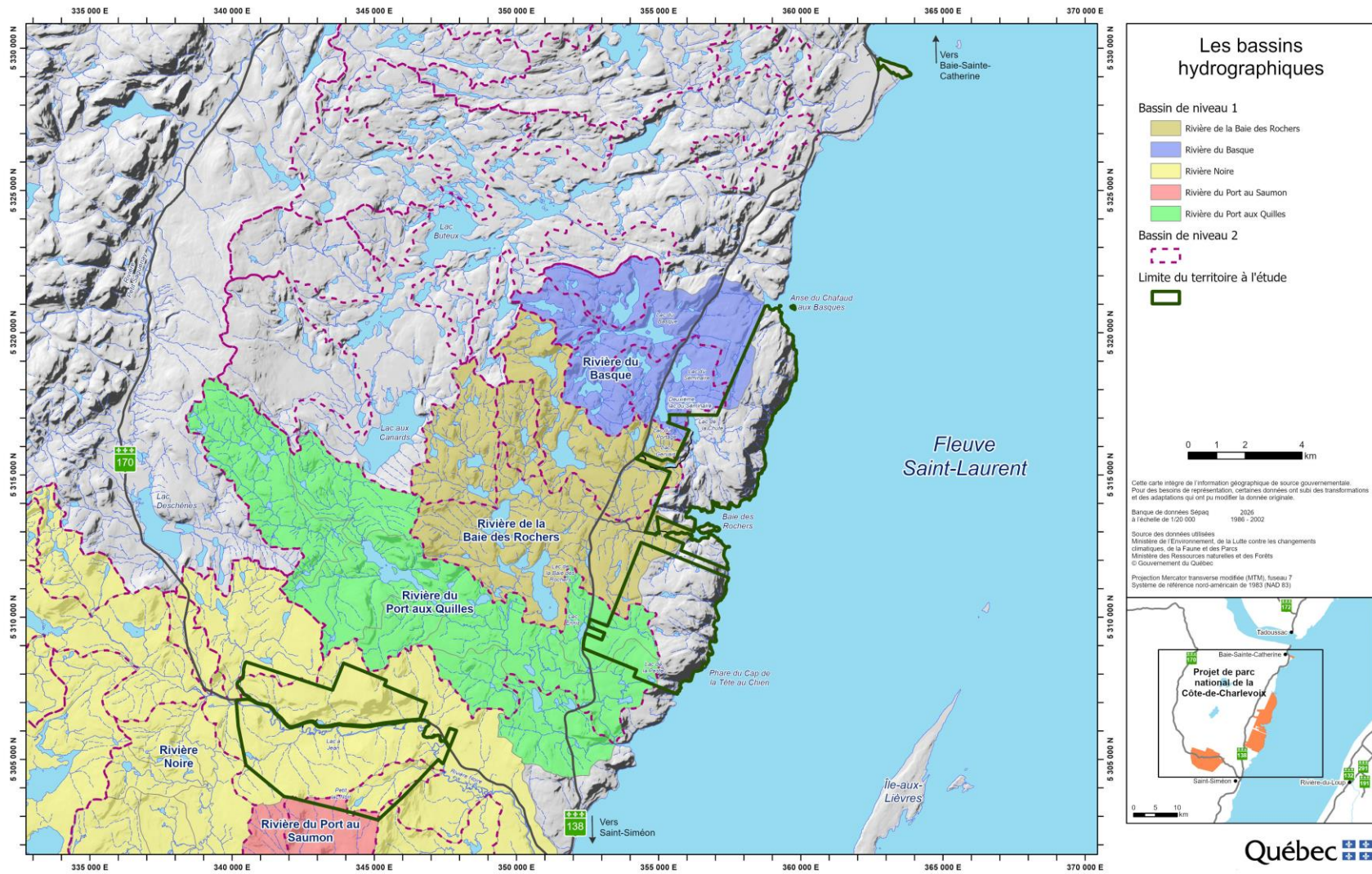
Carte 10. L'étagement du relief



Carte 11. Le drainage



Carte 12. Les bassins hydrographiques



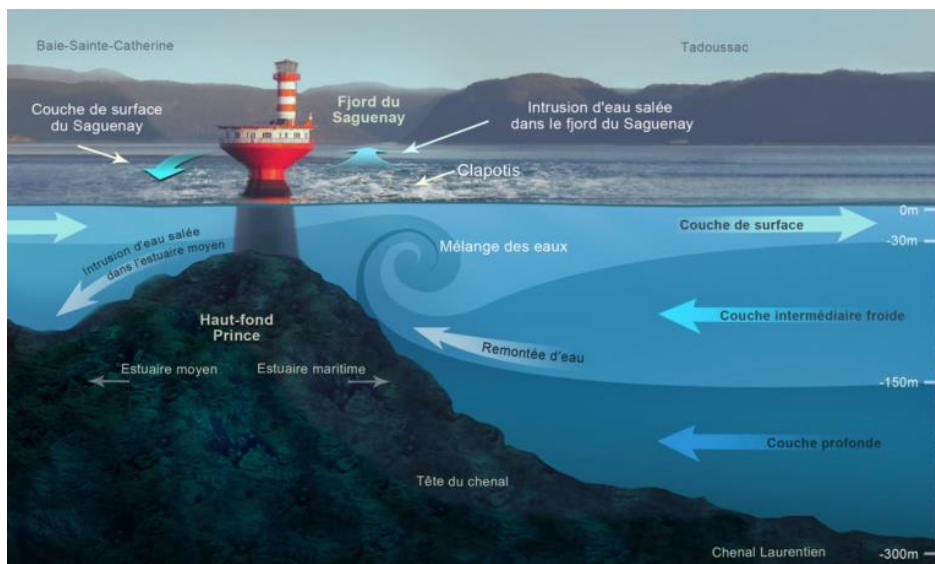
## 4.9. Les milieux côtiers et marins

Les secteurs Côtier et de la Pointe-aux-Alouettes bordent une partie de l'estuaire moyen<sup>8</sup> du fleuve Saint-Laurent comprise dans le parc marin du Saguenay–Saint-Laurent. À bien des égards, les écosystèmes marins et terrestres sont indissociables, de sorte que la protection du milieu terrestre par le parc national exercerait une influence positive sur le parc marin. De plus, les visiteurs bénéficieraient d'une expérience marine dès leur arrivée en zone côtière du parc national.

Le secteur Côtier est formé de falaises rocheuses escarpées. Les fonds marins sont composés de roche en place, de gravier ou de sable, constamment remaniés par les courants. Ils sont périodiquement exondés, découvrant ainsi plusieurs algueraies. Les conditions sont peu favorables à l'accumulation de sédiments fins, ce qui limite la présence de milieux humides en bordure de l'estuaire. Toutefois, les embouchures de rivières, les anses et les baies favorisent l'accumulation de sédiments, créant des environnements propices aux marais maritimes. Ces derniers sont limités surtout à l'anse du Chafaud aux Basques et de la baie des Rochers. Un des rares herbiers de zostère de l'estuaire moyen se trouve d'ailleurs à l'anse du Chafaud aux Basques (Martel et coll., 2009).

Dans l'estuaire moyen, deux masses d'eau se superposent devant la côte, soit les eaux de surface plus douces et le mélange des eaux intermédiaires froides et des eaux profondes qui remontent du chenal Laurentien. Ce phénomène se produit lorsque les eaux profondes franchissent le talus du haut-fond Prince, avant de replonger vers l'amont (Figure 21). Le secteur de la Pointe-aux-Alouettes est un lieu unique de convergence des eaux douces de la rivière Saguenay, de celles en provenance des Grands Lacs et des eaux profondes du chenal Laurentien. Ce brassage crée un environnement très productif, expliquant le retour annuel de nombreuses espèces de mammifères marins et de la faune aviaire. Les marées y exposent régulièrement des hauts-fonds riches en biodiversité et des plages de sable ou de gravier.

En hiver, ce secteur forme une polynie – une zone d'eau libre entourée de glace – grâce à la remontée cyclique des eaux profondes relativement chaudes qui empêchent la formation de glace localement. Ce secteur marque le début de l'estuaire maritime (Parc marin du Saguenay–Saint-Laurent, 2025).



Tiré de Parc marin du Saguenay–Saint-Laurent, 2025.

**Figure 21. Mélange des eaux de l'estuaire maritime dans l'estuaire moyen**

<sup>8</sup> Un estuaire moyen de fleuve, tel que l'estuaire moyen du Saint-Laurent, est la partie d'un fleuve où l'eau douce rencontre l'eau salée de la mer, créant un mélange saumâtre et une zone de transition entre le fleuve et le golfe ou l'océan. L'estuaire moyen du Saint-Laurent s'étend de la pointe est de l'île d'Orléans à l'embouchure du Saguenay.

#### 4.10. La qualité du ciel étoilé

Le secteur Côtier et celui des Palissades bénéficient d'une bonne qualité du ciel étoilé (carte 13). Selon les données de l'*Atlas mondial de la pollution lumineuse* (Falchi et coll., 2016), la brillance théorique du ciel au zénith, mesurée par le ratio entre la lumière artificielle et la lumière naturelle, varie entre 0,08 et 0,16 dans ces deux secteurs. Ce niveau correspond à la catégorie bleue sur la carte 13. Bien que le ciel soit considéré comme pollué d'un point de vue astronomique, la Voie lactée hivernale (plus pâle que l'estivale) y demeure visible, ce qui en fait un environnement favorable à l'observation des étoiles. Les principales sources de pollution lumineuse pour ces deux secteurs sont le village de Saint-Siméon, le hameau de Baie-des-Rochers et le dôme lumineux de Rivière-du-Loup.

La qualité du ciel étoilé à la pointe aux Alouettes est légèrement inférieure, bien qu'elle demeure bonne. Les ratios de brillance y varient entre 0,16 et 0,32 sur la pointe, et entre 0,32 et 0,64 près de la route 138. La pollution lumineuse provient principalement des villages de Baie-Sainte-Catherine et de Tadoussac.

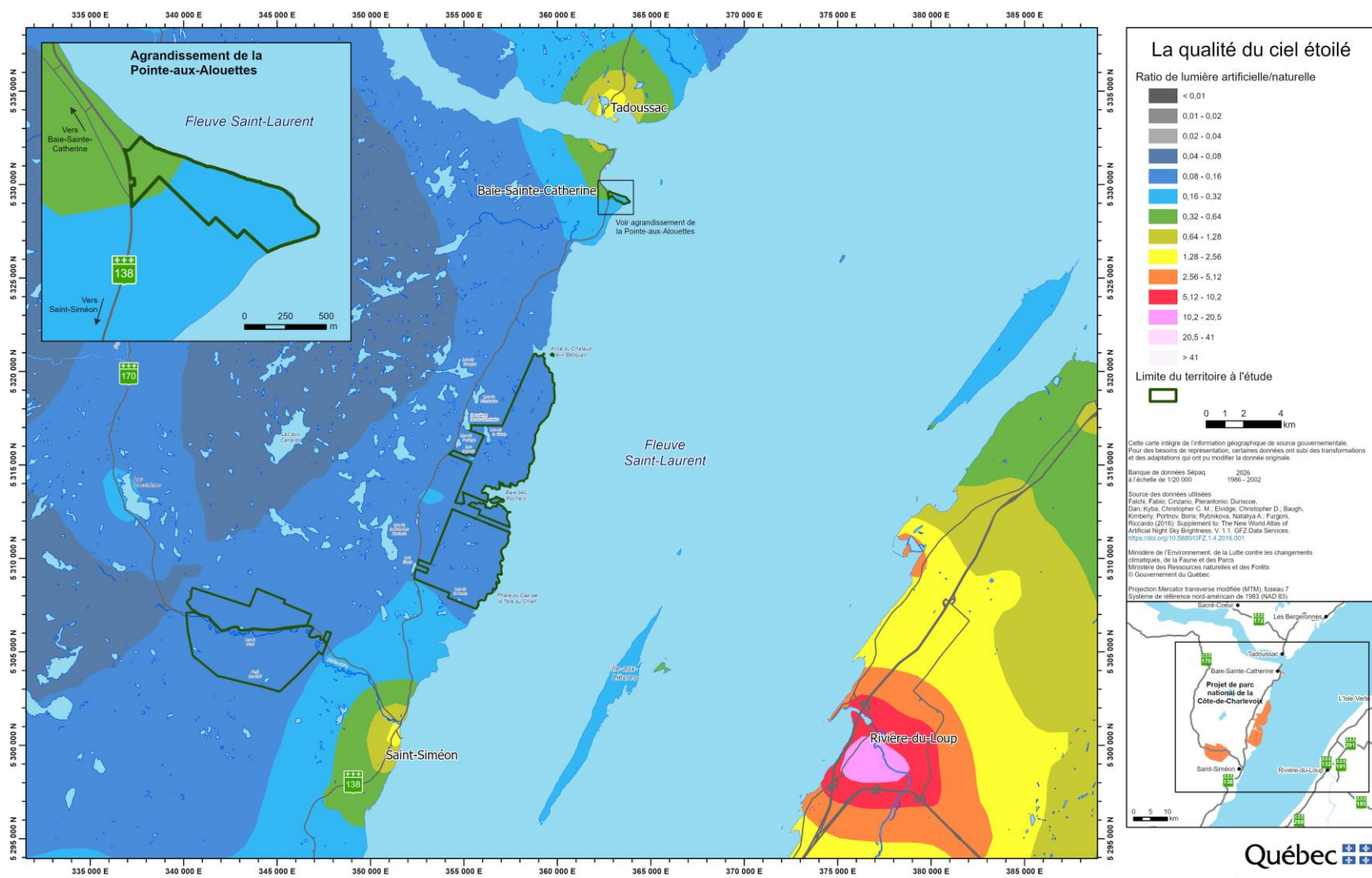
##### Seuils de visibilité de la Voie lactée

- La Voie lactée hivernale devient invisible à partir d'un ratio de 1,28 à 2,56 (catégorie jaune).
- La Voie lactée estivale, plus brillante, disparaît à partir de 2,56 à 5,12 (catégorie orange).
- Dans les zones rouges, le ciel naturel est complètement masqué par la lumière artificielle.

**Tableau 11. Comparaisons régionales des ratios de lumière artificielle / naturelle**

Lieu	Ratio lumière artificielle/naturelle
Mont Mégantic	< 0,1 (excellente qualité)
Plaines d'Abraham (Québec)	31
Mont Royal (Montréal)	57

Carte 13. La qualité du ciel étoilé



## 5. Le portrait biologique : écosystèmes, flore et mycètes

### 5.1. Les écosystèmes forestiers

Le projet de parc national de la Côte-de-Charlevoix est situé dans le sous-domaine bioclimatique de la sapinière à bouleau jaune de l'Est, tel qu'il est défini par le Système hiérarchique de classification écologique du territoire (MFFP, 2021). Plus précisément, il se trouve dans la région écologique 4d – Hautes collines de Charlevoix et du Saguenay (ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs, 2003). Cette région écologique forme une mince bande de 15 à 25 km de largeur, longeant le fjord du Saguenay et le fleuve Saint-Laurent, de Cap-Tourmente jusqu'à Les Escoumins (carte 14). Il s'agit d'une frange étroite bénéficiant d'un climat tempéré nordique, bordée à l'ouest et au nord par la sapinière à bouleau blanc qui fait partie de la zone boréale.

Les données présentées dans cette section proviennent des bases de données de Forêt ouverte (ministère des Ressources naturelles et des Forêts, 2025), plus précisément du 4<sup>e</sup> inventaire décennal. Elles sont issues de la photo-interprétation de photographies aériennes datant de 2012 et d'une cartographie réalisée en 2017. Les données sont présentées selon l'Approche d'inventaire par peuplement de la Direction des inventaires forestiers (MFFP, 2016). Les modifications du couvert forestier survenues depuis cet inventaire ne sont pas reflétées dans les données présentées.

Les milieux forestiers couvrent près de 90 % du territoire à l'étude. Les milieux non boisés se trouvent principalement dans les falaises, les talus d'éboulis et les crans rocheux, ainsi qu'autour des bâtiments de la pointe aux Alouettes.

#### 5.1.1. Les interventions et les perturbations

Les premières coupes forestières dans le territoire à l'étude auraient débuté au milieu du 19<sup>e</sup> siècle. Toutefois, les données disponibles dans le Système d'information écoforestier (SIEF) du ministère des Ressources naturelles et des Forêts ne couvrent que les 40 à 50 dernières années, ce qui rend difficile l'évaluation précise de la proportion des forêts ayant fait l'objet de coupes forestières. Néanmoins, il est très probable que seuls les peuplements les plus inaccessibles n'aient jamais été exploités.

La coupe forestière réalisée par la compagnie Price Brothers, vers les années 1850, visait principalement les pins blancs et rouges de bonne dimension. La compagnie Brouillard puis la Dauteuil Lumber Company poursuivent les activités de coupe et de flottage sur la rivière Noire à partir des années 1930 jusqu'en 1972. Cette année-là, les droits de gérance sont remplacés par des concessions forestières, dont la première est attribuée à la compagnie Donohue. La même année, le secteur des Palissades devient un centre éducatif forestier, voué à l'éducation du public et à la conservation de la faune et la flore. Ce changement entraîne l'exclusion de ce territoire des forêts publiques destinées aux compagnies forestières pour l'approvisionnement des usines.

En 1838, deux moulins à scie sont construits dans le secteur Côtier, un à Port-aux-Quilles et l'autre à Baie-des-Rochers. Un troisième est construit en 1855 à l'Échafaud-aux-Basques (Pelletier, 2008). En 1843, William Price fait construire un moulin près de la rivière aux Canards, à proximité de la pointe aux Alouettes (Patri-Arch, 2025), mais il est détruit par un incendie en 1854 (Pelletier, 2008). En 1901, la compagnie Price Brothers construit un nouveau moulin dans la baie Sainte-Catherine, à l'emplacement actuel du quai (Patri-Arch, 2015).

Selon les données du SIEF, 70 % du territoire à l'étude n'aurait subi aucune perturbation anthropique ou naturelle au cours des 50 dernières années (Tableau 12 et cartes 14 et 15). Un peu plus du quart du secteur Côtier et 20 % du secteur des Palissades ont été touchés par une défoliation légère causée par le passage de la tordeuse des bourgeons de l'épinette en 1985 (Tableau 12). Selon la même base de données, aucune défoliation n'aurait eu lieu dans le secteur de la Pointe-aux-Alouettes. Ces données ne sont toutefois pas à jour, puisqu'une défoliation importante a été observée en 2024.

Environ 0,5 km<sup>2</sup> du territoire à l'étude a été affecté par des coupes partielles. Ces interventions ont eu lieu en 1976 et 1977 dans le secteur Côtier, et en 1986 dans le secteur des Palissades.

**Tableau 12. Superficie et proportion du territoire ayant fait l'objet d'une perturbation naturelle ou anthropique**

Perturbation	Secteur							
	Côtier		Palissades		Pointe-aux-Alouettes		Total	
	Km <sup>2</sup>	%	Km <sup>2</sup>	%	Km <sup>2</sup>	%	Km <sup>2</sup>	%
Aucune	22,9	65	20,7	75	0,3	100	43,9	70
Épidémie légère	9,5	27	5,8	21	-	-	15,3	24
Dépérissement partiel	1,8	5	0,5	2	-	-	2,3	4
Coupe partielle	0,5	2	0,6	2	-	-	1,1	2
Chablis partiel	0,3	1	0,1	0	-	-	0,4	1

### 5.1.2. L'âge du couvert forestier

Le secteur des Palissades est celui qui présente la plus grande proportion de forêts matures (61 à 80 ans) et âgées (81 à 100 ans et vieille inéquienne), représentant 65 % du couvert forestier (Tableau 13 et carte 16).

Le secteur Côtier, quant à lui, présente une mosaïque de peuplements, dont près de 70 % ont moins de 80 ans. Toutefois, les sols minces de ce secteur limitent la croissance des arbres, ce qui peut fausser l'interprétation de l'âge des peuplements, les faisant paraître plus jeune qu'ils le sont réellement. Ce secteur a également été plus affecté par l'épidémie de tordeuse des bourgeons de l'épinette de 1985, ce qui pourrait expliquer la plus grande proportion de peuplements âgés de 21 à 40 ans et de 41 à 60 ans, comparativement au secteur des Palissades.

Enfin, le secteur de la Pointe-aux-Alouettes est composé principalement de jeunes peuplements d'environ une cinquantaine d'années.

**Tableau 13. Superficie et pourcentage couvert par les peuplements de différentes classes d'âge**

Classes d'âge	Côtier		Secteur				Total	
	Km <sup>2</sup>	%	Palissades		Pointe-aux-Alouettes		Km <sup>2</sup>	%
			Km <sup>2</sup>	%	Km <sup>2</sup>	%		
0 à 20 ans	0,1	0	0,1	0	0,0	1	0,2	0
21 à 40 ans	4,4	13	2,3	8			6,8	11
41 à 60 ans	4,9	14	0,5	2	0,3	93	5,7	9
Jeune inéquienne et irrégulier	7,4	21	4,1	15	0,0	0	11,6	18
61 à 80 ans	7,9	23	9,1	33	0,0	2	17,0	27
81 à 100 ans	2,7	8	2,2	8			4,9	8
Vieux inéquienne et irrégulier	3,9	11	6,7	24			10,5	17
Non boisé	3,6	10	2,7	10	0,0	3	6,3	10

### 5.1.3. Les types de couverts et les groupements d'essence

Le secteur Côtier est couvert à 46 % de peuplements mixte (Tableau 14 et carte 17). Les peuplements dominés par les feuillus couvrent plus du quart de ce secteur. Les espèces dominantes sont le bouleau blanc, le sapin baumier, les peupliers et l'épinette, chacune représentant entre 15 % et 20 % du couvert forestier (Tableau 15 et carte 18).

Le secteur des Palissades est couvert à 40 % de peuplements feuillus. Le bouleau blanc est l'essence la plus fréquente. C'est également dans ce secteur que se trouvent quelques peuplements dominés par le bouleau jaune. Les peuplements mixtes, composés à la fois de feuillus et de résineux, occupent près de 35 % de ce secteur, le feuillu étant généralement associé au sapin baumier.

La faible proportion de sapin baumier observée dans ces deux secteurs s'explique par la forte mortalité causée par l'infestation de la tordeuse des bourgeons de l'épinette en 1985. Cette épidémie a entraîné une ouverture du couvert forestier, favorisant l'établissement de feuillus intolérants à l'ombre, tels que le bouleau à papier et le peuplier, qui dominent encore certains peuplements quarante ans plus tard.

Dans le secteur de la Pointe-aux-Alouettes, les peuplements mixtes occupent près de 60 % du territoire. Ils sont généralement dominés par le sapin baumier, accompagné de feuillus indifférenciés. Toutefois, la défoliation du sapin observée ces dernières années a entraîné une mortalité importante de cette essence. Il est donc probable que, dans les prochaines années, les feuillus intolérants à l'ombre prennent une place plus importante dans le couvert forestier de ce secteur.

Le territoire à l'étude compte 19 espèces d'arbres dites « commerciales » (Tableau 16).

**Tableau 14. Superficie et pourcentage couvert par les différents types de couverts**

Type de couvert	Secteur						Total	
	Côtier		Palissades		Pointe-aux-Alouettes			
	Km <sup>2</sup>	%	Km <sup>2</sup>	%	Km <sup>2</sup>	%	Km <sup>2</sup>	%
Aulnaie	0,0	0	0,6	2			0,6	1,0
Feuillus	8,8	25	11,3	41	0,1	33	20,2	32,0
Milieu humide	0,1	0	0,1	0			0,2	0,2
Mixte	16,2	46	9,5	34	0,2	59	25,9	41,2
Non boisé	3,5	10	2,0	7	0,0	3	5,5	8,8
Régénération (10-30 ans)	0,1	0	0,1	0	0,0	1	0,2	0,3
Résineux	6,3	18	4,1	15	0,0	2	10,4	16,6

**Tableau 15. Superficie et pourcentage couvert par les essences dominantes des groupements forestiers**

Essences dominantes	Secteur						Total	
	Côtier		Palissades		Pointe-aux-Alouettes			
	Km <sup>2</sup>	%	Km <sup>2</sup>	%	Km <sup>2</sup>	%	Km <sup>2</sup>	%
<b>Feuillus</b>								
Bouleau (jaune, blanc)	5,2	15	11,8	43			17,0	27
Peuplier (baumier, faux-tremble)	5,8	17	3,1	11			8,9	14
Érable (rouge, à sucre)	3,3	9	0,9	3			4,1	7
Feuillus indéterminés	1,8	5	1,0	4	0,1	35	2,9	5
<b>Résineux</b>								
Sapin baumier	7,0	20	3,9	14	0,2	59	11,2	18
Épinette (blanche, noire)	5,2	15	3,3	12	0,0	2	8,5	13
Sapin et épinette blanche	1,0	3	0,1	0			1,0	2
Pin (blanc, gris, rouge)	1,2	3	0,9	3			2,1	3
Thuya occidental	0,0	0					0,0	0
Résineux indéterminés	0,8	2	0,1	0	0,0	0	0,9	1
Non boisé	3,6	10	2,7	10	0,0	3	6,3	10

**Tableau 16. Espèces forestières « commerciales » présentes sur le territoire à l'étude**

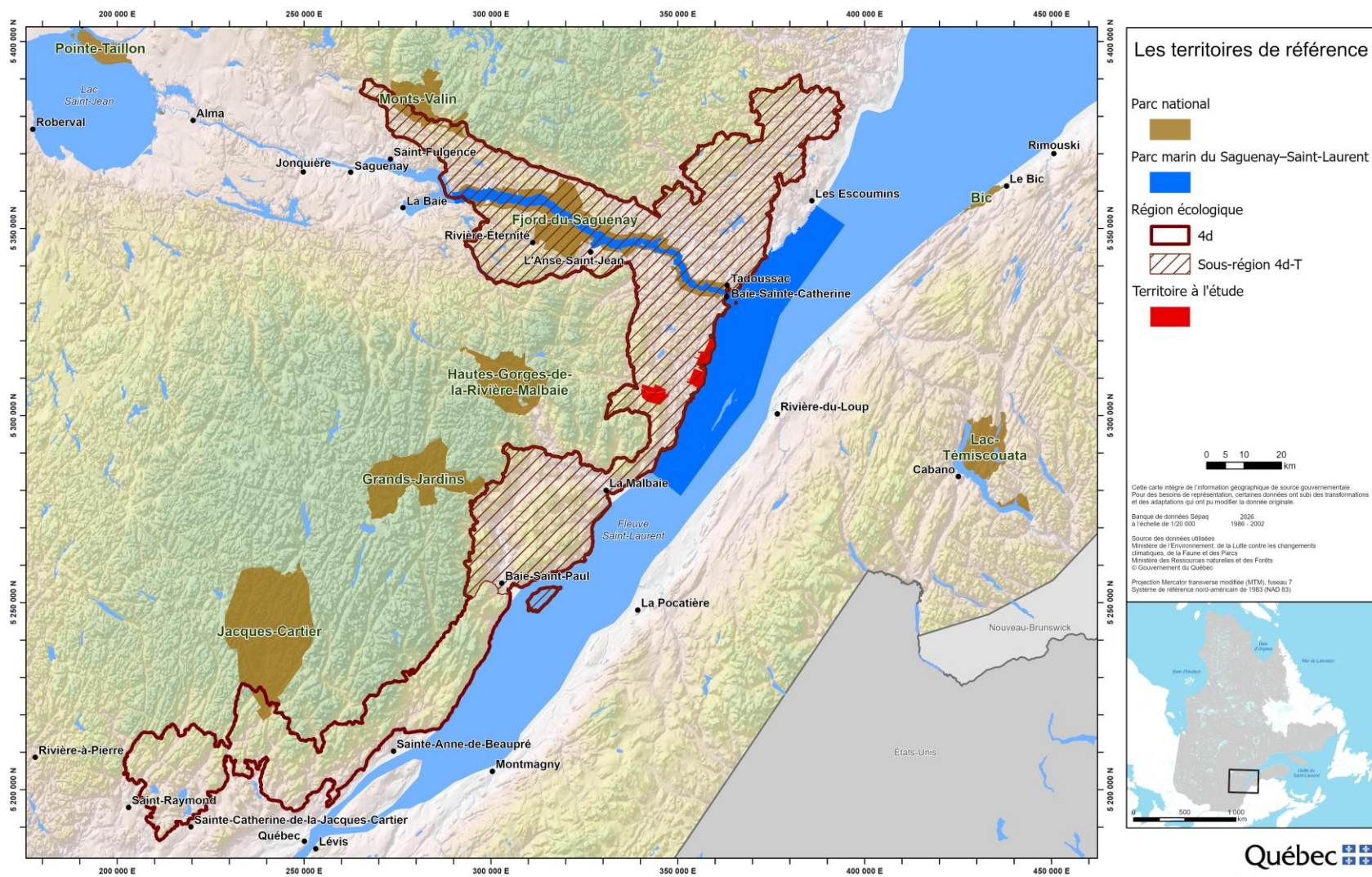
Essences résineuses	Essences feuillues
Épinette blanche	Bouleau à papier (blanc)
Épinette noire	Bouleau jaune
Épinette rouge	Érable à sucre
Mélèze laricin	Érable rouge
Pin blanc	Chêne rouge
Pin gris	Frêne noir
Pin rouge	Frêne rouge
Sapin baumier	Orme d'Amérique
Thuya occidental	Peuplier à grandes dents
	Peuplier baumier
	Peuplier faux-tremble

#### 5.1.4. Les milieux forestiers d'intérêt

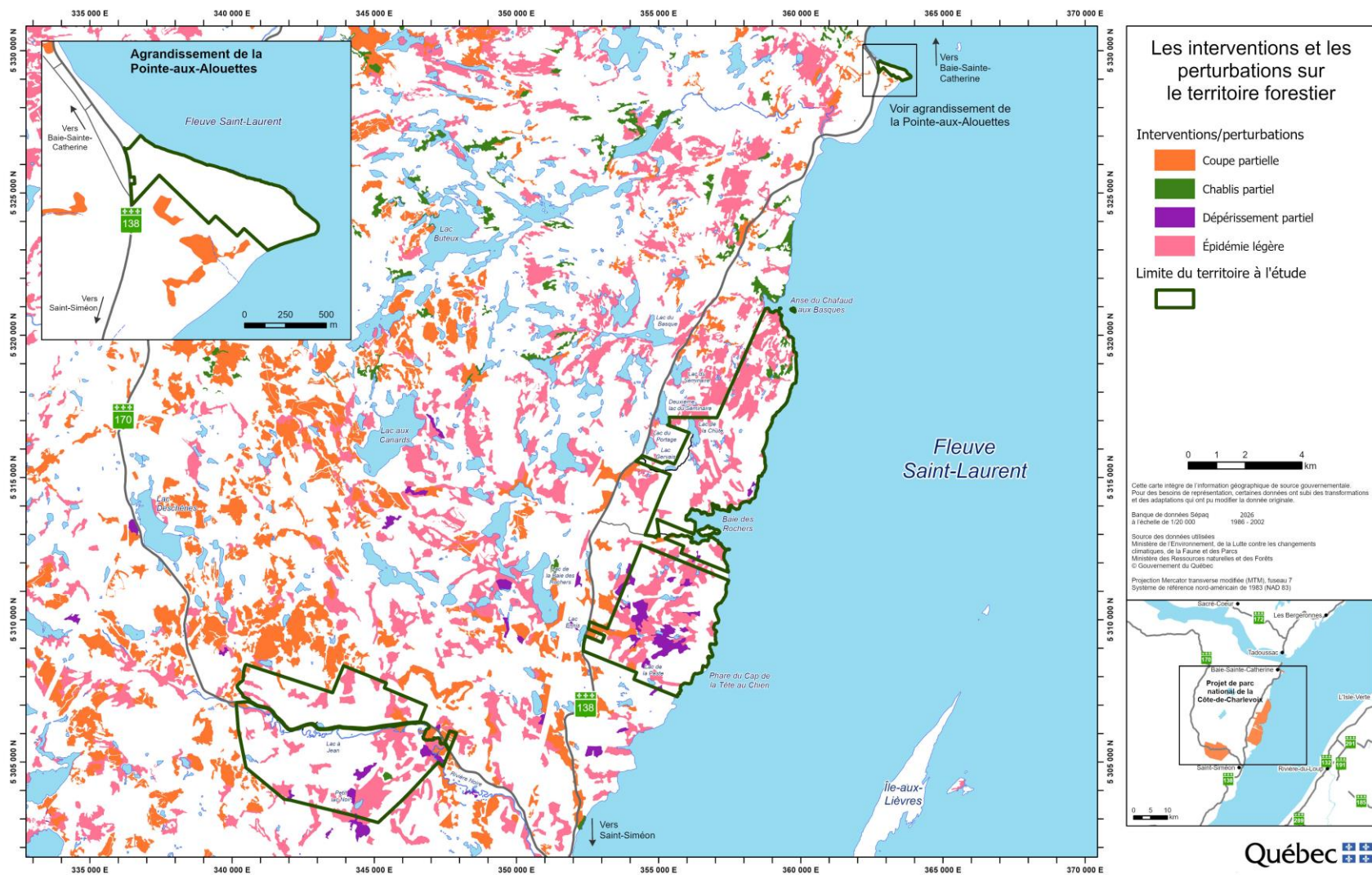
Certains groupements d'essences présents de façon marginale dans le territoire à l'étude sont à la limite septentrionale de leur aire de distribution. C'est le cas des érablières sucrières, des bétulaies jaunes, des frênaies noires, des pinèdes blanches, des pinèdes rouges et des cédrières. Le chêne rouge est aussi à la limite nordique de son aire de distribution. Il ne forme pas de peuplement dans le territoire à l'étude, mais il se trouve sporadiquement sur les sols minces et rocailleux. L'orme d'Amérique, observé aux Palissades, est une espèce presque disparue au Québec, puisqu'elle est affectée par la maladie hollandaise de l'orme causée par un champignon microscopique.



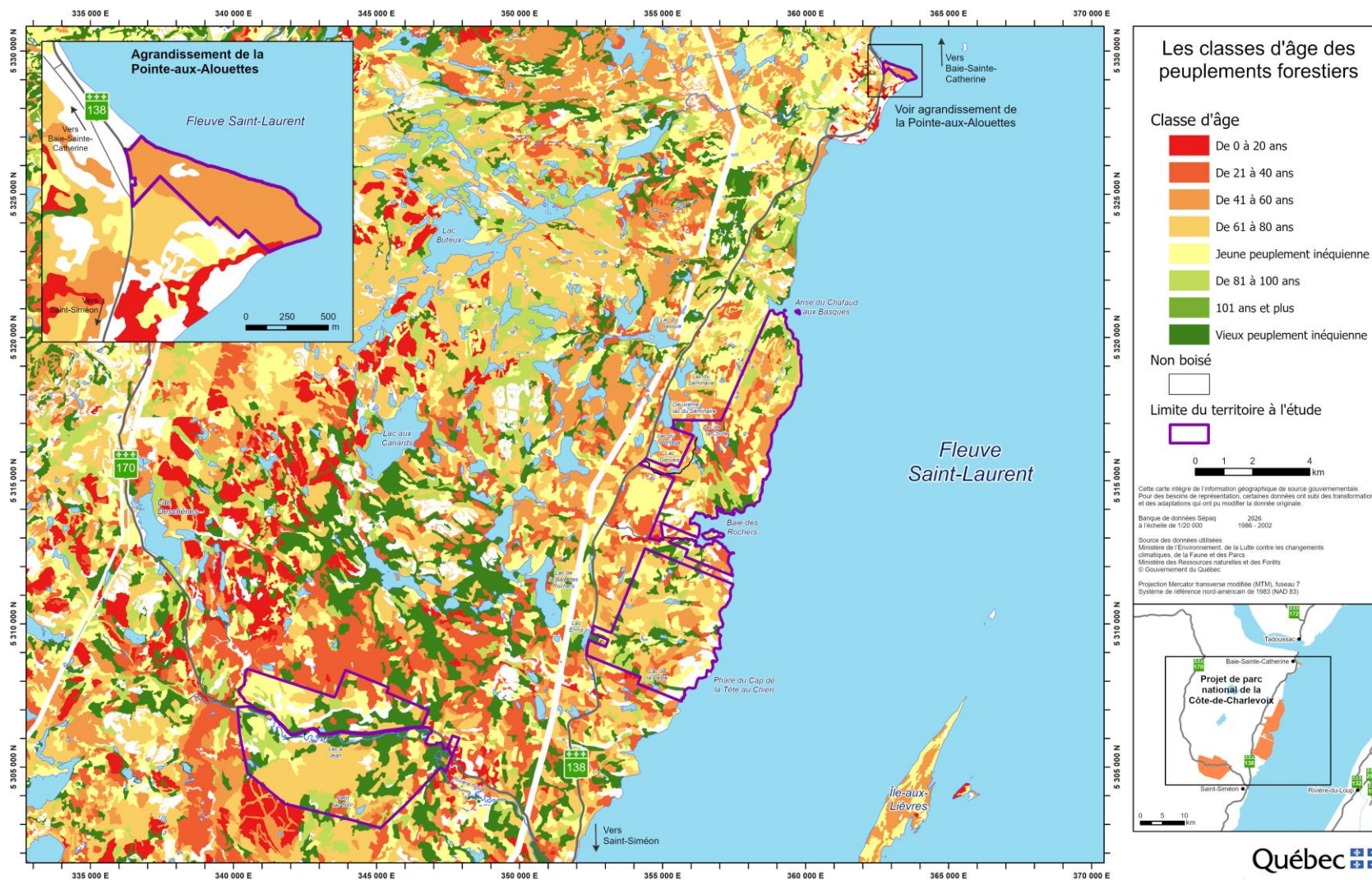
Carte 14. Les territoires de référence



Carte 15. Les interventions et les perturbations du territoire forestier



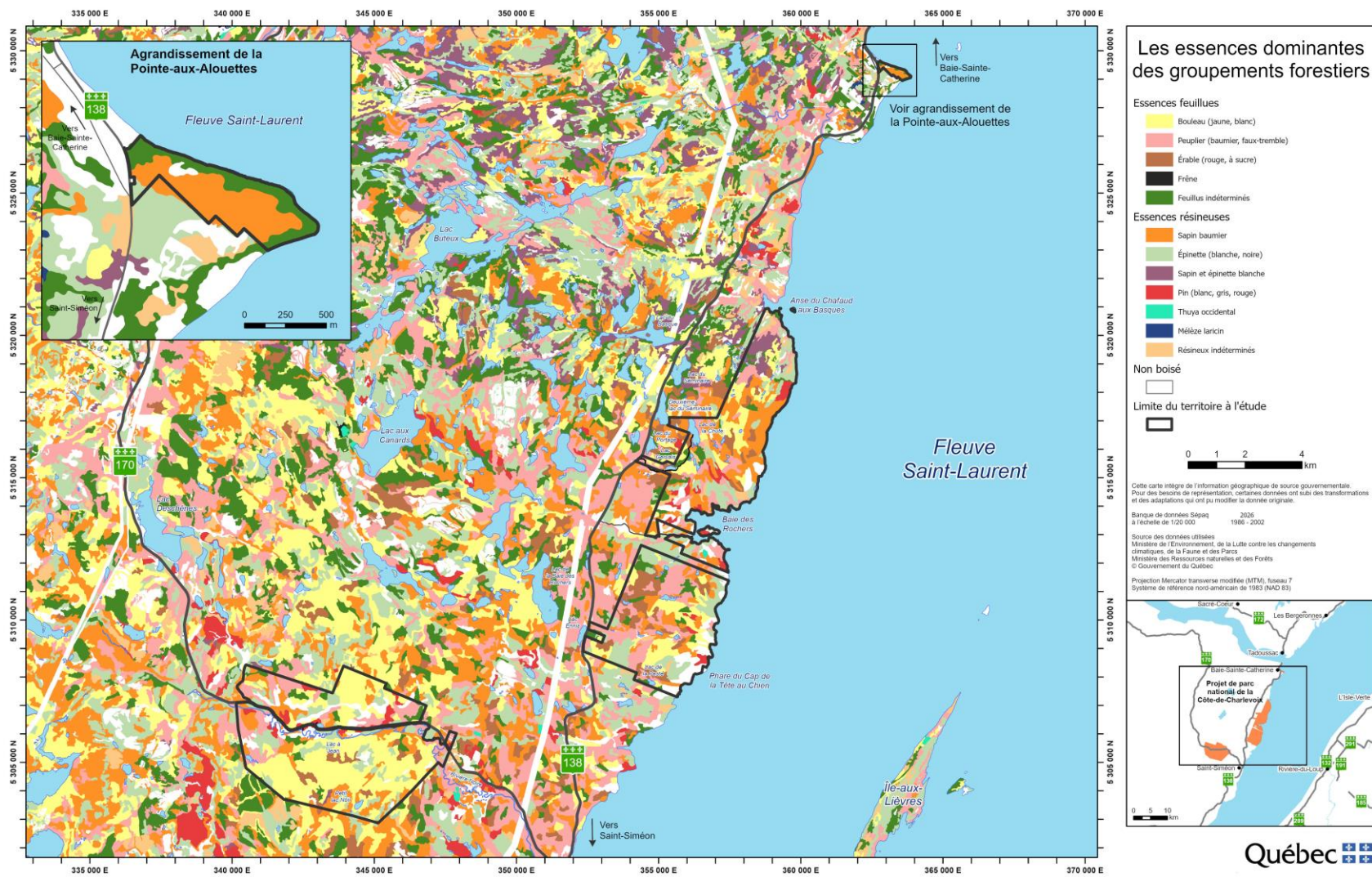
Carte 16. Les classes d'âge des peuplements forestiers



Carte 17. Les types de couverts du territoire forestier



Carte 18. Les essences forestières dominantes



## 5.2. Les écosystèmes humides et aquatiques

Une équipe du MELCCFP a mis à jour la cartographie et la classification des milieux humides du territoire à l'étude en 2025, à partir du jeu de données des milieux humides potentiels du Québec (MELCCFP, 2023). Cette mise à jour a été effectuée par photo-interprétation en deux dimensions en utilisant diverses sources de données en ligne (produits dérivés issus du lidar, carte écoforestière, données d'inventaires) et le service d'imagerie du gouvernement du Québec, ainsi que par une validation sur le terrain en mai 2025 (cartes 19 et 20).

La classification utilisée pour la cartographie des écosystèmes humides est basée sur six classes présentées dans le Tableau 17.

**Tableau 17. Description des différentes classes des écosystèmes humides**

Classe	Description
Eau peu profonde	Milieu humide dont le niveau d'eau est inférieur à 2 m et présentant des plantes aquatiques flottantes ou submergées ainsi que des plantes émergentes dont le couvert fait moins de 25 % de la superficie du milieu.
Marais	Milieu humide sur dépôt minéral, dominé par une végétation herbacée couvrant plus de 25 % de la superficie. Les arbustes et les arbres, lorsqu'ils sont présents, couvrent moins de 25 % de la superficie du milieu.
Marécage	Milieu humide sur dépôt minéral, dominé par une végétation ligneuse arbustive ou arborescente, avec plus de 25 % de couvert.
Tourbière	Milieu dans lequel on retrouve une accumulation de tourbe d'au moins 30 cm d'épaisseur et qui se distingue par la présence d'une végétation arborescente (hauteur supérieure à 4 m) ayant un couvert égal ou supérieur à 25 % de la superficie totale.
Tourbière ouverte minérotrophe	Tourbière minérotrophe (fen) alimentée en minéraux par les eaux de circulation. La végétation s'y compose généralement d'herbacées, de sphaigne ou de mousse brune, d'arbustes bas et d'arbres en faibles proportions.
Tourbière ouverte ombrotrophe	Tourbière ombrotrophe (bog) alimentée presque exclusivement par les précipitations atmosphériques. Une tourbière de ce type est très pauvre et le pH tend à y être inférieur à 4. La végétation s'y compose majoritairement de sphaigne et de linaigrettes, d'arbustes de la famille des éricacées et de quelques conifères.

Les connaissances sur les écosystèmes aquatiques s'appuient sur le Cadre de référence hydrologique du Québec (CRHQ). Les données prises sur le terrain en mai 2025 ont contribué aux analyses spatiales et aux modélisations présentées dans cette section.

### Secteur Côtier

Ce secteur se distingue par un paysage de collines, de dépôts glaciaires et d'affleurements rocheux. Le drainage des sols y est généralement rapide, sauf dans les zones dépressionnaires situées entre les versants. La plupart des cours d'eau s'écoulent avec une pente forte, tandis que les zones dépressionnaires favorisent la présence de quelques lacs et milieux humides.

#### *Milieux humides*

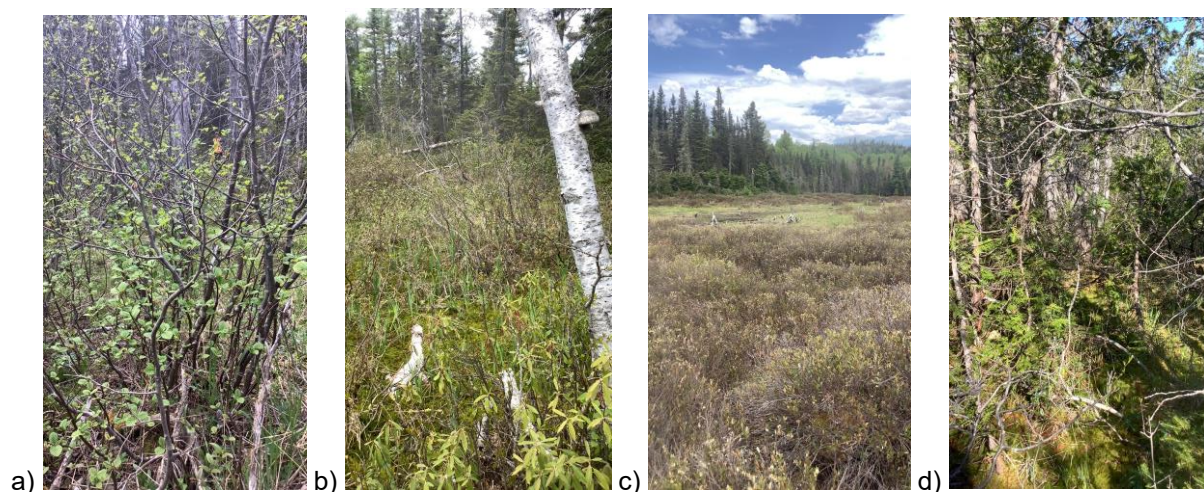
Ce secteur compte 133 ha de milieux humides, soit 3,83 % de sa superficie. Il comprend divers types de milieux humides, dont des tourbières, des marécages et des milieux humides boisés (Tableau 18). Plusieurs, notamment les eaux peu profondes, les marais et les marécages, résultent de l'activité des castors qui ont aménagé des barrages.

En mai 2025, onze milieux humides ont été caractérisés sur le terrain par l'équipe du MELCCFP. L'aulne rugueux domine la strate arbustive des marécages arbustifs visités. La végétation herbacée y est composée principalement de calamagrostide du Canada (*Calamagrostis canadensis*), d'onoclée sensible (*Onoclea sensibilis*), d'osmonde cannelle (*Osmundastrum cinnamomeum*) et de ronce pubescente (*Rubus pubescens*). La strate muscinale est dominée par les sphaignes, alors que le substrat est constitué de sable loameux à drainage mauvais.

Les tourbières ouvertes minérotrophes se caractérisent par une strate arbustive dominée par la viorne cassinoïde (*Viburnum nudum* var. *cassinoides*), l'aulne rugueux, l'épinette noire (*Picea mariana*), le gadellier glanduleux (*Ribes glandulosum*), le gadellier amer (*Ribes triste*) et le thé du Labrador (*Rhododendron groenlandicum*). La végétation herbacée est dominée par la calamagrostide du Canada, la glycérie du Canada, la ronce pubescente, le pigamon pubescent (*Thalictrum pubescens*), le carex trisperme (*Carex trisperma*), l'iris versicolore (*Iris versicolor*) et le scirpe à ceinture noire (*Scirpus atrocinctus*). La strate muscinale est dominée par les sphaignes. Le drainage est très mauvais et les sols sont saturés en eau dans les 30 premiers centimètres. L'épaisseur de la matière organique est supérieure à 30 cm et peut atteindre plus de 1 m.

Les tourbières ouvertes ombrotrophes ont une strate arbustive dominée par l'aulne rugueux, le myrique baumier (*Myrica gale*), le cassandre caliculé (*Chamaedaphne calyculata*) et la spirée à larges feuilles (*Spiraea alba* var. *latifolia*). La strate herbacée est composée principalement de calamagrostide du Canada et de glycérie du Canada (*Glyceria canadensis*), tandis que la strate muscinale est dominée par les sphaignes. Le drainage est très mauvais et les sols sont saturés en eau dans les 30 premiers centimètres. L'épaisseur de la matière organique est supérieure à 30 cm et peut atteindre plus de 1 m.

Finalement, les tourbières boisées minérotrophes se caractérisent par la présence d'arbres couvrant moins de 25 % de la superficie du milieu. La strate arbustive est dominée par le thuya occidental (*Thuja occidentalis*) qui est accompagné de l'aulne rugueux, du myrique baumier, du kalmia à feuilles étroites (*Kalmia angustifolia*) et du cornouiller hart-rouge (*Cornus sericea*). La végétation herbacée est composée principalement de calamagrostide du Canada, de glycérie du Canada, de ronce pubescente, ainsi que de quelques espèces de carex, dont le carex trisperme, le carex raide (*Carex stricta*) et d'autres espèces non identifiées (*Carex* sp.). La strate muscinale est aussi dominée par les sphaignes. Le drainage est très mauvais et les sols sont saturés en eau dans les 30 premiers centimètres. L'épaisseur de la matière organique est supérieure à 30 cm.



Marécage arbustif (a), tourbière ouverte minérotrophe (b), tourbière ouverte ombrotrophe (c) et tourbière boisée minérotrophe (d)  
**Figure 22. Milieux humides dans le secteur Côtier**

**Tableau 18. Milieux humides du secteur Côtier**

Classe de milieu humide	Nombre	Superficie (ha)	Superficie (m <sup>2</sup> )	Pourcentage relatif (%)
Eau peu profonde	34	11	114 392	9
Marais	14	4	39 287	3
Marécage arbustif	41	15	150 972	11
Marécage arborescent	57	22	224 937	17
Tourbière ouverte minérotrophe	15	13	127 849	10
Tourbière ouverte ombrotrophe	27	25	245 196	18
Tourbière boisée minérotrophe	8	5	54 147	4
Tourbière boisée ombrotrophe	38	37	373 049	28
Total	234	132	1 329 829	100

### *Milieux aquatiques*

Les cours d'eau du secteur Côtier sont de petite taille, situés en tête de bassin versant et présentent une puissance élevée. Le lac de la Chute, d'une superficie de près de 23 ha, est le plus grand lac du secteur Côtier. Son eau s'écoule vers les Étangs de la Chute (3,7 ha), formés par un barrage à faible contenance, avant de poursuivre vers le ruisseau Jean-Gousse et de se jeter dans la baie des Rochers. Le lac Gervais, avec un peu plus de 4 ha, est le second lac en importance surfacique. L'eau de ce lac est également retenue par un petit barrage.

### **Secteur des Palissades**

Le secteur des Palissades se divise en deux unités morphologiques, soit le fond de la vallée de la rivière Noire et les versants. Le fond de la vallée est constitué de dépôts fluviatiles, fluvioglaciaires et de dépôts plus fins issus de l'invasion de la mer de Goldthwait. Cette unité morphologique abrite notamment des zones de mauvais drainage (milieux humides) et un cours d'eau sinueux. Les versants, quant à eux, se distinguent par des pentes plus prononcées que celles de la plaine alluviale, ce qui favorise un bon drainage des sols. Les milieux humides et les lacs sont peu présents sur les versants. En ce qui a trait aux cours d'eau, bien qu'ils soient de faible dimension, ils se distinguent par leur débit élevé.

### *Milieux humides*

Ce secteur compte 172 ha de milieux humides qui occupent 6,22 % de sa superficie. Ces milieux sont constitués à 80 % de marécages arbustifs et arborescents (Tableau 19).

Le plus vaste milieu humide du territoire à l'étude (environ 74 ha) se trouve dans la plaine alluviale de la rivière Noire. Ce marécage arbustif riverain est soumis à des inondations saisonnières. Il est caractérisé par une nappe phréatique élevée et une circulation d'eau enrichie de minéraux dissous. Il est dominé par une végétation ligneuse arbustive occupant plus de 25 % de sa superficie. L'aulne rugueux (*Alnus incana subsp. rugosa*) est l'espèce arbustive dominante, accompagnée de la matteuccie fougère-à-l'autruche d'Amérique (*Matteuccia pensylvanica*), une espèce herbacée vulnérable à la récolte.

Les marécages arborescents, souvent en complexe avec les marécages arbustifs, suivent en importance. Quelques petites étendues d'eau libre peu profondes, bordées de plantes herbacées aquatiques, ont également été cartographiées, de même que quelques tourbières en bordure de lac, notamment près du lac Élisabeth, situé à l'extrémité sud-ouest du territoire à l'étude.

**Tableau 19. Milieux humides du secteur des Palissades**

Classe de milieu humide	Nombre	Superficie (ha)	Superficie (m <sup>2</sup> )	Pourcentage (%)
Eau peu profonde	4	0,8	7 638	0,5
Marais	1	0,05	520	0
Marécage arbustif	13	82	821 813	48
Marécage arborescent	22	58	579 060	34
Tourbière ouverte minérotrophe	10	12	115 694	7
Tourbière ouverte ombrotrophe	7	6	62 861	4
Tourbière boisée minérotrophe	4	6	60 842	4
Tourbière boisée ombrotrophe	7	7	67 014	4
Total	68	172	1 715 443	100

### *Milieux aquatiques*

Le secteur des Palissades présente la plus grande diversité de cours d'eau du territoire à l'étude, totalisant 63,3 km linéaires. Ces cours d'eau sont majoritairement situés en tête de bassin versant, de faible taille et avec une forte pente d'écoulement.

Ce secteur comprend trois lacs : le Petit lac Noir (5,5 ha), le lac Élisabeth (3,7 ha) et le lac à Jean (3,3 ha). Ce dernier est un lac de kettle, lui conférant une profondeur relativement importante, qui le distingue des autres lacs de taille comparable.

La portion de la rivière Noire qui traverse le territoire à l'étude comprend trois types de modèles d'écoulement, soit des méandres, des portions linéaires à forte pente et des portions linéaires à faible pente. La section à méandres se distingue par une forte sinuosité, où le transport de matériel dans le lit est important. L'écoulement est caractérisé par des alternances de seuils et de mouilles. Le chenal, de forme asymétrique, est généralement composé de matériaux meubles grossiers, tels que le sable et le gravier. La profondeur du cours d'eau y est variable. Les méandres sont actifs. La mobilité des sédiments se manifeste par la présence de bancs d'accumulation et de berges en érosion. Les méandres abandonnés témoignent des mouvements passés du cours d'eau.

Les portions linéaires à forte pente se caractérisent par un écoulement régulier et une pente plus prononcée, ce qui entraîne une puissance plus élevée, facilitant le déplacement des substrats de petites tailles. Ces portions de rivière sont peu mobiles. Le chenal y est stable, symétrique, peu profond et composé de substrats plus grossiers.

Les portions linéaires à faible pente génèrent un écoulement régulier, de plus faible puissance. Le chenal y est relativement stable et généralement plus profond, et le substrat y est souvent plus fin.

La rivière Noire a servi au flottage de bois dans les années 1940 et 1950. Plusieurs résidus de bois sont encore présents tout au long du tronçon qui traverse le territoire à l'étude. Ces débris sont susceptibles de former des embâcles, en particulier dans les virages serrés, sur les hauts fonds, contre les blocs saillants du lit et tout autre obstacle (Fluvio, 2025).

Selon les données tirées de l'*Atlas hydroclimatique du Québec méridional*, le débit journalier moyen de la rivière Noire serait de 5,6 m<sup>3</sup>/s (Fluvio, 2025). Le débit journalier pour une crue de 100 ans serait de 149 m<sup>3</sup>/s.



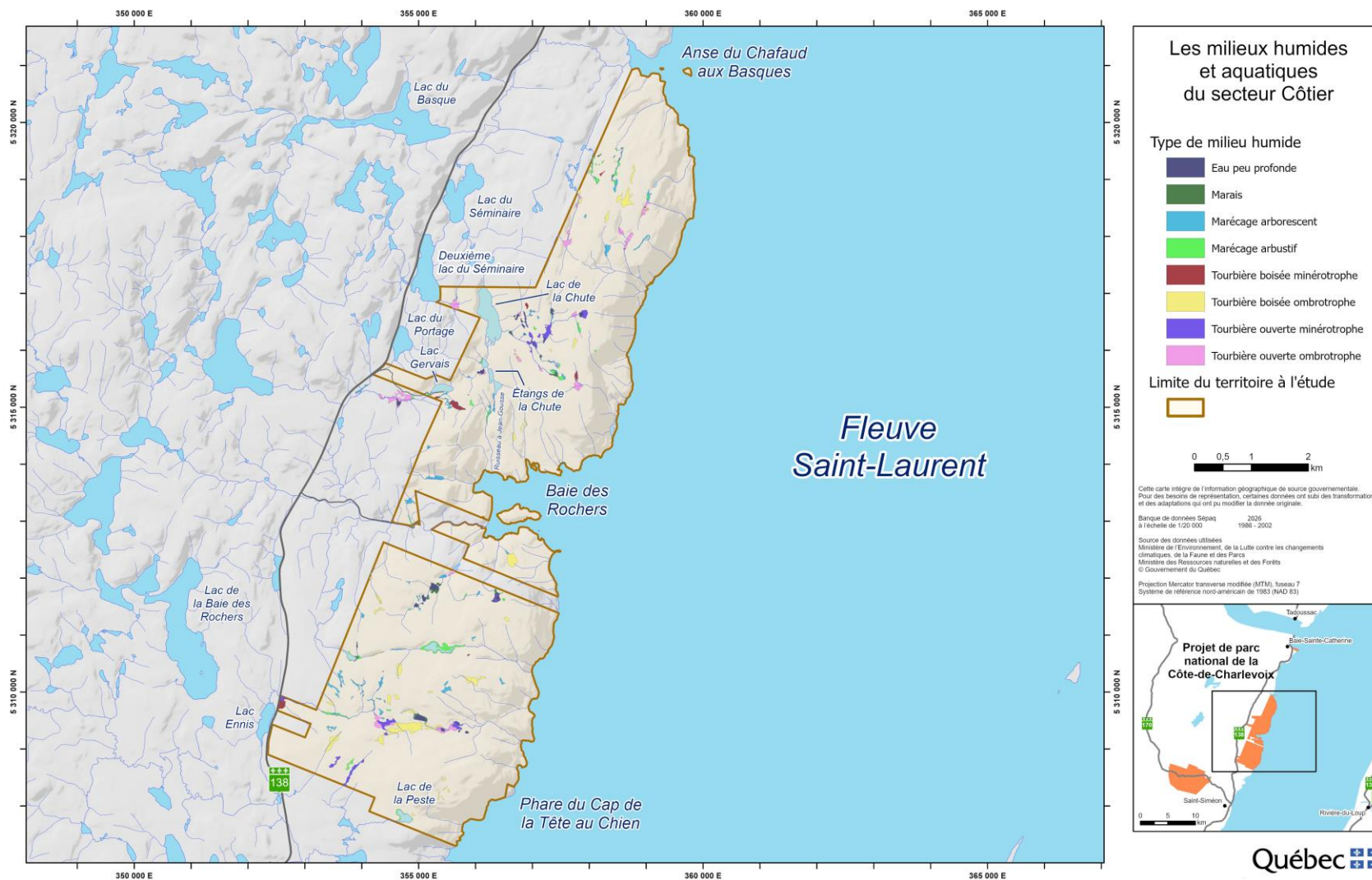
Méandres (a), portion linéaire à forte pente (b) et portion linéaire à faible pente (c)

**Figure 23. Modèles d'écoulement de la rivière Noire**

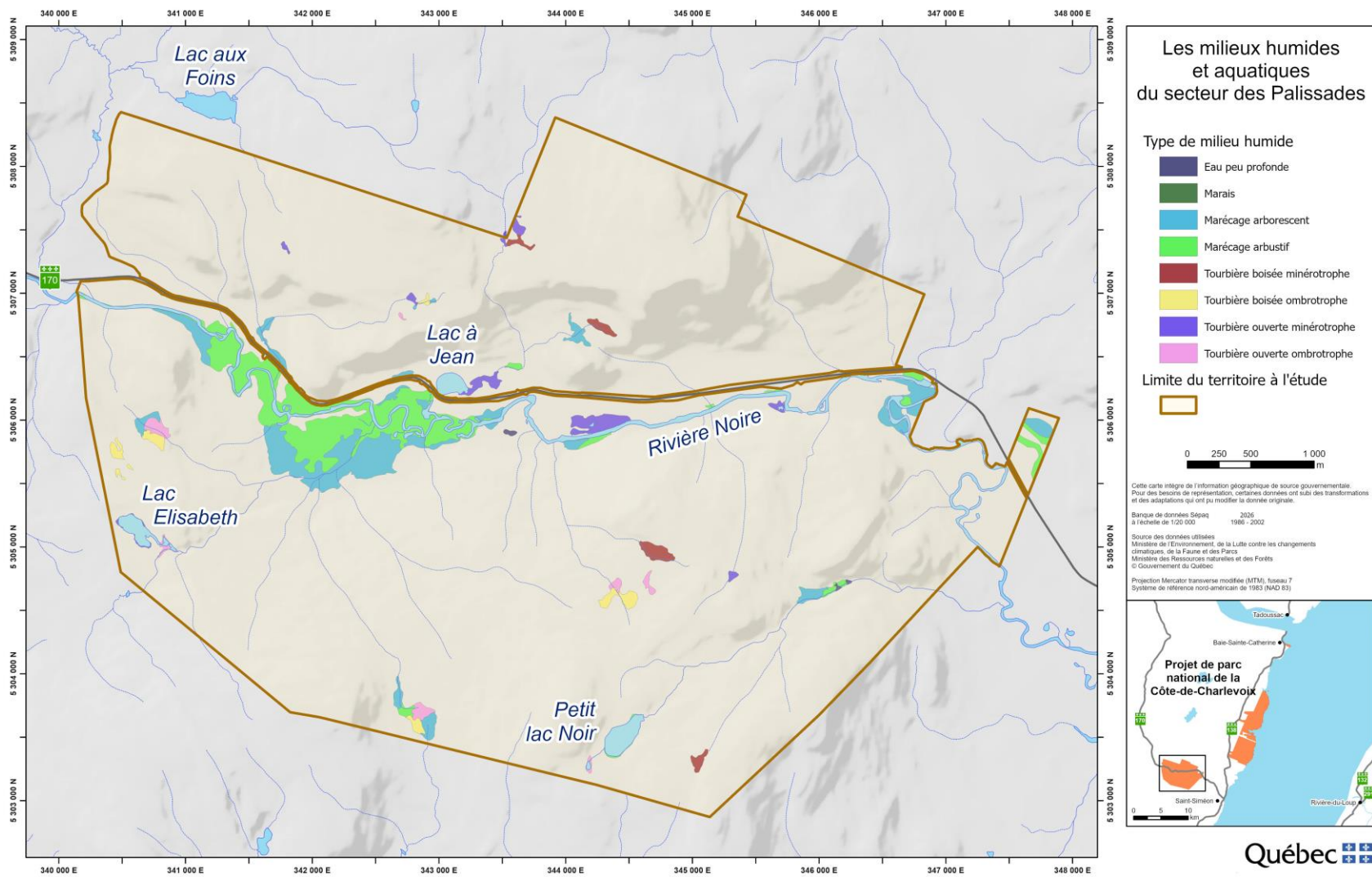
### **Secteur de la Pointe-aux-Alouettes**

Le secteur de la Pointe-aux-Alouettes est composé exclusivement de quatre niveaux de terrasses marines, dont le substrat est bien drainé, constitué de sable et de gravier. Aucun milieu humide ni milieu aquatique n'a été cartographié dans ce secteur.

**Carte 19. Les milieux humides et aquatiques du secteur Côtier**



**Carte 20. Les milieux humides et aquatiques du secteur des Palissades**



## 5.3. La flore

### 5.3.1. La flore vasculaire

La majorité des données sur la flore vasculaire du territoire à l'étude ont été recueillies lors d'un inventaire effectué à l'été 2012 (Dignard, 2013). Ces données, combinées à des observations faites lors de visites terrain réalisées entre 2023 et 2025, ainsi qu'à un inventaire des espèces floristiques en situation précaire réalisé par le MELCCFP en 2025, ont permis de dresser la liste des plantes vasculaires présentes sur le territoire à l'étude (Annexe 2).

Selon Dignard (2013), l'affinité bioclimatique de la flore témoigne de l'appartenance du territoire à la frange méridionale de la forêt boréale et à la zone de contact avec la forêt tempérée. Le territoire à l'étude présente toutefois des particularités, associées par exemple à sa géologie ou à sa géomorphologie, qui ont permis l'établissement d'espèces rares ou à la limite nord de leur répartition. D'ailleurs, Dignard (2013) avait observé quinze espèces sur le territoire à l'étude qui sont considérées comme rares. Estimée à partir de la fréquence des observations réalisées au cours de l'inventaire de l'été 2012, la rareté de ces espèces pourrait être réévaluée avec l'acquisition de nouvelles données. La rareté des espèces est généralement corrélée à celle de leur habitat, mais aussi à des facteurs intrinsèques à leur écologie et à leur biologie.

La présence du jonc trifide (*Juncus trifidus*) sur un escarpement des Palissades (Cayouette, 2005) constitue un vestige de la toundra qui colonisait la région vers la fin du dernier épisode glaciaire, il y a environ 10 000 ans. Dans le sud du Québec, ce jonc se trouve uniquement sur quelques sommets appalachiens (Gaspé, Chic-Chocs, Bic, mont Mégantic et montagne de Marbre). Lors de l'inventaire du MELCCFP en 2025, le houx verticillé a été observé dans une cédrière tourbeuse riche du secteur Côtier. Il s'agit d'une des mentions les plus nordiques de cette espèce au Québec (INaturalist, 2025; Rousseau, 1974). La présence de l'ancolie du Canada (*Aquilegia canadensis*) et de la potentille âcre (*Drymocallis arguta*) dans les talus d'éboulis des Palissades constituerait la limite nord-est de leur aire de répartition sur la rive nord du Saint-Laurent (Cayouette, 2005). Le cap du Basque constituerait aussi la limite nord de l'aire de répartition de l'adlumie fongueuse (*Adlumia fungosa*) au nord du Saint-Laurent.

Bien que l'assise rocheuse soit constituée principalement de roches métamorphiques acides, au moins deux sites inventoriés abritent des espèces calcicoles ou basophiles. Leur présence est liée à l'existence de veines ou de poches de roches carbonatées ou constituées de minéraux basiques. Ces espèces basophiles semblent rares sur le territoire à l'étude et présentent un intérêt biologique et écologique particulier. C'est le cas notamment de la woodsie glabre (*Woodsia glabella* - photo) découverte en 2012 dans une falaise située le long d'un sentier menant à l'anse de Sable. Le carex livide, le polystic de Braun et la violette réniforme sont trois autres espèces basiphiles qui ont été observées pour la première fois sur le territoire, à la base d'un escarpement de la baie des Rochers. D'autres espèces typiques d'escarpements et d'affleurements rocheux d'altitude ont été découvertes dans ce secteur : hiérocloé des montagnes, lycopode à feuilles apprimées et lycopode sélagine (Olivier Dehaies, comm. pers. 2025). Par ailleurs, la drave glabre (*Draba glabella*), le carex capillaire (*Carex capillaris subsp. capillaris*), le carex ivoirin (*Carex eburnea*), le carex faux-scirpe (*Carex scirpoidea subsp. scirpoidea*) et le cryptogramme de Steller (*Cryptogramma stelleri*) sont des espèces basiphiles, dont certaines rares, observées dans l'escarpement des Palissades.



### 5.3.2. La flore invasculaire et les mycètes

Les Annexe 3 et Annexe 4 listent les espèces floristiques invasculaires et de mycètes observées sur le territoire à l'étude lors des campagnes terrain réalisées dans le cadre du projet de parc national. Aucun inventaire spécifique à ces groupes d'espèces n'a été réalisé.

### 5.3.3. Les espèces d'intérêt particulier

Le Centre de données sur le patrimoine écologique du Québec (CDPNQ) ne recense aucune espèce menacée, vulnérable ou susceptible d'être désignée sur le territoire à l'étude.

Le botryche pâle, une espèce susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable au Québec, a été observé lors de l'inventaire du MELCCFP dans le secteur de la Pointe-aux-Alouettes en 2025.

La sanguinaire du Canada, une espèce désignée vulnérable à la récolte au Québec, a été observée lors de cet inventaire dans des talus boisés abrupts au pied d'un escarpement dans le massif des Palissades. Ce secteur est situé à la limite nord-est de la répartition de l'espèce. L'espèce était localement abondante dans le talus inventorié.

La matteucie fougère-à-l'autruche, espèce vulnérable à la récolte, est présente dans le secteur des Palissades.

Lors d'un inventaire réalisé en 2022, le Comité ZIP Saguenay-Charlevoix (2023) n'a détecté aucune espèce exotique envahissante à la baie des Rochers et dans le secteur de la Pointe-aux-Alouettes. Par ailleurs, la salicaire commune (*Lythrum salicaria*) a été observée le long du chemin qui mène au lac Gervais (Ève Murray, comm. pers.). Selon le site Internet Sentinelle (MELCCFP, 2025c), le roseau commun (*Phragmites australis*) a été observé en 2015 près de la chute de l'étang, mais l'espèce n'a pas été observée lors des visites terrain de 2024 (Ève Murray, comm. pers.).

## 5.4. La proximité avec le milieu marin

Bien qu'ils ne fassent pas partie du territoire à l'étude, les marais côtiers de la baie des Rochers sont susceptibles d'être observés par les visiteurs du futur parc national. Le Bureau d'écologie appliquée (2014) y a caractérisé seize petites herbaçales littorales. Aucune espèce à statut précaire n'a été observée. Le plantain maritime (*Plantago maritima*), la spartine alterniflore (*Spartina alterniflora*), la spartine pectinée (*Spartina pectinata*) et la verge d'or toujours verte (*Solidago sempervirens*) sont les espèces qui occupaient le plus grand recouvrement végétal lors de la caractérisation.

## 6. Le portrait biologique – La faune

Diverses sources de données ont permis de dresser les listes des espèces fauniques susceptibles d'être présentes ou observées sur le territoire à l'étude (annexes). La banque gérée par le CDPNQ (2025) a été consultée pour connaître les espèces repérées sur le territoire à l'étude qui seraient menacées, vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées. Enfin, les listes des espèces fauniques présentes sur ce territoire ont été bonifiées grâce aux observations réalisées sur le terrain par le MELCCFP et la Sépaq, dans le cadre du projet de parc national.

Au total, 248 espèces de vertébrés, dont 6 espèces de poissons, 6 espèces d'amphibiens, 2 espèces de reptiles, 211 espèces d'oiseaux et 23 espèces de mammifères ont été observées dans le territoire à l'étude, ou à partir de celui-ci. Ce nombre d'espèces représente plus du tiers de la faune vertébrée québécoise.

### 6.1. Les invertébrés

Les invertébrés sont des animaux sans colonne vertébrale. Ils incluent par exemple les insectes, les mollusques et les crustacés. Ils représentent la majorité des espèces sur terre. Il n'y a toutefois pas de base de données sur les invertébrés de la région et aucun inventaire n'a été réalisé dans le cadre du projet de parc national pour connaître la diversité de ces espèces. L'Annexe 9 présente la liste des espèces observées lors des campagnes terrain.

La mulette-perlière de l'Est (*Margaritifera margaritifera*) a fait néanmoins l'objet d'un inventaire spécifique qui a confirmé que des colonies sont présentes dans la rivière Noire, notamment dans le territoire à l'étude. Cette espèce de moule d'eau douce est susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable au Québec. Les larves des moules d'eau douce doivent parasiter un poisson-hôte compatible avant de pouvoir se métamorphoser en juvéniles. La mulette-perlière de l'Est est compatible avec le saumon Atlantique et, parfois, avec d'autres espèces de salmonidés. Elle peut vivre très longtemps.



L'écrevisse de ruisseau a aussi été observée lors de ces inventaires.

### 6.2. Les poissons

Les informations sur les espèces de poissons présentes dans les lacs et les cours d'eau du territoire à l'étude, ainsi que sur la présence de frayères et d'aires d'alevinage, ont été fournies par la Direction de la gestion de la faune de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches (comm. pers., 2024). Une analyse par l'ADN environnemental (ADNe) a également été réalisée dans les rivières Noire et de la Baie des Rochers. Celle-ci a été faite selon le Protocole standardisé des procédures de stérilisation et d'échantillonnage d'eau afin de déterminer la présence d'espèces fauniques dans les milieux hydriques par l'analyse d'ADNe au Québec (MELCCFP, 2021).

Selon l'aire de répartition des poissons d'eau douce du Québec (MELCCFP, 2025d), 33 espèces seraient susceptibles d'être présentes dans les cours d'eau et les lacs du territoire à l'étude. Les inventaires réalisés permettent de dénombrer quatre espèces de poissons, soit l'omble de fontaine, le meunier noir, le meunier rouge et l'épinoche à trois épines (Annexe 5). L'analyse par ADNe a également ajouté deux espèces à cette liste, soit l'anguille d'Amérique et le mulot à cornes. L'omble de fontaine, ou truite mouchetée, est l'espèce la plus abondante et la mieux répartie sur le territoire à l'étude. Cette espèce serait même susceptible d'être présente dans la majorité des plans d'eau et des cours d'eau du territoire. L'omble de

fontaine vit en allopatrie<sup>9</sup> dans plusieurs cours d'eau du territoire à l'étude, sauf pour le lac à Jean et les rivières Noire et de la Baie des Rochers. Lorsque cette espèce vit en allopatrie, l'absence de compétition lui confère une plus grande productivité (MELCCFP, 2024). Par ailleurs, les lacs à Jean, de la Peste, Gervais, de la Chute et les étangs de la Chute ont fait l'objet d'ensemencements pour soutenir la pêche sportive autour des années 2000.

L'épinoche à trois épines, le meunier rouge et le meunier noir ont probablement été introduits dans certains lacs de pêche comme poisson-appât. Ces deux dernières espèces sont compétitrices de l'omble de fontaine.

L'omble chevalier *oquassa* (*Salvelinus alpinus oquassa*), désigné espèce vulnérable au Québec en 2023, est présent dans des lacs environnants du projet de parc national. Aucun inventaire n'a toutefois été réalisé dans les lacs du territoire à l'étude pour confirmer sa présence.

L'anguille d'Amérique est une espèce susceptible d'être désignée comme menacée ou vulnérable. Elle était considérée autrefois comme une des espèces de poissons les plus communes au Québec; son aire de distribution et son abondance affichent un important déclin. Les causes de ce déclin sont multiples, plusieurs étant d'origine anthropique (MFFP, 2019).

La présence de certaines espèces à proximité du secteur à l'étude indique qu'elles pourraient également être observées sur le territoire. Selon l'Organisme de bassins versants Charlevoix-Montmorency (2014), le mulot perlé, la truite arc-en-ciel, le saumon atlantique et l'éperlan arc-en-ciel seraient présents dans la section aval de la rivière Noire.

### 6.3. Les amphibiens et les reptiles

Le Québec compte 21 espèces d'amphibiens et 17 espèces de reptiles (Desroches et Rodrigue, 2004). La région de la Capitale-Nationale se trouve à la limite septentrionale de l'aire de répartition de plusieurs de ces espèces. Sur le territoire à l'étude, 13 espèces d'amphibiens et 4 espèces de reptiles seraient potentiellement présentes (MELCCFP, 2025d).

La liste des amphibiens et des reptiles susceptibles d'être présents sur le territoire à l'étude a été établie à partir des observations compilées dans l'*Atlas des amphibiens et des reptiles du Québec* (2025). La présence de 9 espèces a été confirmée lors de l'inventaire de milieux humides réalisés sur le territoire à l'étude par D'Astous (2012), au cours d'un inventaire acoustique réalisé par la Sépaq en 2025 et pendant des visites terrain réalisées dans le cadre du projet. Les espèces confirmées sont (Annexe 6):

- la salamandre maculée
- la salamandre à deux lignes
- le crapaud d'Amérique
- la rainette crucifère
- la grenouille des bois
- la grenouille verte
- la grenouille du Nord
- la couleuvre à ventre rouge
- la couleuvre rayée

---

<sup>9</sup> Les lacs dits en allopatrie sont des lacs où l'omble de fontaine est la seule espèce de poisson qui y vit.

En raison des habitats présents et de leur répartition au Québec, d'autres espèces sont aussi susceptibles d'être présentes sur le territoire à l'étude (*Atlas des amphibiens et des reptiles du Québec*, 2025, et OBV-Charlevoix Montmorency, 2014), notamment :

- la grenouille léopard du Nord
- le ouaouaron
- le triton vert
- la salamandre à points bleus
- la salamandre sombre du Nord
- la salamandre cendrée
- la couleuvre à collier

Aucune tortue n'y a été observée à ce jour. Néanmoins, les milieux humides et les plans d'eau offrent des habitats propices pour la tortue serpentine, une espèce répandue au Québec, mais jugée préoccupante en vertu de la Loi sur les espèces en péril au Canada.

## 6.4. Les oiseaux

Selon les données du site eBird (2024), ainsi que celles qui ont été recueillies lors d'un inventaire acoustique réalisé par la Sépaq en 2025) et de visites sur le terrain réalisées dans le cadre du projet, 158 espèces d'oiseaux ont été observées sur le territoire à l'étude (Annexe 7), soit 33 % des 485 espèces recensées au Québec (Regroupement QuébecOiseaux, 2025).

La variété des habitats disponibles sur le territoire à l'étude explique la diversité des espèces rencontrées. Les nombreux cours d'eau, lacs et milieux humides, répartis au sein du milieu forestier, sont importants pour l'avifaune, car ils offrent nourriture, abris et sites de nidification. D'autre part, la proximité du fleuve, un important couloir de migration, contribue à accroître le nombre d'espèces observables. Le territoire à l'étude offre aussi des conditions favorables aux oiseaux de proie, qui bénéficient de la diversité des milieux forestier, aquatique et riverain.

Le territoire à l'étude comprend deux zones importantes pour la conservation des oiseaux et de la biodiversité (ZICO), soit la ZICO Baie-des-Rochers et la ZICO de la Batture aux Alouettes et embouchure du Saguenay. Le programme des ZICO vise à identifier, conserver et surveiller un réseau de sites essentiels à la survie des populations d'oiseaux du Canada (Oiseaux Canada, 2025a).

La ZICO Baie-des-Rochers longe la côte de l'estuaire moyen sur plus de 6 km, du cap du Nid-aux-Corbeaux à l'anse aux Framboises. Elle accueille un grand nombre de garrots d'Islande, un canard marin désigné préoccupant au Canada (Oiseaux Canada, 2025b).

La ZICO de la Batture aux Alouettes et embouchure du Saguenay, près du cœur villageois de Baie-Sainte-Catherine, s'étend jusqu'au sud de l'anse du Chafaud aux Basques. Elle comprend le secteur intertidal, soumis aux fortes marées, les eaux profondes à l'embouchure de la rivière Saguenay, ainsi qu'une section boisée composée de peuplements mixtes (Oiseaux Canada, 2025c).

L'île du Chafaud aux Basques aurait abrité 350 couples nicheurs de cormorans à aigrettes lors de recensements effectués en 1978 et 1979 (Desgranges et coll., 1984). En 1993, il n'en restait plus qu'une dizaine (Jean-François Rail, comm. pers., Service canadien de la faune). Une visite de l'île en juillet 2012 par l'équipe du projet de parc national a confirmé que les cormorans auraient complètement abandonné ce site de nidification. Le grand héron, qui cohabitait avec le cormoran à aigrettes à la fin des années 1970, aurait connu le même sort. Des 45 nids présents en 1981, aucun n'a été observé lors du dernier survol aérien en 2001. L'île est désormais recouverte d'épilobes à feuilles étroites, une espèce typique des premiers stades de succession végétale. Il est probable que les excréments azotés des oiseaux aient entraîné le dépérissement des arbres qui supportaient autrefois les nids. L'île du Chafaud aux Basques abriterait également une colonie d'eiders à duvet (Groupe conjoint de travail sur la gestion de l'Eider à duvet, 2004).

## 6.5. Les mammifères

La liste des mammifères présents sur le territoire à l'étude ou susceptibles de l'être provient d'une liste générale fournie par la Direction de la gestion de la faune de la Capitale-Nationale–Chaudière-Appalaches du MELCCFP. Au total, 54 espèces de mammifères sont susceptibles de fréquenter le territoire à l'étude (Annexe 8). Aucun inventaire n'a été réalisé dans le cadre du projet de parc national pour connaître la diversité de ces espèces. Toutefois, la présence de 23 espèces a été validée lors de l'inventaire acoustique pour les chiroptères (Sépaq, 2025) et lors des visites terrain réalisées dans le cadre du projet.

Près du tiers de ces espèces sont des micromammifères, groupe qui inclut les campagnols, les souris, les musaraignes et les taupes. Les micromammifères jouent un rôle de premier plan dans l'écologie de plusieurs espèces, puisqu'ils sont à la base de la chaîne alimentaire. Ils sont souvent considérés comme le garde-manger de nombreux mammifères carnivores ou d'oiseaux de proie. Le lièvre d'Amérique joue aussi le rôle de proie pour de nombreux prédateurs.

Certaines espèces susceptibles d'être présentes dans le territoire à l'étude se trouvent à la limite de leur aire de répartition. C'est notamment le cas de la taupe à queue velue et de la souris à pattes blanches, qui préfèrent les forêts feuillues du sud du Québec.

L'orignal est le plus gros mammifère terrestre occupant le territoire. Il préfère les forêts mélangées, mais s'accommode aussi des forêts de conifères. Il affectionne particulièrement les forêts en régénération où abondent les jeunes feuillus, dont les ramilles constituent l'essentiel de son alimentation. Lors de l'inventaire hivernal aérien réalisé en 2023 par le MELCCFP, la densité hivernale des orignaux a été estimée à 3 orignaux par 10 km<sup>2</sup> pour le secteur de Charlevoix (MELCCFP, comm. pers., 25 janvier 2025). Pour l'ensemble de la région de la Capitale-Nationale, cette densité est estimée à 2,87 orignaux par 10 km<sup>2</sup>, soit en deçà de la cible de gestion établie par le MELCCFP, fixée à 6 orignaux par 10 km<sup>2</sup>. Le résultat de cet inventaire hivernal suggère une décroissance de la population qui pourrait être expliquée par la pression de chasse exercée sur le cheptel. En effet, le taux d'exploitation total (22,8 %) semble trop élevé pour permettre la croissance de la population. Bien que la productivité demeure bonne, la mortalité importante des faons en fin d'hiver, liée notamment à la tique d'hiver, pourrait compromettre leur recrutement vers le segment adulte (MELCCFP, comm. pers., 25 janvier 2025).

L'aire de répartition de l'ours noir couvre la majeure partie de la région de la Capitale-Nationale. Cette espèce, présente dans le territoire à l'étude, fréquente une variété de milieux. Selon le Plan de gestion de l'ours noir au Québec 2020-2027, la densité était estimée en 2023 à 2,05 ours par 10 km<sup>2</sup> dans la zone de chasse 27, zone dans laquelle se trouve le territoire à l'étude (Bédard, 2023).

Le cerf de Virginie est aussi présent sur le territoire à l'étude, mais son abondance est faible. Ce cervidé préfère les forêts décidues à mélangées entremêlées d'ouvertures. La rigueur de l'hiver est la principale contrainte à son abondance et à sa distribution. Ses pattes fines s'enfoncent profondément dans la neige et rendent ses déplacements difficiles. Comme l'orignal, il se concentre en groupe l'hiver dans des endroits que l'on appelle ravages ou aires de confinement. Dans la zone de chasse 27 Est, les habitats favorables aux cerfs se trouvent principalement le long du fleuve et des vallées, à proximité des terres agricoles et des boisés de ferme. Les conditions climatiques qui sévissent dans le secteur de Charlevoix en hiver limitent grandement l'accroissement de cette population.

Le Québec compte huit espèces de chauves-souris, dont sept possèdent un statut de protection au Québec ou au Canada. Toutes les espèces, sauf la chauve-souris pygmée de l'Est, sont susceptibles d'être présentes sur le territoire à l'étude. L'inventaire acoustique réalisé par la Sépaq (2025) confirme la présence de toutes les espèces sur le territoire à l'étude, à l'exception de la petite chauve-souris brune pour laquelle son identification précise n'a pu être confirmée dans les sonagrammes, cette dernière étant incluse dans le complexe du genre *Myotis*.

## 6.6. Les espèces d'intérêt particulier

### 6.6.1. Espèces à statut particulier - oiseaux

Le Tableau 20 présente les espèces d'oiseaux observées ou susceptibles d'être observées dans le territoire à l'étude qui sont considérées à statut précaire au Québec ou au Canada. Le texte qui suit le tableau présente quelques-unes des espèces qui ont fait l'objet de suivis dans les dernières années.

**Tableau 20. Espèces à statut précaire observées ou susceptibles d'être observées dans le territoire à l'étude**

Espèces	Menacée au Québec	Vulnérable au Québec	Susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable au Québec	Préoccupante au Canada	Menacée au Canada	En voie de disparition au Canada
Grèbe esclavon	x					
Sterne caspienne	x					
Bécasseau maubèche <i>rufa</i> (statut en révision)	x					x
Martinet ramoneur (statut en révision)	x					
Arlequin plongeur		x				
Garrot d'Islande		x				
Goglu des prés		x			x	
Pygargue à tête blanche		x				
Aigle royal		x				
Faucon pèlerin		x				
Engoulevent bois-pourri (statut en révision)		x				
Moucherolle à côtés olive (statut en révision)		x		x		
Hibou des marais			x			
Engoulevent d'Amérique			x			
Paruline du Canada			x		x	
Quiscale rouilleux			x	x		
Gros-bec errant				x		
Phalarope à bec étroit				x		
Pioui de l'Est				x		
Sturnelle des prés					x	
Hirondelle rustique					x	
Hirondelle de rivage					x	
Grive des bois					x	

#### Faucon pèlerin

Dans les années 1970, le faucon pèlerin accusait un fort déclin attribuable à l'usage massif de pesticides. Les divers efforts réalisés au Québec pour assurer son rétablissement semblent avoir été efficaces, puisqu'une augmentation de couples nicheurs a été observée. La sous-espèce *anatum* est désignée

vulnérable au Québec depuis 2003. Un suivi de population est réalisé pour s'assurer que les efforts de conservation continuent à porter fruit.

Dans le secteur des Palissades, sept fauconneaux nés en captivité ont été relâchés en 1990 dans le contexte d'un programme de repeuplement de l'espèce (Bird, 1997). Un couple nicheur a été aperçu pour la première fois dans le secteur des Palissades en 2006. Selon les données répertoriées dans la banque SOS-POP (2012), deux fauconneaux ont été observés au nid en 2010. Des responsables du projet de parc national ont observé deux adultes en vol au cours des relevés de terrain effectués en juillet 2012, sans toutefois pouvoir confirmer l'utilisation du site pour la nidification.

Dans le secteur Côtier, un nid de faucon pèlerin a été découvert en 2005 en bordure de la baie des Rochers, qui aurait donné lieu à la naissance d'un fauconneau apte à voler. En 2006, deux adultes ont fréquenté le secteur, mais ne s'y seraient pas reproduits. Un faucon pèlerin adulte a été observé sur une falaise située à proximité de l'anse du Chafaud aux Basques en juillet 2012 (D'Astous, 2012). Les suivis réalisés en 2010, 2024 (Murray, 2024) et 2025 n'ont toutefois révélé aucun indice de nidification du faucon pèlerin dans ces secteurs.

Dans le secteur de la Pointe-aux-Alouettes, un faucon pèlerin a été observé en octobre 2023 (eBird, janvier 2024).

Les falaises constituent un habitat de prédilection pour la nidification des faucons pèlerins, surtout lorsqu'elles avoisinent un plan d'eau. La valeur de tels endroits tient non seulement au fait que les couples sont fidèles à leur site de nidification pendant plusieurs années, mais aussi au fait que les jeunes ont tendance à y revenir lorsqu'ils atteignent la maturité sexuelle, vers l'âge de 2 ou 3 ans. Ils se dispersent autour du site natal si ce dernier est occupé (Bird, 1997). La protection des falaises contre différentes formes d'altération ou de perturbation anthropique s'avère donc un objectif de conservation majeur lié au projet de parc national.

### **Pygargue à tête blanche**

Le pygargue à tête blanche a subi un déclin important de 1930 jusqu'aux années 1970. L'utilisation massive de pesticides et leur accumulation dans la chaîne alimentaire ont engendré des problèmes de reproduction, comme la stérilité, l'amincissement de la coquille des œufs, la mort embryonnaire ou le comportement anormal des parents. L'espèce a aussi été victime de persécution. Depuis la fin des années 1970, l'utilisation de ces pesticides est interdite en Amérique du Nord et les populations de pygargues à tête blanche se portent mieux. La population de pygargues à tête blanche au Québec a connu une augmentation importante depuis 2002, en ce qui a trait au nombre tant d'individus que de sites de nidification. Il niche maintenant dans presque toutes les régions du Québec. En raison de l'amélioration de l'état de la population de l'espèce à l'échelle de la province, son statut de désignation pourrait être revu (MELCCFP, 2025h).

Cet oiseau de proie fréquente les forêts matures et montre une préférence pour les habitats côtiers ou les abords des grandes rivières et des grands lacs. Pour installer son nid, il cherche surtout des conifères dominants de plus de 20 m de haut en forêt mature et la proximité de grandes étendues d'eau poissonneuses. Pour chasser, il survole surtout les grands lacs, les rivières à fort débit ou les vastes réservoirs artificiels (MELCCFP, 2025h).

Un nid de pygargue à tête blanche a été observé en 2024 au cap du Nid-aux-Corbeaux. Deux autres avaient été répertoriés entre 1998 et 2001 aux environs de la Petite Crique, soit légèrement au nord du territoire à l'étude. Un individu a été observé au quai de Saint-Siméon en janvier 2024.

### **Garrot d'Islande**

Ce canard plongeur de taille moyenne possède le statut d'espèce vulnérable au Québec depuis 1999 et de préoccupant en vertu de la Loi sur les espèces en péril du Canada. La population de l'est du Canada est estimée à environ 11 000 individus (Oiseaux Canada, 2025d). Le corridor du Saint-Laurent abriterait

presque tous les garrots d'Islande de l'est de l'Amérique du Nord en période d'hivernage, à une distance de 100 km ou moins des rives du fleuve (Robert, 2003). Selon Oiseaux Canada (2025b), la baie des Rochers est considérée comme le deuxième site d'importance pour l'hivernage de la population de garrots d'Islande de l'est de l'Amérique du Nord. Cette population aurait connu un déclin pendant le 20<sup>e</sup> siècle et elle serait toujours en déclin (Environnement Canada, 2013).

La présence du garrot d'Islande est associée à des lacs sans poissons (sans omble de fontaine), hauts en altitude, de petites superficies, situés en tête de bassin versant et où le relief est accidenté (Robert, 2003). Les œufs sont pondus dans des cavités d'arbres, souvent dans le bouleau blanc ou le peuplier faux-tremble. En dehors de la saison de reproduction, cette espèce fréquente les eaux côtières de l'estuaire et du golfe où elle s'alimente de crustacés et de mollusques.

Selon le Plan de gestion de la population de l'Est du garrot d'Islande (Environnement Canada, 2013), les principales menaces pour l'espèce sont l'exploitation forestière dans les zones de nidification, l'ensemencement des lacs sans poisson, les déversements d'hydrocarbures dans l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent, la contamination des sédiments dans les aires d'hivernage et la chasse. Sa ressemblance avec le garrot à œil d'or ainsi que sa tendance à se tenir près des rives et à être facilement attiré par les appelants font en sorte que le garrot d'Islande est particulièrement vulnérable aux tirs des chasseurs. La réglementation fédérale sur la chasse aux oiseaux migrateurs a été modifiée pour tenir compte de cette vulnérabilité; le maximum quotidien de prises et de possessions est de 1 oiseau (Environnement Canada, 2025).

Le secteur entre la baie des Rochers et Baie-Sainte-Catherine abrite fréquemment le garrot d'Islande entre la fin d'octobre et la fin d'avril. Le nombre d'individus peut atteindre plus de 1000 au cœur de l'hiver en janvier et février (Parcs Canada, communication personnelle, 2025; Robert, 2003; Sullivan et coll., 2009). Cette espèce hiverne dans les eaux côtières de la région se nourrissant d'invertébrés divers (littorines, mollusques, amphipodes) en plongeant à de faibles profondeurs.

### **6.6.2. Espèces à statut particulier - mammifères**

Des six espèces de chauve-souris potentiellement détectées lors des inventaires acoustiques de 2024 et 2025, cinq sont protégées par un statut au Québec ou au Canada. La petite chauve-souris brune et la chauve-souris nordique sont désignées menacées au Québec et en voie de disparition au Canada. La chauve-souris rousse est désignée vulnérable au Québec. La chauve-souris cendrée, la chauve-souris argentée et la chauve-souris pygmée sont susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables au Québec.

Aucune autre espèce de mammifère possédant un statut ou susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable n'a été répertoriée jusqu'à maintenant à l'intérieur du territoire à l'étude. Toutefois, peu d'études ont été menées dans le secteur et l'absence de données ne fait que refléter l'état actuel des connaissances.

## **6.7. La proximité avec le milieu marin**

Bien que le milieu marin ne soit pas inclus dans le territoire à l'étude du projet de parc national, sa faune et sa flore sont susceptibles d'être aperçues à partir de la côte ou d'exercer une influence sur les espèces terrestres. Le parc marin du Saguenay–Saint-Laurent tient à jour une liste d'espèces, laquelle répertorie 491 espèces de phytoplancton, 100 espèces de macroalgues benthiques, 137 espèces de plantes vasculaires, 1030 espèces d'invertébrés marins, 123 espèces de poissons, 18 espèces de mammifères marins et 350 espèces d'oiseaux.

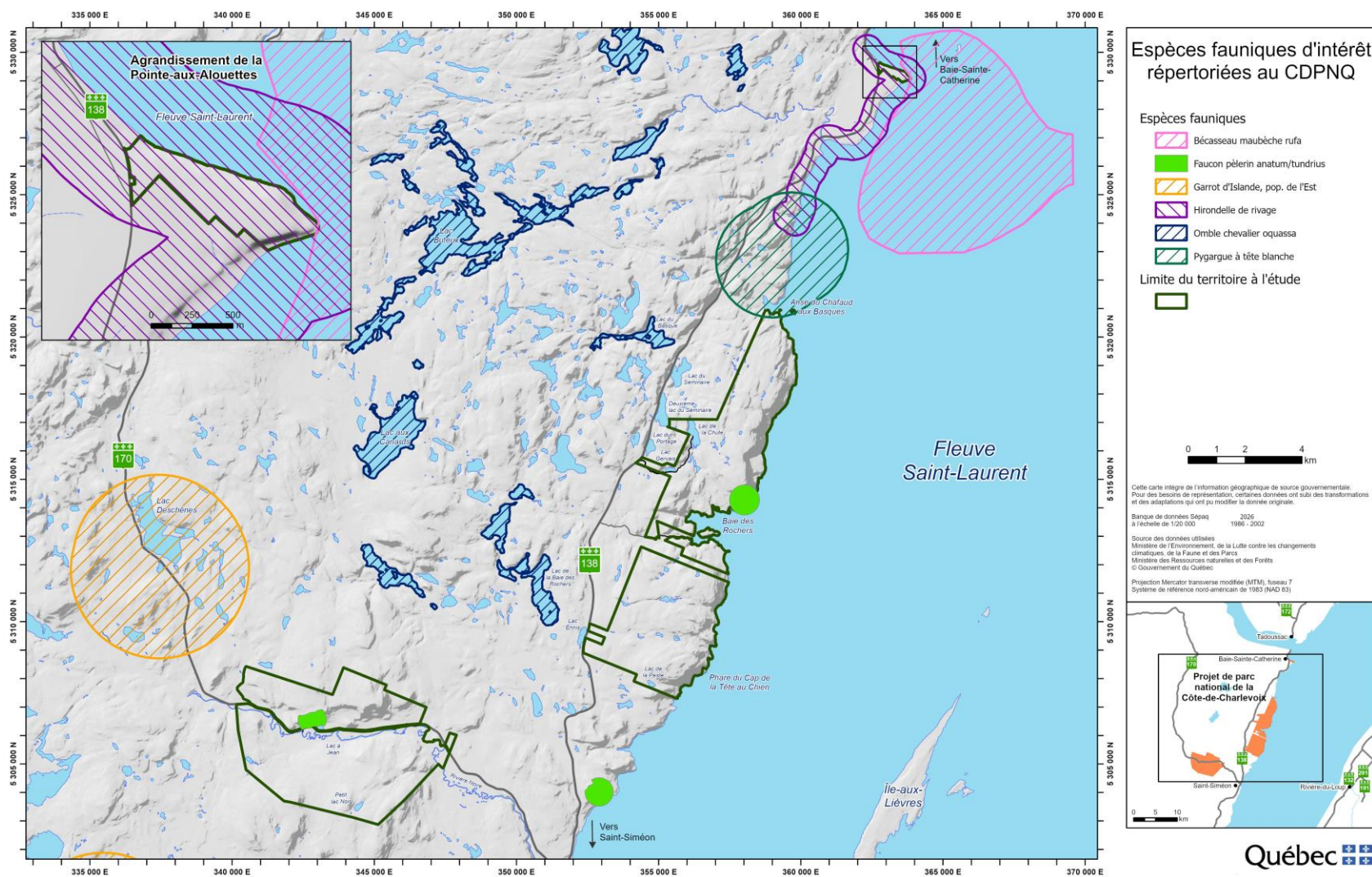
Des espèces de poissons anadromes peuvent fréquenter les côtes du secteur, notamment le bar rayé, l'esturgeon noir et l'éperlan arc-en-ciel. Le bar rayé et l'esturgeon utilisent le secteur pour se nourrir en période estivale, laquelle est souvent associée à des migrations saisonnières. Ainsi, des bancs de bars rayés pourraient être aperçus le long des côtes.

De nombreuses espèces de mammifères marins peuvent être observées à partir des côtes du territoire à l'étude. Le secteur devant le cap de la Tête au Chien est particulièrement fréquenté par le béluga (Mosnier et coll., 2016). Le secteur au large des battures aux Alouettes et s'étendant jusqu'à l'anse du Chafaud aux Basques est également fréquenté par le béluga (*ibid.*), ainsi que le petit rorqual (Mosnier et coll., 2022). Par ailleurs, des observations occasionnelles du rorqual commun et du rorqual à bosse y ont aussi été enregistrées (Mosnier et coll., 2023; Observatoire global du Saint-Laurent, 2025). Finalement, le marsouin commun est régulièrement observé dans le secteur (*ibid.*).

Le phoque commun est présent en grand nombre sur les battures aux Alouettes, ainsi qu'à l'anse du Chafaud aux Basques (Mosnier et coll., 2023). Quelques individus fréquentent également la baie des Rochers (*ibid.*). Le phoque gris a été observé près de l'anse du Chafaud aux Basques (*ibid.*).

La côte entre la baie des Rochers et Baie-Sainte-Catherine représente un secteur important pour les oiseaux marins, que ce soit comme halte migratoire ou comme aire d'hivernage. Ce secteur est presque entièrement inclus dans la zone importante de conservation des oiseaux (ZICO) de la Batture aux Alouettes-Embouchure du Saguenay (QC091) et dans celle de la baie des Rochers (QC093). En plus du garrot d'Islande, ce secteur de l'estuaire est particulièrement important pour le canard noir (*Anser rubripes*) avec des regroupements pouvant atteindre plus de 2000 individus en hiver à Baie-Sainte-Catherine. La batture aux alouettes est une aire d'alimentation importante pour plusieurs oiseaux marins, tels que le canard noir, le goéland hudsonien (*Larus smithsonianus*) et les canards de mer, comme l'eider à duvet (*Somateria mollissima*) et la harelde kakawi (*Clangula hyemalis*). En plus des espèces aquatiques, ce secteur abrite une concentration importante de limicoles, tels que plusieurs espèces de bécasseaux et de pluviers. D'ailleurs, la batture et l'îlet aux Alouettes sont inscrits comme habitat essentiel pour le bécasseau maubèche de la sous-espèce rufa (*Calidris canutus*) (Parcs Canada, communication personnelle, 2025).

Carte 21. Les espèces fauniques d'intérêt répertoriées au CDPNQ



## 7. Le portrait culturel

Peu de recherches archéologiques ont été effectuées dans le territoire à l'étude (Archéotec, 2012). Toutefois, les sites mis au jour en périphérie du territoire à l'étude permettent de présumer d'une présence autochtone très ancienne, de près de dix mille ans, et aussi d'une présence régulière au cours de ces millénaires (Archéotec, 2012).

Archéotec a réalisé une étude en 2012, afin de connaître le potentiel archéologique du territoire à l'étude du projet de parc national. Le territoire couvert par l'étude ne comprenait toutefois pas la pointe aux Alouettes, puisque le site a été ajouté au projet de parc national en 2023. Par ailleurs, Ethnoscop a réalisé une étude pour la MRC de Charlevoix-Est pour établir le potentiel archéologique de la pointe aux Alouettes. Pour sa part, Patri-Arch (2015) fournit de l'information sur l'archéologie du secteur de la Pointe-aux-Alouettes.

Archéotec (2012) identifie près de 70 zones à potentiel archéologique (carte 22). Le secteur Côtier renferme des zones qui pourraient fournir des indications importantes sur les occupations et les fréquentations les plus anciennes. En effet, il comporte deux centres d'intérêt : la côte elle-même et le cours supérieur des bassins des rivières de la Baie des Rochers et du Basque. Les abords de la rivière Noire offrent également la possibilité de retrouver des indices des lieux fréquentés pendant les déplacements, ainsi que des aménagements reliés à l'exploitation forestière du XIX<sup>e</sup> siècle. Cette portion de territoire renferme en outre la grande majorité des indications fournies sur la présence humaine par l'arpenteur Duberger en 1854 (Archéotec, 2012).

Ethnoscop (2018) identifie des zones à potentiel archéologique préhistorique pour la pointe aux Alouettes. Les zones à potentiel archéologique fort, d'une largeur de 50 m, correspondent à des rebords de terrasses marines. Une zone à potentiel moyen couvre les surfaces planes qui se trouvent entre les zones à fort potentiel, les pentes modérées à fortes et les secteurs couverts de matériaux organiques. Le reste de l'espace est qualifié d'un potentiel faible. Par ailleurs, l'étude identifie également des zones où le potentiel archéologique euro-qubécois est qualifié de « moyen », lesquelles correspondent à l'emplacement de la chapelle de 1847, à l'extrémité de la pointe où se situe le kiosque et au hameau (cimetière, chapelle de 1876, maisons et presbytère).

### 7.1. La période préhistorique

L'archéologie traditionnelle du Nord-Est américain divise l'histoire autochtone en quatre grandes périodes : le Paléoindien (12 500 à 10 000 ans AA), l'Archaïque (10 000 à 3000 ans AA), le Sylvicole (3000 AA à environ 1534 ans) et l'Historique (1534 à 1900). Chacune se distingue par des artefacts de culture matérielle propre, tels que la particularité de taille des pointes de projectiles, la poterie ou encore divers vestiges socioéconomiques de subsistance ou d'établissement.

Après la fonte de l'inlandsis Laurentien, le littoral du fleuve Saint-Laurent devient habitable vers 11 500 ans AA. Toutefois, il a fallu attendre au moins deux millénaires avant que l'arrière-pays le soit. L'arrivée des premiers groupes humains dans le secteur de l'embouchure du Saguenay se situerait à la période dite de l'Archaïque ancien (8000 à 7000 ans AA). Deux sites archéologiques témoignent du mode de vie de cette période ; l'un situé au cap de Bon-Désir et le second dans les hauteurs de Baie-Sainte-Catherine, sur le site appelé Dallaire (Plourde, 2003). Les fouilles au cap de Bon-Désir ont révélé des traces d'occupation datant entre 8000 et 7000 AA, tandis que les récoltes de surface au site Dallaire ont mis à jour un outillage typique de l'Archaïque ancien (Plourde, 2003). À cette période, le front glaciaire est situé à plus de 300 km au nord-ouest du littoral et l'estuaire présente de parfaites conditions pour l'exploitation des mammifères marins. L'exploitation du phoque constitue une activité centrale pour les premiers groupes autochtones de la région, et ce, pendant près de 8000 ans (Plourde, 2003).

À partir de 5000 ans AA, la fréquentation régulière des rives du Saint-Laurent et du Saguenay s'intensifie, accompagnée d'une croissance démographique et d'une diversification culturelle, notamment dans les pratiques funéraires (Plourde, 2003 : p. 79).

Vers 3000 ans AA, l'adoption de la céramique marque le début de la période du Sylvicole. Au cours du Sylvicole ancien et moyen, la céramique est rare dans le secteur de l'embouchure du Saguenay et ce n'est qu'à partir de l'an mil que l'on assiste à l'usage récurrent de la céramique, mais aussi à une intensification des sites d'occupation. Dans l'embouchure du Saguenay, les sites auraient été occupés durant de courtes périodes, mais de manière intensive, pour y pratiquer essentiellement la chasse au phoque.

Durant le Sylvicole supérieur (1000 ans AA à 1534), le secteur de l'embouchure du Saguenay aurait été exploité par des Iroquoiens du Saint-Laurent (Plourde, 2011). Ces Iroquoiens du Saint-Laurent sont alors une population autonome et linguistiquement distincte des autres groupes iroquoiens (Plourde, 2011). Les différents groupes iroquoiens du Saint-Laurent se répartissaient dans la vallée du Saint-Laurent, entre Kingston au sud-ouest et l'île aux Coudres au nord-est (Plourde, 2011). Ils se rendent dans l'embouchure du Saguenay pour y chasser le phoque et, dans une moindre mesure, le béluga (Plourde, 2011). La présence des Iroquoiens du Saint-Laurent jusque dans l'estuaire est confinée aux rives du fleuve (Archéotec, 2012). C'est ce groupe d'Autochtones qu'aurait rencontré Jacques Cartier en septembre 1535 dans l'estuaire du Saint-Laurent, à la hauteur de l'embouchure du Saguenay (*ibid.*).

La céramique arbore à cette époque des décors élaborés et l'usage des pipes en terre cuite se répand de plus en plus. Le mode de subsistance est centré sur l'exploitation du phoque, qui domine à 95 % les restes osseux qui ont été retrouvés (Plourde, 2003 : 260). Le site archéologique Ouellet (DaEk-6), près de la pointe aux Alouettes, témoigne de cette présence. Des fouilles menées dans les années 1960 et 1980 ont révélé qu'entre 1100 et 1350 des Iroquoiens du Saint-Laurent de la région de Québec y auraient séjourné pour la chasse aux loups-marins à l'embouchure du Saguenay (Patri-Arch, 2015).

## 7.2. La période historique

Le site archéologique de l'anse du Chafaud aux Basques témoigne de la présence historique de pêcheurs basques au 16<sup>e</sup> siècle (Archéotec, 2012). Une base de four partiellement dégagée sur le site DaEk-26 indique l'existence d'une station de pêche côtière dédiée à l'exploitation des mammifères marins, notamment le phoque et le marsouin. Ce site représenterait le point le plus avancé de la pénétration des Basques dans le Saint-Laurent (Bélanger, 1971). Bien que les Basques aient entretenu des relations soutenues avec les populations autochtones dans l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent (Archéotec, 2012), aucune trace archéologique de ces contacts n'a été relevée à l'anse du Chafaud aux Basques (Pintal, 2002b). L'occupation basque dans l'estuaire, qui se trouvait à la croisée de plusieurs réseaux commerciaux autochtones, aurait été liée au développement de la traite des fourrures (Pintal, 2002b).

Au printemps 1603, à la pointe au Bouleau, dans le secteur de la Pointe-aux-Alouettes, un équipage français dirigé par François Gravé Du Pont et accompagné de Samuel de Champlain est reçu par le chef innu Anadabijou. L'équipage se joint alors à une rencontre où sont présents des représentants de trois nations algonquiennes : les Innus, les Anichinabés et les Wolastoqiyik (Perron et Gauthier, 2000). Ce lieu, utilisé depuis longtemps comme site de rassemblement pour ces Premières Nations, servait à la fois au commerce et à la formation d'alliances contre des ennemis potentiels, notamment contre les Iroquoiens (*ibid.*). Cette rencontre est passée à l'histoire comme la première alliance interculturelle entre les Français et les Autochtones, souvent appelée la « Grande Alliance ». Cette alliance a marqué le début de la colonisation française en Amérique du Nord et constitue un jalon important de l'histoire de la Nouvelle-France.

Aux 17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> siècles, le secteur de la Pointe-aux-Alouettes est fréquenté par des pêcheurs et des chasseurs de loups-marins et de bélugas (Jolicœur, 2023). Dès 1701, le Français Hazeur y aurait installé une pêche au marsouin (bélugas) et de loups-marins (phoque) pour le commerce de la graisse en lien avec le poste de traite de Tadoussac (Pintal, 2002a). Ce commerce se serait poursuivi jusqu'en 1740 (*ibid.*). Au début du 19<sup>e</sup> siècle, les Français y ont pratiqué la pêche au béluga à l'aide de fascines tendues dans le fleuve (Patri-Arch, 2015). Au milieu du 20<sup>e</sup> siècle, huit pêches à fascines étaient encore actives sur la batture aux Alouettes, entre le quai de Baie-Sainte-Catherine et l'embouchure de la rivière aux Canards. Des vestiges de ces installations sont toujours visibles à marée basse (Patri-Arch, 2015).

En 1843, William Price fait construire un moulin à scie sur la rivière aux Canards (Simard, 2005?), entraînant la formation d'un hameau autour du quai qui était situé près l'entrée du secteur de la Pointe-aux-Alouettes. C'est le début de la paroisse de Saint-Firmin avec l'érection d'une première chapelle en 1847 près de ce quai (Bergeron Gagnon, 2026). Cette chapelle ainsi que le moulin ont été détruits par un incendie en 1855, provoquant le départ de la plupart des habitants. Ceux qui restent s'adonnent à la pêche et à la navigation. Ils pratiquent également l'agriculture, de sorte que le plateau supérieur des secteurs de la rivière aux Canards et de la pointe au Bouleau s'est couvert de fermes et de champs à cultiver entre 1851 et 1861 (Patri-Arch, 2015). Le cimetière accueille la première sépulture en 1865. Un phare est érigé sur l'îlot aux Alouettes en 1871. Une seconde chapelle est inaugurée en 1876 sur le site de la pointe aux Alouettes, sur un terrain appartenant à la corporation archiépiscopale de Québec depuis 1850. La cloche de la chapelle provient de l'ancien phare de l'Îlet aux Alouettes. Dans la foulée de la construction de la chapelle, deux maisons sont construites sur le site vers 1880, soit celles de Pierre Boulianne et de Joseph Ouellet qui louent le terrain à la corporation archiépiscopale (Bergeron Gagnon, 2026). Le presbytère complète cet ensemble en 1905 (Patri-Arch, 2015). À l'exception du phare, démantelé en 1909 et remplacé par une balise, ces bâtiments et le cimetière sont toujours présents sur le site.

En 1901, la Price Brothers Company installe un second moulin dans la baie Sainte-Catherine, entraînant la construction d'un nouveau quai à l'emplacement actuel et la formation d'un noyau villageois. En 1908, le noyau religieux se déplace vers l'actuel cœur villageois de Baie-Sainte-Catherine. La scierie ferme ses portes en 1909, ses activités étant transférées à la rivière Sainte-Marguerite (Pintal, 2002a). À partir de 1907, des prêtres du Séminaire de Chicoutimi s'installent en villégiature sur le site de la Pointe-aux-Alouettes. Ils y viendront chaque été sur plus d'une centaine d'années (Simard, 2005?). En 1984, le village connu sous le nom de Saint-Firmin devient alors Baie-Sainte-Catherine et passe du comté de Saguenay (Haute-Côte-Nord) à la MRC de Charlevoix-Est (Patri-Arch, 2015).

Au 19<sup>e</sup> siècle, un petit hameau se développe dans l'anse du Chafaud aux Basques, probablement en lien avec l'exploitation du moulin construit en 1855 (Archéotec, 2012). Ce hameau a aujourd'hui disparu, mais des vestiges du moulin sont encore visibles au fond de l'anse.

Enfin, les premiers habitants de Baie-des-Rochers seraient Jean Savard et Félicité Therrien, arrivés en canot vers 1820 (Guérin-Dubé, 2015). Le hameau se développe davantage à partir de 1838, avec la construction d'un moulin à scie (*ibid.*). Monseigneur Félix-Antoine Savard, auteur du roman *Menaud, maître draveur* (1937), y fait construire un chalet dans l'anse de Sable, réalisé par des résidents de Baie-des-Rochers (*ibid.*). Certains personnages de son roman *La Minuit* sont d'ailleurs inspirés des habitants.

### 7.3. Sites archéologiques

Archéotec (2012) a identifié des zones à potentiel archéologique, correspondant à des emplacements susceptibles d'avoir été occupés par des groupes humains au fil de l'histoire (carte 22). Ces zones peuvent correspondre à des lieux d'exploitation de ressources marines, à des sites de séjours reliés à l'exploration ou l'exploitation de ressources terrestres, à des lieux de rassemblements, à des haltes de déplacements ou, pour les utilisations plus récentes, à des lieux d'exploitation hydraulique. L'étude couvre les secteurs de la côte et des Palissades, mais exclut le secteur de la Pointe-aux-Alouettes, qui ne faisait pas partie du territoire à l'étude à ce moment-là.

Trois sites archéologiques ont été recensés dans le territoire à l'étude : un à la pointe aux Alouettes et deux dans le secteur Côtier. D'autres sites à proximité offrent également des informations pertinentes sur l'histoire humaine du secteur.

#### Site autochtone

Site DaEk-6 (site Ouellet) : situé à quelques mètres à l'est du territoire à l'étude dans le secteur de la Pointe-aux-Alouettes, ce site témoigne d'une occupation saisonnière sur plusieurs générations par les

Iroquoiens du Saint-Laurent, entre 1150 et 1300, principalement pour la chasse du loup-marin (Patri-Arch, 2015). Les fouilles ont révélé environ 1 000 tessons de poteries et des outils en pierre.

### Sites européens

Site DaEk-5 : situé près du kiosque de la pointe aux Alouettes. Les fouilles archéologiques y ont révélé peu d'artéfacts, soit quelques matériels de l'époque du contact (vaisselle française, pipe de plâtre) et des morceaux de poteries et de silex (Patri-Arch, 2015). Patri-Arch (2015) préconise néanmoins des fouilles sur toute la surface de la pointe aux Alouettes. DaEk-6 (site Ouellet) se trouve à quelques mètres à l'est du territoire à l'étude dans ce secteur. En 1961, l'archéologue René Lévesque y avait exhumé environ 1 000 tessons de poteries et des outils en pierre. Les fouilles réalisées dans les années 1980 ont confirmé la présence d'une occupation sur plusieurs générations par les Iroquoiens du Saint-Laurent, entre 1150 et 1300 de notre ère pendant la saison chaude, pour la chasse du loup-marin (Patri-Arch, 2015).

Site DaEk-26 : situé près de la rive sud de l'anse du Chafaud aux Basques. Il correspond aux vestiges d'un four utilisé par les pêcheurs basques pour l'extraction de l'huile de mammifères marins. Ces derniers auraient fréquenté le site à la fin du 16<sup>e</sup> ou au début du 17<sup>e</sup> siècle, et possiblement durant la première moitié du 18<sup>e</sup> siècle (Pintal, 2002b). La chasse à la baleine dans l'estuaire du Saint-Laurent visait principalement la récolte de graisse, transformée en huile, ainsi que de fanons utilisés dans la fabrication de divers objets, comme des éventails, des manches de couteau et des corsets (*ibid.*).

### Sites industriels

Site ClEk-4 : situé à l'embouchure de la rivière de la Baie des Rochers, le site présente les vestiges d'un barrage formé d'un coffrage de bois (Bernier et coll., 2008). Ce vestige est associé à l'ancien moulin à scie situé en amont sur le cours d'eau, près du village et exploité dès 1838.

Site ClEk-6 se situe dans le milieu marin de l'anse au Sable, près de la baie des Rochers. Il s'agit de l'épave d'un navire ayant fait naufrage entre 1900-1950 (Simard, 2009).

## 7.4. Valeur patrimoniale

Le site de la Pointe-aux-Alouettes est un site patrimonial cité par la municipalité de Baie-Sainte-Catherine en 2008 en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel (chapitre P-9.002). Il est inscrit au Registre du patrimoine culturel du Québec (ministère de la Culture et des Communications, 2025). Cette désignation impose au propriétaire du bien cité de prendre les mesures nécessaires pour en préserver la valeur patrimoniale. Ainsi, les construction, aménagement, réparation et modification des immeubles cités sont soumis à la réglementation municipale. La protection s'applique aux terrains, aux monuments, au kiosque ainsi qu'à l'enveloppe extérieure des bâtiments.

Dans son énoncé mis à jour en 2026, Bergeron Gagnon inc. établit les valeurs patrimoniales suivantes pour le site de la Pointe-aux-Alouettes :

- historique (fréquentation préhistorique par les Premières Nations, Grande Alliance et utilisation historique du site) ;
- architecturale (formes architecturales des bâtiments en vogue dans les milieux ruraux et de colonisation du 19<sup>e</sup> siècle et intégrité de ces bâtiments) ;
- paysagère (vue panoramique, bâtiments, observation du Fleuve) ;
- sociale (attachement des Baie-Catherinois aux bâtiments et au site, particulièrement le cimetière) ;
- ethnologique (caractéristiques révélatrices du mode de vie de groupes religieux).

Carte 22. Les potentiels archéologiques et les sites connus



## 7.5. La toponymie

Plusieurs lieux du territoire à l'étude sont désignés par des toponymes, dont certains sont reconnus par la Commission de toponymie du Québec (2025), alors que d'autres font partie du folklore régional. La revue de littérature réalisée dans le cadre du projet fournit la signification de certains toponymes.

Le cap de la Tête au Chien tient du fait que sa structure rocheuse montre une forme ressemblant à une tête de chien. Sur la carte du ministère des Terres et Forêts du Québec de 1932 figure la mention « Tête au chien »; les auteurs ont ajouté une compagne à ce cap, soit la mention « Tête à la Chienne ». Les noms de « pointe Tête-au-Chien et « pointe Tête-à-la-Chienne » sont des variantes utilisées sur une publication gouvernementale de 1942 (Lamarre, 2024).

Le toponyme de la baie des Rochers remonte au XVII<sup>e</sup> siècle (Commission de toponymie du Québec, 2025). Dès 1626, Samuel de Champlain utilise le nom d'anse aux Rochers pour désigner l'endroit. Sur une carte du père Laure de 1731, il y est inscrit Baye des Rochers. En plus de l'île, le nom de la baie s'est étendu à un hameau, à un lac et à un cours d'eau.

L'anse du Serpent tient son nom d'une forme dans la roche qui s'apparente à celle d'un serpent (comm. pers.).

Le nom du Chafaud aux Basques désigne à la fois l'anse et l'île qui lui fait face. Cette anse évoque la présence des Basques qui, déjà à l'époque de Jacques Cartier, sillonnaient les eaux du golfe en quête de poissons et de mammifères marins (Commission de toponymie du Québec, 2025). Le père Le Jeune écrivait dans la *Relation* de 1632 en parlant de ce lieu : « nous sortimes de Tadoussac et nous allâmes mouiller à l'échaffaut aux Basques. C'est un lieu ainsi appelé à cause que les Basques viennent jusque-là pour prendre des baleines ». Il semble bien que les structures de fours, destinées à l'extraction de l'huile de mammifères marins, découvertes tant sur l'île que dans l'anse, viennent corroborer la présence d'établissements temporaires basques. Ces pêcheurs devaient aussi y faire sécher leurs poissons sur des chafauds ou échafauds, soit des plates-formes en charpente. Cette anse a porté également les noms d'échafaud du Basque, de baie du Basque et de baie Échafaud du Basque. Le cap du Basque, situé à 2,5 km au sud de cette anse, était connu sous le nom de cap de Chafaut aux Basques par Samuel de Champlain, ainsi que le récit de ses propres voyages nous l'apprend pour l'année 1626 (*ibid.*).

Le ruisseau de la coulée des Mâts se nomme ainsi parce qu'on y coupait des mâts pour les navires en haut de la falaise (Lamarre et coll., 1983).

Selon la Commission de toponymie du Québec (2025), la rivière Noire a été signalée par Joseph Bouchette en 1815 et par le cartographe Eugène Taché (1870). Elle a acquis une certaine célébrité depuis que Félix-Antoine Savard en a fait le site de la noyade de Joson, fils de Menaud, dans son roman *Menaud, maître-draveur*, publié en 1937. Le spécifique « noir » est assez répandu au Québec et il fait généralement allusion à la couleur de l'eau, de la roche, de la terre ou à la teinte d'un animal. Archéotec (2012) mentionne qu'une carte du jésuite Pierre Laure de 1726 indiquait le toponyme innu (montagnais) « makateakisku-chipiu ». Le terme *makate* signifiant « noir » pourrait supposer que la désignation française dérive du terme innu (montagnais).

Le nom des Palissades est une analogie aux falaises aux pentes aiguës et élevées qui ressemblent à une palissade (Commission de toponymie du Québec, 2025). Dans ce secteur, l'origine du nom de la montagne des Taillis et de la montagne des Américains n'a pu être déterminée par la Commission de toponymie.

Le toponyme de la baie Sainte-Catherine s'expliquerait par le naufrage du navire *La Catherine* survenu en 1686 (Commission de toponymie du Québec, 2025). Sous la force du vent, le navire s'est échoué dans une petite anse à l'entrée du Saguenay. Le nom « Ance à la Catherine » paraît sur une carte du père Laure de 1731. Elle est aussi relevée sur une carte de Bellin de 1744 et une carte anonyme de 1758. Selon un ouvrage publié en 1925, les anciens du village affirmaient que le nom de Baie-Sainte-Catherine venait

d'une femme originale nommée Catherine qui demeurait à cet endroit. La dame était alors la terreur des voyageurs (Lamarre, 2024).

Dans ses récits de voyages, Samuel de Champlain mentionne l'abondance de gibier ailé dans les environs de la pointe aux Alouettes, ce qui justifie son appellation (Lamarre, 2024). Le nom alouette est un terme générique qui représente plusieurs espèces d'oiseaux. Champlain nomme initialement le lieu pointe de Saint-Mathieu. En 1636, Gabriel Sagard écrit : « Isle aux Aloüettes, ainsi nommée, pour le nombre infiny qui s'y trouve parfois. » Il poursuit en racontant qu'un chasseur tua 300 alouettes d'un seul coup d'arquebuse » (Lamarre, 2024).

## 8. Le portrait de l'utilisation du territoire à l'étude

### 8.1. La tenure

Le territoire à l'étude est entièrement de tenure publique (carte 23). Il est composé de terrains qui étaient déjà de tenure publique lorsque le projet a débuté et d'autres qui ont été acquis par le gouvernement aux fins du projet de parc national.

Le ministère des Ressources naturelles et des Forêts a l'autorité sur les lots qui étaient de tenure publique au moment où le projet a débuté. Le MELCCFP a l'autorité sur les lots acquis dans le cadre du projet de parc national, à l'exception du site de la Pointe-aux-Alouettes. En effet, ce site a été acquis en 2018 par le ministère responsable des parcs nationaux, mais l'autorité a été transférée au ministère des Ressources naturelles et des Forêts en 2019 pour qu'il soit intégré à la convention de gestion territoriale de la MRC, de manière à ce que la MRC puisse en assurer la gestion.

Depuis juillet 2000, la MRC de Charlevoix-Est est gestionnaire du territoire public intramunicipal sous l'autorité du ministère des Ressources naturelles et des Forêts, en application avec la convention de gestion territoriale convenue avec ce ministère. La convention lui confie des responsabilités en matière de planification et de gestion foncière et forestière et de réglementation foncière. La majorité du territoire à l'étude (62 km) est couverte par cette délégation de gestion.

Par ailleurs, en vertu d'une entente intervenue entre le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et la MRC de Charlevoix-Est en 2017, la MRC a accepté de prendre la responsabilité de la gestion et de la mise en valeur du site de la Pointe-aux-Alouettes. Le site a ainsi été inclus dans la convention de gestion territoriale. La MRC a entre autres pour responsabilités de mettre à niveau les bâtiments, d'assurer la surveillance du site et sa mise en valeur.

Le lot privé 5 728 898 est exclu du territoire à l'étude et enclavé par celui-ci. Ce lot appartient à la Corporation du phare du Cap-de-la-Tête-au-Chien. Le site patrimonial du Phare-du-Cap-de-la-Tête-au-Chien est cité selon la Loi sur le patrimoine culturel (chapitre P-9.002). Le site patrimonial comprend un phare construit en 1909, deux maisons, un hangar, l'abri du criard de brume, deux bâtiments d'automatisation en acier, un hélicoptère et une structure à claire-voie. Un réseau de passerelles et d'escaliers relie entre eux le phare et les autres structures éparpillées sur un promontoire rocheux.

### 8.2. L'exploitation forestière

Aucune exploitation forestière n'a cours dans le territoire à l'étude. En effet, depuis 1972, le territoire couvert par l'ancien centre éducatif forestier est exclu des forêts publiques attribuées aux compagnies forestières pour l'approvisionnement des usines. Depuis 2013, l'exploitation forestière est interdite sur le territoire de la réserve de biodiversité projetée. Les autres terrains acquis par le MELCCFP à des fins de parc national sont exclus de l'unité d'aménagement pour la gestion forestière, ce qui comprend le site de la Pointe-aux-Alouettes.

### 8.3. L'exploration minière

L'exploration minière est interdite sur tout le territoire à l'étude, en application avec la suspension temporaire de l'octroi de titres miniers émise par le ministère des Ressources naturelles et des Forêts. Le territoire de l'ancien centre éducatif forestier des Palissades fait l'objet d'un arrêté en conseil (2404-76) depuis 1976 qui soustrait le territoire au jalonnement, donc à l'exploration minière. Tout le territoire de la réserve de biodiversité projetée fait l'objet d'une suspension temporaire à l'octroi de titre minier depuis 2013. Le site de la Pointe-aux-Alouettes est identifié comme territoire incompatible avec l'activité minière,

tel qu'il a été défini par l'article 304.1.1 de la Loi sur les mines (chapitre M-13.1) et est donc soustrait à l'activité minière.

#### 8.4. Les barrages

Le barrage X2151387 est situé sur le ruisseau Jean-Gousse (MELCCFP, 2025f). Construit en 1980, il est constitué de caissons de bois remplis de pierres. Il fait une longueur de 38 m et il a une hauteur de retenue de 1,98 m. Il est considéré comme un barrage de faible contenance et la superficie de son réservoir est de 5,1 ha.



Le barrage X0001141 est situé au lac Gervais (MELCCFP, 2025g). Construit en 1998, il est constitué d'enrochements. Il est catégorisé comme un petit barrage. Il fait une longueur de 29,3 m et il a une hauteur de retenue de 1,15 m. La superficie de son réservoir est de 2,4 ha.

#### 8.5. Les droits d'utilisation

La presque totalité du territoire à l'étude est couverte par la convention de gestion territoriale que la MRC de Charlevoix-Est a convenue avec le ministère des Ressources naturelles et des Forêts. En application avec cette convention, la MRC est responsable de l'émission et de la gestion des droits d'utilisation des terres publiques qui se trouvent dans les limites du territoire à l'étude.

Le territoire à l'étude compte dix baux accordés à des fins personnelles de villégiature qui donnent droit à la construction d'un chalet sur un terrain qui, dans la majorité des cas, est de 4 000 m<sup>2</sup>. Ces dix baux à renouvellement tacite se trouvent dans le secteur de la baie des Rochers. De ce nombre, huit sont le long des rives de la baie et deux sur l'île de la Baie des Rochers.

Deux baux exclusifs à des fins communautaires, à renouvellement tacite, ont été délivrés dans le secteur des Palissades. Le premier, d'une superficie d'environ 3 700 m<sup>2</sup>, a été délivré au Club d'escalade Laurentien et concerne le terrain où se trouve le refuge des grimpeurs, près de la paroi-école d'escalade des Palissades. Le second, d'une superficie de 5,4 ha, a été délivré au club d'escalade l'Ascension inc. Il concerne le terrain où se trouvent les bâtiments et les équipements de l'ancien centre éducatif forestier. Le club d'escalade l'Ascension organise sur ce site le « parc d'aventure en montagne Les Palissades–Charlevoix », qui offre des activités liées aux activités de plein air, notamment la Via Ferrata, l'escalade, la randonnée pédestre; il offre également l'hébergement en dortoir ou en camping.

Trois droits de passage ont été délivrés sur le territoire à l'étude. Le club d'escalade l'Ascension inc. détient un droit pour les sentiers pédestres des Palissades. La Municipalité de Saint-Siméon détient un droit pour les sentiers pédestres situés à Baie-des-Rochers. La MRC de Charlevoix-Est détient un droit pour les sentiers pédestres situés à la pointe aux Alouettes. Tous ces droits permettent l'aménagement, l'entretien ou l'utilisation de sentiers pédestre (carte 24).

#### 8.6. Les lignes de transport d'énergie

Une ligne de distribution d'énergie traverse le territoire à l'étude dans la section sud du secteur Côtier (carte 24). Cette ligne dessert les installations du phare du Cap-de-la-Tête-au-Chien. Longue de 4,8 km, dont 3,6 km dans le territoire à l'étude, elle débute à la route 138, passe près du sentier de la Dune et termine sur le flanc rocheux de la côte pour se connecter au phare. En 2025, Hydro-Québec a remplacé les poteaux de cette ligne et a déplacé un tronçon sur le sommet derrière le phare.

## 8.7. La pêche, la chasse et le piégeage

### 8.7.1. La pêche récréative

Le territoire à l'étude est compris dans la zone de pêche 27 qui correspond en bonne partie au territoire de la région administrative de la Capitale-Nationale. Il existe peu de données sur la pêche récréative dans le territoire à l'étude. L'omble de fontaine est l'espèce la plus prisée par les pêcheurs sportifs dans la région de la Capitale-Nationale. Dans le territoire à l'étude, l'omble de fontaine peut être pêché dans certains cours d'eau, comme la rivière Noire. En 2026, la saison de pêche sportive à l'omble de fontaine s'échelonnait du 23 avril au 15 septembre et la limite de prise, en territoire libre, était de 10 poissons. À l'époque où la pourvoirie du Domaine de la Chute était en fonction, elle ensemençait en omble de fontaine le lac Gervais et les étangs de la Chute. Elle détenait alors un bail de droit exclusif de pêche sur les étangs de la Chute.

Adjacent au territoire à l'étude, le fleuve Saint-Laurent fait partie de la zone 21 (selon la réglementation pour la pêche sportive au Québec), ce qui inclut la baie des Rochers et l'anse du Chafaud aux Basques (MELCCFP, 2025e). Dans cette zone, les résidents du Québec peuvent pêcher sans permis les espèces autres que le saumon. Les pêches récréative et commerciale sont des activités permises dans le parc marin et soumises à la même réglementation qu'ailleurs dans le Saint-Laurent.

### 8.7.2. La chasse et le piégeage

#### Réglementation applicable

Le territoire à l'étude est situé dans la zone de chasse 27 Est. Toutefois, en vertu du Règlement sur la chasse (chapitre C-61.1, r. 12), toute chasse est interdite dans le secteur des Palissades, depuis la mise en place du centre éducatif forestier Les Palissades. Selon la réglementation en vigueur en 2025, seul l'original avec bois (10 cm ou plus) peut être chassé dans la zone de chasse 27 Est. Cette restriction a été mise en place par le MELCCFP après qu'une baisse significative du succès de chasse eut été observée. En effet, le succès de chasse est passé de 12 % en 2020 à 9 % en 2022, alors qu'il était de 17 % en 2014 (MELCCFP, 2023). De plus, la chasse à l'arbalète et à l'arc pour les cerfs de Virginie avec bois est permise du 8 au 13 novembre 2025, alors qu'elle est permise au fusil, à l'arme à chargement par la bouche, à l'arbalète et à l'arc du 14 au 16 novembre 2025. Finalement, l'ours noir possède le double statut de gros gibier (chasse) et d'animal à fourrure (piégeage). La période de chasse aux armes à feu, à l'arbalète et à l'arc s'étendait du 15 mai au 30 juin en 2025 pour la zone 27 Est. Il est permis à un chasseur de prélever un seul ours noir dans l'ensemble de la zone de chasse.

Le territoire à l'étude est situé dans l'unité de gestion des animaux à fourrure (UGAF) 41, dont l'étendue correspond à la zone de chasse 27 Est. Le piégeage y est « libre », c'est-à-dire que le territoire n'est pas réservé à des détenteurs de droits exclusifs pour le piégeage des animaux à fourrure. Pour 2025, la période de piégeage s'étend du 15 mai au 30 juin, et du 18 octobre au 15 décembre. À l'instar de la chasse, le piégeage est interdit sur le territoire des Palissades, comme le prévoit le Règlement sur le piégeage et le commerce des fourrures (chapitre C-61.1, r. 21). L'ours noir est le seul animal à fourrure pour lequel l'enregistrement est obligatoire. C'est donc la seule espèce pour laquelle les données de capture sont disponibles. Entre 2014 et 2024, aucun ours n'a été capturé dans le territoire à l'étude. Cela n'exclut toutefois pas que certaines personnes aient pratiqué le piégeage dans les secteurs autorisés du territoire à l'étude. Les autres espèces piégées dans la région sont le rat musqué, le castor, la martre, le renard roux et la belette.

## Données de prélèvement

Les données sur le prélèvement de la faune ont été fournies par la Direction de la gestion de la faune de la Capitale-Nationale–Chaudière-Appalaches du MELCCFP. Elles couvrent les années de 2019-2024. Le Tableau 21 montre les statistiques de chasse pour chacun des secteurs.

Bien que la chasse soit interdite dans le secteur des Palissades, un orignal y a été abattu en 2021 et un autre en 2022, présumément par braconnage (Tableau 21). À titre comparatif, dans la zone de 2 km autour de ce territoire, 11 orignaux ont été chassés en 2023.

Bien que le secteur Côtier soit constitué de territoire public où la chasse peut être permise pour tous, l'accès y demeure limité, étant donné la présence de terrains privés en bordure de la route 138. Selon la base de données des prélèvements fauniques du MELCCFP, deux orignaux ont été déclarés comme chassés en 2024 et 2022, aucun en 2023. À titre comparatif, la récolte d'orignaux dans une bande de 2 km autour du territoire variait de 2 à 7 animaux pour cette période.

Aucun cerf de Virginie n'a été prélevé dans le territoire à l'étude. Dans la zone tampon de 2 km autour du territoire à l'étude, un cerf a été chassé en 2023 près du secteur des Palissades. Dans le secteur Côtier, 3 ont fait l'objet d'accidents routiers (2 en 2019 et 1 en 2020) et 2 ont été abattus près de la limite du territoire à l'étude. Dans le secteur de la Pointe-aux-Alouettes, un cerf a été tué à la suite d'un accident de la route en 2019 et un autre a été chassé en 2023.

De 2019 à 2024, aucune récolte d'ours noir n'a été déclarée sur le territoire à l'étude. Durant cette période, 3 ours noirs ont été piégés dans la zone de 2 km autour du territoire à l'étude, soit 1 près du secteur des Palissades et 2 près du secteur Côtier.

Les principales espèces de petit gibier pouvant être récoltées à la chasse sportive sont la gélinotte huppée et le lièvre d'Amérique, mais l'intensité de la récolte dans le secteur Côtier n'est pas connue.

La chasse récréative aux oiseaux migrateurs est aussi pratiquée dans le territoire à l'étude et en bordure de ce dernier, soit à l'intérieur des limites du parc marin du Saguenay–Saint-Laurent, et particulièrement dans le secteur de la baie des Rochers. L'offre de service commercial lié à la chasse commerciale aux oiseaux migrateurs est interdite en vertu du Règlement sur les activités en mer du parc marin. La chasse aux oiseaux migrateurs est régie par le gouvernement fédéral, par le Règlement sur les oiseaux migrateurs (C.R.C., ch. 1035). Les secteurs Côtier et de la Pointe-aux-Alouettes se trouvent dans le district de chasse E. Les limites de prise et les périodes de chasse varient selon les espèces, les districts et d'une année à l'autre. Ainsi, en 2025, la réglementation fédérale interdit la chasse aux garrots d'Islande et aux garrots à œil d'or à partir du 21 octobre dans le district E. De plus, entre le 14 septembre et le 20 octobre, les chasseurs ne peuvent récolter et posséder qu'un seul garrot d'Islande, cette espèce étant inscrite dans la Loi sur les espèces en péril (L.C. 2002, ch. 29) en tant qu'espèce préoccupante (Environnement Canada, 2013).

**Tableau 21. Nombre d’animaux prélevés (déclarés au MELCCFP)**

Secteur	Espèce	Année	Nombre d’animaux déclarés	
			Territoire à l’étude	Zone tampon de 2 km
Côtier	Cerf de virginie	2019	-	2
Côtier	Cerf de virginie	2020	-	1
Côtier	Cerf de virginie	2022	-	1
Côtier	Cerf de virginie	2023	-	1
Côtier	Orignal	2019	3	20
Côtier	Orignal	2020	2	6
Côtier	Orignal	2021	8	16
Côtier	Orignal	2022	2	2
Côtier	Orignal	2023	-	3
Côtier	Orignal	2024	2	7
Côtier	Ours noir	2019	-	1
Côtier	Ours noir	2020	-	2
Palissades	Cerf de Virginie	2023	-	1
Palissades	Orignal	2019	-	16
Palissades	Orignal	2020	-	9
Palissades	Orignal	2021	1	14
Palissades	Orignal	2022	1	5
Palissades	Orignal	2023	-	5
Palissades	Orignal	2024	-	6
Palissades	Ours noir	2019	-	2
Palissades	Ours noir	2020	-	1
Palissades	Ours noir	2021	-	2
Palissades	Ours noir	2022	-	1
Palissades	Ours noir	2023	-	2
Palissades	Ours noir	2024	-	2
Pointe-aux-Alouettes	Cerf de Virginie	2019	-	1
Pointe-aux-Alouettes	Cerf de Virginie	2023	-	1
Pointe-aux-Alouettes	Ours noir	2019	-	1
Pointe-aux-Alouettes	Ours noir	2021	-	1
Pointe-aux-Alouettes	Ours noir	2022	-	2
Pointe-aux-Alouettes	Ours noir	2023	-	1
Pointe-aux-Alouettes	Ours noir	2024	-	3

Source : MELCCFP.

## 8.8. Les chemins d’accès

### 8.8.1. Les routes nationales

La route nationale 170 traverse le secteur des Palissades sur 8 km. Cette route, longue de 208 km, relie les municipalités de Saint-Siméon et Métabetchouan–Lac-à-la-Croix, en passant par la ville de Saguenay.

La section de la route 170 qui traverse le secteur des Palissades est exclue du projet de parc, avec une emprise de 40 m, soit 20 m de part et d'autre de la route.

La route 138 longe le territoire à l'étude, sur une distance d'environ 15 km dans le secteur Côtier. Une bande de lots privés sépare la route au territoire à l'étude, sauf à deux endroits, soit près de la ligne électrique menant au phare du Cap-de-la-Tête-au-Chien et au chemin menant à l'ancienne pourvoirie du Domaine de la chute. La route 138 est sinueuse et présente plusieurs pentes dans ce secteur. Elle longe également le territoire à l'étude, sur une distance d'environ 400 m dans le secteur de la Pointe-aux-Alouettes. Dans une lettre adressée au ministre responsable des parcs nationaux en 2013, le ministre responsable des transports demandait qu'une emprise de 50 m le long de cette route soit exclue du futur parc national.

### **8.8.2. Les chemins carrossables**

#### **Secteur Côtier**

Le chemin le plus au nord de ce secteur est d'une longueur de près de 3,5 km et il mène au lac Gervais. Ce chemin non pavé permet également d'accéder aux chalets des lacs de la Chute et des étangs de la Chute. Quelques véhicules peuvent être stationnés à proximité de ces chalets.

La rue de la Chapelle, qui devient le chemin de la Mer, appartient à la Municipalité de Saint-Siméon et donne accès à la baie des Rochers. Partant de la route 138, le chemin de la Mer suit la rivière de la Baie des Rochers, jusqu'au quai de la baie. Il est pavé sur une longueur de 3,5 km. Des résidences privées se situent le long du chemin sur environ 1,8 km. La section non pavée du chemin est en mauvais état. Une section a d'ailleurs cédé à la suite de forte pluie en 2023. Des travaux de réfection temporaires ont été faits par la municipalité en 2024. Le chemin se termine par une pente forte, avant de donner sur le quai, où se trouvent un stationnement d'environ 15 emplacements, une rampe de mise à l'eau et des pontons. Près du quai de la baie des Rochers, les détenteurs de baux de villégiature ont aménagé des hangars à bateau.

#### **Secteur des Palissades**

Le chemin Breton (un chemin forestier) mène au secteur de villégiature du lac du Port au Saumon et donne accès à un réseau de chemins forestiers qui avoisine la partie sud-ouest du secteur des Palissades, sans toutefois y entrer. Ce réseau de chemins forestiers croise par endroits le sentier de l'Orignac qui, lui, traverse le territoire à l'étude. Un chemin forestier mène au chalet Uapishtan construit et géré par l'organisme Sentiers Québec-Charlevoix. Ce chalet est situé à une centaine de mètres de la limite du territoire à l'étude. Un autre chemin mène aussi près de la limite du territoire à l'étude, entre le chalet Uapishtan et le Petit lac Noir. Ce chemin est utilisé pour les évacuations de Sentiers Québec-Charlevoix.

La côte de la Jetée (un chemin forestier), qui se prend près du centre communautaire Raymond-Marie, mène au lac Noir et au centre écotouristique ÔBois Charlevoix. À partir du centre écotouristique, il est possible d'emprunter un étroit chemin forestier jusqu'à la base du mont des Taillis. Le sentier de l'Orignac part également du centre écotouristique.

À la limite nord-ouest du secteur des Palissades, un réseau de chemins forestiers est accessible à partir de la route 170 et s'approche par endroits de la limite nord de l'arrière-pays du territoire à l'étude, sans toutefois y accéder. Le chemin forestier principal mène entre autres au lac aux Foins. Le réseau s'est refermé par endroits et n'est plus utilisable que par des véhicules hors route. Ce réseau permet d'accéder aux lacs et aux territoires de chasse environnants.

#### **Secteur de la Pointe-aux-Alouettes**

À partir de la route 138, un chemin carrossable d'environ 125 m mène à un grand stationnement. Un autre, à environ 300 m plus au nord, mène aux bâtiments de l'ancien village de Saint-Firmin. Le chemin se

prolonge jusqu'à un belvédère situé sur la pointe, mais il est très étroit une fois passés les bâtiments et ne permet la circulation qu'en véhicule hors route.

### 8.8.3. Les sentiers de motoneige

Aucun sentier de motoneige numéroté ou local ne traverse le territoire à l'étude.

## 8.9. Les installations et les équipements

### Secteur Côtier

En 2024, le gouvernement du Québec a fait l'acquisition des bâtiments de la pourvoirie du Domaine de la chute, qui comprend trois bâtiments. Le chalet La Loutre est sur le bord du lac Gervais, alors que les chalets Le Trappeur et Le Renard sont sur le bord du lac de la Chute. Le gouvernement a également fait l'acquisition de deux autres chalets sur les bords du lac Gervais : les chalets La Marmotte et Le Castor.

### Secteur des Palissades

Dans les années 1960, le Club d'escalade laurentien a construit le refuge des grimpeurs. Ce camp en bois rond est près de la paroi-école. Il n'est actuellement pas disponible à la location.

Dans les années 1970, le ministère alors responsable des forêts a mis en place un réseau de centres éducatifs forestiers dans le but de promouvoir l'éducation de la population à la conservation du milieu forestier. C'est dans ce cadre que le « Centre éducatif forestier les Palissades » a été créé. Il occupait alors une superficie de 26,50 km<sup>2</sup>. Le gouvernement a fermé tous les centres éducatifs forestiers en 1993.



Photo : BANQ numérique, 2025.

Plusieurs aménagements sur ce site datent de l'époque du centre éducatif forestier et sont liés à l'accueil et l'hébergement des visiteurs. Un stationnement d'environ 60 places est accessible à partir de la route 170. Le bâtiment d'accueil comprend les bureaux administratifs, un dortoir de 16 lits, 2 chambres individuelles, un espace de détente et une cuisine commune équipée. Les visiteurs ont accès à un spa et

un sauna. La clientèle peut aussi se loger dans un chalet rustique sur le bord du lac à Jean. Ce chalet peut accueillir un maximum de cinq personnes, mais il est jugé dans un très mauvais état et devrait être démolit. Un camping de 18 emplacements et 4 tentes glamping est également disponible.

Le site offre 2 parcours de Via Ferrata, un pont aérien à 200 m au-dessus de la vallée, une descente en rappel de 70 m et 2 tyroliennes de 250 m qui traversent le lac à Jean. Près de 16 km de sentiers sont disponibles (voir le détail à la section sur les sentiers pédestres). Il y a également 200 voies d'escalade de rocher (trad et sport) et 30 voies d'escalade de glace. Une paroi-école est également accessible non loin du chalet Laurentien (Aventurex, 2025).

### **Secteur de la Pointe-aux-Alouettes**

Le site de la Pointe-aux-Alouettes comprend une chapelle construite en 1875, deux maisons maintenant reliées par un passage couvert et une maison isolée, toutes trois bâties à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, ainsi que trois dépendances. Tous les bâtiments sont en bois. Un cimetière, aménagé avant 1865, deux monuments religieux et un kiosque commémoratif élevé en 1914 complètent l'ensemble. Un monument commémoratif de la Grande Alliance de 1603, donné par le gouvernement fédéral à la municipalité de Baie-Sainte-Catherine, est entreposé sur le site en attendant qu'un emplacement soit choisi pour le mettre en valeur.

## **8.10. Les sentiers pédestres**

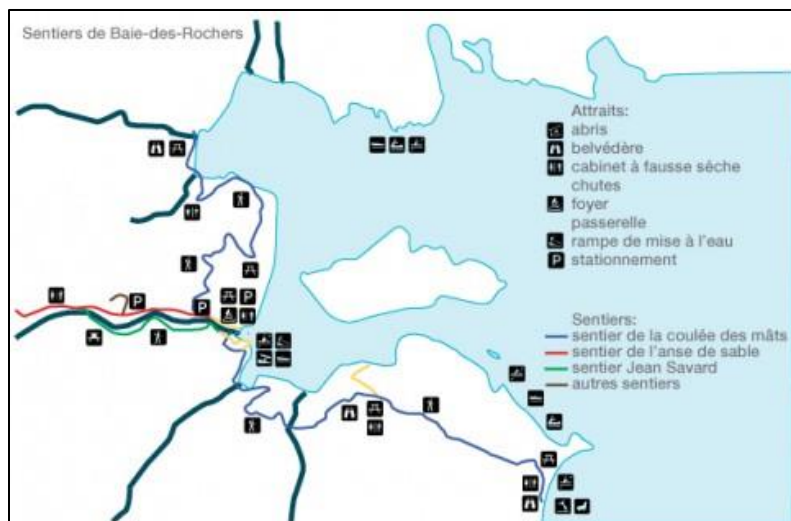
### **Secteur Côtier**

Le parc municipal de la Baie-des-Rochers offre trois sentiers pédestres et trois sentiers secondaires (figure 24). Le sentier balisé Jean-Savard, long de 500 m, relie les stationnements et le début du sentier de l'Anse-de-Sable, en longeant la rivière de la Baie des Rochers. Il permet d'admirer les cascades et les marmites naturelles de la rivière. Le sentier mène à un site patrimonial qui rappelle l'arrivée des premiers résidents à la baie des Rochers, la famille Savard.

Le sentier balisé de l'anse de Sable, long de 5,6 km, mène à l'anse du même nom situé sur le fleuve. Le sentier se prend à partir du sentier Jean-Savard. Il comprend plusieurs passages difficiles dans des terrains escarpés ou à travers de nombreuses racines et il devient vite boueux après une pluie. Des escaliers et des passerelles facilitent le passage des sections plus escarpées. Le sentier nécessiterait toutefois un réaménagement important pour supporter sa fréquentation actuelle, puisque son état se détériore chaque année. Ses trois belvédères offrent différents points de vue sur la baie. Ce sentier donne accès à quatre chalets (baux de villégiature), dont l'un a été construit par l'écrivain et prêtre Félix-Antoine Savard.

Le sentier balisé de la coulée des Mâts, long d'environ 2 km, débute au nord du stationnement sur le chemin de la Mer et se termine au ruisseau du Bœuf. Il passe par un belvédère qui donne une vue sur la baie des Rochers et l'île en son centre. Ce belvédère est utilisé toute l'année par les observateurs du parc marin pour le suivi des oiseaux côtiers. Une petite halte avec une table de pique-nique et une toilette sèche sont situées près d'une belle cascade près de l'embouchure du ruisseau du Bœuf. La municipalité a refait quelques infrastructures en 2023.

Le « chemin ancestral » est accessible à partir du chemin de la Mer ou en prenant un embranchement du sentier de la coulée des Mâts. Long d'un peu moins d'un kilomètre, il donne accès aux vestiges de la deuxième maison des Savard (Epiphane Savard) qui sont toujours apparents. Ils consistent en un muret de pierres qui serait les anciennes fondations de la maison. Une croix érigée en 1818 témoigne de la présence de cette famille à la baie des Rochers. Le sentier qui passe sur les terrains de la Municipalité de Saint-Siméon traverse un espace boisé pour aboutir dans une prairie herbacée. À cet endroit, le sentier devient un chemin d'environ 3 m de large.



Extrait de Municipalité de Saint-Siméon, 2026.

**Figure 24. Sentiers du parc municipal de la Baie-des-Rochers**

L'organisme sans but lucratif « Vert et blanc » a déjà déposé un droit de passage pour la construction, l'entretien et l'utilisation de sentiers pédestres dans le secteur Côtier, mais celui-ci est échu depuis 2018. Des sentiers avaient alors été identifiés dans le secteur du phare du Cap-de-la-Tête-au-Chien, jusqu'à la baie des rochers, ainsi que de la baie des Rochers et l'anse du Chauffaud aux Basques. Ces sentiers avaient été balisés, mais n'ont pas été aménagés.

Dans le secteur de l'ancienne pourvoirie du Domaine de la Chute, un court sentier d'environ 300 m débute derrière un des chalets et mène à un cran rocheux qui surplombe le lac Gervais. L'ancien propriétaire y avait installé une croix.

### Secteur des Palissades

Le terrain de l'ancien centre éducatif forestier Les Palissades est exploité par l'entreprise Aventurix. Les sentiers aménagés à l'époque du centre éducatif sont encore accessibles et généralement en bonne condition. Ces sentiers totalisent près de 16 km. Le sentier Le Sabot débute à l'accueil et fait 2 km. Il est relativement difficile, puisqu'il mène au pierrier (talus d'éboulis au pied de la paroi). Il mène également aux abords du lac à Jean. Le sentier de l'Aigle est de niveau facile avec ses 4,7 km. Il se prend à partir de l'accueil et permet d'accéder au sommet de la falaise des Palissades, avec de multiples vues panoramiques, dont celle du belvédère Le Perchoir. Le sentier Le Sylvain se prend à partir du sentier de l'Aigle et est de niveau facile. Ses 3,5 km mènent le randonneur à travers une pinède suivie d'une sapinière et d'une pessière jusqu'au Button, une colline haute de près de 300 m. Le sentier Les Cascades, de niveau facile avec seulement 500 m de longueur, se prend à partir du sentier Le Sylvain. Il monte le long de la cascade, offrant une solution de rechange au sentier de l'Aigle. Enfin, le sentier Le Rocher perdu, de niveau facile, débute à partir soit du sentier Le Sylvain ou du sentier Les Cascades et, sur près de 1,5 km, permet d'accéder à de belles parois d'escalade. Une variété surprenante de milieux naturels attendent le randonneur, soit une pinède grise, une sapinière, une bétulaie, une cédrière et une érablière. Le long de ces sentiers, de nombreux points de vue permettent d'admirer la vallée de la rivière Noire ou les hautes falaises du secteur.



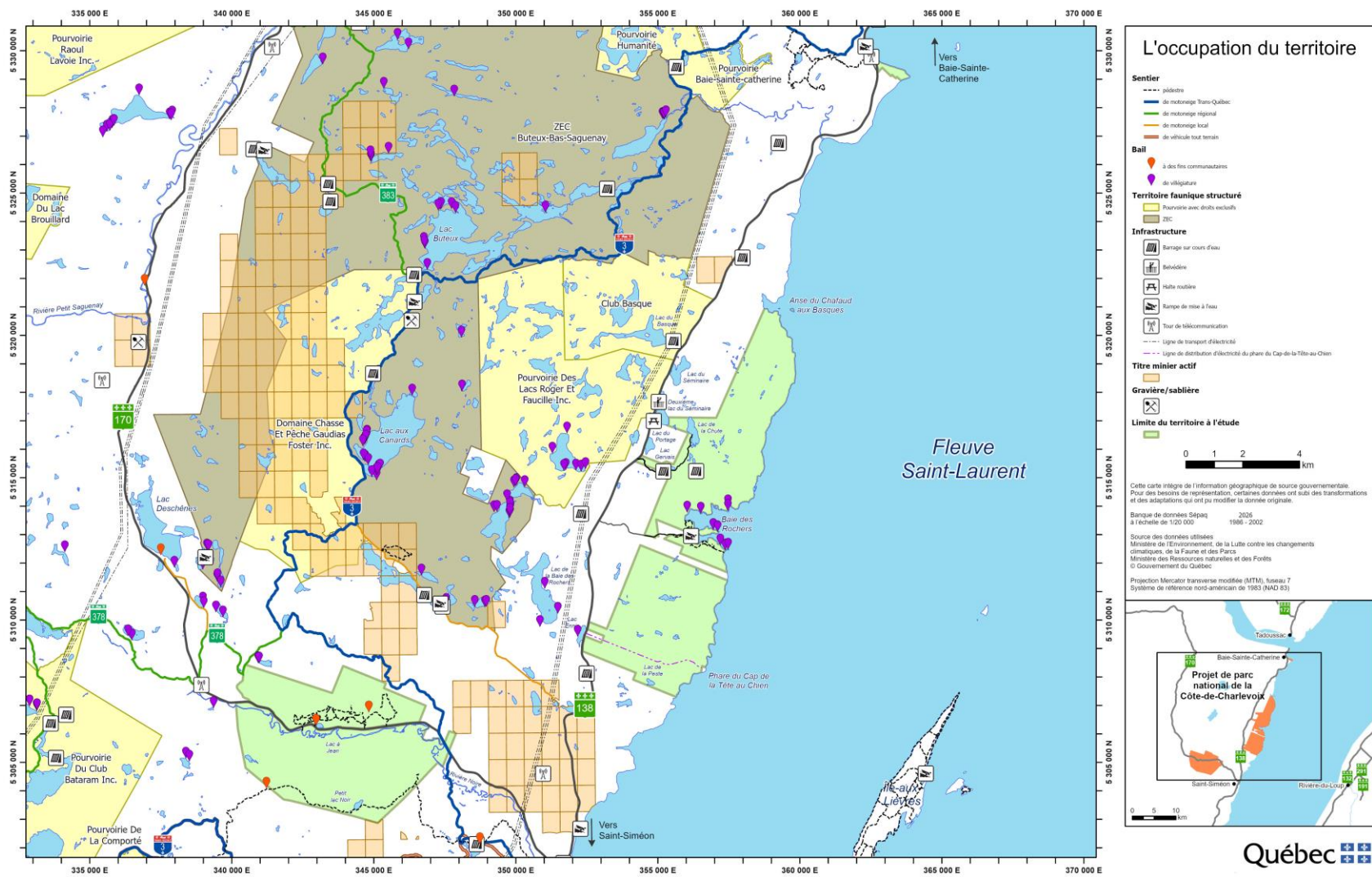
Le sentier de l'Orignac, d'une longueur totale de près de 32 km, traverse la partie sud du secteur des Palissades sur environ 11 km. Il se subdivise en trois parties : Orignac Est (6,2 km), Orignac Centre (17,2 km) et Orignac Ouest (9 km). Il a été conçu et aménagé par « la Traversée de Charlevoix » et sa gestion est dorénavant assurée par l'organisme Sentiers Québec-Charlevoix. Ce sentier fait également partie du Sentier national et du Sentier transcanadien. Le sentier de l'Orignac relie la municipalité de Saint-Siméon au centre de ski Mont Grand-Fonds à La Malbaie. Il se connecte également à la Traversée de Charlevoix, d'une longue randonnée de 105 km. Le tronçon du sentier qui se trouve dans le projet de parc national passe notamment sur le sommet de la montagne des Taillis et le long du Petit lac Noir. Le sentier est bien balisé et il offre plusieurs points de vue sur la vallée de la rivière Noire, sur les Palissades et sur le fleuve.

### **Secteur de la Pointe-aux-Alouettes**

Environ 3 km de sentiers parcourent ce secteur. Ils relient les bâtiments de l'ancien village de Saint-Firmin à la pointe où se situe le kiosque Champlain, érigé en 1914 par les religieux qui étaient alors propriétaires du territoire. Ce kiosque rappelle la rencontre des Français Champlain et Gravé Du Pont avec trois chefs Innus en 1603, connue comme la « Grande Alliance ». Deux statuts, l'une érigée en 1924 et représentant Saint-Joseph tenant Jésus dans ses bras et l'autre érigée en 1925 et dédiée à la Vierge, se trouvent le long d'un de ces sentiers. Un escalier près des bâtiments existants et un autre sur la pointe permettent de descendre à la plage. Les randonneurs peuvent marcher sur la plage qui borde l'ensemble du secteur. Cette plage est toutefois dans le parc marin.



Carte 24. L'occupation actuelle du territoire



## 9. Conclusion

### Un joyau naturel à protéger pour les générations futures

La création du parc national de la Côte-de-Charlevoix permettrait l'ajout d'un nouveau territoire au réseau des parcs nationaux du Québec, tout en contribuant au réseau des aires protégées du Québec, grâce à une protection permanente du territoire. Elle permettrait également de préserver certaines des dernières terres publiques côtières de la région de Charlevoix, c'est-à-dire celles des secteurs Côtier et de la Pointe-aux-Alouettes. En plus d'assurer la protection d'un patrimoine naturel exceptionnel, le parc national favoriserait l'accès public à la côte pour les Québécois et les touristes, contribuant ainsi à la mise en valeur touristique de la région.

### Une richesse écologique remarquable

Le territoire visé pour le futur parc national abrite une grande diversité d'écosystèmes forestiers. Certains peuplements forestiers sont présents de façon marginale et se trouvent à la limite nord de leur aire de distribution, notamment les érablières sucrières, les bétulaies jaunes, les frênaies noires, les cédrières, ainsi que les pinèdes blanches et rouges. Le chêne rouge, une autre espèce qui se trouve à la limite nordique de son aire de distribution, pousse de façon sporadique sur des sols minces et rocailloux, sans toutefois former de peuplement. Ces écosystèmes constituent des refuges précieux dans le contexte des changements climatiques.

Parsemés au travers de ces écosystèmes forestiers, plusieurs milieux humides, sommets et escarpements rocheux constituent des habitats pour des espèces sensibles ou rares. C'est le cas notamment de zones où un enrichissement minéral favorise l'établissement d'espèces floristiques calcicoles ou basophiles rares pour la région de Charlevoix, comme la Woodsie glabre et certaines espèces de carex.

Trois espèces floristiques à statut précaire sont observées sur le territoire, soit le botryche pâle, la matteucie fougère-à-l'autruche d'Amérique et la sanguinaire du Canada, en plus d'une quinzaine d'espèces considérées comme rares pour la région de Charlevoix. La diversité aviaire du territoire est aussi remarquable, avec plus d'une vingtaine d'espèces d'oiseaux à statut précaire, dont le faucon pèlerin, le pygargue à tête blanche, l'engoulevent d'Amérique, l'hirondelle de rivage et la paruline du Canada. La pointe aux Alouettes est d'ailleurs une zone importante de fréquentation d'oiseaux. Cinq espèces de chauve-souris protégées par un statut au Québec ou au Canada ont également été recensées dans le territoire à l'étude. La mulette-perlière de l'Est, une espèce susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable au Québec, est présente dans la rivière Noire.

Les secteurs Côtier et de la Pointe-aux-Alouettes offrent des vues remarquables sur l'estuaire maritime du fleuve Saint-Laurent, lequel est inclus dans le parc marin du Saguenay–Saint-Laurent. Bien que le milieu marin ne fasse pas partie du territoire à l'étude du projet de parc national, sa faune et sa flore peuvent être observées depuis le territoire visé par le parc national. Les visiteurs pourraient ainsi apercevoir diverses espèces de mammifères marins, tels le béluga, le petit rorqual, le marsouin et le phoque commun, ainsi qu'une grande diversité d'oiseaux, dont le garrot d'Islande, une espèce vulnérable au Québec. Par ailleurs, le fleuve est également désigné lieu historique, en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel, pour son rôle important dans la vitalité culturelle et l'histoire du Québec. Cette désignation, faite par le ministère de la Culture et des Communications, souligne sa contribution historique au développement du Québec et du Canada, son rôle central dans l'identité québécoise et son apport économique et social actuel.

Le territoire comprend également plusieurs éléments géomorphologiques intéressants, témoins de la dernière glaciation. Des fragments de la moraine de Saint-Narcisse sont observables dans les secteurs Côtier et des Palissades. Dans le secteur des Palissades, les talus d'éboulis, les eskers et le kettle du lac à Jean se trouvent de part et d'autre de la vallée de la rivière Noire. La pointe aux Alouettes est exclusivement composée de terrasses marines, vestiges du vaste delta glaciomarin qui s'était formé à l'embouchure du Saguenay. Des blocs de dolomie à stromatolite parsèment la plage de ce secteur. Ces

blocs glaciels proviendraient du lac Mistassini et auraient été déplacés par les glaces flottantes il y a des milliers d'années.

### **Un patrimoine historique et archéologique unique**

Les vestiges et les artefacts trouvés sur le territoire témoignent d'une présence humaine préhistorique et historique. La pointe aux Alouettes se distingue particulièrement d'un point de vue culturel par les artefacts trouvés à proximité, démontrant la présence des Iroquoiens du Saint-Laurent entre 1150 et 1300. Elle est également reconnue pour la rencontre historique survenue au début du 17<sup>e</sup> siècle entre les Français et trois nations autochtones (Innus, Anichinabés et Wolastoqiyik) qui a donné lieu à la « Grande Alliance ». Il comprend également un ensemble de bâtiments datant de la fin des années 1800 de l'ancien village de Saint-Firmin, un site patrimonial cité par la municipalité de Baie-Sainte-Catherine en 2008 en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel (chapitre P-9.002).

Les vestiges du four basque dans l'anse du Chafaud aux Basques et ceux de fascines à la pointe aux Alouettes témoignent de la présence des Basques au 16<sup>e</sup> siècle. Divers artefacts répartis sur le territoire rappellent la présence de l'industrie forestière et les débuts de la colonisation. Finalement, le refuge des Grimpeurs dans le secteur des Palissades témoigne de l'importance du secteur dans le développement de l'escalade au Québec.

### **Un rôle essentiel pour la conservation**

La création du parc national de la Côte-de-Charlevoix permettrait de protéger de façon permanente les patrimoines naturel et culturel qui se trouvent sur le territoire, tout en offrant un espace de découverte, d'éducation et de détente au profit des générations actuelles et futures. Comme aire protégée, ce parc national jouerait un rôle important en tant que noyau de conservation, pouvant ainsi contribuer à atténuer les effets des changements climatiques. D'ailleurs, les parcs nationaux constituent des sites de choix pour étudier les phénomènes associés à ces changements, ainsi que l'évolution de la biodiversité.

## Références bibliographiques

- Atlas des amphibiens et reptiles du Québec*. 2025, [En ligne], [<https://www.atlasamphibiensreptiles.qc.ca/wp/amphibiens/>] (page consultée en avril 2025).
- ARCHÉOTECH INC. 2012. *Projet de parc national de la Côte-de-Charlevoix – Étude du potentiel archéologique*. Présenté pour le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. 80 p.
- AVENTUREX. 2025. *Les Palissades de Charlevoix*, [En ligne], [<https://aventurex.ca/palissades-de-charlevoix/>] (page consultée le 14 avril 2025).
- AVIBASE. 2024. Avibase – The World Bird Database, [En ligne], [<https://avibase.bsc-eoc.org/checklist.jsp?lang=EN>] (page consultée en 2024).
- BANQ numérique. 2025. *Vues de Les Palissades, parc d'interprétation de la nature à Saint-Siméon dans la région de Charlevoix – fichiers 1 à 18*, [En ligne], [<https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/archives/52327/3080083>] (page consultée le 28 avril 2025).
- BÉDARD, K. 2023. *Plan de gestion de l'ours noir au Québec 2020-2027*, Direction de l'expertise sur la faune terrestre, l'herpétofaune et l'avifaune, Direction générale de la gestion de la faune et des habitats, ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, Québec, 37 p.
- BÉLANGER, R. 1971. *Les Basques dans l'estuaire du Saint-Laurent*, Les Presses de l'Université du Québec, Montréal, Québec, 162 p.
- BERGERON GAGNON, 2026. *Site de la pointe aux Alouettes, Baie-Saint-Catherine. Énoncé de valeurs patrimoniales. Recherche documentaire*. Pour : ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs.
- BERNATCHEZ, L. ET M. GIROUX. 2000. *Les poissons d'eau douce du Québec*. Éditions Broquet, 350 p.
- BERNIER, M-A, C. DAGNEAU, T. BOYER. 2008. *Parc marin du Saguenay-Saint-Laurent, Inventaire des ressources culturelles submergées*. Parcs Canada, Service d'archéologie subaquatique.
- BIODIVERSITÉ QUÉBEC. 2023. *Réseau de suivi de la biodiversité du Québec*, [En ligne], [<https://biodiversite-quebec.ca/fr/inventaires/>], Station Saint-Siméon (page consultée le 25 mai 2025).
- BIRD, D.M. 1997. *Rapport sur la situation du faucon pèlerin (Falco peregrinus) au Québec*, ministère de l'Environnement et de la Faune, Direction de la faune et des habitats, Québec, 76 p.
- BLEEKER, W., D. CORRIGAN, A. KNOLL, J. PERCIVAL, R. FENSOME, B. PRATT et G. WILLIAMS. 2014. *De poussières d'étoiles à continent*. Dans R. FENSOME, G. WILLIAMS, A. ACHAB, J. CLAGUE, D. CORRIGAN, J. MONGER, G. NOWLAN et autres (éditeurs), *Quatre milliards d'années d'histoire : le patrimoine géologique de la terre*, Fédération canadienne des sciences de la terre. Chapitre 5.
- BROUILLET, L., F. COURSOL, S.J. MEADES, M. FAVREAU, M. ANIONS, P. BÉLISLE et P. DESMET. 2010+. *VASCAN, la base de données des plantes vasculaires du Canada*, [En ligne], [<https://data.canadensys.net/vascan/search>] (page consultée le 27 septembre 2022).
- BUREAU D'ÉCOLOGIE APPLIQUÉE. 2014. *Projet de caractérisation des milieux humides et d'inventaire des dépotoirs sauvages compris à l'intérieur du tronçon fluvial de la MRC de Charlevoix-Est*. Rapport final présenté au Comité ZIP Saguenay, 72 p.
- CALLOSUM. 2022. *Portrait du tourisme dans les régions de Côte-Nord et Charlevoix, été 2022*. Tourisme Côte-Nord et Charlevoix, Rapport, octobre 2022, [En ligne], [<https://www.tourismecote-nord.com/fichiersUpload/fichiers/20230501160707-tcnc-portrait-tourisme-2022-rapport-octobre-2022.pdf>] (page consultée le 3 février 2025).

- CAYOUILLE, J. 2005. Le *Juncus trifidus*, nouveau pour la région de Charlevoix. Bulletin de FloraQuebeca 10 : 5.
- CDPNQ. 2025. *Données sur les espèces en situation précaire*. MELCCFP, [En ligne], [<https://www.quebec.ca/gouvernement/gouvernement-ouvert/transparence-performance/indicateurs-statistiques/donnees-especes-situation-precaire>] (page consultée en 2025).
- COMITÉ FLORE QUÉBÉCOISE DE FLORAQUEBECA. 2009. *Plantes rares du Québec méridional*. Les Publications du Québec, 404 p.
- COMITÉ ZIP SAGUENAY-CHARLEVOIX. 2023. *Inventaire et caractérisation des espèces exotiques envahissantes dans la MRC de Charlevoix-Est*. Pour le Fonds d'action Saint-Laurent, 20 p., [En ligne], [[https://zipsaguenaycharlevoix.ca/wp-content/uploads/2023/05/ZIPSC\\_EEEest\\_FASL\\_rapport-final.pdf](https://zipsaguenaycharlevoix.ca/wp-content/uploads/2023/05/ZIPSC_EEEest_FASL_rapport-final.pdf)] (page consultée le 24 février 2025).
- COMMISSION DE TOPONYMIE DU QUÉBEC. 2025. *Banque de noms de lieux du Québec*, [En ligne], [<http://www.toponymie.gouv.qc.ca/ct/>] (page consultée en 2025).
- D'ASTOUS, A. 2012. *Inventaire de l'herpétofaune et de l'avifaune des principaux milieux humides du territoire à l'étude pour le projet de parc national de la Côte-de-Charlevoix*. Présenté pour le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, 67 p.
- DESGRANGES, J.-L., G. CHAPDELAIN et P. DUPUIS. 1984. « Sites de nidification et dynamique des populations du Cormoran à aigrettes au Québec. » *Can. J. Zool.* 62 : 1260-1267.
- DESROCHES, J.-F., et D. RODRIGUE. 2004. *Amphibiens et reptiles du Québec et des Maritimes*. Waterloo, Québec. Éditions Michel Quintin, 288 p.
- DIGNARD, N. 2013. *La flore vasculaire du projet de parc national de la Côte-de-Charlevoix, Québec (47°57'n., 69°49'o.)*, ministère des Ressources naturelles, Direction de la recherche forestière. Herbarium du Québec, 59 p.
- DIONNE, J.C. 1996. *Un kame sur la batture aux Alouettes près de l'embouchure du Saguenay*. Dans Recherches en cours 1996-C. Commission géologique du Canada, p. 177-182.
- DIONNE, J.C. 1986. *Blocs de dolomie à stromatolites sur les rives de l'estuaire du Saint-Laurent, Québec*. Géographie physique et Quaternaire, 40 (1), p. 93-98.
- eBIRD. 2024, [En ligne], [<https://ebird.org/home>] (page consultée en 2024).
- ENVIRONNEMENT CANADA. 2025. *Abrégé de la réglementation sur la chasse aux oiseaux migrateurs : Québec, août 2024 à juillet 2025*, [En ligne], [<https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/chasse-oiseaux-migrateurs-gibier/reglementation-resumes-provinciaux-territoriaux/quebec.html#toc11>] (page consultée le 6 janvier 2025).
- ENVIRONNEMENT CANADA. 2011. *Plan de gestion du Garrot d'Islande (Bucephala islandica), population de l'Est, au Canada* [Proposition]. Série de Plans de gestion de la Loi sur les espèces en péril, Environnement Canada, Ottawa, iv + 17 pages.
- ENVIRONNEMENT CANADA ET MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS DU QUÉBEC. 2010. *Plan directeur du parc marin du Saguenay–Saint-Laurent*, Gouvernement du Canada et Gouvernement du Québec, 87 p.
- ETHNOSCOPIE, 2018. *Pointe-aux-Alouettes, Baie-Sainte-Catherine – Étude de potentiel archéologique*. Présenté à la MRC de Charlevoix-Est, 44 p.
- FALCHI, F., P. CINZANO, C.C.M. KYBA, C.D. ELVIDGE, K. BAUGH, B.A. PORTNOV, N.A. RYBNIKOVA et R. FURGONI. 2016. « The new world atlas of artificial night sky brightness. » *Science Advances* 2 (6): e1600377.

- FLUVIO, 2025. *Projet de parc national de la Côte-de-Charlevoix : étude de faisabilité pour l'aménagement d'une passerelle au-dessus de la rivière Noire dans le secteur des Palissades*. Rapport présenté au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, 45 p. + annexes.
- GAUTHIER, J., et Y. AUBRY (éd.). 1995. *Les oiseaux nicheurs du Québec : Atlas des oiseaux nicheurs du Québec méridional*. Association québécoise des groupes d'ornithologues, Société de protection des oiseaux, Service canadien de la faune, Environnement Canada, région du Québec, Montréal, xviii + 1295 p.
- GÉOPARC DE CHARLEVOIX. 2024. *État des connaissances – géologie et géomorphologie du territoire du parc national de la Côte-de-Charlevoix*. Présenté à la Sépaq, 43 p.
- GIRARD, C., et C. BRISSON 2018. *Reconnaissance et exclusion des peuples autochtones au Québec : du traité d'alliance de 1603 à nos jours*. Presses de l'Université Laval, 265 p.
- GRUPE CONJOINT DE TRAVAIL SUR LA GESTION DE L'EIDER À DUVET. 2004. *Plan québécois de gestion de l'Eider à duvet (Somateria mollissima dresseri)*. Publication spéciale du Groupe de travail sur la gestion de l'Eider à duvet, Québec, 44 p.
- GUÉRIN-DUBÉ, J.-B. 2015. *Une famille porteuse de traditions : les Morneau de Baie-des-Rochers*. Rabaska, 13, 37-41, [En ligne], [<https://www.erudit.org/fr/revues/rabaska/2015-v13-rabaska02149/1033747ar.pdf>] (page consultée le 24 avril 2025),
- INATURALIST, 2025. *Observations · iNaturalist*, [En ligne], [<https://www.inaturalist.org/observations>] (page consultée le 3 juillet 2025).
- INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC. 2025. *Indice de vitalité économique des municipalités et des MRC du Québec en 2022*, [En ligne], [<https://statistique.quebec.ca/fr/communiquer/indice-de-vitalite-economique-des-municipalites-et-des-mrc-du-quebec-en-2022>] (page consultée le 5 mai 2025).
- INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC. 2023. *Fiches démographiques - Les régions administratives du Québec en 2022*, [En ligne], [<https://statistique.quebec.ca/fr/fichier/fiches-demographiques-regions-administratives-quebec-2022.pdf>] (page consultée le 21 septembre 2024).
- JOLICŒUR, D. 2023. *La Pointe aux Alouettes*. La Lucarne – Été 2023 (vol. XLIV, n° 3). p. 14-16, [En ligne], [[https://www.maisons-anciennes.qc.ca/client\\_file/upload/pdf/2023-3-La\\_Lucarne-ete\\_2023\\_web\\_amelioree.pdf](https://www.maisons-anciennes.qc.ca/client_file/upload/pdf/2023-3-La_Lucarne-ete_2023_web_amelioree.pdf)] (page consultée le 7 mars 2025).
- JULIEN, M.-F. 2012. *Étude des populations d'oiseaux du Québec (ÉPOQ)*. Base de données ornithologiques, Regroupement QuébecOiseaux, Montréal, données non publiées.
- Lajoie, G. 1981. *Zones exposées aux mouvements de terrain, région de Charlevoix*, ministère de l'Énergie et des Ressources, Rapport DPV-812, 35 p. et cartes.
- Lajoie, M. 2012. *Mise à jour des espèces dans le parc marin du Saguenay–Saint-Laurent*. Parc marin du Saguenay–Saint-Laurent. 7 p.
- LAMARRE, G. 2024. *Charlevoix, de monts, de caps et de rivières*. Éditions Charlevoix, 246 p.
- LAMARRE, G., et coll. 1983. *Itinéraire toponymique de Québec en Charlevoix*. Commission de toponymie, Études et recherches toponymiques, n° 4, 72 p.
- LANDRY, B., et M. MERCIER, 1992. *Notions de géologie*, Modulo, 3<sup>e</sup> éd., Québec, 565 p.
- LEPAGE, H. 1996. *Identification d'un site potentiel pour la création d'un parc de conservation dans la région naturelle B 21 – La Côte de Charlevoix*. Pour le ministère de l'Environnement et de la Faune, Direction du plein air et des parcs, 33 p.
- LITYNSKI, J. 1988. *Climat du Québec d'après la classification numérique*. Carte. Éditions Gamma.

- MARTEL, M. C., L. PROVENCHER, C. GRANT, H.F. ELLEFSEN et S. PEREIRA. 2009. *Distribution et description des herbiers de zostère du Québec*. Secrétariat canadien de consultation scientifique, 37 p., [En ligne], [<https://waves-vagues.dfo-mpo.gc.ca/library-bibliotheque/339087.pdf>] (page consultée le 16 juillet 2025).
- MELCCFP. 2025a. *Normales climatiques du Québec 1981-2010*, [En ligne], Petit-Saguenay : <https://www.environnement.gouv.qc.ca/climat/normales/sommaire.asp?cle=7046010> (page consultée le 25 mars 2025), Saint-Siméon : <https://www.environnement.gouv.qc.ca/climat/normales/sommaire.asp?cle=7047735> (page consultée le 25 mars 2025).
- MELCCFP. 2025b. Milieux humides potentiels, [jeu de données], dans Données Québec, 2018, mis à jour le 17 avril 2025, [En ligne], [<https://www.donneesquebec.ca/recherche/dataset/milieux-humides-potentiels>] (consulté le 15 juillet 2025).
- MELCCFP. 2025c. Sentinelle, [En ligne], [<https://www.pub.enviroweb.gouv.qc.ca/SCC/Default.aspx>] (page consultée le 28 février 2025).
- MELCCFP. 2025d. *Aires de répartition des mammifères terrestres, des reptiles, des amphibiens et des poissons d'eau douce*, [jeu de données], dans Données Québec, 2021, [En ligne], [<https://www.donneesquebec.ca/recherche/dataset/aires-de-repartition-faune>] (page consultée le 20 mai 2025).
- MELCCFP. 2025e. Zone de pêche, [En ligne], [<https://www.quebec.ca/tourisme-et-loisirs/activites-sportives-et-de-plein-air/peche-sportive/zones-periodes/zones-de-peche/zone-21>] (page consultée le 28 février 2025).
- MELCCFP. 2025f. Répertoire des barrages – Fiche technique X2151387, [En ligne], [[https://www.cehq.gouv.qc.ca/barrages/detail.asp?no\\_mef\\_lieu=X2151387](https://www.cehq.gouv.qc.ca/barrages/detail.asp?no_mef_lieu=X2151387)] (page consultée le 25 avril 2025).
- MELCCFP. 2025g. Répertoire des barrages – Fiche technique X0001141, [En ligne], [[https://www.cehq.gouv.qc.ca/barrages/detail.asp?no\\_mef\\_lieu=X0001141](https://www.cehq.gouv.qc.ca/barrages/detail.asp?no_mef_lieu=X0001141)] (page consultée le 25 avril 2025).
- MELCCFP. 2025h. Pygargue à tête blanche, [En ligne], [<https://www.quebec.ca/agriculture-environnement-et-ressources-naturelles/faune/animaux-sauvages-quebec/fiches-especes-fauniques/pygargue-tete-blanche#c235694>] (page consultée le 7 mai 2025).
- MELCCFP. 2025i. *Les aires protégées au Québec*, [En ligne], [[https://www.environnement.gouv.qc.ca/biodiversite/aires\\_protegees/aires\\_quebec.htm](https://www.environnement.gouv.qc.ca/biodiversite/aires_protegees/aires_quebec.htm)] (page consultée le 26 septembre 2025).
- MELCCFP. 2024. *Inventaire ichtyologique provincial de l'omble de fontaine (Salvelinus fontinalis)*. Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs. 16 p.
- MELCCFP. 2023. *Saison de chasse 2023 : des modifications réglementaires pour protéger l'orignal dans la zone 2 au Bas-Saint-Laurent et dans la zone 27 en Capitale-Nationale*. Communiqué du 6 juillet 2023, [En ligne], [<https://www.quebec.ca/nouvelles/actualites/details/saison-de-chasse-2023-des-modifications-reglementaires-pour-protoger-lorignal-dans-la-zone-2-au-bas-saint-laurent-et-dans-la-zone-27-en-capitale-nationale-49362>] (page consultée le 6 janvier 2025).
- MELCCFP. 2021. *Protocole standardisé des procédures de stérilisation et d'échantillonnage d'eau afin de déterminer la présence d'espèces fauniques dans les milieux hydriques par l'analyse d'ADNe au Québec*. Gouvernement du Québec, Québec, 13 p.
- MFFP. 2016. *Guide d'utilisation des produits intégrés de l'inventaire écoforestier du Québec méridional*. Direction des inventaires forestiers, [En ligne], [<https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/2747236>] (page consultée le 10 février 2025).
- MFFP. 2019. *État de situation de l'anguille d'Amérique (Anguilla rostrata) au Québec*. Direction de la gestion de la faune, secteur des opérations régionales, comité scientifique sur l'anguille d'Amérique, 6 p.

- MFFP. 2021. *Classification écologique du territoire québécois*. Direction des inventaires forestiers, gouvernement du Québec, 11 p., [En ligne], [[https://mffp.gouv.qc.ca/documents/forets/inventaire/classification\\_ecologique\\_territoire\\_quebecois.pdf](https://mffp.gouv.qc.ca/documents/forets/inventaire/classification_ecologique_territoire_quebecois.pdf)] (page consultée le 3 février 2025).
- MILLER, M.L. 1973. *Région de Saint-Siméon–Tadoussac*. Rapport géologique 159. Ministère des Richesses naturelles. Direction générale des mines, 12 p.
- MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS. 2025. *Répertoire du patrimoine culturel du Québec*, [En ligne], [<https://www.patrimoine-culturel.gouv.qc.ca/rpcq/detail.do?methode=consulter&id=117143&type=bien>] (page consultée le 7 janvier 2025).
- MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS. 2018. *Politique sur les parcs nationaux du Québec*, 40 p., [En ligne], [[https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/parcs/documents/PO\\_Parcs-nationaux.pdf](https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/parcs/documents/PO_Parcs-nationaux.pdf)] (page consultée le 5 mai 2025).
- MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DES FORÊTS, 2018. « La province de Grenville. » *Lexique stratigraphique du Québec*, [En ligne], [<https://gq.mines.gouv.qc.ca/lexique-stratigraphique/province-de-grenville/>] (consulté le 19 janvier 2025).
- MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES, DE LA FAUNE ET DES PARCS. 2003. *Guide de reconnaissance des types écologiques – Région écologique 4d – Hautes collines de Charlevoix et du Saguenay et Région écologique 4<sup>e</sup> – Plaine du lac Saint-Jean et du Saguenay*. Direction des inventaires forestiers, [En ligne], [<https://mffp.gouv.qc.ca/documents/forets/inventaire/guide-ecologique-4de.pdf>] ] (page consultée le 6 mai 2025).
- MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DES FORÊTS. 2025. Carte écoforestière à jour, [Jeu de données], dans Données Québec, 2017. [<https://www.donneesquebec.ca/recherche/dataset/carte-ecoforestiere-avec-perturbations>], (consulté le 10 février 2025).
- MLCP. 1986. *Les parcs québécois : les régions naturelles*. Direction générale du plein air et des parcs. 1<sup>re</sup> édition, 257 p.
- MOSNIER, A., A. DISPAS ET M. O. HAMMILL. 2023. « Spatial distribution and count of harbour seals (*Phoca vitulina*) and grey seals (*Halichoerus grypus*) in the Estuary and Gulf of St. Lawrence from an aerial survey conducted in June 2019. » *Can. Tech. Rep. Fish. Aquat. Sci.* 3541 : v + 60 p.
- MOSNIER, A., J.-F. GOSSELIN et V. LESAGE. 2022. « Seasonal distribution and concentration of four baleen whale species in the St. Lawrence Estuary based on 22 years of DFO observation data. » *DFO Can. Sci. Advis. Sec. Res. Doc.* 2020/053. iv + 119 p.
- MOSNIER, A., R. LAROCQUE, M. LEBEUF, J.-F. GOSSELIN, S. DUBÉ, V. LAPOINTE, V. LESAGE, D. LEFAIVRE, S. SENNEVILLE et C. CHION. 2016. « Définition et caractérisation de l'habitat du béluga (*Delphinapterus leucas*) de l'estuaire du Saint-Laurent selon une approche écosystémique. » *Secr. can. de consult. sci. du MPO*. Doc. de rech. 2016/052. vi + 93 p.
- MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMÉON. 2026. *Tourisme – Baie-des-Rochers - Sentiers*, [En ligne], [<https://www.saintsimeon.ca/tourisme/tourisme-baie-des-rochers-sentiers/>] (page consultée le 10 mars 2026).
- MURRAY, E. 2025. *Rapport d'inventaire acoustique multi-espèces sur le territoire du projet de parc national de la Côte-de-Charlevoix*. Rapport produit par la Sépaq pour le MELCCFP, 21 p.
- MURRAY, E. 2024. *Rapport de suivi de la nidification et de la productivité du faucon pèlerin (*Falco peregrinus*) dans la réserve de biodiversité projetée de la Côte-de-Charlevoix*. Rapport produit par la Sépaq, pour le MELCCFP, 4 p.
- OBSERVATOIRE GLOBAL DU SAINT-LAURENT. 2025. Biodiversité. Carte interactive, [En ligne], [<https://ogsl.ca/bio/?lg=fr>] (page consultée le 2 mai 2025).

- OFFICE QUÉBÉCOIS DE LA LANGUE FRANÇAISE. 2025a. *Banque de dépannage linguistique – Excursionniste*, [En ligne], [<https://vitrinelinguistique.oqlf.gouv.qc.ca/fiche-gdt/fiche/8355281/excursionniste>] (page consultée le 5 mai 2025).
- OFFICE QUÉBÉCOIS DE LA LANGUE FRANÇAISE. 2025b. *Banque de dépannage linguistique – Population active*, [En ligne], [<https://vitrinelinguistique.oqlf.gouv.qc.ca/fiche-gdt/fiche/26509602/population-active>] (page consultée le 5 mai 2025).
- OISEAUX CANADA. 2025a. *Zones importantes pour la conservation des oiseaux et de la biodiversité au Canada*. Important Bird Areas Canada (IBA), [En ligne], [<https://www.ibacanada.ca/index.jsp?lang=fr>] (page consultée le 28 avril 2025).
- OISEAUX CANADA. 2025b. *ZICO Baie-des-Rochers, Québec*. Important Bird Areas Canada (IBA), [En ligne], [<https://www.ibacanada.ca/site.jsp?siteID=QC093>] (page consultée le 28 avril 2025).
- OISEAUX CANADA. 2025c. *ZICO Batture aux Alouettes et embouchure du Saguenay, Baie-Saint-Catherine, Québec*. Important Bird Areas Canada (IBA), [En ligne], [<https://www.ibacanada.ca/site.jsp?siteID=QC091>] (page consultée le 28 avril 2025).
- OISEAUX CANADA. 2025d. *NatureCounts – Barrow’s Goldeneye*, [En ligne], [<https://naturecounts.ca/nc/socb-epoc/species.jsp?sp=bargol>] (page consultée le 25 juillet 2025).
- ORGANISME DE BASSINS VERSANTS CHARLEVOIX-MONTMORENCY. 2014. *Plan directeur de l’eau de la zone hydrique Charlevoix-Montmorency. Chapitre 8. Bassins versants du littoral de l’Est de Charlevoix*. Présenté au ministère du Développement durable, de l’Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Août 2014. 930 p., [En ligne], [<https://charlevoixmontmorency.ca/plan-directeur-de-leau/>] (page consultée le 30 avril 2025).
- OUELLET, J.-F., R. MICHAUD, M. MOISAN et V. LESAGE. 2021. « Estimating the proportion of a beluga population using specific areas from connectivity patterns and abundance indices. » *Ecosphere*, vol. 12 (6) : e03560, [En ligne], [<https://doi.org/10.1002/ecs2.3560>] (page consultée le 6 janvier 2025).
- PAQUE G., S. BLEAU C. LEBON K. GERMAIN et M.-A. VACHON. 2018. *Diagnostic des risques et des opportunités liés aux changements climatiques pour le secteur touristique des régions de Québec et Charlevoix*. Rapport présenté à Ouranos, 125 p + annexes, [En ligne], [<https://www.ouranos.ca/sites/default/files/2022-08/proj-201419-tourisme-peloquin-rapportfinal.pdf>] (page consultée le 12 mai 2025).
- PARC MARIN DU SAGUENAY-SAINT-LAURENT. 2025. *Connaitre*, [En ligne], [<https://parcmarin.qc.ca/connaitre/>] (page consultée le 16 juillet 2025).
- PARENT, M., et S. OCCHIETTI. 1999. « Late Wisconsinan deglaciation and glacial lake development in the Appalachians of southeastern Québec ». *Géographie physique et Quaternaire*, 53 (1), p. 117-135.
- PATRI-ARCH. 2015. *Étude de caractérisation de sept territoires d’intérêt de la MRC de Charlevoix-Est*, p. 1.1-1.15.
- Pelletier, L. 2008. *La seigneurie de Mount Murray, Autour de La Malbaie 1761-1860*. Les éditions du Septentrion, 398 p.
- PERRON, N., et S. GAUTHIER. 2000. *Histoire de Charlevoix*. Sainte-Foy, Institut québécois de recherche sur la culture, 387 p.
- PINTAL, J.-Y. 2002a. *Projet de construction d’un pont et de raccordement routiers, rivière Saguenay, route 138, Baie-Sainte-Catherine / Tadoussac – Étude du potentiel archéologique*. Ministère des Transports – Direction de la Côte-Nord, 166 p.
- PINTAL, J.-Y. 2002b. *Le site du Chafaud aux Basques (DaEk-26) – Intervention archéologique de l’automne 2001*. Pour le ministère de la Culture et des Communications, Direction de la Capitale-Nationale, 26 p.

- PLOURDE, M. 2011. *L'exploitation du phoque dans le secteur de l'embouchure du Saguenay (Québec, Canada) par les Iroquoiens au Sylvicole supérieur (1000-1534 de notre ère)*. Thèse de doctorat. Département d'anthropologie. Université de Montréal, 335 p.
- PLOURDE, M. 2003. *8000 ans de Paléohistoire – Synthèse des recherches archéologiques*. Parc marin du Saguenay-Saint-Laurent. Parcs Canada. Service du patrimoine culturel, 418 p.
- RCGT. 2024. *Étude socio-économique en lien avec la création du parc national de la Côte-de-Charlevoix*. Étude déposée au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs. 103 p.
- RÉGION DE LA BIOSPHÈRE DE CHARLEVOIX. 2024. À propos, [En ligne], [<https://www.biospherecharlevoix.org/a-propos/>] (page consultée le 4 octobre 2024).
- REGROUPEMENT QUÉBÉCOISEAUX. 2025. *Liste des oiseaux du Québec*, [En ligne], [[Liste des oiseaux du Québec](#)] (page consultée le 6 janvier 2025).
- ROBERT, M. 2003. Le Garrot d'Islande : un oiseau en péril associé à la forêt boréale québécoise. Environnement Canada. Service canadien de la faune. 7 p., [En ligne], [[https://www.researchgate.net/publication/377329400\\_Le\\_Garrot\\_d'Islande\\_un\\_oiseau\\_en\\_peril\\_associe\\_a\\_la\\_foret\\_boreale\\_quebecoise](https://www.researchgate.net/publication/377329400_Le_Garrot_d'Islande_un_oiseau_en_peril_associe_a_la_foret_boreale_quebecoise)] (page consultée le 6 janvier 2025).
- RONDOT, J. 1989. *Géologie de Charlevoix*. Rapport MB 89-21, ministère de l'Énergie et des Ressources, Service géologique de Québec.
- RONDOT, J. 1979. *Région de Saint-Siméon, GT-6*, ministère des Richesses naturelles, Direction générale de la recherche géologique et minérale, 19p.
- RONDOT, J. 1974. « L'épisode glaciaire de Saint-Narcisse dans Charlevoix, Québec. » *Rev. Géogr. Montr.*, vol. 328 (4): 375-388.
- ROUSSEAU, C., 1974. *Géographie floristique du Québec/Labrador – Distribution des principales espèces vasculaires*, Travaux et documents du Centre d'études nordiques (CEN), n° 7, Les Presses de l'Université Laval, Québec, 1974, 799 p. et annexes.
- SIMARD, R. 2005?. *Baie-Sainte-Catherine en Charlevoix, 400 ans d'histoire*. Société d'histoire de Charlevoix. 240 p.
- SIMARD, F. 2009. *Patrimoine archéologique maritime – Les épaves et anciens quais*. Participation du Québec au projet de répertoire canadien des lieux patrimoniaux – volet archéologique. Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, 143 p.
- SOS-POP. 2012. *Suivi de l'occupation des stations de nidification, population d'oiseaux en péril (extraction avril 2012)*. Banque de données sur les oiseaux en péril du Québec. Regroupement QuébecOiseaux et Service canadien de la faune d'Environnement Canada, région du Québec, Montréal, données non publiées.
- STATISTIQUE CANADA. 2021. Recensement de la population de 2021, [En ligne], [<https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2021/as-sa/fogs-spg/page.cfm?topic=8&dguid=2021A00032415&lang=f>] (page consultée le 26 septembre 2025).
- SULLIVAN, B.L., C.L. WOOD, M.J. ILIFF, R.E. BONNEY, D. FINK et S. KELLING. 2009. « eBird: a citizen-based bird observation network in the biological sciences. » *Biological Conservation* 142: 2282-2292.
- SYSTÈME INTÉGRÉ DE GESTION DE L'ENVIRONNEMENT CÔTIER. 2025. SIGEC Web, [En ligne], [<https://sigec.uqar.ca/portal/carto/view?language=fr&page=mapGallery&mapid=3d421e35-1941-4940-aa94-9b4645cbb691>] (page consultée le 5 septembre 2025).
- TOURISME CHARLEVOIX, 2023. *Baromètre touristique régional - Tourisme Charlevoix*, [En ligne], [<https://static1.squarespace.com/static/626a926b3e96e84c4b76e09f/t/661d6099f955455855609dd1/1713201307255/Sondage+Charlevoix+2023.pdf>] (page consultée le 3 février 2025).

TREMBLAY, G. non daté. *Description des régions naturelles : fjord du Saguenay. B-20.* Non publié.

UNIVERSITÉ LAVAL. 2025. *Analyse métagénomique en 12S d'échantillons ADNe. Numéro de ticket : 2025080610000089.* Produit pour le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et de Parcs. 12 p.

# Annexes

## Annexe 1. Offre touristique d'agrément – Hébergement

Note : les données de cette annexe sont extraites de RCGT, 2024.

### Hébergement dans la zone de proximité

	Saint-Siméon	Baie-Sainte-Catherine	Zone de proximité
Établissements hôteliers	10 établissements (81 unités)	2 établissements (21 unités)	12 établissements (102 unités)
Gîtes touristiques	4 établissements (18 unités)	2 établissements (7 unités)	6 établissements (25 unités)
Résidences de tourisme	39 établissements (70 unités)	3 établissements (4 unités)	42 établissements (74 unités)
Centre de vacances	1 établissement (1 unité)	-	1 établissement (1 unité)
Pourvoiries	1 établissement (13 unités)	4 établissements (34 unités)	5 établissements (47 unités)
Camping	8 établissements (414 sites ou PAC <sup>1</sup> )	3 établissements (69 sites ou PAC)	11 établissements (483 sites ou PAC)
<b>Total</b>	<b>63 établissements (597 unités)</b>	<b>14 établissements (135 unités)</b>	<b>77 établissements (724 unités)</b>

## Détails par types d'hébergements – zone de proximité

Établissement	Lieu	N <sup>bre</sup> de chambres	Saison touristique
<b>Établissements hôteliers</b>		<b>(102 chambres)</b>	
Motel L'Horizon	Saint-Siméon	9 chambres	À l'année
Motel Nolen	Saint-Siméon	12 chambres	À l'année
La Charmeuse	Saint-Siméon	3 chambres	À l'année
Motel Vue Belvédère	Saint-Siméon	6 chambres	Mai à octobre
Auberge sur mer	Saint-Siméon	4 chambres	Mai à octobre
Motel Évangéline	Saint-Siméon	12 chambres	Mai à octobre
Motel Bo-Fleuve	Saint-Siméon	10 chambres	Mai à octobre
Motel Cofotel	Saint-Siméon	12 chambres	Mai à octobre
Motel La Gentilhommière	Saint-Siméon	5 chambres	Mai à octobre
Motel-Restaurant Les Flots bleus	Saint-Siméon	8 chambres	Juin à septembre
Les Chambres du Café Chez Sam	Baie-Sainte-Catherine	6 chambres	À l'année
Motel Café Resto Pizzeria La Maison de Travers	Baie-Sainte-Catherine	15 chambres	Mai à octobre
<b>Gîtes touristiques</b>		<b>(25 unités)</b>	
Gîte Le Voilier	Saint-Siméon	5 chambres	À l'année
Gîte La Licorne	Saint-Siméon	3 chambres	À l'année
La Bertrande	Saint-Siméon	5 chambres	Juin à octobre
L'Oasis du Port	Saint-Siméon	5 chambres	Mai à octobre
Gîte de la Colline	Baie-Sainte-Catherine	2 chambres	À l'année
La Maison Rochefort	Baie-Sainte-Catherine	5 chambres	Avril à novembre
<b>Résidences de tourisme</b>		<b>(74 unités)</b>	
Chalets Bo-Fleuve	Saint-Siméon	25 unités	À l'année
Autres résidences de tourisme	Saint-Siméon	45 unités	Généralement à l'année
Autres résidences de tourisme	Baie-Sainte-Catherine	4 unités	Généralement à l'année
<b>Autre - centre de vacances</b>			
Parc d'aventure en montagne les Palissades	Saint-Siméon	-	Mai à octobre
<b>Pourvoiries</b>		<b>(42 unités)</b>	
Domaine Chasse et pêche Gaudias Foster inc.	Saint-Siméon	8 unités	Janvier à octobre
Club Basque	Baie-Sainte-Catherine	6 unités	À l'année
Pourvoirie Baie-Sainte-Catherine	Baie-Sainte-Catherine	6 unités	Janvier à octobre
Pourvoirie des lacs Roger et Faucille inc.	Baie-Sainte-Catherine	15 unités	Janvier à octobre
Pourvoirie Humanité	Baie-Sainte-Catherine	7 unités	Mai à octobre

## Camping

Établissement	Lieu	N <sup>bre</sup> sites	Sites pour voyageurs	N <sup>bre</sup> de prêts-à-camper	Saison touristique
Camping municipal Saint-Siméon	Saint-Siméon	91	73 %	1	Mai à octobre
Camping Lévesque	Saint-Siméon	31	n. d.	-	Juin à septembre
Camping Falaise sur mer	Saint-Siméon	150	97 %	15	Mai à octobre
Village Viking Hòp	Saint-Siméon	-	-	10	Juin à octobre
Öbois Charlevoix	Saint-Siméon	12 (sans service)	100 %	4	À l'année
Camping Le Charmeur	Saint-Siméon	59 (17 sans service)	42 %	1	Mai à octobre
Camping Auberge des Palissades	Saint-Siméon	18 (sans service)	100 %	5	Juin à octobre
ZEC Buteux–Bas-Saguenay	Saint-Siméon	14 (6 sans service)	100 %	3	Mai à décembre
Sauvage Charlevoix	Baie-Sainte-Catherine	14	100 %	2	Juin à décembre
Chalets de la Colline	Baie-Sainte-Catherine	0	-	4	À l'année
Camping et ranch du Fjord	Baie-Sainte-Catherine	65	100 %	-	Juin à septembre
<b>Total</b>		<b>454</b>	<b>85 %</b>	<b>45</b>	

## Offre touristique d'agrément – hébergement dans la zone périphérique

	Clermont	La Malbaie	Mont-Élie	Notre-Dame-des-Monts	Sagard	Saint-Aimé-des-lacs	Saint-Irénée	Sacré-Cœur	Tadoussac	Zone périphérique
Établissements hôteliers	-	26 étab. (965 un.)	-	-	-	2 étab. (26 un.)	2 étab. (8 un.)	1 étab. (17 un.)	11 étab. (347 un.)	42 étab. (1 363 un.)
Gîtes touristiques	-	7 étab. (28 un.)	-	2 étab. (4 un.)	-	3 étab. (14 un.)	3 étab. (13 un.)	-	8 étab. (35 un.)	23 étab. (94 un.)
Résidences de tourisme	6 étab. (8 un.)	127 étab. (219 un.)	-	1 étab. (3 un.)	1 étab. (1 un.)	20 étab. (26 un.)	48 étab. (80 un.)	11 étab. (25 un.)	12 étab. (28 un.)	226 étab. (390 un.)
Auberges de jeunesse	-	1 étab. (7 un.)	-	-	-	-	-	1 étab. (5 un.)	1 étab. (4 un.)	3 étab. (16 un.)
Centres de vacances	-	3 étab. (18 un.)	-	-	-	-	-	1 étab. (18 un.)	-	4 étab. (36 un.)
Pourvoiries	-	1 étab. (5 un.)	3 étab. (44 un.)	-	3 étab. (22 un.)	1 étab. (5 un.)	-	2 étab. (18 un.)	-	10 étab. (94 un.)
Camping	2 étab. (154 un.)	6 étab. (629 un.)	-	-	-	5 étab. (493 un.)	-	5 étab. (109 un.)	3 étab. (270 un.)	21 étab. (1 655 un.)
<b>Total</b>	<b>8 étab. (162 un.)</b>	<b>171 étab. (1 871 un.)</b>	<b>3 étab. (44 un.)</b>	<b>3 étab. (7 un.)</b>	<b>4 étab. (23 un.)</b>	<b>31 étab. (564 un.)</b>	<b>53 étab. (101 un.)</b>	<b>21 étab. (192 un.)</b>	<b>35 étab. (684 un.)</b>	<b>329 étab. (3 648 un.)</b>

## Offre touristique régionale d'affaires et de congrès

Sources : Diagnostic régional en tourisme d'affaires, Tourisme Charlevoix; Tourisme Côte-Nord; sites Web des établissements

Établissement	Localisation	Superficie totale (p <sup>2</sup> )	Capacité de la plus grande salle	Nbre de chambres
<b>Zone périphérique</b>				
Fairmont Manoir Richelieu	La Malbaie	21 100	10 144 p <sup>2</sup>	405
Petit Manoir du Casino	La Malbaie	6 350	2 925 p <sup>2</sup>	190
Hôtel Tadoussac	Tadoussac	21 800	4 300 p <sup>2</sup>	149
Mont Grand-Fonds	La Malbaie	n. d.	195 pers.	0
Domaine Forget de Charlevoix	Saint-Irénée	n. d.	600 pers.	0
<b>Ailleurs dans la région</b>				
Le Germain Charlevoix	Baie-Saint-Paul	8 000	5 225 p <sup>2</sup>	145
Hôtel Cap-aux-Pierres	Île aux Coudres	6 700	2 209 p <sup>2</sup>	98
Club Med Québec Charlevoix	Petite-Rivière-Saint-François	4 000	3 767 p <sup>2</sup>	302
Massif de Charlevoix	Petite-Rivière-Saint-François	n. d.	400 pers.	0
Maison mère Baie-Saint-Paul	Baie-Saint-Paul	n. d.	200 pers.	0
Camp Le Manoir des Éboulements	Les Éboulements	n. d.	110 pers.	0

## Annexe 2. Liste des espèces de la flore vasculaire du territoire à l'étude

Présentées par famille et par ordre alphabétique de noms latins

Nom latin	Nom français	Particularité	Présence	Source
<b>ADOXACEAE</b>				
<i>Sambucus canadensis</i>	Sureau blanc		Confirmée	2, 4, 5
<i>Sambucus racemosa</i>	Sureau à grappes		Confirmée	1, 2, 4, 6
<i>Viburnum acerifolium</i>	Viorne à feuilles d'érable		Confirmée	2, 4
<i>Viburnum edule</i>	Viorne comestible		Confirmée	1, 2, 4, 6
<i>Viburnum lantanoides</i>	Viorne bois-d'original		Confirmée	2
<i>Viburnum lentago</i>	Viorne flexible		Confirmée	4
<i>Viburnum nudum var. cassinoides</i>	Viorne cassinoïde		Confirmée	1, 2, 4, 5, 6
<i>Viburnum opulus</i>	Viorne obier		Confirmée	1
<i>Viburnum trilobum ssp. americanum</i>	Viorne trilobée	Syn.: <i>Viburnum opulus var. americanum</i>	Confirmée	2, 4, 6
<b>ALISMATACEAE</b>				
<i>Sagittaria latifolia</i>	Sagittaire à larges feuilles		Confirmée	1
<b>AMARANTHACEAE</b>				
<i>Atriplex prostrata</i>	Arroche hastée		Confirmée	1
<i>Chenopodium simplex</i>	Chénopode simple	Syn : <i>Chenopodium simplex</i>	Confirmée	1
<b>ANACARDIACEAE</b>				
<i>Rhus typhina</i>	Sumac vinaigrier		Confirmée	1, 2, 6
<i>Toxicodendron radicans var. Rydbergii</i>	Herbe à puce de Rydberg		Confirmée	1, 2, 6
<b>APIACEAE</b>				
<i>Cicuta bulbifera</i>	Cicutaire bulbifère		Confirmée	1, 6
<i>Conioselinum chinense</i>	Coniosélinum de Genesee	Rare	Confirmée	1, 2
<i>Heracleum maximum</i>	Berce laineuse		Confirmée	1, 2, 5
<i>Ligusticum scoticum</i>	Livèche d'Écosse		Confirmée	1, 2, 3
<i>Osmorhiza berteroi</i>	Osmorhize de Bertero		Confirmée	1
<i>Pastinaca sativa</i>	Panais sauvage	Exotique envahissante	Confirmée	1, 4
<i>Sanicula marilandica</i>	Sanicle du Maryland		Confirmée	1
<b>APOCYNACEAE</b>				
<i>Apocynum androsaemifolium ssp. androsaemifolium</i>	Apocyn à feuilles d'androsème		Confirmée	1, 2, 6
<i>Asclepias syriaca</i>	Asclépiade commune		Confirmée	1
<b>AQUIFOLIALES</b>				
<i>Ilex mucronata</i>	Némopanthe mucroné		Confirmée	1, 2, 4, 5, 6
<i>Ilex verticillata</i>	Houx verticillé		Confirmée	2, 6
<b>ARACEAE</b>				
<i>Arisaema triphyllum</i>	Arisème petit-prêcheur		Confirmée	1
<i>Calla palustris</i>	Calla des marais		Confirmée	4, 6

Nom latin	Nom français	Particularité	Présence	Source
<b>ARALIACEAE</b>				
<i>Aralia hispida</i>	Aralie hispide		Confirmée	1, 2, 6
<i>Aralia nudicaulis</i>	Aralie à tige nue		Confirmée	1, 2, 4, 6
<b>ASPARAGACEAE</b>				
<i>Maianthemum canadense</i>	Maïanthème du Canada		Confirmée	1, 2, 4, 6
<i>Maianthemum racemosum</i>	Smilacine à grappes		Confirmée	1, 2, 4, 6
<i>Maianthemum stellatum</i>	Smilacine étoilée		Confirmée	1, 6
<i>Maianthemum trifolium</i>	Smilacine trifoliée		Confirmée	1, 2, 6
<b>ASPLENIACEAE</b>				
<i>Asplenium trichomanes</i> ssp. <i>trichomanes</i>	Doradille chevelue	Rare – Dernière occurrence en 1979	Confirmée	1
<b>ASTERACEAE</b>				
<i>Achillea borealis</i> var. <i>borealis</i>	Achillée boréale	Anc.: <i>Achillea millefolium</i> ssp. <i>Lanulosa</i> / Achillée laineuse	Confirmée	1, 6
<i>Achillea millefolium</i> var. <i>millefolium</i>	Achillée millefeuille	Introduite - syn. : Herbe à dindes; Herbe à dindons	Confirmée	1, 2, 3
<i>Ageratina altissima</i> var. <i>altissima</i>	Eupatoire rugueuse		Confirmée	1, 6
<i>Ambrosia artemisiifolia</i>	Petite herbe à poux	Introduite	Confirmée	1
<i>Anaphalis margaritacea</i>	Immortelle blanche		Confirmée	1, 2
<i>Antennaria howellii</i> ssp. <i>canadensis</i>	Antennaire du Canada		Confirmée	1
<i>Arctium minus</i>	Petite bardane	Introduite	Confirmée	1
<i>Artemisia campestris</i> ssp. <i>caudata</i>	Armoise caudée	Rare	Confirmée	1, 2, 6
<i>Artemisia vulgaris</i>	Armoise vulgaire	Introduite	Confirmée	1
<i>Bidens cernua</i>	Bident penché		Confirmée	2
<i>Cirsium arvense</i>	Chardon des champs	Introduite	Confirmée	1, 2
<i>Cirsium muticum</i>	Chardon mutique		Confirmée	2
<i>Doellingeria umbellata</i>	Aster à ombelles		Confirmée	1, 2, 3, 4, 6
<i>Erigeron strigosus</i>	Vergerette rude		Confirmée	1
<i>Eurybia macrophylla</i>	Aster à grandes feuilles		Confirmée	1, 2, 4, 6
<i>Eurybia radula</i>	Aster rude		Confirmée	6
<i>Euthamia graminifolia</i>	Verge d'or à feuilles de graminée		Confirmée	1, 2, 4
<i>Eutrochium maculatum</i>	Eupatoire maculée		Confirmée	2, 4, 6
<i>Lactuca biennis</i>	Laitue bisannuelle		Confirmée	1
<i>Leucanthemum vulgare</i>	Marguerite blanche		Confirmée	1
<i>Nabalus albus</i>	Prenanthe blanche		Confirmée	2
<i>Nabalus altissimus</i>	Prenanthe élevée		Confirmée	1
<i>Nabalus trifoliolatus</i>	Prenanthe trifoliolée		Confirmée	1, 2
<i>Oclemena acuminata</i>	Aster acuminé		Confirmée	1, 2, 6
<i>Pilosella aurantiaca</i>	Épervière orangée	Introduite	Confirmée	1
<i>Pilosella caespitosa</i>	Épervière des prés	Introduite	Confirmée	1

Nom latin	Nom français	Particularité	Présence	Source
<i>Pilosella officinarum</i>	Épervière piloselle	Introduite	Confirmée	1
<i>Solidago canadensis</i>	Verge d'or du Canada		Confirmée	1, 2, 4
<i>Solidago flexicaulis</i>	Verge d'or à tige zigzagante		Confirmée	1, 2
<i>Solidago hispida</i>	Verge d'or hispide		Confirmée	1
<i>Solidago macrophylla</i>	Verge d'or à grandes feuilles		Confirmée	1, 2
<i>Solidago nemoralis</i>	Verge d'or des bois		Confirmée	2
<i>Solidago puberula</i> var. <i>puberula</i>	Verge d'or pubérolente		Confirmée	1
<i>Solidago rugosa</i>	Verge d'or rugueuse		Confirmée	1, 2, 5, 6
<i>Solidago sempervirens</i>	Verge d'or toujours verte		Confirmée	1, 2, 3
<i>Solidago uliginosa</i>	Verge d'or des marais		Confirmée	1
<i>Sonchus arvensis</i>	Laiteron des champs		Confirmée	1, 2
<i>Symphotrichum cordifolium</i>	Aster à feuilles cordées		Confirmée	1, 2
<i>Symphotrichum lateriflorum</i>	Aster latériflore		Confirmée	1
<i>Symphotrichum novae-angliae</i>	Aster de Nouvelle-Angleterre		Confirmée	4
<i>Symphotrichum novi-belgii</i>	Aster de New York		Confirmée	1, 4
<i>Symphotrichum puniceum</i> var. <i>puniceum</i>	Aster ponceau		Confirmée	1, 2, 3, 4, 5, 6
<i>Tanacetum vulgare</i>	Tanaisie vulgaire	Introduite	Confirmée	1, 2
<i>Taraxacum officinale</i>	Pissenlit officinal	Introduite	Confirmée	1
<i>Tragopogon pratensis</i>	Salsifis des prés	Introduite	Confirmée	1
<i>Tussilago farfara</i>	Tussilage pas-d'âne	Introduite	Confirmée	1, 2
<b>ATHYRIACEAE</b>				
<i>Athyrium angustum</i>	Athyrie étroite	Syn. : Athyrie fougère-femelle	Confirmée	1, 2, 5, 6
<b>BALSAMINACEAE</b>				
<i>Impatiens capensis</i>	Impatiens du Cap		Confirmée	1, 2, 4
<b>BETULACEAE</b>				
<i>Alnus incana</i> ssp. <i>rugosa</i>	Aulne rugueux		Confirmée	1, 2, 4, 5, 6
<i>Alnus viridis</i> ssp. <i>crispa</i>	Aulne crispé		Confirmée	1, 3, 6
<i>Betula alleghaniensis</i>	Bouleau jaune		Confirmée	1, 2, 4, 6
<i>Betula papyrifera</i>	Bouleau à papier		Confirmée	1, 2, 4, 5, 6
<i>Corylus cornuta</i>	Noisetier à long bec		Confirmée	1, 2, 4, 6
<b>BORAGINACEAE</b>				
<i>Echium vulgare</i>	Vipérine commune	Introduite	Confirmée	1
<i>Myosotis laxa</i>	Myosotis laxiflore		Confirmée	1
<i>Myosotis sylvatica</i>	Myosotis des forêts	Introduite	Confirmée	2
<b>BRASSICACEAE</b>				
<i>Boechera retrofracta</i>	Arabette à fruits réfléchis	Susceptible	Hypothétique	1
<i>Boechera stricta</i>	Arabette de Drummond	Rare	Confirmée	1, 6
<i>Cakile edentula</i>	Caquillier édentulé		Confirmée	1, 2
<i>Capsella bursa-pastoris</i>	Bourse-à-pasteur	Introduite	Confirmée	1
<i>Cardamine parviflora</i>	Cardamine à petites fleurs		Confirmée	1, 6

Nom latin	Nom français	Particularité	Présence	Source
<i>Cardamine pensylvanica</i>	Cardamine de Pennsylvanie		Confirmée	2, 6
<i>Draba glabella</i>	Drave glabre	Rare Basiphile	Confirmée	1
<i>Hesperis matronalis</i>	Julienne des dames	Introduite	Confirmée	1
<i>Turritis glabra</i>	Tourette glabre		Confirmée	1, 6
<b>CAMPANULACEAE</b>				
<i>Campanula rotundifolia</i>	Campanule à feuilles rondes		Confirmée	1, 6
<i>Lobelia dortmanna</i>	Lobélie de Dortmann		Confirmée	2
<b>CAPRIFOLIACEAE</b>				
<i>Diervilla lonicera</i>	Dièreville chèvrefeuille		Confirmée	1, 2, 4, 6
<i>Linnaea borealis</i>	Linnée boréale		Confirmée	2, 4, 6
<i>Linnaea borealis subsp. longiflora</i>	Linnée à longues fleurs		Confirmée	1
<i>Lonicera canadensis</i>	Chèvrefeuille du Canada		Confirmée	1, 2, 6
<b>CARYOPHYLLACEAE</b>				
<i>Cerastium fontanum</i>	Céraiste des fontaines	Introduite	Confirmée	2
<i>Honckenya peploides</i>	Honckénye faux-pourpier		Confirmée	2
<i>Moehringia lateriflora</i>	Sabline latérflore		Confirmée	1
<i>Scleranthus perennis</i>	Scléranthe vivace	Introduite	Confirmée	2
<i>Silene vulgaris</i>	Silène enflé	Introduite	Confirmée	1
<i>Spergularia canadensis</i>	Spergulaire du Canada		Confirmée	1
<i>Spergularia rubra</i>	Spergulaire rouge	Introduite	Confirmée	1
<i>Spergularia salina</i>	Spergulaire des marais salés		Confirmée	2
<i>Stellaria humifusa</i>	Stellaire déprimée		Confirmée	1
<b>CONVOLVULACEAE</b>				
<i>Calystegia sepium</i>	Liseron des haies		Confirmée	1, 3
<b>CORNACEAE</b>				
<i>Cornus alternifolia</i>	Cornouiller à feuilles alternes		Confirmée	2
<i>Cornus canadensis</i>	Quatre-temps		Confirmée	1, 2, 4, 5, 6
<i>Cornus rugosa</i>	Cornouiller rugueux		Confirmée	1, 2, 4, 6
<i>Cornus sericea</i>	Cornouiller hart-rouge	Syn. : Cornouiller stolonifère - <i>Cornus stolonifera</i>	Confirmée	1, 2, 4, 5, 6
<b>CRASSULACEAE</b>				
<i>Sedum acre</i>	Orpin âcre	Introduite	Confirmée	1
<b>CUPRESSACEAE</b>				
<i>Juniperus communis</i>	Genévrier commun		Confirmée	1, 2, 3, 6
<i>Thuja occidentalis</i>	Thuja occidental		Confirmée	1, 2, 3, 4, 5, 6
<b>CYPERACEAE</b>				
<i>Bolboschoenus maritimus</i>	Scirpe des marais salés		Confirmée	1
<i>Carex aquatilis var. aquatilis</i>	Carex aquatique		Confirmée	6
<i>Carex arctata</i>	Carex comprimé		Confirmée	1, 6

Nom latin	Nom français	Particularité	Présence	Source
<i>Carex brunnescens</i>	Carex brunâtre		Confirmée	1, 6
<i>Carex canescens ssp. canescens</i>	Carex blanchâtre		Confirmée	1, 6
<i>Carex capillaris ssp. capillaris</i>	Carex capillaire	Rare Basiphile	Confirmée	1
<i>Carex communis</i>	Carex commun		Confirmée	1, 6
<i>Carex crinita var. crinita</i>	Carex crépu		Confirmée	1
<i>Carex deflexa</i>	Carex déprimé		Confirmée	6
<i>Carex disperma</i>	Carex disperme		Confirmée	1, 2, 6
<i>Carex eburnea</i>	Carex ivoirin	Rare Basiphile	Confirmée	1
<i>Carex echinata</i>	Carex étoilé		Confirmée	2
<i>Carex flava</i>	Carex jaune		Confirmée	1
<i>Carex foenea</i>	Carex fourrager		Confirmée	1
<i>Carex hormathodes</i>	Carex moniliforme		Confirmée	1
<i>Carex houghtoniana</i>	Carex de Houghton		Confirmée	1, 6
<i>Carex interior</i>	Carex continental		Confirmée	1
<i>Carex intumescens</i>	Carex gonflé		Confirmée	1, 2, 6
<i>Carex lasiocarpa</i>	Carex à fruits tomenteux		Confirmée	1
<i>Carex leptalea</i>	Carex à tiges grêles		Confirmée	1, 6
<i>Carex leptoneuria</i>	Carex leptonervé		Confirmée	6
<i>Carex livida</i>	Carex livide	Basiphile	Confirmée	6
<i>Carex nigra</i>	Carex noir		Confirmée	2, 6
<i>Carex ormostachya</i>	Carex en chapelet		Confirmée	1
<i>Carex paleacea</i>	Carex paléacé		Confirmée	1, 3
<i>Carex retrorsa</i>	Carex réfléchi		Confirmée	1
<i>Carex rostrata</i>	Carex rostré		Confirmée	2
<i>Carex scabrata</i>	Carex scabre		Confirmée	1
<i>Carex scirpoidea ssp. scirpoidea</i>	Carex faux-scirpe	Rare Basiphile	Confirmée	1, 6
<i>Carex stipata</i>	Carex stipité		Confirmée	1
<i>Carex stricta</i>	Carex raide		Confirmée	1, 5
<i>Carex tribuloides</i>	Carex tribuloïde		Confirmée	1
<i>Carex trisperma</i>	Carex trisperme		Confirmée	1, 5, 6
<i>Carex utriculata</i>	Carex utriculé		Confirmée	1, 6
<i>Carex vaginata</i>	Carex engainé		Confirmée	1
<i>Dulichium arundinaceum</i>	Duliche roseau		Confirmée	1, 2
<i>Eleocharis acicularis</i>	Éléocharide aciculaire		Confirmée	1
<i>Eleocharis palustris</i>	Éléocharide des marais		Confirmée	1
<i>Eriophorum vaginatum</i>	Linaigrette à large gaine		Confirmée	1
<i>Schoenoplectus acutus</i>	Scirpe aigu		Confirmée	1
<i>Scirpus atrocinctus</i>	Scirpe à ceinture noire		Confirmée	1, 2, 5, 6
<i>Scirpus atrovirens</i>	Scirpe noirâtre		Confirmée	1, 3

Nom latin	Nom français	Particularité	Présence	Source
<i>Scirpus microcarpus</i>	Scirpe à noeuds rouges		Confirmée	1, 4, 6
<b>CYSTOPTERIDACEAE</b>				
<i>Cystopteris fragilis</i>	Cystoptère fragile		Confirmée	1, 2, 6
<i>Cystopteris tenuis</i>	Cystoptère grêle		Confirmée	6
<i>Gymnocarpium disjunctum</i>	Gymnocarpe disjoint		Confirmée	4
<i>Gymnocarpium dryopteris</i>	Gymnocarpe fougère-du-chêne	Syn. : Dryoptéride disjointe	Confirmée	1, 2, 5, 6
<b>DENNSTAEDTIACEAE</b>				
<i>Pteridium aquilinum</i>	Fougère-aigle de l'Est		Confirmée	1, 2, 4, 6
<b>DROSERACEAE</b>				
<i>Drosera linearis</i>	Droséra à feuilles linéaires	Susceptible	Hypothétique	1
<i>Drosera rotundifolia</i>	Droséra à feuilles rondes		Confirmée	1, 2, 4, 5
<b>DRYOPTERIDACEAE</b>				
<i>Dryopteris carthusiana</i>	Dryoptère spinuleuse		Confirmée	1, 4, 5
<i>Dryopteris clintoniana</i>	Dryoptère de Clinton		Confirmée	5
<i>Dryopteris cristata</i>	Dryoptère à crêtes		Confirmée	6
<i>Dryopteris expansa</i>	Dryoptère dressée		Confirmée	1
<i>Dryopteris filix-mas</i>	Dryoptère fougère-mâle		Confirmée	2
<i>Dryopteris fragrans</i>	Dryoptère odorante		Confirmée	1, 2, 6
<i>Polystichum braunii</i>	Polystic de Braun	Basiphile	Confirmée	2, 6
<i>Polystichum lonchitis</i>	Polystic faux-lonchitis	Susceptible	Hypothétique	1
<b>ELAEAGNACEAE</b>				
<i>Elaeagnus commutata</i>	Chalef argenté	Susceptible	Hypothétique	1
<b>EQUISETACEAE</b>				
<i>Equisetum arvense</i>	Prêle des champs		Confirmée	1, 2, 6
<i>Equisetum fluviatile</i>	Prêle fluviatile		Confirmée	1, 4
<i>Equisetum hyemale</i>	Prêle d'hiver		Confirmée	2
<i>Equisetum pratense</i>	Prêle des prés		Confirmée	5
<i>Equisetum scirpoides</i>	Prêle faux-scirpe		Confirmée	1
<i>Equisetum sylvaticum</i>	Prêle des bois		Confirmée	1, 2, 6
<b>ERICACEAE</b>				
<i>Arctostaphylos uva-ursi</i>	Raisin d'ours		Confirmée	1
<i>Chamaedaphne calyculata</i>	Cassandre calculé		Confirmée	1, 4, 5, 6
<i>Chimaphila umbellata</i>	Chimaphile à ombelles		Confirmée	1, 2, 6
<i>Empetrum nigrum</i>	Camarine noire		Confirmée	1, 2, 3, 6
<i>Epigaea repens</i>	Épigée rampante		Confirmée	1, 2, 4
<i>Gaultheria hispidula</i>	Petit thé		Confirmée	1, 2, 4, 5, 6
<i>Gaultheria procumbens</i>	Thé des bois		Confirmée	1, 2, 6
<i>Hypopitys monotropa</i>	Monotrope du pin	Rare	Confirmée	1, 2
<i>Kalmia angustifolia</i>	Kalmia à feuilles étroites		Confirmée	1, 2, 4, 5, 6
<i>Moneses uniflora</i>	Monésès uniflore		Confirmée	1, 6

Nom latin	Nom français	Particularité	Présence	Source
<i>Monotropa uniflora</i>	Monotrope uniflore		Confirmée	1, 2, 4
<i>Orthilia secunda</i>	Pyrole unilatérale		Confirmée	1, 2, 6
<i>Pterospora andromedea</i>	Ptérospore à fleurs d'andromède	Susceptible	Hypothétique	1
<i>Pyrola americana</i>	Pyrole d'Amérique	Syn. : <i>Pyrola rotundifolia</i>	Confirmée	4
<i>Pyrola asarifolia</i>	Pyrole à feuilles d'asaret		Confirmée	1, 2, 4, 6
<i>Pyrola chlorantha</i>	Pyrole à fleurs verdâtres		Confirmée	1
<i>Pyrola elliptica</i>	Pyrole elliptique		Confirmée	1, 2
<i>Pyrola minor</i>	Pyrole mineure		Confirmée	1, 4
<i>Rhododendron groenlandicum</i>	Thé du Labrador		Confirmée	1, 2, 3, 4, 5, 6
<i>Vaccinium angustifolium</i>	Bleuet à feuilles étroites		Confirmée	1, 2, 4, 5
<i>Vaccinium macrocarpon</i>	Canneberge à gros fruits		Confirmée	1
<i>Vaccinium microcarpum</i>	Canneberge à petits fruits		Confirmée	2
<i>Vaccinium myrtilloides</i>	Bleuet fausse-myrtille		Confirmée	1, 2, 5
<i>Vaccinium oxycoccos</i>	Canneberge commune		Confirmée	1
<i>Vaccinium vitis-idaea</i>	Airelle rouge		Confirmée	1, 2, 6
<b>ERIOCAULACEAE</b>				
<i>Eriocaulon aquaticum</i>	Ériocaulon aquatique		Confirmée	1
<b>FABACEAE</b>				
<i>Lathyrus japonicus</i>	Gesse maritime		Confirmée	1, 2
<i>Lathyrus palustris</i>	Gesse des marais		Confirmée	1
<i>Lathyrus sylvestris</i>	Gesse des bois	Introduite	Confirmée	2
<i>Melilotus albus</i>	Mélicot blanc	Introduite	Confirmée	1
<i>Trifolium arvense</i>	Trèfle pied-de-lièvre	Introduite	Confirmée	1
<i>Trifolium hybridum</i>	Trèfle alsike	Introduite	Confirmée	1
<i>Trifolium pratense</i>	Trèfle rouge	Introduite	Confirmée	1, 2
<i>Trifolium repens</i>	Trèfle blanc	Introduite	Confirmée	1
<i>Vicia cracca</i>	Vesce jargeau	Introduite	Confirmée	1, 2, 3, 4
<b>FAGACEAE</b>				
<i>Quercus rubra</i>	Chêne rouge		Confirmée	1, 2, 6
<b>GENTIANACEAE</b>				
<i>Gentiana linearis</i>	Gentiane à feuilles linéaires		Confirmée	1, 2
<b>GROSSULARIACEAE</b>				
<i>Ribes glandulosum</i>	Gadellier glanduleux		Confirmée	1, 2, 4, 5, 6
<i>Ribes hirtellum</i>	Groseillier hérissé		Confirmée	1, 4
<i>Ribes lacustre</i>	Gadellier lacustre		Confirmée	1, 2, 6
<i>Ribes rubrum</i>	Gadellier rouge	Introduite	Confirmée	2, 4
<i>Ribes triste</i>	Gadellier amer		Confirmée	2, 5, 6
<b>HALORAGACEAE</b>				
<i>Myriophyllum humile</i>	Myriophylle menu		Confirmée	1

Nom latin	Nom français	Particularité	Présence	Source
<b>HYDROCHARITACEAE</b>				
<i>Vallisneria americana</i>	Vallisnérie d'Amérique		Confirmée	4
<b>HYPERICACEAE</b>				
<i>Hypericum ellipticum</i>	Millepertuis elliptique		Confirmée	2
<i>Hypericum fraserii</i>	Millepertuis de Fraser		Confirmée	1, 2, 6
<b>IRIDACEAE</b>				
<i>Iris hookeri</i>	Iris de Hooker	Syn. : <i>Iris setosa</i>	Confirmée	1, 3
<i>Iris versicolor</i>	Iris versicolore		Confirmée	1, 2, 4, 5, 6
<i>Sisyrinchium montanum</i>	Bermudienne montagnarde		Confirmée	1, 2
<b>JUNCACEAE</b>				
<i>Juncus balticus ssp. littoralis</i>	Jonc des rivages		Confirmée	1, 3
<i>Juncus bufonius</i>	Jonc des crapauds		Confirmée	1
<i>Juncus effusus</i>	Jonc épars		Confirmée	1, 2, 5
<i>Juncus filiformis</i>	Jonc filiforme		Confirmée	1, 4
<i>Juncus tenuis</i>	Jonc grêle		Confirmée	1
<i>Luzula multiflora ssp. multiflora</i>	Luzule multiflore		Confirmée	1, 6
<i>Juncus trifidus</i>	Jonc trifide	Rare Vestige de la toundra de la fin du dernier épisode glaciaire	Confirmée	1, 6
<i>Triglochin gaspensis</i>	Troscart de Gaspésie	Retiré en 2008 de la liste des ESDMV. Inventorié en 2003, pas revu depuis.	Historique	3
<b>JUNCAGINACEAE</b>				
<i>Triglochin maritima</i>	Troscart maritime		Confirmée	1, 2, 3
<i>Triglochin palustris</i>	Troscart des marais		Confirmée	1
<b>LAMIACEAE</b>				
<i>Galeopsis tetrahit</i>	Galéopside à tige carrée	Introduite	Confirmée	1, 2
<i>Glechoma hederacea</i>	Lierre terrestre	Introduite	Confirmée	2
<i>Lycopus americanus</i>	Lycopé d'Amérique		Confirmée	3
<i>Lycopus europaeus</i>	Lycopé d'Europe	Introduite	Confirmée	1, 2
<i>Lycopus uniflorus</i>	Lycopé à une fleur		Confirmée	1, 2
<i>Lycopus virginicus</i>	Lycopé de Virginie		Confirmée	2
<i>Mentha canadensis</i>	Menthe du Canada	Syn.: <i>Mentha arvensis subsp. borealis</i>	Confirmée	1
<i>Prunella vulgaris</i>	Brunelle commune		Confirmée	1
<b>LENTIBULARIACEAE</b>				
<i>Utricularia intermedia</i>	Utriculaire intermédiaire		Confirmée	1, 2
<i>Utricularia minor</i>	Utriculaire mineure		Confirmée	1
<i>Utricularia vulgaris</i>	Utriculaire vulgaire		Confirmée	1
<b>LILIACEAE</b>				
<i>Clintonia borealis</i>	Clintonie boréale		Confirmée	1, 2, 4, 5, 6

Nom latin	Nom français	Particularité	Présence	Source
<i>Medeola virginiana</i>	Médéole de virginie		Confirmée	1
<i>Streptopus amplexifolius</i>	Streptope à feuilles embrassantes		Confirmée	1, 2, 6
<i>Streptopus lanceolatus</i>	Streptope rose		Confirmée	1, 2, 4
<b>LYCOPODIACEAE</b>				
<i>Dendrolycopodium dendroideum</i>	Lycopode dendroïde	Syn. : <i>Lycopodium dendroideum</i>	Confirmée	1, 2
<i>Dendrolycopodium obscurum</i>	Lycopode obscur	Syn. : <i>Lycopodium obscurum</i>	Confirmée	4
<i>Diphasiastrum complanatum</i>	Lycopode aplati		Confirmée	1
<i>Diphasiastrum tristachyum</i>	Lycopode à trois épis		Confirmée	1, 2
<i>Huperzia appressa</i>	Lycopode à feuilles apprimées		Confirmée	6
<i>Huperzia lucidula</i>	Lycopode brillant		Confirmée	1, 2
<i>Huperzia selago</i>	Lycopode sélagine		Confirmée	6
<i>Lycopodium annotinum</i>	Lycopode innovant		Confirmée	1, 2
<i>Lycopodium clavatum</i>	Lycopode claviforme		Confirmée	1, 2, 6
<b>LYTHRACEAE</b>				
<i>Lythrum salicaria</i>	Salicaire commune	Exotique envahissante	Confirmée	2
<b>MELANTHIACEAE</b>				
<i>Trillidium undulatum</i>	Trille ondulé		Confirmée	1, 2, 6
<i>Trillium cernuum</i>	Trille penché		Confirmée	1, 2, 4, 6
<i>Trillium erectum</i>	Trille rouge		Confirmée	1
<b>MYRICACEAE</b>				
<i>Myrica gale</i>	Myrique baumier		Confirmée	1, 3, 4, 5, 6
<b>NYMPHAEACEAE</b>				
<i>Nuphar variegata</i>	Grand nénuphar jaune		Confirmée	1, 2
<b>OLEACEAE</b>				
<i>Fraxinus nigra</i>	Frêne noir		Confirmée	1, 2, 4, 5, 6
<i>Fraxinus pennsylvanica</i>	Frêne rouge		Confirmée	1
<b>ONAGRACEAE</b>				
<i>Chamaenerion angustifolium ssp. angustifolium</i>	Épilobe à feuilles étroites		Confirmée	1, 2, 6
<i>Circaea alpina ssp. alpina</i>	Circée alpine		Confirmée	1, 6
<i>Epilobium ciliatum ssp. glandulosum</i>	Épilobe glanduleux		Confirmée	1
<i>Epilobium palustre</i>	Épilobe palustre		Confirmée	1
<i>Oenothera biennis</i>	Onagre bisannuelle		Confirmée	1, 2, 6
<i>Oenothera parviflora</i>	Onagre parviflore		Confirmée	1
<b>ONOCLEACEAE</b>				
<i>Matteuccia struthiopteris</i>	Matteuccie fougère-à-l'autruche	Vulnérable à la récolte	Confirmée	1, 2, 5
<i>Onoclea sensibilis</i>	Onoclée sensible		Confirmée	1, 2, 4, 5, 6
<b>OPHIOGLOSSACEAE</b>				

Nom latin	Nom français	Particularité	Présence	Source
<i>Botrychium pallidum</i>	Botryche pâle	Susceptible	Confirmé	1, 2, 6
<i>Botrychium matricarifolium</i>	Botryche à feuille de matricaire		Confirmé	6
<i>Botrypus virginianus</i>	Botryche de Virginie		Confirmée	1, 2, 6
<b>ORCHIDACEAE</b>				
<i>Calypso bulbosa</i>	Calypso bulbeux	Susceptible	Hypothétique	1
<i>Corallorhiza maculata</i>	Corallorhize maculée		Confirmée	1, 2, 6
<i>Corallorhiza striata</i>	Corallorhize striée	Susceptible	Hypothétique	1
<i>Corallorhiza trifida</i>	Corallorhize trifide		Confirmée	1, 4
<i>Cypripedium acaule</i>	Cypripède acaule		Confirmée	1, 2, 6
<i>Cypripedium reginae</i>	Cypripède royal	Susceptible	Hypothétique	
<i>Epipactis helleborine</i>	Épipactis petit-hellébore	Introduite	Confirmée	1, 2
<i>Goodyera oblongifolia</i>	Goodyérie à feuilles oblongues		Confirmée	2, 6
<i>Goodyera tessellata</i>	Goodyérie panachée		Confirmée	1
<i>Neottia convallarioides</i>	Listère faux-muguet	Syn. : <i>Listera convallarioides</i>	Confirmée	1, 2, 6
<i>Neottia cordata</i>	Listère à feuilles cordées	Syn. : <i>Listera cordata</i>	Confirmée	1
<i>Platanthera aquilonis</i>	Platanthère du Nord		Confirmée	1
<i>Platanthera dilatata</i>	Platanthère dilatée		Confirmée	1, 2, 6
<i>Platanthera hookeri</i>	Platanthère de Hooker		Confirmée	1
<i>Platanthera orbiculata</i>	Platanthère à feuilles orbiculaires		Confirmée	2
<b>OROBANCHACEAE</b>				
<i>Melampyrum lineare</i>	Mélampyre linéaire		Confirmée	1, 2, 6
<b>OSMUNDACEAE</b>				
<i>Claytosmunda claytoniana</i>	Osmonde de Clayton	Syn. : <i>Osmunda claytoniana</i>	Confirmée	1, 2, 4, 6
<i>Osmunda regalis</i>	Osmonde royale		Confirmée	1, 2
<i>Osmundastrum cinnamomeum</i>	Osmonde cannelle	Syn. : <i>Osmunda cinnamomea</i>	Confirmée	1, 2, 4, 5, 6
<b>OXALIDACEAE</b>				
<i>Oxalis montana</i>	Oxalide de montagne		Confirmée	1, 2, 4
<i>Oxalis sticta</i>	Oxalide d'Europe	Introduite	Confirmée	2
<b>PAPAVERACEAE</b>				
<i>Adlumia fungosa</i>	Adlumie fongueuse	Rare Basiphile Limite nord de son aire de répartition Dernière occurrence : 1990	Confirmée	1
<i>Capnoides sempervirens</i>	Corydale toujours verte		Confirmée	1, 2, 6
<i>Sanguinaria canadensis</i>	Sanguinaire du Canada	Vulnérable - Basiphile	Confirmée	2
<b>PINACEAE</b>				
<i>Abies balsamea</i>	Sapin baumier		Confirmée	1, 2, 4, 5, 6

Nom latin	Nom français	Particularité	Présence	Source
<i>Larix laricina</i>	Mélèze laricin		Confirmée	1, 2, 4, 5, 6
<i>Picea abies</i>	Épinette de Norvège	Introduite	Confirmée	1
<i>Picea glauca</i>	Épinette blanche		Confirmée	1, 2, 4, 6
<i>Picea mariana</i>	Épinette noire		Confirmée	1, 2, 3, 4, 5, 6
<i>Picea rubens</i>	Épinette rouge		Confirmée	1, 2
<i>Pinus banksiana</i>	Pin gris		Confirmée	1, 2, 6
<i>Pinus resinosa</i>	Pin rouge		Confirmée	1, 2, 6
<i>Pinus strobus</i>	Pin blanc		Confirmée	1, 2, 5, 6
<b>PLANTAGINACEAE</b>				
<i>Callitriche palustris</i>	Callitriche des marais		Confirmée	1
<i>Digitalis purpurea</i>	Digitale pourpre	Introduite	Confirmée	2
<i>Hippuris vulgaris</i>	Pesse commune		Confirmée	2
<i>Linaria vulgaris</i>	Linaire vulgaire	Introduite	Confirmée	1
<i>Plantago lanceolata</i>	Plantain lancéolé	Introduite	Confirmée	1
<i>Plantago major</i>	Plantain majeur	Introduite	Confirmée	1
<i>Plantago maritima</i>	Plantain maritime		Confirmée	1, 2, 3
<i>Veronica americana</i>	Véronique d'Amérique		Confirmée	1, 2
<i>Veronica serpyllifolia</i>	Véronique à feuilles de serpolet		Confirmée	2
<b>PLUMBAGINACEAE</b>				
<i>Limonium carolinianum</i>	Limonium de Caroline		Confirmée	1, 2, 3
<b>POACEAE</b>				
<i>Agrostis scabra</i>	Agrostide scabre		Confirmée	1, 6
<i>Agrostis stolonifera</i>	Agrostide stolonifère	Introduite	Confirmée	1
<i>Anthoxanthum monticola</i>	Hiéochloé des montagnes	Affinité arctique-alpine	Confirmé	6
<i>Anthoxanthum nitens ssp. nitens</i>	Hiéochloé odorante		Confirmée	1
<i>Bromus inermis</i>	Brome inerme	Introduite	Confirmée	1
<i>Calamagrostis breviligulata ssp. breviligulata</i>	Ammophile à ligule courte	Syn. : <i>ammophila breviligulata</i>	Confirmée	1
<i>Calamagrostis canadensis</i>	Calamagrostide du Canada		Confirmée	1, 5, 6
<i>Cinna latifolia</i>	Cinna à larges feuilles		Confirmée	1
<i>Danthonia spicata</i>	Danthonie à épi		Confirmée	1
<i>Deschampsia flexuosa var. Flexuosa</i>	Deschampsie flexueuse	Syn. : <i>avenella flexuosa</i>	Confirmée	1, 6
<i>Dichanthelium acuminatum</i>	Panic laineux		Confirmée	1
<i>Elymus repens</i>	Chiendent commun	Introduite	Confirmée	1
<i>Elymus trachycaulus ssp. trachycaulus</i>	Élyme à chaumes rudes		Confirmée	1
<i>Festuca rubra</i>	Fétuque rouge		Confirmée	1
<i>Glyceria borealis</i>	Glycérie boréale		Confirmée	1
<i>Glyceria canadensis var. canadensis</i>	Glycérie du Canada		Confirmée	1, 5, 6
<i>Glyceria grandis</i>	Glycérie géante		Confirmée	3

Nom latin	Nom français	Particularité	Présence	Source
<i>Glyceria melicaria</i>	Glycérie mélicaire		Confirmée	1
<i>Glyceria striata</i>	Glycérie striée		Confirmée	1, 5
<i>Koeleria spicata</i>	Trisète à épi	Syn.: <i>Trisetum spicatum</i>	Confirmée	1, 6
<i>Leymus mollis</i>	Élyme des sables d'Amérique		Confirmée	1, 2
<i>Muhlenbergia glomerata</i>	Muhlenbergie agglomérée		Confirmée	1
<i>Oryzopsis asperifolia</i>	Oryzopsis à feuilles rudes		Confirmée	1, 6
<i>Phleum pratense</i>	Fléole des prés	Introduite	Confirmée	1
<i>Phragmites australis</i>	Roseau commun	Exotique envahissante	Confirmée	1
<i>Piptatheropsis pungens</i>	Oryzopsis piquant		Confirmée	1
<i>Poa annua</i>	Pâturin annuel	Introduite	Confirmée	1
<i>Poa compressa</i>	Pâturin comprimé	Introduite	Confirmée	1
<i>Poa interior</i>	Pâturin continental		Confirmée	1
<i>Poa nemoralis</i>	Pâturin des bois		Confirmée	1
<i>Poa palustris</i>	Pâturin des marais		Confirmée	1
<i>Poa pratensis</i>	Pâturin des prés		Confirmée	1
<i>Poa secunda</i> ssp. <i>secunda</i> var. <i>secunda</i>	Pâturin de Sandberg	Susceptible	Hypothétique	1
<i>Schizachne purpurascens</i>	Schizachné pourpré		Confirmée	1
<i>Sporobolus alterniflorus</i>	Spartine alterniflore	Syn. : <i>Spartina alternifolia</i>	Confirmée	1, 3
<i>Sporobolus michauxianus</i>	Spartine pectinée	Syn. : <i>Spartina pectinata</i>	Confirmée	1, 3
<b>POLYGONACEAE</b>				
<i>Fallopia cilinodis</i>	Renouée à nœuds ciliés		Confirmée	1, 2, 6
<i>Fallopia convolvulus</i>	Renouée liseron	Introduite	Confirmée	2
<i>Fallopia scandens</i>	Renouée grimpante		Confirmée	1
<i>Persicaria sagittata</i>	Renouée sagittée		Confirmée	4
<i>Rumex acetosella</i>	Petite oseille	Introduite	Confirmée	1, 2, 6
<i>Rumex crispus</i>	Patience crépue	Introduite	Confirmée	1
<i>Rumex triangulivalvis</i>	Patience à valves triangulaires		Confirmée	1
<b>POLYPODIACEAE</b>				
<i>Polypodium virginianum</i>	Polypode de Virginie		Confirmée	1, 2, 6
<b>PONTERIDIACEAE</b>				
<i>Pontederia cordata</i>	Pontédérie cordée		Confirmée	4
<b>PRIMULACEAE</b>				
<i>Lysimachia borealis</i>	Trientale boréale	Syn. : <i>trientalis borealis</i>	Confirmée	1, 2, 4, 5, 6
<i>Lysimachia maritima</i>	Glaux maritime		Confirmée	1, 2, 3
<i>Lysimachia terrestris</i>	Lysimaque terrestre		Confirmée	1, 3, 6
<b>PTERIDACEAE</b>				
<i>Cryptogramma stelleri</i>	Cryptogramme de Steller	Basiphile Rare	Confirmée	1, 6

Nom latin	Nom français	Particularité	Présence	Source
<b>RANUNCULACEAE</b>				
<i>Actaea rubra</i>	Actée rouge		Confirmée	1, 2, 4, 6
<i>Anemone canadensis</i>	Anémone du Canada	Syn. : <i>Anemonastrum canadense</i>	Confirmée	1
<i>Aquilegia canadensis</i>	Ancolie du Canada	Limite nord-est de son aire de répartition	Confirmée	1, 2, 6
<i>Caltha palustris</i>	Populage des marais		Confirmée	2, 4, 6
<i>Clematis virginiana</i>	Clématite de virginie		Confirmée	1, 2, 4
<i>Coptis trifolia</i>	Savoyane		Confirmée	1, 2, 4, 5, 6
<i>Halerpestes cymbalaria</i>	Renoncule cymbalaire		Confirmée	1
<i>Ranunculus abortivus</i>	Renoncule abortive		Confirmée	4, 6
<i>Ranunculus acris</i>	Renoncule âcre	Introduite	Confirmée	1, 2, 4
<i>Ranunculus hispidus var. caricetorum</i>	Renoncule des cariçaies		Confirmée	1
<i>Ranunculus repens</i>	Renoncule rampante	Introduite	Confirmée	2
<i>Thalictrum pubescens</i>	Pigamon pubescent		Confirmée	1, 2, 3, 5, 6
<b>ROSACEAE</b>				
<i>Alchemilla glabra</i>	Alchémille glabre	Introduite	Confirmée	1
<i>Amelanchier bartramiana</i>	Amélanchier de Bartram		Confirmée	1, 2, 4, 6
<i>Amelanchier canadensis</i>	Amélanchier du Canada		Confirmée	4
<i>Amelanchier laevis</i>	Amélanchier glabre		Confirmée	4
<i>Amelanchier gaspensis</i>	Amélanchier de Gaspésie		Confirmée	1
<i>Amelanchier sanguinea</i>	Amélanchier sanguin		Confirmée	1
<i>Comarum palustre</i>	Comaret des marais		Confirmée	2, 5, 6
<i>Drymocallis arguta</i>	Potentille âcre	Rare	Confirmée	1, 6
<i>Fragaria vesca ssp. vesca</i>	Fraisier des bois		Confirmée	1
<i>Fragaria virginiana</i>	Fraisier des champs		Confirmée	1, 2, 6
<i>Geum aleppicum</i>	Benoîte d'Alep		Confirmée	1
<i>Geum macrophyllum</i>	Benoîte à grandes feuilles		Confirmée	1, 2, 4, 5
<i>Potentilla anserina</i>	Potentille ansérine		Confirmée	1, 2, 3
<i>Potentilla argentea</i>	Potentille argentée	Introduite	Confirmée	1
<i>Potentilla norvegica</i>	Potentille de Norvège		Confirmée	1
<i>Prunus cerotina</i>	Cerisier tardif		Confirmée	2
<i>Prunus pensylvanica</i>	Cerisier de Pennsylvanie		Confirmée	1, 2, 6
<i>Prunus virginiana</i>	Cerisier de Virginie		Confirmée	1, 2, 4, 6
<i>Rosa blanda</i>	Rosier inerme		Confirmée	1, 2, 6
<i>Rosa nitida</i>	Rosier brillant		Confirmée	6
<i>Rosa rugosa</i>	Rosier rugueux	Introduite	Confirmée	1, 2
<i>Rubus allegheniensis</i>	Ronce des Alléghanys		Confirmée	1
<i>Rubus canadensis</i>	Ronce du Canada		Confirmée	2, 6
<i>Rubus idaeus</i>	Framboisier rouge		Confirmée	2, 4, 5

Nom latin	Nom français	Particularité	Présence	Source
<i>Rubus idaeus ssp. Strigosus</i>	Framboisier sauvage		Confirmée	1
<i>Rubus pubescens</i>	Ronce pubescente		Confirmée	1, 2, 4, 5, 6
<i>Sanguisorba canadensis</i>	Sanguisorbe du Canada		Confirmée	1, 2, 6
<i>Sibbaldia tridentata</i>	Potentille tridentée		Confirmée	1, 2, 6
<i>Sorbus americana</i>	Sorbier d'Amérique		Confirmée	1, 2, 4, 5
<i>Sorbus decora</i>	Sorbier plaisant		Confirmée	1, 6
<i>Spiraea alba var. alba</i>	Spirée blanche		Confirmée	2
<i>Spiraea alba var. latifolia</i>	Spirée à larges feuilles	Syn. : <i>Spiraea latifolia</i>	Confirmée	1, 2, 3, 4, 5, 6
<b>RUBIACEAE</b>				
<i>Galium asprellum</i>	Gaillet piquant		Confirmée	1, 4
<i>Galium mollugo</i>	Gaillet mollugine	Exotique envahissante	Confirmée	1
<i>Galium palustre</i>	Gaillet palustre		Confirmée	1, 2, 4
<i>Galium tinctorium</i>	Gaillet des teinturiers		Confirmée	1
<i>Galium trifidum</i>	Gaillet trifide		Confirmée	1
<i>Galium triflorum</i>	Gaillet à trois fleurs		Confirmée	1, 2, 6
<b>SALICACEAE</b>				
<i>Populus balsamifera</i>	Peuplier baumier		Confirmée	1, 2, 4, 6
<i>Populus grandidentata</i>	Peuplier à grandes dents		Confirmée	1, 2, 6
<i>Populus tremuloides</i>	Peuplier faux-tremble		Confirmée	1, 2, 4, 5, 6
<i>Salix discolor</i>	Saule discoloré		Confirmée	1
<i>Salix eriocephala</i>	Saule à tête laineuse		Confirmée	6
<i>Salix humilis var. humilis</i>	Saule humble		Confirmée	1, 4, 6
<i>Salix lucida</i>	Saule brillant		Confirmée	1
<i>Salix pellita</i>	Saule satiné		Confirmée	6
<i>Salix pyrifolia</i>	Saule baumier		Confirmée	1, 2, 6
<b>SANTALACEAE</b>				
<i>Geocaulon lividum</i>	Comandre livide		Confirmée	1, 2, 6
<b>SAPINDACEAE</b>				
<i>Acer pensylvanicum</i>	Érable de Pennsylvanie		Confirmée	1, 2, 4, 5, 6
<i>Acer rubrum</i>	Érable rouge		Confirmée	1, 2, 4, 5, 6
<i>Acer saccharum</i>	Érable à sucre		Confirmée	1, 2, 6
<i>Acer spicatum</i>	Érable à épis		Confirmée	1, 2, 4, 6
<b>SAXIFRAGACEAE</b>				
<i>Micranthes virginensis</i>	Saxifrage de Virginie	Basiphile	Confirmée	1, 2, 6
<i>Mitella diphylla</i>	Mitrelle à deux feuilles		Confirmée	1
<i>Mitella nuda</i>	Mitrelle nue		Confirmée	1, 2, 6
<b>SELAGINELLACEAE</b>				
<i>Selaginella rupestris</i>	Sélaginelle des rochers		Confirmée	1

Nom latin	Nom français	Particularité	Présence	Source
<b>SOLANACEAE</b>				
<i>Leucophysalis grandiflora</i>	Coqueret à grandes fleurs	Dernière occurrence : 1975	Confirmée	1
<b>TAXACEAE</b>				
<i>Taxus canadensis</i>	If du Canada		Confirmée	1, 2, 4, 6
<b>THELYPTERIDACEAE</b>				
<i>Amauropelta noveboracensis</i>	Thélyptère de New York	Syn. : <i>Parathelypteris noveboracensis</i> et <i>Thelypteris noveboracensis</i>	Confirmée	1, 2, 4
<i>Phegopteris connectilis</i>	Phégoptère du hêtre		Confirmée	1, 2, 6
<b>TYPHACEAE</b>				
<i>Sparganium americanum</i>	Rubanier d'Amérique		Confirmée	2
<i>Typha latifolia</i>	Quenouille à feuilles larges		Confirmée	1, 2, 5
<b>ULMACEAE</b>				
<i>Ulmus americana</i>	Orme d'Amérique	Basiphile	Confirmée	4, 6
<b>VIOLACEAE</b>				
<i>Viola cucullata</i>	Violette cucullée		Confirmée	2
<i>Viola incognita</i>	Violette méconnue		Confirmée	2
<i>Viola renifolia</i>	Violette reniforme	Basiphile	Confirmée	2, 6
<i>Viola selkirkii</i>	Violette de Selkirk		Confirmée	1
<b>WOODSIACEAE</b>				
<i>Woodsia glabella</i>	Woodsie glabre	Basiphile Rare	Confirmée	1, 6
<i>Woodsia ilvensis</i>	Woodsie d'Elbe		Confirmée	1, 2, 6

Sources :

1. Dignard, 2013.
2. Sépaq, Eve Murray (2023-2024-2025).
3. Bureau d'écologie appliquée, 2014.
4. D'Astous, 2012
5. MELCCFP, Joanie Tremblay (comm. pers. 2025).
6. MELCCFP, Olivier Deshaies (comm. pers. 2025).

### Annexe 3. Liste des espèces de la flore invasculaire (bryophytes et lichens) du territoire à l'étude

Présentées par famille et par ordre alphabétique de noms latins

Nom latin	Nom français	Particularité	Présence	Source
<b>BRYACEAE</b>				
<i>Bryum argenté</i>	Bryum argenteum		Confirmée	1
<b>CLADONIACEAE</b>				
<i>Cladina stellaris</i>	-		Confirmée	1
<i>Cladina rangiferina</i>	-	Syn. : <i>Cladonia rangiferina</i>	Confirmée	2
<b>DICRANACEAE</b>				
<i>Dicranum polysetum</i>	Dicrane à soies multiples		Confirmée	1
<b>FUCACEAE</b>				
<i>Fucus vesiculosus</i>	Fucus vésiculeux		Confirmée	1
<b>ICMADOPHILACEAE</b>				
<i>Dibaeis baeomyces</i>	Dibéis rose		Confirmée	1
<b>POLYTRICHACEAE</b>				
<i>Polytrichum piliferum</i>	Polytric porte-poil		Confirmée	1
<b>SPLACHNACEAE</b>				
<i>Splachnum ampullaceum</i>	Splanc bouteille		Confirmée	1
<b>ULVACEAE</b>				
<i>Ulva lactua</i>	Laitue de mer		Confirmée	1

Sources :

1. Sépaq, Eve Murray (2023-2024-2025).
2. D'Astous, 2012.

#### Annexe 4. Liste des espèces de mycètes du territoire à l'étude

Présentées par famille et par ordre alphabétique de noms latins

Nom latin	Nom français	Particularité	Présence	Source
<b>AGARICACEAE</b>				
<i>Lycoperdon marginatum</i>	Vesse-de-loup marginée		Confirmée	1
<b>AMANITACEAE</b>				
<i>Amanita virosa sensu auct. amer.</i>	Amanite vireuse		Confirmée	1
<b>CANTHARELLACEAE</b>				
<i>Cantharellus enelensis</i>	Chanterelle commune		Confirmée	1
<i>Craterellus fallax</i>	Fausse corne d'abondance (Trompette des morts)		Confirmée	1
<b>CLAVARIACEAE</b>				
<i>Clavulinopsis fusiformis</i>	Clavaire fusiforme		Confirmée	1
<b>DACRYMYCETACEAE</b>				
<i>Calocera cornea</i>	Calocère cornue		Confirmée	1
<b>DIPLOCYSTIDIACEAE</b>				
<i>Astraeus smithii</i>	Astrée de Smith		Confirmée	1
<b>ENTOLOMATACEAE</b>				
<i>Entoloma strictius</i>	Entolome étroit		Confirmée	1
<b>FOMITOPSISIDACEAE</b>				
<i>Fomitopsis pinicola</i>	Polypore pinicole		Confirmée	1
<i>Phaeolus schweinitzii</i>	Polypore de Schweinitz		Confirmée	1
<b>GANODERMATACEAE</b>				
<i>Ganoderma sessile</i>	Ganoderme sessile		Confirmée	1
<b>GOMPHACEAE</b>				
<i>Turbinellus floccosus</i>	Chanterelle à flocons		Confirmée	1
<b>HYGROPHORACEAE</b>				
<i>Hygrocybe miniata</i>	Hygrophore vermillon		Confirmée	1
<b>HYMENOCHAETACEAE</b>				
<i>Inonotus obliquus</i>	Polypore oblique		Confirmée	1
<b>PLEUROTACEAE</b>				
<i>Pleurotus populinus</i>	Pleurote du peuplier		Confirmée	1
<b>SEBACINACEAE</b>				
<i>Sebacina schweinitzii</i>	Trémelle de Schweinitz		Confirmée	1
<b>STROPHARIACEAE</b>				
<i>Pholiota squarrosa</i>	Pholiote écaillée		Confirmée	1

Source :

1. Sépaq, Eve Murray (2023-2024-2025)

## Annexe 5. Liste des espèces de poissons du territoire à l'étude

Présentées par famille et par ordre alphabétique de noms latins

Nom latin	Nom français	Particularité	Présence	Source
<b>ANGUILLIDAE</b>				
<i>Anguilla rostrata</i>	†Anguille d'Amérique	Susceptible au Québec Menacée au Canada	Confirmée	6
<b>CATOSTOMIDAE</b>				
<i>Catostomus catostomus</i>	Meunier rouge		Confirmée	3, 4, 5, 6
<i>Catostomus commersoni</i>	Meunier noir		Confirmée	1, 3, 4, 5, 6
<b>CLUPEIDAE</b>				
<i>Alosa pseudoharengus</i>	*Gaspereau		Hypothétique	5
<i>Alosa sapidissima</i>	*Alose savoureuse	Vulnérable au Québec	Hypothétique	5
<i>Dorosoma cepedianum</i>	Alose à gésier		Hypothétique	5
<b>COTTIDAE</b>				
<i>Cottus cognatus</i>	Chabot visqueux		Hypothétique	5
<b>CYPRINIDAE</b>				
<i>Couesius plumbeus</i>	Mulet de lac	Syn. méné de lac	Hypothétique	5
<i>Margariscus margarita</i>	Mulet perlé	Présence confirmée en aval de la rivière Noire	Hypothétique	3, 4, 5
<i>Notemigonus crysoleucas</i>	Méné jaune		Hypothétique	5
<i>Rhinichthys cataractae</i>	Naseux des rapides		Hypothétique	5
<i>Semotilus atromaculatus</i>	Mulet à cornes		Confirmée	6
<i>Semotilus corporalis</i>	Ouitouche		Hypothétique	5
<b>ESOCIDAE</b>				
<i>Esox americanus</i>	Grand brochet		Hypothétique	5
<b>GADIDAE</b>				
<i>Microgadus tomcod</i>	*Poulamon atlantique		Hypothétique	5
<b>GASTEROSTEIDAE</b>				
<i>Apeltes quadracus</i>	¥Épinoche à quatre épines		Hypothétique	5
<i>Culaea inconstans</i>	Épinoche à cinq épines		Hypothétique	5
<i>Gasterosteus aculeatus</i>	Épinoche à trois épines		Confirmée	3, 4, 5, 6
<i>Gasterosteus wheatlandi</i>	¥Épinoche tachetée		Hypothétique	5
<i>Pungitius pungitius</i>	Épinoche à neuf épines		Hypothétique	5
<b>LOTIDAE</b>				
<i>Lota lota</i>	Lotte		Hypothétique	5
<b>MORONIDAE</b>				
<i>Morone saxatilis</i>	*Bar rayé	Présence confirmée dans la rivière Noire	Hypothétique	5, 6
<b>OSMERIDAE</b>				
<i>Osmerus mordax</i>	*Éperlan arc-en-ciel		Hypothétique	6

Nom latin	Nom français	Particularité	Présence	Source
<b>PERCIDAE</b>				
<i>Percina caprodes</i>	Fouille-roche zébré		Hypothétique	5
<i>Perca flavescens</i>	Perchaude		Hypothétique	5
<b>PETROMYZONTIDAE</b>				
<i>Petromyzon marinus</i>	*Lamproie marine		Hypothétique	5
<b>SALMONIDAE</b>				
<i>Coregonus artedii</i>	Cisco de lac		Hypothétique	5
<i>Coregonus clupeaformis</i>	Grand corégone		Hypothétique	5
<i>Oncorhynchus mykiss</i>	*Truite arc-en-ciel	Présence confirmée en aval de la rivière Noire Introduite	Hypothétique	4, 5
<i>Salmo salar</i>	*Saumon atlantique		Hypothétique	5
<i>Salvelinus alpinus oquassa</i>	Omble chevalier oquassa	Vulnérable au Québec	Hypothétique	5
<i>Salvelinus fontinalis</i>	Omble de fontaine		Confirmée	1, 3, 4, 6
<i>Salvelinus namaycush</i>	Touladi		Hypothétique	5

\* anadrome

† catadrome

¥ eaux marines côtières

Cette classification est tirée de Bernatchez, L. et M. Giroux. 2000, *Les poissons d'eau douce du Québec*.

Sources :

1. CDPNQ (2025).
2. Sépaq, Eve Murray (2023-2024-2025).
3. MELCCFP, Jolyane Roberge, comm. pers. (2023).
4. Organisme de bassins versants Charlevoix-Montmorency, 2014.
5. MELCCFP (2025d).
6. Université Laval (2025).

## Annexe 6. Liste des espèces d'amphibiens et de reptiles du territoire à l'étude

Présentées par famille et par ordre alphabétique de noms latins

Nom latin	Nom français	Particularité	Présence	Source
<b>AMBYSTOMATIDAE</b>				
<i>Ambystoma laterale</i>	Salamandre à points bleus		Hypothétique	7
<i>Ambystoma maculatum</i>	Salamandre maculée		Confirmée	4, 7
<b>BUFONIDAE</b>				
<i>Anaxyrus americanus</i>	Crapaud d'Amérique		Confirmée	1, 4, 5, 6, 7
<b>CHELYDRIDAE</b>				
<i>Chelydra serpentina</i>	Tortue serpentine		Hypothétique	2
<b>DIPSADIDAE</b>				
<i>Diadophis punctatus</i>	Couleuvre à collier	Susceptible au Québec	Hypothétique	3, 7
<b>NATRICIDAE</b>				
<i>Storeria occipitomaculata</i>	Couleuvre à ventre rouge		Confirmée	1
<i>Thamnophis sirtalis</i>	Couleuvre rayée commune		Confirmée	1, 4, 5, 6, 7
<b>HYLIDAE</b>				
<i>Pseudacris crucifer</i>	Rainette crucifère		Confirmée	1, 4, 5, 6, 7
<b>PLETHODONTIDAE</b>				
<i>Desmognathus fuscus</i>	Salamandre sombre du Nord	Susceptible au Québec Présence confirmée dans les bassins versants du littoral de l'Est	Hypothétique	3, 5, 6
<i>Eurycea bislineata</i>	Salamandre à deux lignes du Nord		Confirmée	1
<i>Plethodon cinereus</i>	Salamandre cendrée		Hypothétique	7
<b>RANIDAE</b>				
<i>Lithobates catesbeianus</i>	Ouaouaron		Hypothétique	7
<i>Lithobates clamitans</i>	Grenouille verte		Confirmée	1, 2, 4, 5, 6, 7
<i>Lithobates pipiens</i>	Grenouille léopard du Nord		Hypothétique	7
<i>Lithobates sylvaticus</i>	Grenouille des bois		Confirmée	1, 2, 4, 5, 6, 7, 8
<i>Lithobates septentrionalis</i>	Grenouille du Nord		Confirmée	1, 2, 4, 5, 6, 7
<b>SALAMANDRIDAE</b>				
<i>Notophthalmus viridescens</i>	Triton vert	Présence confirmée dans un rayon de 10 km autour du territoire à l'étude	Hypothétique	6, 7

Sources :

1. Sépaq, Eve Murray, comm. pers. (2023-2024-2025).
2. Biodiversité Québec, 2023.
3. MELCCFP, Jolyane Roberge, comm. pers. (2024).
4. D'Astous (2012).
5. Organisme de bassins versants Charlevoix-Montmorency (2014).
6. *Atlas des amphibiens et reptiles du Québec* (2025).
7. MELCCFP (2025d).

## Annexe 7. Liste des espèces d'oiseaux du territoire à l'étude

Présentées par famille et par ordre alphabétique de noms latins

\*Les espèces indiquées par un astérisque sont observables seulement à partir du territoire à l'étude.

Nom latin	Nom français	Particularité	Présence	Source
<b>ACCIPITRIDAE</b>				
<i>Accipiter striatus</i>	Épervier brun		Confirmée	1, 5
<i>Aquila chrysaetos</i>	Aigle royal	Vulnérable au Québec	Confirmée	1
<i>Astur atricapillus</i>	Autour d'Amérique		Confirmée	1
<i>Astur cooperii</i>	Épervier de Cooper		Confirmée	1
<i>Buteo jamaicensis</i>	Buse à queue rousse		Confirmée	1
<i>Buteo lagopus</i>	Buse pattue		Confirmée	1
<i>Buteo platypterus</i>	Petite buse		Confirmée	1, 2, 5, 6
<i>Circus hudsonius</i>	Busard des marais		Confirmée	1
<i>Haliaeetus leucocephalus</i>	Pygargue à tête blanche	Vulnérable au Québec	Confirmée	1, 2
<b>ALAUDIDAE</b>				
<i>Eremophila alpestris</i>	Alouette hausse-col		Confirmée	1
<b>ALCEDINIDAE</b>				
<i>Megaceryle alcyon</i>	Martin-pêcheur d'Amérique		Confirmée	1, 2, 6
<b>ALCIDAE</b>				
<i>Alca torda</i>	*Petit pingouin		Confirmée	1
<i>Cephus grylle</i>	*Guillemot à miroir		Confirmée	1
<i>Uria aalge</i>	*Guillemot marmette		Confirmée	1
<b>ANATIDAE</b>				
<i>Aix sponsa</i>	Canard branchu		Confirmée	3
<i>Anas acuta</i>	Canard pilet		Confirmée	1
<i>Anas crecca</i>	Sarcelle d'hiver		Confirmée	1
<i>Anas platyrhynchos</i>	Canard colvert		Confirmée	1, 2, 5, 6
<i>Anas rubripes</i>	Canard noir		Confirmée	1, 2, 5, 6
<i>Anser caerulescens</i>	Oie des neiges		Confirmée	1, 2
<i>Aythya affinis</i>	Petit fuligule		Confirmée	1
<i>Aythya collaris</i>	Fuligule à collier		Confirmée	1
<i>Aythya marila</i>	Fuligule milouinan		Confirmée	1
<i>Branta bernicla</i>	Bernache cravant		Confirmée	1
<i>Branta canadensis</i>	Bernache du Canada		Confirmée	1, 2, 3, 6
<i>Bucephala albeola</i>	Petit garrot		Confirmée	1
<i>Bucephala clangula</i>	Garrot à œil d'or		Confirmée	1, 2, 6
<i>Bucephala islandica</i>	*Garrot d'Islande	Vulnérable au Québec Menacée au Canada	Confirmée	1, 2
<i>Clangula hyemalis</i>	*Harelde kakawi		Confirmée	1

Nom latin	Nom français	Particularité	Présence	Source
<i>Histrionicus histrionicus</i>	*Arlequin plongeur	Vulnérable au Québec Préoccupante au Canada	Confirmée	1
<i>Lophodytes cucullatus</i>	Harle couronné		Confirmée	1, 2, 6
<i>Mareca americana</i>	Canard d'Amérique		Confirmée	1
<i>Mareca strepera</i>	Canard chipeau		Confirmée	1
<i>Melanitta americana</i>	*Macreuse à bec jaune		Confirmée	1
<i>Melanitta deglandi</i>	*Macreuse à ailes blanches		Confirmée	1
<i>Melanitta perspicillata</i>	*Macreuse à front blanc		Confirmée	1, 2
<i>Mergus merganser</i>	Grand harle		Confirmée	1, 2, 6
<i>Mergus serrator</i>	Harle huppé		Confirmée	1, 2
<i>Oxyura jamaicensis</i>	Érismature rousse		Confirmée	7
<i>Somateria mollissima</i>	*Eider à duvet		Confirmée	1, 2
<i>Somateria spectabilis</i>	*Eider à tête grise		Confirmée	1
<i>Spatula clypeata</i>	Canard souchet		Confirmée	1
<i>Spatula discors</i>	Sarcelle à ailes bleues		Confirmée	1
<b>ARDEIDAE</b>				
<i>Ardea herodias</i>	Grand héron		Confirmée	1, 5
<i>Botaurus lentiginosus</i>	Butor d'Amérique		Confirmée	1, 2
<i>Nycticorax nycticorax</i>	Bihoreau gris		Confirmée	1
<b>BOMBYCILLIDAE</b>				
<i>Bombycilla cedrorum</i>	Jaseur d'Amérique		Confirmée	1, 2, 3, 5, 6
<i>Bombycilla garrulus</i>	Jaseur boréal		Confirmée	1, 2
<b>CALCARIIDAE</b>				
<i>Calcarius lapponicus</i>	*Plectropane lapon		Confirmée	1
<i>Plectrophenax nivalis</i>	*Plectropane des neiges		Confirmée	1
<b>CAPRIMULGIDAE</b>				
<i>Antrostomus vociferus</i>	Engoulevent bois-pourri	Vulnérable au Québec Menacée au Canada	Confirmée	1
<i>Chordeiles minor</i>	Engoulevent d'Amérique	Susceptible au Québec Préoccupante au Canada	Confirmée	1, 2
<b>CARDINALIDAE</b>				
<i>Passerina cyanea</i>	Passerin indigo		Confirmée	1
<i>Pheucticus ludovicianus</i>	Cardinal à poitrine rose		Confirmée	1, 2, 6
<i>Piranga olivacea</i>	Piranga écarlate		Confirmée	1, 2
<i>Spiza americana</i>	Dickcissel d'Amérique	Rare/Accidentel	Confirmée	1
<b>CATHARTIDAE</b>				
<i>Cathartes aura</i>	Urubu à tête rouge		Confirmée	1, 2
<b>CERTHIIDAE</b>				
<i>Certhia americana</i>	Grimpereau brun		Confirmée	1, 2

Nom latin	Nom français	Particularité	Présence	Source
<b>CHARADRIIDAE</b>				
<i>Charadrius semipalmatus</i>	*Pluvier semipalmé		Confirmée	1
<i>Charadrius vociferus</i>	*Pluvier kildir		Confirmée	1
<i>Pluvialis dominica</i>	*Pluvier bronzé		Confirmée	1
<i>Pluvialis squatarola</i>	*Pluvier argenté		Confirmée	1
<b>COLUMBIDAE</b>				
<i>Columba livia</i>	Pigeon biset	Introduit	Confirmée	1
<i>Zenaida macroura</i>	Tourterelle triste		Confirmée	1, 2
<b>CORVIDAE</b>				
<i>Corvus brachyrhynchos</i>	Corneille d'Amérique		Confirmée	1, 2, 3, 5, 6
<i>Corvus corax</i>	Grand corbeau		Confirmée	1, 2, 3, 5
<i>Cyanocitta cristata</i>	Geai bleu		Confirmée	1, 2, 3, 6
<b>CUCULIDAE</b>				
<i>Coccyzus erythrophthalmus</i>	*Coulcou à bec noir		Confirmée	1
<b>FALCONIDAE</b>				
<i>Falco columbarius</i>	Faucon émerillon		Confirmée	1, 2
<i>Falco peregrinus</i>	Faucon pèlerin	Vulnérable au Québec	Confirmée	1, 2, 6
<i>Falco sparverius</i>	Crécerelle d'Amérique		Confirmée	1, 6
<b>FRINGILLIDAE</b>				
<i>Acanthis flammea</i>	Sizerin flammé		Confirmée	1
<i>Coccothraustes vespertinus</i>	Gros-bec errant	Préoccupante au Canada	Confirmée	1, 2, 3
<i>Haemorhous purpureus</i>	Roselin pourpré		Confirmée	1, 2, 3, 6
<i>Loxia curvirostra</i>	Bec-croisé des sapins		Confirmée	1
<i>Loxia leucoptera</i>	Bec-croisé bifascié		Confirmée	1, 2
<i>Pinicola enucleator</i>	Durbec des sapins		Confirmée	1
<i>Spinus pinus</i>	Tarin des pins		Confirmée	1, 2, 3
<i>Spinus tristis</i>	Chardonneret jaune		Confirmée	1, 2, 3, 5, 6
<b>GAVIIDAE</b>				
<i>Gavia immer</i>	Plongeon huard		Confirmée	1, 2, 6
<i>Gavia stellata</i>	Plongeon catmarin		Confirmée	1, 2
<b>GRUIDAE</b>				
<i>Antigone canadensis</i>	Grue du Canada		Confirmée	1
<b>HIRUNDINIDAE</b>				
<i>Hirundo rustica</i>	Hirondelle rustique	Menacée au Canada	Confirmée	1
<i>Petrochelidon pyrrhonota</i>	Hirondelle à front blanc		Confirmée	1
<i>Riparia riparia</i>	Hirondelle de rivage	Menacée au Canada	Confirmée	1
<i>Tachycineta bicolor</i>	Hirondelle bicolore		Confirmée	1, 2, 5

Nom latin	Nom français	Particularité	Présence	Source
<b>ICTERIDAE</b>				
<i>Agelaius phoeniceus</i>	Carouge à épaulettes		Confirmée	1, 2, 5
<i>Dolichonyx oryzivorus</i>	Goglu des prés	Vulnérable au Québec Menacée au Canada	Confirmée	1
<i>Euphagus carolinus</i>	Quiscale rouilleux	Susceptible au Québec Préoccupante au Canada	Confirmée	1, 6
<i>Icterus galbula</i>	Oriole de Baltimore		Confirmée	3
<i>Molothrus ater</i>	Vacher à tête brune		Confirmée	1
<i>Quiscalus quiscula</i>	Quiscale bronzé		Confirmée	1, 2, 6
<b>LANIIDAE</b>				
<i>Lanius borealis</i>	Pie-grièche boréale		Confirmée	1
<b>LARIDAE</b>				
<i>Chroicocephalus philadelphia</i>	*Mouette de Bonaparte		Confirmée	1
<i>Larus delawarensis</i>	*Goéland à bec cerclé		Confirmée	1
<i>Larus fuscus</i>	*Goéland brun		Confirmée	1
<i>Larus glaucoides</i>	*Goéland arctique		Confirmée	1
<i>Larus hyperboreus</i>	*Goéland bourgmestre		Confirmée	1
<i>Larus marinus</i>	*Goéland marin		Confirmée	1
<i>Larus smithsonianus</i>	*Goéland hudsonien		Confirmée	1
<i>Rissa tridactyla</i>	*Mouette tridactyle		Confirmée	1
<i>Sterna hirundo</i>	*Sterne pierregarin		Confirmée	1
<i>Sterna paradisaea</i>	*Sterne arctique		Confirmée	1
<b>MIMIDAE</b>				
<i>Dumetella carolinensis</i>	Moqueur chat		Confirmée	1, 3, 5
<b>MOTACILLIDAE</b>				
<i>Anthus rubescens</i>	Pipit d'Amérique		Confirmée	1
<b>PANDIONIDAE</b>				
<i>Pandion haliaetus</i>	Balbuzard pêcheur		Confirmée	1
<b>PARIDAE</b>				
<i>Poecile atricapillus</i>	Mésange à tête noire		Confirmée	1, 2, 5, 6
<i>Poecile hudsonicus</i>	Mésange à tête brune		Confirmée	1, 3
<b>PARULIDAE</b>				
<i>Cardellina canadensis</i>	Paruline du Canada	Susceptible au Québec Menacée au Canada	Confirmée	1, 2, 4
<i>Cardellina pusilla</i>	Paruline à calotte noire		Confirmée	1
<i>Geothlypis philadelphia</i>	Paruline triste		Confirmée	1, 3
<i>Geothlypis trichas</i>	Paruline masquée		Confirmée	1, 2, 3, 5, 6
<i>Leiothlypis celata</i>	Paruline verdâtre		Confirmée	1
<i>Leiothlypis peregrina</i>	Paruline obscure		Confirmée	1, 2, 3, 6
<i>Leiothlypis ruficapilla</i>	Paruline à joues grises		Confirmée	1, 2

Nom latin	Nom français	Particularité	Présence	Source
<i>Mniotilta varia</i>	Paruline noir et blanc		Confirmée	1, 2, 3, 6
<i>Parkesia noveboracensis</i>	Paruline des ruisseaux		Confirmée	1, 2, 6
<i>Seiurus aurocapilla</i>	Paruline couronnée		Confirmée	1, 2, 3, 6
<i>Setophaga americana</i>	Paruline à collier		Confirmée	1, 2, 3
<i>Setophaga caerulescens</i>	Paruline bleue		Confirmée	1, 2, 3
<i>Setophaga castanea</i>	Paruline à poitrine baie		Confirmée	1, 2, 3, 6
<i>Setophaga coronata</i>	Paruline à croupion jaune		Confirmée	1, 2, 3, 6
<i>Setophaga fusca</i>	Paruline à gorge orangée		Confirmée	1, 2, 3, 6
<i>Setophaga magnolia</i>	Paruline à tête cendrée		Confirmée	1, 2, 3, 6
<i>Setophaga palmarum</i>	Paruline à couronne rousse		Confirmée	1
<i>Setophaga pensylvanica</i>	Paruline à flancs marron		Confirmée	1, 2, 6
<i>Setophaga petechia</i>	Paruline jaune		Confirmée	1, 2, 5, 6
<i>Setophaga ruticilla</i>	Paruline flamboyante		Confirmée	1, 2, 6
<i>Setophaga striata</i>	Paruline rayée		Confirmée	1, 2, 6
<i>Setophaga tigrina</i>	Paruline tigrée		Confirmée	1, 2, 3, 6
<i>Setophaga virens</i>	Paruline à gorge noire		Confirmée	1, 2, 3, 6
<b>PASSERELLIDAE</b>				
<i>Junco hyemalis</i>	Junco ardoisé		Confirmée	1, 2, 3
<i>Melospiza georgiana</i>	Bruant des marais		Confirmée	1, 2, 3
<i>Melospiza lincolni</i>	Bruant de Lincoln		Confirmée	1
<i>Melospiza melodia</i>	Bruant chanteur		Confirmée	1, 2, 3, 5, 6
<i>Passerculus sandwichensis</i>	Bruant des prés		Confirmée	1
<i>Passerella iliaca</i>	Bruant fauve		Confirmée	1, 2, 6
<i>Poocetes gramineus</i>	Bruant vespéral		Confirmée	1
<i>Spizella passerina</i>	Bruant familial		Confirmée	1, 2, 3
<i>Spizelloides arborea</i>	Bruant hudsonien		Confirmée	1
<i>Zonotrichia albicollis</i>	Bruant à gorge blanche		Confirmée	1, 2, 3, 5, 6
<i>Zonotrichia leucophrys</i>	Bruant à couronne blanche		Confirmée	1
<b>PASSERIDAE</b>				
<i>Passer domesticus</i>	Moineau domestique	Introduit	Confirmée	1
<b>PHALACROCORACIDAE</b>				
<i>Nannopterum auritum</i>	*Cormoran à aigrettes	Syn. : <i>Phalacrocorax auritus</i>	Confirmée	1, 2, 5
<b>PHASIANIDAE</b>				
<i>Bonasa umbellus</i>	Gélinotte huppée		Confirmée	1, 2, 3, 5, 6
<i>Canachites candensis</i>	Tétras du Canada	Syn. : <i>Falcipennis canadensis</i>	Confirmée	1
<b>PICIDAE</b>				
<i>Colaptes auratus</i>	Pic flamboyant		Confirmée	1, 2, 6
<i>Dryobates pubescens</i>	Pic mineur		Confirmée	1, 2, 3, 5
<i>Dryobates villosus</i>	Pic chevelu		Confirmée	1, 2

Nom latin	Nom français	Particularité	Présence	Source
<i>Dryocopus pileatus</i>	Grand pic		Confirmée	1, 2, 3, 6
<i>Picoides arcticus</i>	Pic à dos noir		Confirmée	1
<i>Picoides dorsalis</i>	Pic à dos rayé		Confirmée	1
<i>Sphyrapicus varius</i>	Pic maculé		Confirmée	1, 2, 3, 5, 6
<b>PODICIPEDIDAE</b>				
<i>Podiceps auritus</i>	*Grèbe esclavon	Menacée au Québec	Confirmée	1
<i>Podiceps grisegena</i>	*Grèbe jougris		Confirmée	1
<b>POLIOPTILIDAE</b>				
<i>Polioptila caerulea</i>	Gobemouche gris-bleu		Confirmée	1
<b>REGULIDAE</b>				
<i>Corthylio calendula</i>	Roitelet à couronne rubis	Syn. : <i>Regulus calendula</i>	Confirmée	1, 2, 3
<i>Regulus satrapa</i>	Roitelet à couronne dorée		Confirmée	1, 2, 3, 6
<b>SCOLOPACIDAE</b>				
<i>Actitis macularius</i>	Chevalier grivelé		Confirmée	1, 2, 6
<i>Arenaria interpres</i>	*Tournepierre à collier		Confirmée	1
<i>Calidris alba</i>	*Bécasseau sanderling		Confirmée	1
<i>Calidris alpina</i>	*Bécasseau variable		Confirmée	1
<i>Calidris bairdii</i>	*Bécasseau de Baird		Confirmée	1
<i>Calidris canutus rufa</i>	*Bécasseau maubèche <i>rufa</i>	Menacée au Québec En voie de disparition au Canada	Confirmée	1
<i>Calidris fuscicollis</i>	*Bécasseau à croupion blanc		Confirmée	1
<i>Calidris maritima</i>	*Bécasseau violet		Confirmée	1
<i>Calidris melanotos</i>	*Bécasseau à poitrine cendrée		Confirmée	1
<i>Calidris minutilla</i>	*Bécasseau minuscule		Confirmée	1, 3
<i>Calidris pusilla</i>	*Bécasseau semipalmé		Confirmée	1
<i>Gallinago delicata</i>	*Bécassine de Wilson		Confirmée	1, 2
<i>Limnodromus griseus</i>	*Bécassin roux		Confirmée	1
<i>Limosa haemastica</i>	*Barge hudsonienne		Confirmée	1
<i>Numenius phaeopus</i>	*Courlis corlieu		Confirmée	1
<i>Phalaropus fulicarius</i>	*Phalarope à bec large		Confirmée	1
<i>Phalaropus lobatus</i>	*Phalarope à bec étroit	Préoccupante au Canada	Confirmée	1
<i>Scolopax minor</i>	Bécasse d'Amérique		Confirmée	1, 2, 3, 5, 6
<i>Tringa flavipes</i>	*Petit chevalier		Confirmée	1
<i>Tringa melanoleuca</i>	*Grand chevalier		Confirmée	1
<i>Tringa solitaria</i>	*Chevalier solitaire		Confirmée	1
<b>SITTIDAE</b>				
<i>Sitta canadensis</i>	Sittelle à poitrine rousse		Confirmée	1, 2, 3, 6
<i>Sitta carolinensis</i>	Sittelle à poitrine blanche		Confirmée	1

Nom latin	Nom français	Particularité	Présence	Source
<b>STERCORARIIDAE</b>				
<i>Stercorarius parasiticus</i>	*Labbe parasite		Confirmée	1
<i>Stercorarius pomarinus</i>	*Labbe pomarin		Confirmée	1
<b>STRIGIDAE</b>				
<i>Aegolius acadicus</i>	Petite nyctale		Confirmée	1
<i>Asio otus</i>	Hibou moyen-duc		Confirmée	1
<i>Bubo scandiacus</i>	Harfang des neiges		Confirmée	1
<i>Bubo virginianus</i>	Grand-duc d'Amérique		Confirmée	1
<b>STURNIDAE</b>				
<i>Sturnus vulgaris</i>	Étourneau sansonnet	Introduite	Confirmée	1
<b>SULIDAE</b>				
<i>Morus bassanus</i>	*Fou de Bassan		Confirmée	1
<b>TROCHILIDAE</b>				
<i>Archilochus colubris</i>	Colibri à gorge rubis		Confirmée	1, 2
<b>TROGLODYTIDAE</b>				
<i>Troglodytes hiemalis</i>	Troglodyte des forêts		Confirmée	1, 2, 3, 5, 6
<b>TURDIDAE</b>				
<i>Catharus fuscescens</i>	Grive fauve		Confirmée	1, 2, 6
<i>Catharus guttatus</i>	Grive solitaire		Confirmée	1, 2, 3, 5, 6
<i>Catharus minimus</i>	Grive à joues grises		Confirmée	1
<i>Catharus ustulatus</i>	Grive à dos olive		Confirmée	1, 2, 3, 5, 6
<i>Hylocichla mustelina</i>	Grive des bois	Menacée au Canada	Confirmée	1, 4
<i>Sialia sialis</i>	Merlebleu de l'est		Confirmée	1
<i>Turdus migratorius</i>	Merle d'Amérique			1, 2, 3, 5, 6
<b>TYRANNIDAE</b>				
<i>Contopus cooperi</i>	Moucherolle à côtés olive	Vulnérable au Québec Préoccupante au Canada	Confirmée	1, 6
<i>Contopus virens</i>	Pioui de l'Est	Préoccupante au Canada	Confirmée	1
<i>Empidonax alnorum</i>	Moucherolle des aulnes		Confirmée	1, 2, 3, 6
<i>Empidonax flaviventris</i>	Moucherolle à ventre jaune		Confirmée	1, 2, 3, 6
<i>Empidonax minimus</i>	Moucherolle tchébec		Confirmée	1, 2, 3
<i>Sayornis phoebe</i>	Moucherolle phébi		Confirmée	1
<i>Tyrannus tyrannus</i>	Tyran tritri		Confirmée	1, 6
<b>VIREONIDAE</b>				
<i>Vireo olivaceus</i>	Viréo aux yeux rouges		Confirmée	1, 2, 3, 5, 6
<i>Vireo philadelphicus</i>	Viréo de Philadelphie		Confirmée	1, 2, 3
<i>Vireo solitarius</i>	Viréo à tête bleue		Confirmée	1, 2, 3, 6

Sources :

1. eBird (2024).
2. Sépaq, Eve Murray, comm. pers. (2023-2024-2025).
3. Biodiversité Québec (2023).

4. CDPNQ (2025).
5. Organisme de bassins versants Charlevoix-Montmorency (2014).
6. D'Astous (2012).
7. Parcs Canada, comm. pers. (2025).

## Annexe 8. Liste des espèces de mammifères du territoire à l'étude

Présentées par famille et par ordre alphabétique de noms latins

\*Les espèces indiquées par un astérisque sont observables seulement à partir du territoire à l'étude.

Nom latin	Nom français	Particularité	Présence	Source
<b>BALAEOPTERIDAE</b>				
<i>Balaenoptera acutorostrata</i>	*Petit rorqual		Confirmée	1
<i>Balaenoptera physalus</i>	*Rorqual commun	Vulnérable au Québec Préoccupante au Canada	Confirmée	7
<i>Megaptera novaeangliae</i>	*Rorqual à bosse		Confirmée	7
<b>CANIDAE</b>				
<i>Canis latrans</i>	Coyote	Présence confirmée dans les bassins versants du littoral de l'Est	Hypothétique	5, 6
<i>Canis lupus</i>	Loup		Confirmée	1,
<i>Vulpes vulpes</i>	Renard roux		Confirmée	2
<b>CASTORIDAE</b>				
<i>Castor canadensis</i>	Castor du Canada		Confirmée	1, 5, 6
<b>CERVIDAE</b>				
<i>Alces americanus</i>	Orignal		Confirmée	1, 2, 5, 6
<i>Odocoileus virginianus</i>	Cerf de virginie		Confirmée	1, 5, 6
<i>Myodes gapperi</i>	Campagnol à dos roux de Gapper		Hypothétique	6
<i>Microtus pennsylvanicus</i>	Campagnol des champs		Hypothétique	6
<i>Microtus chrotorrhinus</i>	Campagnol des rochers		Hypothétique	6
<i>Synaptomys cooperi</i>	Campagnol-lemming de Cooper		Hypothétique	6
<b>CRICETIDAE</b>				
<i>Ondatra zibethicus</i>	Rat musqué		Hypothétique	6
<i>Phenacomys ungava</i>	Phénacomys		Hypothétique	6
<i>Peromyscus maniculatus</i>	Souris sylvestre		Hypothétique	6
<b>DIPODIDAE</b>				
<i>Mus musculus</i>	Souris commune		Hypothétique	6
<i>Napaeozapus insignis</i>	Souris sauteuse des bois		Hypothétique	6
<b>ERETHIZONTIDAE</b>				
<i>Erethizon dorsatum</i>	Porc-épic d'Amérique		Confirmée	1, 6
<b>FELIDAE</b>				
<i>Lynx canadensis</i>	Lynx du Canada	Présence confirmée dans les bassins versants du littoral de l'Est	Hypothétique	5, 6
<i>Lynx rufus</i>	Lynx roux		Hypothétique	6
<b>LEPORIDAE</b>				
<i>Lepus americanus</i>	Lièvre d'Amérique		Confirmée	1, 5, 6
<b>MEPHITIDAE</b>				
<i>Mephitis mephitis</i>	Mouffette rayée		Hypothétique	6

Nom latin	Nom français	Particularité	Présence	Source
<b>MONODONTIDAE</b>				
<i>Delphinapterus leucas</i>	*Béluga (population de l'estuaire du Saint-Laurent)	Menacée au Québec. En voie de disparition au Canada	Confirmée	1
<b>MURIDAE</b>				
<i>Rattus norvegicus</i>	Rat surmulot		Hypothétique	6
<i>Zapus hudsonius</i>	Souris sauteuse des champs		Hypothétique	6
<b>MUSTELIDAE</b>				
<i>Lontra canadensis</i>	Loutre de rivière		Hypothétique	6
<i>Martes americana</i>	Martre d'Amérique	Présence confirmée dans les bassins versants du littoral de l'Est	Hypothétique	5, 6
<i>Martes pennanti</i>	Pékan		Hypothétique	6
<i>Mustela erminea</i>	Hermine	Présence confirmée dans les bassins versants du littoral de l'Est	Hypothétique	5, 6
<i>Mustela frenata</i>	Belette à longue queue		Hypothétique	6
<i>Mustela nivalis</i>	Belette pygmée	Susceptible au Québec	Hypothétique	6
<i>Neovison vison</i>	Vison d'Amérique		Hypothétique	6
<b>PHOCIDAE</b>				
<i>Halichoerus grypus</i>	*Phoque gris		Confirmée	3
<i>Phoca vitulina</i>	*Phoque commun		Confirmée	3
<b>PHOCOENIDAE</b>				
<i>Phocoena phocoena</i>	*Marsouin commun		Confirmée	7
<b>PROCYONIDAE</b>				
<i>Procyon lotor</i>	Raton-laveur	Présence confirmée dans les bassins versants du littoral de l'Est	Hypothétique	5, 6
<b>SCIURIDAE</b>				
<i>Glaucomys sabrinus</i>	Grand polatouche		Hypothétique	6
<i>Marmota monax</i>	Marmotte commune		Hypothétique	6
<i>Tamias striatus</i>	Tamia rayé		Confirmée	1
<i>Tamiasciurus hudsonicus</i>	Écureuil roux		Confirmée	1, 5, 6
<b>SORICIDAE</b>				
<i>Blarina brevicauda</i>	Grande musaraigne		Hypothétique	6
<i>Sorex cinereus</i>	Musaraigne cendrée		Hypothétique	6
<i>Sorex fumeus</i>	Musaraigne fuligineuse		Hypothétique	6
<i>Sorex hoyi</i>	Musaraigne pygmée		Hypothétique	6
<i>Sorex palustris</i>	Musaraigne palustre		Hypothétique	6
<b>TALPIDAE</b>				
<i>Condylura cristata</i>	Condylure à nez étoilé		Confirmée	4, 6

Nom latin	Nom français	Particularité	Présence	Source
<b>URSIDAE</b>				
<i>Ursus americanus</i>	Ours noir		Confirmée	1, 5, 6
<b>VESPERTILIONIDAE</b>				
<i>Eptesicus fuscus</i>	Grande chauve-souris brune		Confirmée	2, 6
<i>Lasionycteris noctivagans</i>	Chauve-souris argentée	Susceptible au Québec	Confirmée	1, 2, 6
<i>Lasiurus borealis</i>	Chauve-souris rousse	Vulnérable au Québec	Confirmée	1, 2, 6
<i>Lasiurus cinereus</i>	Chauve-souris cendrée	Susceptible au Québec	Confirmée	1, 2, 6
<i>Myotis septentrionalis</i>	Chauve-souris nordique	Menacée au Québec En voie de disparition au Canada	Confirmée	1, 2, 6
<i>Myotis lucifugus</i>	Petite chauve-souris brune	Menacée au Québec En voie de disparition au Canada	Hypothétique	6

Sources :

1. Sépaq, Eve Murray, comm. pers (2023-2024-2025).
2. Biodiversité Québec (2023).
3. Mosnier et coll. (2023).
4. CDPNQ (2025).
5. Organisme de bassins versants Charlevoix-Montmorency (2014).
6. MELCCFP (2025d).
7. Observatoire global du Saint-Laurent (2025).

## Annexe 9. Liste des espèces d'arthropodes (mollusques, crustacés et insectes) du territoire à l'étude

Présentées par famille et par ordre alphabétique de noms latins

Nom latin	Nom français	Particularité	Présence	Source
<b>CAMBARIDAE</b>				
<i>Cambarus bartonii</i>	Écrevisse de ruisseau		Confirmée	2
<b>CANCRIDAE</b>				
<i>Cancer irroratus</i>	Crabe commun		Confirmée	2
<b>COENAGRIONIDAE</b>				
<i>Nehalennia irene</i>	Déesse paisible		Confirmée	3
<b>CORYDALIDAE</b>				
<i>Nigronia serricornis</i>	Corydale noir		Confirmée	2
<b>CORDULEGASTRIDAE</b>				
<i>Cordulegaster diastatops</i>	-		Confirmée	3
<b>CORDULIIDAE</b>				
<i>Epitheca spinigera</i>	Épithèque épineuse		Confirmée	3
<b>HESPERIIDAE</b>				
<i>Polites mystic</i>	-		Confirmée	3
<b>LIBELLULIDAE</b>				
<i>Ladona julia</i>	Libellule julienne		Confirmée	2
<i>Leucorrhinia hudsonica</i>	Leucorrhine hudsonienne		Confirmée	3
<b>LIMONIIDAE</b>				
<i>Prionolabis rufibasis</i>	-		Confirmée	2
<b>MARGARITIFERIDAE</b>				
<i>Margaritifera margaritifera</i>	Mulette-perlière de l'Est	Susceptible au Québec	Confirmée	1, 2
<b>Myidae</b>				
<i>Mya arenaria</i>	Mye commune		Confirmée	2
<b>MYTILIDAE</b>				
<i>Mytilus edulis</i>	Moule bleue		Confirmée	2
<b>NYMPHALIDAE</b>				
<i>Coenonympha tullia inornata</i>	-		Confirmée	3
<i>Limenitis arthemis</i>	Amiral		Confirmée	2
<i>Nymphalis antiopa</i>	Morio		Confirmée	2
<b>PAPILIONIDAE</b>				
<i>Papilio canadensis</i>	Papillon tigré du Canada		Confirmée	2, 3
<b>SCLEROSOMATIDAE</b>				
<i>Leiobunum calcar</i>	-		Confirmée	3

Nom latin	Nom français	Particularité	Présence	Source
<b>THOMISIDAE</b>				
Misumena vatia	Thomise variable		Confirmée	2
<b>TORTRICIDAEA</b>				
<i>Choristoneura fumiferana</i>	<i>Tordeuse des bourgeons de l'épinette</i>		Confirmée	2

Sources :

1. MELCCFP, Jolyane Roberge, comm. pers. (2024).
2. Sépaq, Eve Murray, comm. pers. (2023-2024-2025).
3. Biodiversité Québec (2023).

**Environnement,  
Lutte contre  
les changements  
climatiques,  
Faune et Parcs**

**Québec** 

